



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 4 JANVIER 2016**

L'an deux mille seize, le quatre janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune nouvelle du Lion d'Angers, convoqué le vingt-neuf décembre deux mille quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Etaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, MM Arnaud DAVID, Arsène DELANOE, MME Nelly GAUTTIER, MM Richard GUILLEMIN, Jean-Paul LEQUEUX, MMES Christina MENANT, Catherine MORICE, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Marc PAULOIN, MME Nelly PÉANT, M Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Hugues SAULOUP, MMES Sandrine SOYÉ, Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

Mme Anne-Sophie BARTHE, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul PARIS.
Mme Isabel CROSVILLE, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude HAMARD.
M Michel GUILLOIS, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul LEQUEUX.
Mme Ingrid LAMBERT, excusée.
M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à M Joël PARÉ.

Secrétaire de séance : M Arnaud DAVID.

Nombre de Conseillers en exercice	36
Nombre de Conseillers présents	31
Nombre de suffrages exprimés.....	35
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

Election du Maire de la Commune nouvelle du Lion d'Angers, sous la Présidence du doyen d'âge conformément à l'article L2122-8 du CGCT

M Arsène DELANOE, doyen d'âge, a fait l'appel des Conseillers et ouvert le Conseil. L'élection a eu lieu à bulletin secret. A été élu au 1^{er} tour, Maire de la Commune nouvelle du Lion d'Angers : M Etienne GLEMOT avec 31 voix pour et 4 blancs.

Après élection du Maire, c'est sous sa présidence que le Conseil a continué la séance.

Détermination du nombre d'Adjoints de la Commune nouvelle

Le nombre maximum est de 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal pour les communes de moins de 80 000 habitants. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a accepté à l'unanimité, la détermination du nombre d'Adjoints à 7.

Avec le Maire délégué et l'Adjoint délégué de la Commune déléguée, le bureau municipal est composé de 10 membres.

Elections des Adjoints de la Commune nouvelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à bulletin secret. Ont été élus avec 28 voix pour, 4 nuls et 3 blancs :

- 1^{er} Adjoint : Nooruddine MUHAMMAD
- 2^{ème} Adjoint : Daniel CHALET
- 3^{ème} Adjoint : Marie-Claude HAMARD
- 4^{ème} Adjoint : Jean-Paul ROUSSEAU

- 5^{ème} Adjoint : Isabelle CHARRAUD
- 6^{ème} Adjoint : Nicole MELLIER
- 7^{ème} Adjoint : Didier FUSELIEZ

Création du Conseil communal de la Commune déléguée d'Andigné, élection des conseillers délégués et de l'Adjoint délégué

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un Conseil communal pour la commune déléguée d'Andigné composé de l'ensemble des Conseillers de l'ancienne commune d'Andigné.

Monsieur le Maire rappelle que M Bernard MENANT Maire délégué est de droit celui en poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vote la création du Conseil communal de la commune déléguée d'Andigné,
- Désigne les membres élus en 2014 à Andigné pour siéger à ce Conseil communal,
- Détermine le nombre d'adjoint à un,
- Désigne l'Adjoint délégué : Alain DAILLEZ.

Délégation du Conseil Municipal au Maire

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de compétences.

Monsieur le Maire propose d'acter les mêmes délégations que celles prises sur l'ancienne commune du Lion d'Angers pour la Commune nouvelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier à Monsieur le Maire, pour la durée du mandat, les délégations suivantes :

→ Article 1 Délégations à Monsieur le Maire :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2. De fixer, dans les limites d'un montant 2750 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
3. De procéder, dans les limites de 1,5 Million d'euros annuels, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
4. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres; ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
5. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
7. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
8. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
9. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
10. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
11. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
12. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (France Domaine), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
13. De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
14. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,
16. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
17. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre.
18. De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
19. De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
20. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 1 000 000 d'euros par année civile.
21. D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;
22. D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.
23. De prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine, relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.
24. D'engager les dépenses de fonctionnement, dans la limite des sommes votées au budget.
25. De poursuivre, par voie de commandement, de manière permanente et générale, les interlocuteurs qui n'auraient pas honorés leurs engagements financiers.
26. D'engager et de mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 5 000 € HT
27. De valider les demandes de dégrèvements adressées par la SAUR, après avis de la Commission finances.
Le Maire rendra compte de ses décisions des points 26 et 27 au Conseil Municipal au titre de l'article L 2122-22 et 23 du CCGT.
28. Autorisation de créer des régies et de nommer les régisseurs afin de faire au plus vite les arrêtés pour le fonctionnement des régies.

→ **Article 2 : Subdélégation à Monsieur le 1^{er} Adjoint :**

Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à ce que Monsieur le Maire puisse subdéléguer ses compétences en cas d'empêchement, au 1^{er} Adjoint.

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) – Nombre de membres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a accepté à l'unanimité, le vote à main levée, et a arrêté le nombre de membres pour le CCAS à 17 personnes dont le Maire en tant que Président de droit. Parmi eux, 8 membres sont des élus.

Elections des délégués et représentants dans les différentes commissions et structures

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a accepté le vote à main levée, et à l'unanimité, a désigné les délégués et représentants dans les diverses commissions municipales et structures.

Indemnités mensuelles de fonction : du Maire, des Adjointes et des Conseillers – Taux retenu

Les indemnités des élus sont basées sur l'indice brut 1015 (3 801.47 €) de la grille indiciaire de la fonction publique territoriale qui représente la somme de 3 801.47 € au 01/01/2016.

Dans le cadre d'une enveloppe calculée sur une base de 100 % Maire + 7 Adjointes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 26 voix pour, 2 contre et 7 abstentions, a voté les taux de rémunérations mensuelles des élus de la commune nouvelle comme suit :

- Maire : 89 % du taux maximal de 55 % de l'indice brut 1015
- Adjointes : 89 % du taux maximal de 22 % de l'indice brut 1015

- Conseillers : 6 % du taux maximal de 10 % de l'indice brut 1015
- Maire délégué de la commune déléguée d'Andigné conserve 100 % des indemnités mensuelles de la strate de la commune déléguée à savoir 17 % de l'indice brut 1015
- L'Adjoint délégué de la commune déléguée d'Andigné conserve 100 % des indemnités mensuelles de la strate de la commune déléguée à savoir 6.6 % de l'indice brut 1015.

Règlement intérieur de fonctionnement du Conseil municipal de la Commune nouvelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté à l'unanimité, le règlement intérieur du Conseil de l'ancienne commune du Lion d'Angers, dans l'attente que le nouveau Conseil Municipal de la Commune nouvelle se saisisse de ce sujet.

Autorisation des conseillers pour envoi des convocations et documents du Conseil de la Commune nouvelle par mail

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, la possibilité d'envoyer aux conseillers demandeurs les convocations « par mail » ainsi que toutes les pièces nécessaires, pour tous les conseils municipaux du mandat en cours.

Création des budgets annexes et autonomes dans le cadre de la Commune nouvelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, la création des budgets annexes et autonomes du budget principal communal dans le cadre de la Commune nouvelle :

- Budget Assainissement de la commune du Lion d'Angers, qui est doté de l'autonomie financière,
- Le budget CCAS, budget autonome rattaché financièrement au budget général,
- Le budget du lotissement « les Dolières » qui est assujéti à la TVA.

Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'auparavant, les communes prenaient une délibération générale autorisant le Maire à engager et mandater les dépenses dans la limite du quart des dépenses d'investissement réalisées l'année N-1. Or il n'est plus possible de prendre cette disposition car il est nécessaire de justifier les crédits. Aussi, chaque mois avant le vote du budget, les dépenses d'investissement prévues dans les différentes commissions feront l'objet d'une délibération pour ouvrir les crédits nécessaires dans l'attente du vote du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté à l'unanimité, l'autorisation à Monsieur le Maire d'engager et de mandater des dépenses d'investissement, avant le vote du Budget Primitif 2016. Pour janvier 2016 les crédits nécessaires au paiement des dépenses suivantes :

- Groupe Scolaire Edmond Girard (primaire et maternelle) : achats de drapeaux pour 225 € HT, entreprise DOUBLET
- Bibliothèque Hervé Bazin : remplacement de radiateurs pour 550 € HT, entreprise DBE
- Salle des Tilleuls : travaux électriques pour 558 € HT, entreprise DBE
- Espace Emile Joulain : étude / diagnostic pour le parquet pour 1 350 € HT, société AFPIASOFI.2A

Autorisation de paiement des factures des écoles publiques avant vote du budget

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté à l'unanimité, l'autorisation à Monsieur le Maire de régler les factures des écoles publiques avant le vote du budget dans la limite de la subvention allouée en 2015 (9 269 € : fournitures scolaires, 5 772 € : récompenses scolaires et 2 205 € : arbre de Noël).

Eglise : Indemnités de gardiennage – année 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté à l'unanimité, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales fixé chaque année par circulaire (DRCL-2013-N°12) par le Ministre de l'intérieur. Le montant proposé pour l'année 2015 reste identique à l'année 2014 à savoir 474.22 € (pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice).

OGEC Sainte Claire et OGEC du Sacré Cœur – Autorisation de versement des 1^{er} et 2nd trimestres 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a accepté à l'unanimité, de verser les deux premiers acomptes de la subvention 2016, avant le vote du budget 2016 et sur la base de celle de 2015 :

- à l'école Sainte Claire, la somme de 25 704.24 € par trimestre,
- à l'école du Sacré Cœur, la somme de 9 019,75 € par trimestre.

Ce qui permettra aux écoles de fonctionner dans les meilleures conditions en attendant le vote du budget.

RECREA'LION – Autorisation de Versement des 1^{er} et 2nd trimestres 2016 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a accepté à l'unanimité, de verser les deux premiers acomptes de la participation 2016 à l'association Récréa'lion chargée de l'accueil périscolaire, avant le vote du budget 2016, conformément au contrat de DSP signé le 28/07/2014 et les avenants 1 et 2 du 3 novembre 2015, à savoir 2 fois la somme de 17 038.28 €, ce qui permettra à l'association de fonctionner dans les meilleures conditions en attendant le vote du budget.

Personnel – Actualisation des taux horaires pour le personnel mis à disposition

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le personnel mis à disposition fait l'objet d'une facturation sur la base d'un taux horaire moyen.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté à l'unanimité, les taux horaires comme suit :

- Personnel du service technique : 22.50 € au lieu de 22.20 € en 2015
- Personnel du service entretien : 18.60 € au lieu de 18.40 € en 2015.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le personnel mis à disposition dans le cadre de l'accueil périscolaire pour l'encadrement des enfants est facturé au prix horaire de l'agent concerné.

Salle GABORIAUD – Mise à disposition

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre de sa compétence, Enfance/Jeunesse la communauté de Commune développe son activité à destination des jeunes. Aussi, la Communauté de Communes sollicite, l'utilisation de la salle Gaboriaud comme décrit dans son courrier joint. Le montant facturé serait de 5.18 € par heure d'occupation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté à l'unanimité, l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention à venir avec la CCRLA concernant la mise à disposition de la salle Gaboriaud.

Mairie – Service administratif – Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'ancienne commune du Lion d'Angers avait décidé en 2013 de la dématérialisation des actes transmis à la Préfecture avec la société FAST. Monsieur le Maire rappelle que la commune ne prend en charge que les certificats nécessaires, dont le coût annuel était de 70 € en 2013 (révisable) et les frais inhérents à la plate-forme FAST d'un montant annuel de 540 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil de faire une nouvelle convention avec la Préfecture dans le cadre de la commune nouvelle sur les mêmes principes et de prendre la décision de dématérialiser dans les années à venir les actes budgétaires conformément aux dispositions de la loi NOTRe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté à l'unanimité, l'autorisation à Monsieur le Maire de signer les conventions inhérentes à la dématérialisation des actes de la commune nouvelle et la prise en charge financière des dépenses inhérentes à ce dossier.

Création de numérotation et nominations postales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté à l'unanimité, la création du numéro 22 sur la rue Denis Papin suite à la création d'une parcelle sur l'Actiparc de la Sablonnière cadastrée section AC n°408.

Lieux-dits « Haute Bise »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que certains lieux-dits présentent sur notre territoire des homonymes suite à la création de la Commune nouvelle. Aussi, afin de les différencier et permettre aux services de secours et postaux de bien les identifier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté à l'unanimité :

- d'ajouter au lieu-dit « Haute Bise » cadastré section B n°745 la dénomination postale suivante :
 - o « Haute Bise, route de Segré »
- le lieu-dit « Haute Bise » cadastré section C n°273 reste lui inchangé.

Convention précaire

Le Conseil Municipal du Lion d'Angers ancienne commune a délibéré le 13/02/2014 sur la mise en place d'une convention précaire d'utilisation de la parcelle cadastrée section B n°1483, anciennement terrain des consorts LABALTE, rue du Courgeon pour l'année 2015 sur un montant total de 193.50 €.

Aussi pour l'année 2016, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté à l'unanimité, l'autorisation à Monsieur le Maire de renouveler et de signer la convention précaire chaque année sur la base d'une progression basée sur l'évolution des tarifs publics de la ville.

2015-12-22 / Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

Le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir les devis et de régler les dépenses comme ci-dessous :

Commission Patrimoine :

- Ecole primaire et maternelle : Achats de drapeaux pour 225 € HT entreprise DOUBLET
- Bibliothèque : remplacement de radiateurs pour 550 € HT, entreprise DBE
- Salle des tilleuls : travaux électriques pour 558 € HT entreprise DBE
- Salle Emile Joulain : étude/ diagnostic pour le parquet pour 1 350 € HT société AFPIASOLFI.2A

Fait au Lion d'Angers, le 5 janvier 2016

compte rendu complet disponible en Mairie
à compter du 18 janvier 2016

Le Maire,
Étienne GLÉMOT



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE
SÉANCE DU LUNDI 4 JANVIER 2016
P R O C È S - V E R B A L

L'an deux mille seize, le quatre janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle du Lion d'Angers, convoqué le vingt-neuf décembre deux mille quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence du doyen d'âge conformément à l'article L 2122-8 du CGCT.

Etaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, MM Arnaud DAVID, Arsène DELANOE, MME Nelly GAUTTIER, MM Richard GUILLEMIN, Jean-Paul LEQUEUX, MMES Christina MENANT, Catherine MORICE, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Marc PAULOIN, MME Nelly PÉANT, M Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Hugues SAULOUP, MMES Sandrine SOYÉ, Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

Mme Anne-Sophie BARTHE, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul PARIS.
Mme Isabel CROSVILLE, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude HAMARD.
M Michel GUILLOIS, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul LEQUEUX.
Mme Ingrid LAMBERT, excusée.
M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à M Joël PARÉ.

Secrétaire de séance : M Arnaud DAVID.

Désignation de 2 accessseurs : MMES Nelly GAUTTIER et Christina MENANT.

Ouverture de la séance à 20h30.

M Arsène DELANOE, doyen d'âge, ouvre la séance conformément à l'article L 2122-8 du CGCT et fait l'appel des conseillers de l'ancienne commune d'Andigné et de l'ancienne commune du Lion d'Angers.

Avant l'élection du Maire de la Commune nouvelle du Lion d'Angers : approbation des procès-verbaux des dernières séances de Conseil :

- du 1^{er} décembre 2015 pour l'ancienne commune d'Andigné,
- et du 7 décembre 2015 pour l'ancienne commune du Lion d'Angers.

Adoption à l'unanimité.

Monsieur DELANOE prend la parole :

« Messieurs les Maires, Mesdames, Messieurs les Elus,

Au nom de la Commune nouvelle du Lion d'Angers et en mon nom personnel, je vous adresse mes meilleurs vœux à vous et à vos proches pour l'année 2016.

Je n'aurai jamais imaginé au cours de mon 7^{ème} mandat de Conseiller municipal présider la fusion des communes du Lion d'Angers et d'Andigné en tant que doyen.

Cette commune nouvelle vient d'être créée le 1^{er} janvier 2016 par arrêté préfectoral. Quelques mois auront suffi pour les bureaux regroupant nos Maires et Adjointes, de proposer aux deux Conseils cette fusion.

Elle s'est faite sur la base de volontariat. Il faut reconnaître que si l'incitation financière est bénéfique, elle ne peut être la seule motivation.

Je rappellerai brièvement que la charte approuvée a précisé l'objectif de gérer dans un esprit équitable l'ensemble des affaires :

- Mutualiser les dépenses de fonctionnement,*
- Mutualiser aussi les services, répartir au mieux les investissements et pérenniser les structures actuelles.*

Le fait de conserver une mairie annexe avec la présence d'un Maire et d'un Adjoint délégués ne pourront que dissiper les craintes des Andignéens.

A nous les Elus, de veiller à ce que nos habitants trouvent dans cette fusion des éléments de satisfaction.

La notoriété de la ville du Lion d'Angers n'en sera que renforcée. »

▪ Election du Maire de la Commune nouvelle du Lion d'Angers, sous la Présidence du doyen d'âge conformément à l'article L2122-8 du CGCT

M Arsène DELANOE, doyen d'âge, a fait l'appel des Conseillers et ouvert le Conseil. L'élection a eu lieu à bulletin secret. A été élu au 1^{er} tour, Maire de la Commune nouvelle du Lion d'Angers : M Etienne GLEMOT avec 31 voix pour et 4 blancs.

Après élection du Maire, c'est sous sa présidence que le Conseil a continué la séance.

Monsieur GLEMOT Maire de la Commune nouvelle, présente ses vœux aux conseillers municipaux et à leurs familles :

*« Mes chers collègues Elus, Mesdames, Messieurs,
Je vous souhaite tout d'abord à vous, vos familles et vos proches, une très bonne année 2016, avec une bonne santé qui vous permette de bien réussir vos projets, une année d'audace et de travail qui vous permette de continuer à améliorer votre qualité de vie et celle des habitants de notre Commune Nouvelle.*

Comme 772 communes, nous avons faits en 2015 le choix de fusionner deux communes et de regrouper nos 4554 habitants. Résultat du constat de la fin d'une époque qui le permettait, et début d'une autre où l'envie de se rassembler en proximité se fait sur la base de valeurs partagées. La conclusion a d'ailleurs été la charte de nos valeurs votée par les deux conseils en juillet dernier. Cette charte détaille les sujets qui nous sont prioritaires et la manière dont nous voulons que notre commune nouvelle fonctionne. Elle doit être notre repère tout au long des prochaines années.

Je vous remercie tous de la confiance que vous avez portée et que vous portez à notre Commune Nouvelle. C'est effectivement une condition essentielle de réussite. Elle va au-delà des sensibilités politiques de chacun, elle est basée sur l'intérêt général. Vos contributions apportent de la spontanéité et de l'enthousiasme, de l'expérience et du savoir-faire. Merci également à vos familles et à vos proches d'avoir accepté de vous libérer.

Nous avons 4 années pour bien nous organiser, pour que chacun d'entre vous se retrouve dans ce qu'il fait, dans les actions finales délibérées par ce grand Conseil.

Les professions de foi que nous avons demandées aux habitants de valider en nous élisant en 2014 seront nos feuilles de route pour ce mandat. Complémentaire de la charte, chaque année, nous la déclinerons en budgets qu'il faudra également faire avancer jours après jours dans chacune des commissions.

La ville historique du Lion d'Angers est une « importante » machine même si elle est toujours plus petite que d'autres. Nous devons collectivement être attentifs à ce que ces murs deviennent familiers pour ceux qui ne les connaissaient pas, de les aider à se les approprier. Nous avons collectivement voulu que tous les élus restent dans le nouveau Conseil, que chaque voix ait le même poids et la même valeur. C'est un signe très fort.

« C'est une belle harmonie quand le faire et le dire vont ensemble » a dit Montaigne.

Les citoyens de la commune nouvelle ont des attentes par rapport à notre fonctionnement, nos comportements. Je vous demande donc de vous approprier ces

mots afin que notre volonté plusieurs fois exprimée soit suivie d'actions qui leur conviennent.

Je mettrai mon expérience à votre service pour être un bon animateur, un bon guide pour nos travaux.

Je vous souhaite, un bon mandat, riche de travail, de passion, de construction et de plaisirs partagés au service de l'intérêt général.

Je formule le vœu d'une ville harmonieuse dans laquelle chaque habitant se sente bien, dans laquelle il puisse trouver des solutions à ses besoins et envies, où il puisse contribuer à la construction jour après jour à la longue histoire de notre nouvelle cité.

Merci de votre confiance. »

▪ **Détermination du nombre d'Adjoints de la Commune nouvelle**

Le nombre maximum est de 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal pour les communes de moins de 80 000 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a accepté à l'unanimité, la détermination du nombre d'Adjoints à 7.

Avec le Maire délégué et l'Adjoint délégué de la Commune déléguée, le bureau municipal est composé de 10 membres.

▪ **Elections des Adjoints de la Commune nouvelle**

La procédure : les Adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Les listes peuvent être incomplètes. Elles sont déposées auprès de Monsieur le Maire. Il n'y a pas d'obligation d'alternance sur la liste mais parité dans les adjoints sauf si nombre impair. Vote à la majorité absolue pour les deux premiers tours et relative pour le 3^{ème}.

Une seule liste est déposée, Monsieur le Maire présente la liste de M Nooruddine MUHAMMAD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à bulletin secret. Ont été élus avec 28 voix pour, 4 nuls et 3 blancs :

- **1^{er} Adjoint : Nooruddine MUHAMMAD :**
 - Communication – Culture – Relations Intercommunales
- **2^{ème} Adjoint : Daniel CHALET :**
 - Urbanisme – Voirie – Économie
- **3^{ème} Adjoint : Marie-Claude HAMARD :**
 - Action Sociale – Logement
- **4^{ème} Adjoint : Jean-Paul ROUSSEAU :**
 - Finances – Personnel – Administration – École – Réforme
- **5^{ème} Adjoint : Isabelle CHARRAUD :**
 - Vie Associative – Fleurissement
- **6^{ème} Adjoint : Nicole MELLIER :**
 - Patrimoine – Sécurité – Cimetière – Marché
- **7^{ème} Adjoint : Didier FUSELIEZ :**
 - Affaires Scolaires – APS & Cantine

▪ **Création du Conseil communal de la Commune déléguée d'Andigné, élection des Conseillers délégués et de l'Adjoint délégué**

Monsieur le Maire propose au Conseil la création d'un Conseil communal pour la commune déléguée d'Andigné composé de l'ensemble des Conseillers de l'ancienne commune d'Andigné.

Monsieur le Maire rappelle que M Bernard MENANT Maire délégué est de droit celui en poste jusqu'en 2020.

Monsieur le Maire invite le Conseil à :

- Voter la création du Conseil communal de la commune déléguée d'Andigné,
- Désigner les membres élus en 2014 à Andigné pour siéger à ce Conseil communal,

- Déterminer le nombre d'adjoint à un,
- Désigner l'Adjoint délégué : M Alain DAILLEZ.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Délégations du Conseil Municipal au Maire**

Monsieur le Maire présente aux conseillers la délibération en date du 7 avril 2014 énumérant l'ensemble des délégations possibles.

Au cours du présent mandat a été ajoutée la délégation suivante :

- n°28 : Autorisation de créer des régies et de nommer les régisseurs afin de faire au plus vite les arrêtés pour le fonctionnement des régies.

Suite à la création de la Commune nouvelle, Monsieur le Maire propose d'acter les mêmes délégations que l'ancienne commune du Lion d'Angers pour la Commune nouvelle et la subdélégation du Maire à son premier Adjoint en cas d'absence et ce, pour la durée du mandat.

Adoption à l'unanimité.

▪ **CCAS - fixation du nombre de membres**

Monsieur le Maire propose de fixer à 17 le nombre de membres au Conseil d'administration du CCAS dont le Maire en tant que Président de droit. Parmi eux, 8 membres sont des élus.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Election des délégués dans les différentes commissions et structures**

Monsieur le Maire présente au Conseil, les tableaux des commissions et des structures qui avaient été travaillés lors de la séance préparatoire du 17 novembre 2015 pour que chacun puisse se positionner.

Aussi Monsieur le Maire propose de valider les commissions présentées et la nomination de chaque personne indiquée dans les tableaux concernant la représentation de la Commune nouvelle.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Indemnité des élus : Maire, Adjoints et Conseillers - taux retenus**

Les indemnités des élus sont basées sur l'indice brut 1015 (3 801.47 €) de la grille indiciaire de la fonction publique territoriale qui représente la somme de 3 801.47 € au 01/01/2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 26 voix pour, 2 contre et 7 abstentions, a voté les taux de rémunérations mensuelles des élus de la commune nouvelle comme suit :

- Maire : 89 % du taux maximal de 55 % de l'indice brut 1015
- Adjoints : 89 % du taux maximal de 22 % de l'indice brut 1015
- Conseillers : 6 % du taux maximal de 10 % de l'indice brut 1015
- Le Maire délégué de la commune déléguée d'Andigné conserve 100 % des indemnités mensuelles de la strate de la commune déléguée à savoir 17 % de l'indice brut 1015
- L'Adjoint délégué de la commune déléguée d'Andigné conserve 100 % des indemnités mensuelles de la strate de la commune déléguée à savoir 6.6 % de l'indice brut 1015.

M ROUSSEAU : « Il y a une enveloppe maximale du Maire + les 7 Adjoints + le Maire délégué qui fait l'enveloppe maximale. Pour pouvoir donner une indemnité à l'ensemble des conseillers, on a fait le choix de réduire les indemnités des élus du Lion d'Angers puisqu'on était avant à 93.5 % des indemnités possibles et on descend à 89 %. Ce qui fait quand même une petite augmentation globale de l'enveloppe de 3 724 € sur un montant global de 102 000 € annuel.

Mme MELLIER : J'ai juste une remarque que j'ai déjà faite et que je vais redire. Je trouve dommage qu'on augmente l'indemnité globale, la Commune nouvelle était faite

pour faire des économies, aujourd'hui on commence par faire une augmentation des indemnités des élus. On vient de voter un adjoint supplémentaire, on a réparti les tâches différemment, j'aurai aimé qu'on répartisse de la même façon les indemnités des élus et qu'on ne décide pas une augmentation globale.

M DAILLEZ : Il aurait fallu que l'indemnité soit différente et comme je l'ai dit l'autre fois, par exemple l'indemnité du Maire délégué est moins élevée que l'indemnité des adjoints, ce n'est pas très logique mais c'est l'application de la loi.

M ROUSSEAU : C'est la loi en effet et c'est pour ça qu'on l'a laissé à 100 %.

M le Maire : la question des indemnités des élus est toujours quelque chose extrêmement sensible. Je considère que nous avons la chance d'avoir des élus actifs pour que certains puissent prendre des responsabilités, ils le font forcément au détriment de leur activité professionnelle et au détriment aussi de leur famille. S'ils ne pouvaient pas le faire sur leur activité professionnelle pour garder un revenu, cela voudrait dire qu'ils pénaliseraient encore plus leur famille. Il est vraiment important que nous puissions avoir des élus qui soient indemnisés tel que le prévoit la loi. Nous avons fait le choix de baisser nos indemnités quand même malgré tout afin de permettre aux conseillers municipaux d'Andigné qui n'avaient pas d'indemnités et qui vont faire forcément un peu plus de chemin dans ce début de mandat, d'avoir une petite indemnité. C'est un compromis, je pense que dans les prochains mois et prochaines années, nous ferons des compromis. Ce que tu dis Nicole, était mon souhait premier également, il faut que nous fassions un compromis afin que les objectifs de la commune nouvelle soient atteints.

Mme MELLIER : Je voudrais faire une précision, je ne suis pas contre d'indemniser les élus d'Andigné, ce n'est pas du tout mon propos. »

Vote : 26 voix pour, 2 contre et 7 abstentions.

• Conseil Municipal de la Commune nouvelle - Règlement intérieur de fonctionnement

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le fonctionnement d'un Conseil Municipal de plus de 3 500 habitants est obligatoirement régi par un règlement intérieur.

Aussi Monsieur le Maire propose au Conseil de valider celui utilisé par l'ancienne commune du Lion d'Angers dans l'attente que le nouveau Conseil de la Commune nouvelle se saisisse de ce sujet.

Adoption à l'unanimité.

• Autorisation des Conseillers pour recevoir par mail les convocations et les documents des Conseils de la Commune nouvelle

Monsieur le Maire propose aux Conseillers la possibilité de leur adresser les convocations des prochains Conseils de la Commune nouvelle « par mail », ainsi que tous les documents et les pièces nécessaires, pour la durée du mandat.

Adoption à l'unanimité.

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – ECOLE – REFORME

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

→ Commission « FINANCES » du 18 décembre 2015 :

• Création des budgets annexes et autonomes dans le cadre de la Commune nouvelle

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de créer les budgets annexes et autonomes du budget principal communal dans le cadre de la Commune nouvelle.

Aussi Monsieur le Maire propose de créer :

- Le budget Assainissement de la commune du Lion d'Angers, qui est doté de l'autonomie financière,

- Le budget CCAS, budget autonome rattaché financièrement au budget général,
- Le budget du lotissement « les Dolières » qui est assujéti à la TVA.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement 2016**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'auparavant, avant le vote du budget, les communes prenaient une délibération générale autorisant le Maire à engager et mandater les dépenses dans la limite du quart des dépenses d'investissement réalisées l'année N-1.

Or il n'est plus possible de prendre cette disposition car il est nécessaire de justifier les crédits.

Aussi, chaque mois avant le vote du budget, les dépenses d'investissement prévues dans les différentes commissions feront l'objet d'une délibération pour ouvrir les crédits nécessaires dans l'attente du vote du budget.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir pour janvier 2016 les crédits suivants nécessaires au paiement des dépenses suivantes :

- Groupe Scolaire Edmond Girard (primaire et maternelle) : Achats de drapeaux pour 225 € HT entreprise DOUBLET
- Bibliothèque Hervé Bazin : remplacement de radiateurs pour 550 € HT, entreprise DBE
- Salle des Tilleuls : travaux électriques pour 558 € HT entreprise DBE
- Espace Emile Joulain : étude/ diagnostic pour le parquet pour 1 350 € HT société AFPIASOLFI.2A

Adoption à l'unanimité.

▪ **Autorisation de paiement des factures des écoles publiques avant vote du budget**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le service comptable ne peut pas procéder au règlement des factures concernant l'école publique avant le vote des subventions au budget 2016.

Aussi Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser, par délibération, à payer les factures en attente, dans la limite de la subvention allouée en 2015.

(9 269 € : Fournitures scolaires, 5 772 € : récompenses scolaires et 2 205 € : arbre de Noël).

Adoption à l'unanimité.

▪ **Eglise : Indemnités de gardiennage - année 2015**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que chaque année, le Ministre de l'intérieur fixe par circulaire, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales.

Monsieur le Maire précise au Conseil que le montant proposé pour l'année 2015 reste identique à l'année 2014 à savoir 474.22 € (pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice).

Adoption à l'unanimité.

▪ **OGEC Ste Claire et OGEC du Sacré Cœur - Autorisation de versements des 1^{er} et 2nd trimestres 2016**

Monsieur le Maire propose au Conseil, comme pour les années précédentes, de l'autoriser à verser les deux premiers acomptes de la subvention 2016, avant le vote du budget 2016 et sur la base de celle de 2015 :

- à l'école Sainte Claire, la somme de 25 704.24 € par trimestre,
- à l'école du Sacré Cœur, la somme de 9 019,75 € par trimestre.

Ce qui permettra aux écoles de fonctionner dans les meilleures conditions.

Adoption à l'unanimité.

▪ **RECREA'LION – Autorisation de Versements des 1^{er} et 2nd trimestres 2016**

Monsieur le Maire propose au Conseil, de l'autoriser à verser les deux premiers acomptes de la participation 2016 à l'association RECREA'LION chargée de l'accueil périscolaire, avant le vote du budget 2016 conformément au contrat de DSP signé le 28/07/2014 et les avenants 1 et 2 du 3 novembre 2015, à savoir 2 fois la somme de 17 038,28 €.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Personnel – Actualisation des taux horaires pour le personnel mis à disposition**

Monsieur le Maire propose au Conseil de revaloriser les taux horaires qui sont refacturés en cas de mise à disposition du personnel, comme suit :

- Personnel du service entretien : 18.60 € au lieu de 18.40 € en 2015
- Personnel du service technique : 22.50 € au lieu de 22.20 € en 2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le personnel mis à disposition dans le cadre de l'accueil périscolaire pour l'encadrement des enfants est facturé au prix horaire de l'agent concerné.

M PAULOIN : « Quels sont les agents concernés ? »

M ROUSSEAU : Par exemple les agents des services techniques quand ils sont d'astreintes, sortent 1h pour le SISTO. Il y a aussi le service entretien où on refacture les heures de ménage à la cantine. »

Adoption à l'unanimité.

▪ **Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers – Mise à disposition de la salle GABORIAUD**

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre de sa compétence « Enfance/Jeunesse » la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers (CCRLA) développe son activité à destination des jeunes.

Aussi, Monsieur le Maire précise que par courrier en date du 11 décembre 2015 la Communauté de Communes sollicite la commune pour l'utilisation de la salle Gaboriaud.

Monsieur le Maire indique qu'un montant de 5.18 € par heure d'occupation sera facturé pour la location de la salle Gaboriaud, selon la base transmise par la CAF (référence CD49) et Indiqué sur le courrier de la CCRLA.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer la convention avec la CCRLA concernant la mise à disposition de la salle Gaboriaud.

M ROUSSEAU : « Ils utiliseraient la salle le mercredi de 14h à 18h, le vendredi et samedi sur demande, les semaines de vacances scolaires de 9h à 17h30 et éventuellement 2 soirées maximum par semaine. Ce qui ferait un total d'environ de 565 heures, pour des activités adolescents.

Mme BOUCHET : Cela veut dire que le Judo n'aura plus l'accès ?

M ROUSSEAU : Si, il est prévu que les locaux soient partagés. Le CCRLA propose d'équiper le site avec du matériel neuf (tables, chaises...)

M le Maire : Quand la commune a transféré la compétence enfance-jeunesse à la CCRLA le 01/01/2013 c'était dans l'objectif de la développer. On vient de signer le contrat 2^{ème} génération avec la CAF dans lequel il y a le développement de ces activités que nous avons envisagé dès l'origine.

M LEQUEUX : « Il y aurait combien d'adolescents dans la salle ? Il faudra faire attention aux limites.

M le Maire : Dans les essais qui ont été fait, sur les adolescents, à chaque fois il y avait entre 7 et 12 adolescents qui venaient. C'était sans que cela soit trop institutionnel et en ayant l'inconvénient que ce soit surtout sur le site où il y a les petits. Là c'est vraiment délocalisé, dans un bâtiment qui est sur l'espace sportif. Il est possible qu'il y ait une fréquentation plus forte.

Mme MELLIER : Les locaux s'y prêtent bien et l'environnement est agréable.

Mme STEINIRGER : Une étude ERP devra-t-elle être faite ?

M le Maire : L'étude est faite.

Mme MELLIER : Une réponse a été apportée, la suite on la connaîtra en sachant qu'à Gaboriaud c'est l'étage et difficulté par rapport aux sanitaires à l'extérieur.

M PAULAIN : Comment calculez-vous les 5.18 € ?

M le Maire : C'est la référence nationale indiquée par la CAF et précisée sur le courrier de la CCRLA. »

Adoption à l'unanimité.

→ Commission « du PERSONNEL » du 18 décembre 2015 :

Informations :

- Madame Maïder THIBAUT est recrutée par voie de mutation au poste de Directrice Générale des Services de la Commune du Lion d'Angers. Son arrivée est prévue le 21 mars 2016.
- L'intérim pour une période du 11 janvier au 31 mars 2016, pour ce poste sera assuré par Madame Elisabeth CORMIER, sur un temps partiel de 80% (via le CDG).
- Date de la réception à l'occasion du départ en retraite de Colette NEVEU : invitation le mercredi 27 janvier 2016 à 16h45.
- Le recrutement pour le poste urbanisme est finalisé, ce sera M Julien MAUBOUSSIN. Il reste à définir sa prise de fonction.

➤ Dossiers « ADMINISTRATION » :

→ Commission « ADMINISTRATION » du 18 décembre 2015 :

▪ Dématérialisation des actes

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'ancienne commune du Lion d'Angers avait décidé en 2013 de la dématérialisation des actes transmis à la Préfecture avec la société FAST. Monsieur le Maire rappelle que la commune ne prend en charge que les certificats nécessaires, dont le coût annuel était de 70 € en 2013 (révisable) et les frais inhérents à la plate-forme FAST d'un montant annuel de 540 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil de faire une nouvelle convention avec la Préfecture dans le cadre de la Commune nouvelle sur les mêmes principes et de prendre la décision de dématérialiser dans les années à venir les actes budgétaires conformément aux dispositions de la loi NOTRe (*Nouvelle Organisation Territoriale de la République*).

Monsieur le Maire sollicite du Conseil l'autorisation de signer les conventions inhérentes à la dématérialisation des actes de la commune nouvelle et la prise en charge financière des dépenses inhérentes à ce dossier.

Adoption à l'unanimité.

Prochaines commissions le 22 janvier : Administration à 14h30, Personnel à 16h.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES

M MUHAMMAD : « Avant de faire la relation de la commission Communication qui s'est déroulée le 10 décembre 2015, 2 choses à vous redire chers collègues : pour ceux qui n'ont pas pris de photo individuelle avant le Conseil, il est proposé de faire une photo tout à l'heure et une date a été fixée pour la photo de groupe du Conseil de la Commune nouvelle le samedi 9 janvier sur la place de la mairie avant la cérémonie des vœux. »

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle VIGNERON

Compte rendu du 10 décembre 2015 :

Un résumé a été réalisé sur tout ce que la commission Communication faisait par rapport aux élus d'Andigné / **Journal du Lion et d'Andigné** – modification du visuel du journal – réflexion sur une nouvelle configuration – modifications au niveau de l'encart « infos pratiques » – le dossier central : les communes nouvelles – trombinoscope des conseillers – différents sujets seront abordés : la ligue protection des oiseaux, les résultats de la banque alimentaire et du Téléthon, le recensement des jeunes, « bien préparer ses vacances », la fête de la musique, les inscriptions des écoles, le remaniement cadastral / **Manifestations à venir** : les vœux de la commune le samedi 9 janvier – les vœux d'Andigné à la salle des fêtes d'Andigné le dimanche 10 janvier / **Les FOLIKLORES** le 12 juillet à l'espace Emile Joulain – tarif adulte : 5 € et gratuit pour les moins de 16 ans / **Logo de la Commune nouvelle** : sous-commission avec Arnaud DAVID qui travaillera sur cette thématique – pictogramme – idées – couleurs : vert (nature) bleu (l'eau) et rouge (terre) – graphisme à établir – réflexion sur le cahier des charges – validation en avril-mai / **Budget 2016** : logo de la ville, plan de ville, les oriflammes, la charte graphique (documents administratifs : courriers, mails, affiches...).

Prochaine commission Communication : le 26 janvier à 19h30

⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Hugues SAULOUP

Compte rendu du 14 décembre 2015 :

Visite du bâtiment des aéroglosses avec les membres de l'association / **Salle de la Mare aux Coqs** : problème récurrent du chauffe-eau – la société CHAUFFECO doit passer fin de semaine / **Eglise** : point sur le rendez-vous chantier du 2 décembre – proposition de profiler l'échafaudage pour remplacer l'éclairage / **Point sur les travaux en cours** / **Point sur le Budget 2015 et prévisions 2016.**

Prochaine commission Patrimoine : le 21 janvier à 18h30.

Commission Cimetière : le 20 janvier à 18h30.

⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle CHARRAUD

Mme CHARRAUD : « La commission Vie Associative s'est réunie le 9 décembre, je n'ai pas de compte rendu ou de commentaires particuliers à faire sur les échanges. Début décembre ont été envoyés à toutes les associations du Lion d'Angers et d'Andigné les dossiers de demande de subvention à retourner en mairie pour le 16 janvier.

M GUILLEMIN : L'assemblée générale du Comité des fêtes à la salle d'Andigné aura lieu le 7 janvier à 20h30. »

Prochaine commission Vie Associative : le 20 janvier à 20h.

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Marie-Claude HAMARD

Mme HAMARD : « Les membres du CCAS sont sur le terrain depuis le 15 décembre pour une centaine de visites aux personnes, nous n'avons donc pas fait de commission. »

Prochaine commission CCAS : le 28 janvier 2016 à 19h15.

⇒ **COMMISSION URBANISME**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul LEQUEUX

Compte rendu du 15 décembre 2015 :

↳ Analyse des documents d'urbanisme :

- 1 Permis de Construire
- 3 Déclarations Préalables
- 2 Certificats d'Urbanisme
- 1 droit de préemption

Projet AECS (Association pour l'Éducation et la Culture Sociale) / Révision du PLU : sur le lieu « Malidor » erreur matérielle du cadastre sur plan de zonage – procéder à une modification mais attendre la décision du propriétaire actuel pour savoir s'il décide de poursuivre son projet (demande de permis de construire) / **Bilan au 15 décembre 2015 des autorisations d'urbanisme** : il reste 15 lots disponibles dans la ZAC DURVAL – en 2015 : 30 permis de construire déposés (dont 16 constructions d'habitations), 65 déclarations préalables, 58 droits de préemption et 100 certificats d'urbanisme / **Ferme de DURVAL** (propriété de la commune du Lion d'Angers) : réponse du Conseil départemental qui accepte le projet du cabinet BESNIER avec 2 îlots et l'implantation du merlon sur l'échangeur est validé.

▪ **La Sablonnière – rue Denis Papin – création de numérotation**

Suite à la création d'une parcelle sur l'Actiparc de la Sablonnière cadastrée section AC n°408, Monsieur le Maire propose de créer le numéro 22 sur la rue Denis Papin pour cette parcelle.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Lieux-dits « Haute Bise » - nomination postale sur la Commune nouvelle**

Monsieur le Maire rappelle que certains lieux-dits sur notre territoire présentent des homonymes. Aussi afin de les différencier et permettre aux services de secours et postaux de bien les identifier, Monsieur le Maire propose au Conseil :

- D'ajouter au lieu-dit « Haute bise » cadastré section B n°745, la dénomination postale suivante : « Haute Bise, route de Segré »
- Le lieu-dit « Haute Bise » cadastré section C n°273 reste lui inchangé.

Adoption à l'unanimité.

⇒ **COMMISSION VOIRIE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul PARIS

M CHALET : « Concernant le dossier de l'achat du calvaire, route de Grez-Neuville, l'acte a été signé le 30 décembre 2015, pour une surface de 892 m² pour un montant de 8 920 €.

Nous allons également signer le 7 janvier la partie CONSORTS BEUTIER pour les terrains qui ont été réservés dans le cadre du PLU et qui ne sont pas constructibles, c'est une réserve foncière en vue de faire un parking à terme. Les personnes qui ont des terrains dans cette partie-là et lorsqu'ils souhaitent les vendre nous devons les acquérir, c'est une obligation.

Enfin une dernière information, suite à la révision du cadastre, les propriétaires ont reçu un courrier pour les informer qu'une permanence se tiendra du 12 au 16 janvier à la salle David d'Angers de 9h à 12h. »

Compte rendu du 15 décembre 2015 :

Point sur les travaux de la rue du Général Leclerc : les marquages au sol sont terminés sur toute la partie commerçants – les plaques podotactiles sont mises en place – le mobilier urbain (*bancs, poubelles, parc à vélos...*) sera placé la première quinzaine de janvier – les panneaux de signalisation sont installés – les guirlandes de Noël : retour positif de la part des commerçants sur l'illumination, très appréciés des Lionnais –

M CHALET : « Les travaux vont reprendre le 5 janvier à l'entrée de la rue Godard Faultrier. Un arrêté va être pris pour la circulation des véhicules. Suite au courrier des riverains de la rue Godard Faultrier une réunion est fixée le 14 janvier à 18h30 afin de reparler du projet.

Candélabres : changement d'un candélabre rue Jean Monnet et deux à l'école publique Point campagne éclairage : tous les candélabres en panne ont été réparés / **Devis SIEML – Travaux 2016 :** effacement des réseaux (fonds de concours) bd Halligon, rue Robert Schuman, route d'Angers / **Protet création d'une protection acoustique rue Jean Monnet (parallèle à la RD775) :** compte rendu de la réunion publique du 16 décembre - 30 personnes étaient présentes - présentation du projet – terre végétale à la charge du CD49 – travaux réalisés été 2016 – déplacer le passage piéton près de la rocade / **Achats divers :** chaux pour le terrain d'honneur / **Budget voirie :** présentation investissement et fonctionnement.

• **Convention d'occupation précaire et temporaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Conseil Municipal de l'ancienne commune a délibéré le 13/02/2014 sur la mise en place d'une convention d'occupation précaire et temporaire de la parcelle cadastrée section B n°1483, anciennement terrain des consorts LABALTE, rue du Courgeon.

Pour l'année 2015 le montant total s'élève à 193.50 €.

Monsieur le Maire précise qu'il convient à nouveau de renouveler pour l'année 2016 la convention précaire concernant la parcelle désignée ci-dessus.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention précaire pour l'année 2016 et de l'autoriser à renouveler expressément cette convention précaire chaque année en appliquant une actualisation du tarif selon une progression basée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Adoption à l'unanimité.

Prochaine commission Urbanisme – Voirie : le 19 janvier à 20h.

• **Information au Conseil sur les décisions prises par M le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)**

→ **Devis d'Investissement inférieurs à 5 000 € HT**

Commission Patrimoine :

- **Groupe Scolaire Edmond Girard (primaire et maternelle) :** Achats de drapeaux pour 225 € HT, entreprise DOUBLET
- **Bibliothèque Hervé Bazin :** remplacement de radiateurs pour 550 € HT, entreprise DBE
- **Salle des Tilleuls :** travaux électriques pour 558 € HT, entreprise DBE
- **Espace Emile Joulain :** étude / diagnostic pour le parquet pour 1 350 € HT, société AFPIASOLFI.2A

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « investissement ».

⇒ **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Le 9 janvier 2016 : Vœux à la population à 11h à l'espace Émile JOULAIN.
- Le 18 janvier 2016 : Conseil privé de la Commune nouvelle « débat d'orientation budgétaire ».

Clôture de la séance à 22h55.

Prochain Conseil Municipal de la commune nouvelle : lundi 1^{er} février 2016 à 20h30.

Le Maire,



Etienne GLÉMOT

Le secrétaire,



Arnaud DAVID



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 1^{er} FEVRIER 2016**

L'an deux mille seize, le premier février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune nouvelle du Lion d'Angers, convoqué le vingt-six janvier deux mille seize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Véronique BAUDEY, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Arsène DELANOE, MME Nelly GAUTTIER, MM Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, MME Ingrid LAMBERT, M Jean-Paul LEQUEUX, MMES Christina MENANT, Catherine MORICE, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Marc PAULOIN, MME Nelly PÉANT, M Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Hugues SAULOUP, Benjamin SIRJEAN, MME Sandrine SOYÉ.

Étaient excusés :

Mme Anne-Sophie BARTHE, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul PARIS.
Mme Véronique BOUCHET, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude HAMARD.
Mme Emeline STEINIRGER, qui a donné pouvoir à Mme Nicole MELLIER.
Mme Isabelle VIGNERON, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CHARRAUD.

Secrétaire de séance : Mme Véronique BAUDEY.

Nombre de Conseillers en exercice	36
Nombre de Conseillers présents	32
Nombre de suffrages exprimés.....	36
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

2016-02-01 / Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager et de mandater les dépenses d'investissement 2016 avant vote du budget

Conformément à ce qui a été indiqué lors de la séance du 4 janvier 2016, il n'est plus possible de prendre une délibération générale autorisant le Maire à engager et mandater les dépenses dans la limite de 25% des dépenses d'investissement réalisées l'année n-1.

Il faut justifier les crédits, et prendre nécessairement chaque mois avant le vote du budget, une délibération autorisant l'ouverture des crédits indispensables dans l'attente du vote du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté à l'unanimité, la décision d'ouvrir, pour février 2016, les crédits pour le paiement des dépenses suivantes :

- ✚ Espace Emile JOULAIN : bloc de secours, entreprise ROIMIER TESNIERE, pour 143 € HT,
- ✚ Espace Emile JOULAIN : câble haut-parleur, entreprise MOREAU, pour 34 € HT,
- ✚ Mairie : perforelieur, MAJUSCULE, pour 257.20 € HT,
- ✚ Rond-point Savard : démontage et remontage du panneau lumineux, société LUMIPLAN, pour 3 620 € HT.
- ✚ Travaux Centre Bourg, avenant maîtrise d'œuvre, FORMA 6, pour 9 200 € HT.

2016-02-02 / Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2016

Le débat d'orientation budgétaire obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget s'est déroulé le 1^{er} février 2016.

Le Conseil Municipal a pris acte de la tenue du DOB.

2016-02-03 / Personnel – Achat de Cadeaux pour le départ d'agents

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a acté à l'unanimité, l'achat de cadeaux pour deux agents, l'un pour un départ en retraite (personnel d'entretien), et l'autre (personnel administratif chargé de l'Urbanisme) pour une mutation dans une autre collectivité, -en remerciements de la qualité des services et fonctions assurés au sein des services de la ville-, d'une valeur de 200 à 300 € TTC chacun.

2016-02-04 / SPLA de l'ANJOU, désignation de délégués

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la commune déléguée d'Andigné et la commune historique du Lion d'Angers constituent une commune nouvelle LE LION D'ANGERS. La commune historique du Lion d'Angers était actionnaire de la SPL de l'Anjou. Elle détenait 20 actions de la société.

La commune nouvelle LE LION d'ANGERS devient actionnaire de la SPL de l'ANJOU et donc titulaire des 20 actions de la SPL de l'Anjou.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté à l'unanimité :

- de désigner Monsieur Etienne GLEMOT, Maire, afin de représenter la Ville du Lion d'Angers à l'assemblée spéciale, au Conseil d'Administration de la SPL de l'ANJOU avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre,
- de désigner Monsieur Etienne GLEMOT, Maire, afin de représenter la Ville du Lion d'Angers au sein des Assemblées générales de la société.

2016-02-05 / Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers, désignation de délégués

Le conseil de communauté a adopté en sa séance du 21 janvier un accord local qui prévoit la désignation par les communes de 31 délégués communautaires. Cet accord local prévu à l'article L.5211-6-1 du CGCT prévoit que la commune du Lion d'Angers doit désigner 8 délégués communautaires. Les actuels délégués communautaires étant prioritaires, 5 de la commune historique du Lion d'Angers et 2 de la commune historique d'Andigné, une liste paritaire d'un délégué est donc à désigner, liste issue de la liste fléchée validée par les électeurs en mars 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté à l'unanimité,

- D'approuver l'accord local voté par la CCRLA,
- De confirmer et voter la liste des délégués votée le 4 janvier 2016,
- De désigner le 8^{ème} délégué : Mme Nicole MELLIER.

2016-02-06 / Adoption du rapport de la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) du 8 décembre 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, le rapport de la Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges (CLETC).

2016-02-07 / Renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, est instituée une commission communale des impôts directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de 7 commissaires. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du conseil municipal. Il convient, suite à la récente création de la commune nouvelle, de procéder à la constitution d'une nouvelle CCID.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, la liste proposée de 8 Commissaires titulaires et de 8 Commissaires suppléants, en nombre double.

2016-02-08 / Groupe Scolaire Edmond GIRARD – Primaire – classe de neige

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, la participation communale de 100 € par élève, pour les 50 enfants de la classe de CM1/CM2 de l'école primaire Edmond GIRARD, résidents du Lion d'Angers. La classe de neige se déroulera du 5 au 12 mars 2016. La somme de 5 000 € sera inscrite au BP 2016.

2016-02-09 / Actualisation des participations des communes extérieures aux frais de fonctionnement pour les enfants scolarisés à l'école publique Edmond GIRARD – année scolaire 2015/2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, la participation aux Communes pour les enfants domiciliés chez elles et qui sont scolarisés à l'école Edmond GIRARD. La participation est calculée sur la base des charges à caractère général, des frais de personnel et des fournitures, divisée par le nombre d'élèves.

Aussi pour l'année scolaire 2015/2016 la participation proposée est :

- pour l'école maternelle de 1 056.26 € (contre 1 026.08 € en 2014/2015) soit une hausse de 2.94 %.
- pour l'école primaire de 459.59 € (contre 451.83 € en 2014/2015) soit une hausse de 1.72 %.

2016-02-10 / Mairie de Grez-Neuville – PLU (Plan Local d'Urbanisme) – Modification n°1 – Avis de la ville du Lion d'Angers

La mairie de Grez Neuville, -qui présente une modification de son PLU-, demande à la commune d'émettre un avis quant à cette modification, dont l'objet consiste notamment à :

1. Supprimer le pastillage, la loi ne le permettant plus,
2. Rectifier une erreur de zonage pour une petite construction classée par erreur en zone UB,
3. Favoriser la mise en place d'un complexe sportif et de loisirs sur le tertiaire du Lionnais (ZAC de la Grée) en modifiant le règlement de la zone UYZ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, d'émettre un avis favorable quant à cette modification n°1 du PLU de Grez-Neuville.

2016-02-11 / Travaux aménagement du Centre Bourg – Marché de conception et de maîtrise d'œuvre – Signature d'un avenant n°1 ; avenant supplémentaire au marché initial pour 9 200 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, l'avenant n°1 avec le cabinet FORMA 6, pour un montant de 9 200 € HT, correspond à la réalisation d'un DCE (dossier de création des entreprises) avec un suivi de travaux spécifiques pour la rue des Sources en phase 1 (temps supplémentaire d'analyses des offres, réunions de chantiers et réception de travaux supplémentaires).

2016-02-12 / Remaniement du Cadastre – Numérotation de la Barillerie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, de procéder à la numérotation de « La Barillerie ».

- Rue de la Barillerie : du n° 2 au n° 10,
- Numéros 12 et 14 : dénomination « La Barillerie ».

2016-02-13 / Cimetière : Rétrocession de concessions cimetière – remboursement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, d'accorder sur demande, le remboursement partiel de concessions trentenaires pour le temps restant à courir (emplacement vide de toute sépulture), selon le barème suivant :

- concession datant de 1 à 5 ans : 60 % de l'achat
- concession datant de 6 à 10 ans : 50 % de l'achat
- concession datant de 11 à 15 ans : 40 % de l'achat.

Fait au Lion d'Angers, le 2 février 2016

compte rendu complet disponible à compter
du 15 février 2016

Le Maire,



Étienne GLÉMOT



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU LUNDI 1^{er} FÉVRIER 2016
PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille seize, le premier février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle du Lion d'Angers, convoqué le vingt-six janvier deux mille seize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Etienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Véronique BAUDEY, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Arsène DELANOE, MME Nelly GAUTTIER, MM Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, MME Ingrid LAMBERT, M Jean-Paul LEQUEUX, MMES Christina MENANT, Catherine MORICE, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Marc PAULOIN, MME Nelly PÉANT, M Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Hugues SAULOUP, Benjamin SIRJEAN, MME Sandrine SOYÉ.

Étaient excusées :

Mme Anne-Sophie BARTHE, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul PARIS.
Mme Véronique BOUCHET, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude HAMARD.
Mme Emeline STEINIRGER, qui a donné pouvoir à Mme Nicole MELLIER.
Mme Isabelle VIGNERON, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CHARRAUD.

Secrétaire de séance : Mme Véronique BAUDEY.

Ouverture de la séance à 20h30.

> Approbation du procès-verbal de la séance du 4 janvier 2016.

Adoption à l'unanimité.

M le Maire : « J'ai le plaisir de vous présenter Elisabeth CORMIER qui nous accompagne depuis le 11 janvier en tant que Directrice Générale des Services (DGS) pour faire l'intérim de l'arrivée de Maïder THIBAUT. Je vous laisse la parole afin de vous présenter.

Elisabeth CORMIER : Je fais des remplacements au sein du centre de gestion 44 et 49 depuis 9 ans. Avant j'étais fonctionnaire territorial contractuelle. J'effectue des remplacements de responsable de service, de secrétaire de mairie et de DGS. J'ai travaillé à Champtocé et à Chalonnes pendant près d'une année où j'ai remplacé la DRH et j'étais DGSA, je venais en aide à la DGS.

> Agenda de M le Maire.

M le Maire présente son agenda.

> Agenda de M MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.

M le Conseiller départemental présente son agenda.

> Compte rendu du Conseil Communautaire du 21 janvier 2016.

M MUHAMMAD 1^{er} Adjoint, rapporte au Conseil le compte rendu du Conseil Communautaire.

- La notion d'accord local (vote ci-après).
- La potentialité de créer une nouvelle salle de sports située à l'emplacement de la piscine actuelle.

M le Maire : « C'est un dossier en cours de réflexion, la Communauté de communes a mis en place une commission. On connaît le besoin de salles sur la commune, le nombre de collégiens n'arrétant pas d'augmenter tous les ans (en 5 ans on est passé de 600 à plus de 1 000 l'année prochaine), la Communauté souhaiterait que cette salle ait une notion de polyvalence et on va prendre un programmiste pour bien étudier les besoins avec les utilisateurs (associatifs et écoles), et bien faire le point sur la polyvalence possible : les parkings, les notions thermiques (douches..), développement durable au sens large.

Mme MELLIER : La réflexion sera étendue au cadre communal.

M le Maire : Oui. Les besoins remontent de la commune vers l'intercommunalité. Il est évident qu'il y aura une participation communale à cette salle, en fonction de la salle qui sera construite, il y a la notion de terrain mais aussi la notion thermique.... Cela fera partie des échanges que nous aurons avec le programmiste.

M SAULOUP : Si c'est intercommunal c'est acté qu'elle soit au Lion ?

M le Maire : Il est effectivement prévu qu'elle soit au Lion, de la même manière que le Louroux Béconnais a étudié une salle à un moment donné qui était à 10 minutes des collèges, cela n'intéressait pas les collèges, à partir du moment où il faut se déplacer à pieds et qu'on est à plus de 10 minutes cela n'a aucun intérêt.

Nous ferons le retour à chaque conseil sur ce qui se fait.

Michel GUILLOIS : Une salle nouvelle à la place de la piscine. Cela me gêne beaucoup que cela se passe comme ça, il y a des gens aujourd'hui qui ont des besoins et beaucoup ne partent pas en vacances avec la conjoncture, après qu'on trouve des parades en disant on va prendre le car pour aller à Segré...

M le Maire : Par rapport au site actuel de la piscine, il n'y a pas d'ambiguïté c'est une piscine qui est en fin de vie et qui n'a pas d'avenir, l'année dernière quand on a voulu la démarrer, nous avons dû changer les araignées qui ont éclatées et faire des tranchées au dernier moment autour de la piscine. On sait qu'elle est complètement « à bout de souffle », même si c'est un exploit de la maintenir, on a eu de très bons résultats sanitaires cet été avec un matériel aussi vieux. Après cela n'empêche pas la question que tu poses et c'est un peu la réflexion que nous avons exprimée : quelles solutions mettrons-nous en œuvre ? Aujourd'hui c'est environ 2 200 entrées sur 2 mois. Nous avons jusqu'au 1^{er} juillet 2017, j'espère qu'elle tiendra cette année car nous sommes en train de recruter les maîtres-nageurs.

Marc PAULOIN : Qui prendra en compte l'entretien et les réparations éventuelles ?

M le Maire : Ce sera l'intercommunalité.

Mme BAUDEY : Donc il y aura un gardien ?

M le Maire : Si dans le groupe de travail, il décide de mettre un gardien pourquoi pas. Il n'y aura pas un gardien pour une salle mais pour le stade. Ce sera une question communale. »

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – RÉFORME

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

→ Commission « FINANCES » du 22 janvier 2016 :

2016-02-01 / Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager et de mandater les dépenses d'investissement 2016 avant vote du budget

Monsieur Jean-Paul ROUSSEAU Adjoint aux Finances expose au Conseil que conformément à ce qui a été indiqué lors de la séance du 4 janvier 2016, il n'est plus

possible de prendre une délibération générale autorisant le Maire à engager et mandater les dépenses dans la limite de 25 % des dépenses d'investissement réalisées l'année n-1. Il faut justifier les crédits, et prendre nécessairement chaque mois avant le vote du budget, une délibération autorisant l'ouverture des crédits indispensables dans l'attente du vote du budget.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose au Conseil d'ouvrir, pour février 2016, les crédits pour le paiement des dépenses suivantes :

- ✚ **Espace Emile JOULAIN** : bloc de secours, entreprise ROIMIER TESNIERE pour 143 € HT,
- ✚ **Espace Emile JOULAIN** : câble haut-parleur, entreprise MOREAU pour 34 € HT,
- ✚ **Mairie** : perforelleur, MAJUSCULE, pour 257.20 € HT,
- ✚ **Rond-point Savard** : démontage et remontage du panneau lumineux, société LUMIPLAN pour 3 620 € HT.
- ✚ **Travaux Centre Bourg**, avenant maîtrise d'œuvre, FORMA 6, pour 9 200 € HT.

Entendu ces observations et propositions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- Donne son accord sur l'ouverture des crédits pour le paiement des dépenses de février 2016 (comme indiquées ci-dessus), avant le vote du budget.

2016-02-02 / Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2016

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2312-1, CONSIDERANT qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les villes de 3 500 habitants et plus,

CONSIDERANT que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

CONSIDERANT que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Sur le rapport de Monsieur ROUSSEAU Adjoint délégué aux Finances et sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil a été invité à débattre.

Ayant entendu l'exposé, le Conseil Municipal:

- PREND ACTE, à l'unanimité, pour les budgets de la ville du Lion d'Angers, de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

→ Commission « du PERSONNEL » du 22 janvier 2016 :

2016-02-03 / Personnel – Achat de Cadeaux pour le départ d'agents

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que deux agents vont quitter prochainement la commune : l'un pour un départ en retraite (personnel d'entretien) et l'autre (personnel administratif// chargé de l'Urbanisme) pour une mutation dans une autre collectivité.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil, -en remerciements et au vu de la qualité des services et fonctions assurées au sein des services de la ville-, de leur acheter respectivement à chacun des cadeaux, d'une valeur de 200 à 300 € TTC.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée son accord quant à l'achat de ces cadeaux.

Entendu cette proposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- Donne son accord pour l'achat de cadeaux pour le départ des deux agents concernés (départ en retraite et mutation dans une autre collectivité), cadeaux d'une valeur de 200 à 300 € TTC chacun.
- Certifie que les dépenses sont inscrites au BP 2016 section de fonctionnement.

→ Commission « ADMINISTRATION » du 22 janvier 2015 :

2016-02-04 / SPL de l'ANJOU – désignation de délégués

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la commune déléguée d'Andigné et la commune historique du Lion d'Angers constituent une Commune nouvelle « LE LION D'ANGERS ». La commune historique du Lion d'Angers était actionnaire de la SPL de l'Anjou. Elle détenait 20 actions de la société.

La Commune nouvelle LE LION D'ANGERS devient actionnaire de la SPL de l'ANJOU et donc titulaire de 20 actions de la SPL de l'Anjou.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de délibérer afin de désigner un élu comme représentant la nouvelle commune au sein des différentes instances (*Assemblée Spéciale, Assemblée Générale, Conseil d'Administration*) de la SPL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

• Décide :

- de désigner Monsieur Etienne GLEMOT, Maire, pour représenter la Ville du Lion d'Angers à l'assemblée spéciale, au Conseil d'Administration de la SPL de l'ANJOU avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre,
- de désigner Monsieur Etienne GLEMOT, Maire, afin de représenter la Ville du Lion d'Angers au sein des assemblées générales de la société.

2016-02-05 / Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers, approbation accord local et désignation de délégués

Le Conseil de communauté a adopté en sa séance du 21 janvier 2016 un accord local qui prévoit la désignation par les communes de 31 délégués communautaires.

Cet accord local prévu à l'article L.5211-6-1 du CGCT prévoit que la commune du Lion d'Angers doit désigner 8 délégués communautaires.

Les actuels délégués communautaires étant prioritaires, 5 de la commune historique du Lion d'Angers et 2 de la commune historique d'Andigné, une liste paritaire d'un délégué est donc à désigner, liste issue de la liste fléchée validée par les électeurs en mars 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- d'approuver l'accord local voté par la CCRLA,
- de confirmer et voter la liste des délégués votée le 4 janvier 2016,
- de désigner le 8^{ème} délégué : Mme Nicole MELLIER.

2016-02-06 / Adoption du rapport de la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) du 8 décembre 2015

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la CLETC de la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers s'est réunie le 08 décembre 2015.

Le Conseil Communautaire le 17 décembre 2015 a validé le compte-rendu de la CLETC, avec notamment l'intégration des voies reprises et les attributions de compensation 2016 à percevoir des communes par la CCRLA.

Sur proposition de la commission des Finances du 22 janvier 2016, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider ce compte-rendu.

Entendu cette proposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- Valide et entérine le rapport 2015 de la CLETC (*comme annexé à la présente délibération*) tel que proposé et présenté en séance.

2016-02-07 / Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – Renouvellement des membres

Monsieur Jean-Paul ROUSSEAU Adjoint délégué aux Finances, précise à l'assemblée municipale que l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, est instituée une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de 7 commissaires.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du Conseil Municipal.

Monsieur ROUSSEAU ajoute qu'il convient, suite à la récente création de la Commune nouvelle, de procéder à la constitution d'une nouvelle CCID.

Au vu de la liste qui est proposée, des 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants en nombre double,

Entendu ces observations et propositions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne son accord quant aux membres de la liste des 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants, en nombre double.

Prochaines commissions le 26 février : Administration à 14h30, Personnel à 16h.

⇒ COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – APS & CANTINE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Christina MENANT

Compte rendu du 28 janvier 2016 :

Présentation du périmètre d'intervention de la commission – distinguo entre la commission Patrimoine qui s'occupe des bâtiments et des gros équipements / **Groupe Scolaire Edmond Girard** : historique des dossiers équipements (*matériel informatique obsolète*) – Cantine : harmonisation du mobilier / **Cantine Andigné** : 30 à 40 enfants sont inscrits et livraison des repas par RESTORIA / **Aires de jeux Andigné** : réflexion sur matériel à installer (*table pique-nique, ping-pong...*) – installation de sanitaires publics à proximité / **2^{ème} parc de jeux** : réflexion d'un emplacement plus proche du centre du Lion et des écoles (*près de l'EHPAD, terrain ancienne maison de retraite... ?*) / **Activités périscolaire** – Fonctionnement : pour Le Lion : DSP avec RECREA'LION - pour l'école du Sacré Cœur d'Andigné : OGEC - hausse des effectifs sur les 2 communes /

2016-02-08 / Groupe Scolaire Edmond GIRARD – Primaire – classe de neige :

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de l'école primaire Edmond GIRARD sollicitant une subvention communale pour la classe de neige qui se déroulera du 5 au 12 mars 2016, pour 50 élèves (classe de CM1/CM2) résidents du Lion d'Angers.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2015, la participation communale s'élevait à 98.28 € et propose pour cette année, une augmentation de 1.75 % soit un montant de 100 € par élève. Monsieur le Maire précise que la somme de 5 000 € sera inscrite au BP 2016.

Entendu ces propositions et observations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe la participation communale pour la classe de neige, classe primaire du Groupe Scolaire Edmond Girard à 100 € par élève, au titre de l'année scolaire 2015-2016.
- Dit que la dépense est inscrite au budget section de fonctionnement.

2016-02-09 / Actualisation des participations des communes extérieures pour les enfants scolarisés à l'école publique Edmond GIRARD

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que chaque année, il est demandé une participation aux Communes pour les enfants domiciliés chez elles, et qui sont scolarisés à l'école Edmond GIRARD.

La participation est calculée sur la base des charges à caractère général, des frais de personnel et des fournitures, divisée par le nombre d'élèves.

Aussi pour l'année scolaire 2015/2016 la participation proposée est de :

- pour un enfant scolarisé à l'école maternelle est de 1 056.26 € (contre 1 026.08 € en 2014/2015) soit une hausse de 2.94 %, qui se détaille comme suit :
 - o Fonctionnement école : 880.78 €
 - o Fonctionnement cantine : 116.06 €
 - o Fournitures scolaires : 26.82 €

- Récompenses scolaires : 16.70 €
- Arbre de Noël : 15.90 €
- pour un enfant scolarisé à l'école primaire de 459.59 € (contre 451.83 € en 2014/2015) soit une hausse de 1.72 % qui se détaille comme suit :
 - Fonctionnement école : 292.35 €
 - Fonctionnement cantine : 123.72 €
 - Fournitures scolaires : 26.82 €
 - Récompenses scolaires : 16.70 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- Fixe pour l'année scolaire 2015-2016, la participation des communes extérieures pour les enfants scolarisés au Groupe Scolaire Edmond Girard comme suit :
 - Ecole maternelle : 1 056.26 €/élève
 - Ecole primaire : 459.59 € /élève
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires et à adresser les factures aux communes « utilisatrices ».

Prochaine commission le 10 mars à 18h30.

⇒ **COMMISSION URBANISME**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Patrick PISCIONE

Compte rendu du 19 janvier 2016 :

- ↳ Analyse des documents d'urbanisme :
 - 4 Permis de Construire
 - 3 Déclarations Préalables
 - 9 Certificats d'Urbanisme
 - 7 droits de préemption

Projet AECS : 2 parcelles sont à vendre terrain d'environ 1 500 m² estimation 95 000 € / **3^{ème} salle de sports** : condamner ou non la piscine afin de fournir un terrain nu à la Communauté de Communes pour pouvoir réaliser les travaux / **Lotissement communal Les Dollières à Andigné** : 15 lots + 4 locatifs – surface des parcelles environ 500 m² – les travaux ont coûté 486 000 € - 6 lots ont été vendus pour une recette de 207 400 € - extension possible de 16 lots / **ZAC de DURVAL** : la commune du Lion d'Angers a racheté la ferme de DURVAL pour un montant de 98 000 € - objectif de la commune : revendre cette ferme au cabinet BESNIER - le département a validé leur projet puisque l'échangeur est clarifié.

Site de l'ex-maison de retraite : projet de 16 lots d'environ 400 m² en moyenne + des locatifs de 1 185 m² - nécessité de mettre le terrain à nu : démolition, désamiantage, viabilisation du terrain ce qui représenterait environ 100 000 € / **Garages avenue des Tilleuls** : obligation de réaliser un mini-projet avec mise en place de 10 places de parking – l'étude sera faite par le cabinet BRANCHEREAU / **Rue Henri et Robert de Cholet** : numérotation d'un chemin privé (à revoir en commission) / **ZAC Jules VERNE** : actuellement en face l'EHPAD il y a des places de parking, des locatifs seront en construction.

Daniel CHALET : « Maine et Loire HABITAT a acheté un espace d'environ 1 300 m², le permis de construire sera déposé dans les prochains mois, le cabinet BON TEMPS a été retenu pour réaliser le projet, nous verrons en commission l'avant-projet. »

2016-02-10 / Mairie de Grez-Neuville – PLU (Plan Local d'Urbanisme) – Modification n°1 – Avis de la ville du Lion d'Angers

Monsieur Daniel CHALET Adjoint délégué à l'Urbanisme, expose que ce dossier a fait l'objet d'un examen en Commission urbanisme du 19 janvier 2016.

La mairie de Grez Neuville, -qui présente une modification de son PLU-, demande à la commune d'émettre un avis quant à cette modification, dont l'objet consiste notamment à :

1. Supprimer le pastillage, la loi ne le permettant plus,
2. Rectifier une erreur de zonage pour une petite construction classée par erreur en zone UB,
3. Favoriser la mise en place d'un complexe sportif et de loisirs sur le tertiaire du Lonnais (ZAC de la Grée) en modifiant le règlement de la zone UYZ.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'émettre un avis favorable quant à cette modification n°1 du PLU de Grez-Neuville.

M le Maire : « Dans la loi sur l'urbanisme, l'état souhaitait qu'il y ait un pastillage dans les zones rurales autour des maisons, des tiers du rural. Vous savez que la loi protège beaucoup les espaces ruraux en dehors de l'urbain et donc il fallait que l'on identifie où est-ce que ces maisons qui sont des tiers dans le rural pouvaient s'étendre. Nous avons interrogé les exploitations pour savoir où est-ce qu'ils pourraient se développer... a la grande surprise de tout le monde, le pastillage vient d'être supprimé. »

Entendu ces explications et propositions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- Emet un avis favorable quant à la modification n°1 du PLU de Grez-Neuville.

2016-02-11 / Travaux aménagement du Centre Bourg – Marché de conception et de Maîtrise d'œuvre – Signature d'un avenant n°1 ; avenant supplémentaire au marché initial pour 9 200 € HT

Monsieur Daniel CHALET Adjoint délégué à l'Urbanisme indique qu'il a été nécessaire de prendre un avenant relativement aux travaux d'aménagement du Centre Bourg pour le marché de conception de maîtrise d'œuvre ; avenant n°1 supplémentaire au marché initial signé avec le cabinet FORMA 6.

Monsieur CHALET précise que cet avenant n°1 correspond à la réalisation d'un DCE (dossier de création des entreprises) avec un suivi de travaux spécifiques pour la rue des Sources en phase 1 (temps supplémentaire d'analyses des offres, réunions de chantiers et réception de travaux supplémentaires).

Monsieur le Maire demande au Conseil de donner son accord quant à cet avenant, et à l'autoriser ou son représentant, à le signer.

Entendu ces précisions et propositions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- Accepte l'avenant n°1 supplémentaire au marché initial d'un montant de 9 200 € HT (11 040 € TTC) signé avec le cabinet FORMA 6, et correspondant à la réalisation d'un DCE pour la rue des Sources, tel que proposé.
- Autorise en conséquence Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

2016-02-12 / Remaniement du Cadastre – Numérotation de La Barillerie

Monsieur Daniel CHALET Adjoint délégué à l'Urbanisme informe le Conseil que suite au remaniement du cadastre, il convient de procéder à la numérotation de La Barillerie.

Sur proposition de la commission urbanisme qui s'est réunie le 19 janvier 2016, Monsieur le Maire invite le Conseil à valider les numérotations suivantes :

- Rue de la Barillerie : du n° 2 au n° 10,
- Numéros 12 et 14 : dénomination « La Barillerie ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Acte les numérotations désignées ci-dessus.

⇒ COMMISSION VOIRIE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Catherine MORICE

Compte rendu du 19 janvier 2016 :

Point sur les travaux rue du Général Leclerc : les travaux sont réalisés jusqu'à la rue Cochard - démarrer la rue du Marché et rue Octave Hamelin à partir du 20 février en parallèle de la poursuite des travaux rue du Général Leclerc pour une fin vers le 15 avril / sur la partie basse le mobilier urbain se met en place : un parking à vélos a été installé ainsi qu'une borne d'éclairage / **Rue Godard Faultrier** : suite à une pétition des riverains, une réunion s'est déroulée le 14 janvier pour proposition / **Fleurissement** : une sous-commission a été créée, elle est composée de 6 personnes (avec des membres des commissions urbanisme-voirie et vie associative) et Jean-François BOSSÉ (responsable unité espaces verts) / **SIAEP** : inscription des réseaux route d'Angers lors de l'effacement / **Merlons de la tranche 1 et 2 de DURVAL** : fixation des bâches ont été améliorées pour en assurer leur maintien - 9 000 plants ont été plantés / **SISTQ** : les tarifs restent inchangés en 2016 par rapport à 2015.

M RAYNAL : « Serait-il possible d'avoir ou d'afficher les plans des deux communes ?

M le Maire : Oui nous en prenons note. »

Prochaine commission Urbanisme - Voirie : le 25 février à 20h.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Nelly PÉANT

Compte rendu du 26 janvier 2016 :

Journal du Lion : découverte de la nouvelle maquette du journal qui sera diffusé prochainement - prochaine édition mai/juin/juillet (réflexion des thèmes) - dossier central : les finances / **LES FOLIKLORES** : 2 membres de la commission ont été mandatés pour choisir le groupe qui se représentera le 12 mars 2016 / **Borne électrique SIEML** : inauguration le 12 février à 11h sur site : place du Champ de Foire / **Logo de la Commune nouvelle** : une sous-commission traite le sujet - budget estimé à 2 000 € pour la modification - / **Guide de l'élu** : remis à jour en incluant les informations qui concerne Andigné / **Budget 2016** / **Questions diverses** : concours des maisons fleuries d'Andigné - Journal des associations (inclure Andigné/Le Lion).

Prochaine commission Communication : le 17 février à 20h30

⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHÉ

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Nicole MELLIER

Compte rendu du 21 janvier 2016 :

Mise en place de la nouvelle commission, présentation des membres de l'équipe technique et du rôle de chacun - Informations sur le mode de fonctionnement de la commission. Horaire des réunions, visite de bâtiments etc.... / **Préparation budgétaire** / **Distribution d'un listing** reprenant l'ensemble des points évoqués lors du Débat d'Orientation Budgétaire / Informations données sur les divers travaux en cours :

- Eglise : retard pris par le couvreur sur la tranche 2. L'architecte demande à l'entreprise de mettre une 2^{ème} équipe.
- Espace Emile Joulain : expertise du parquet faite le 19 janvier dernier. Le rapport vient d'arriver et va être analysé pour suite à donner.
- Bibliothèque : les 2 radiateurs ont été posés.

Prochaine commission Patrimoine : le 23 février à 18h30.

Commission Cimetière du 20 janvier 2016.

Pour préparer la commission Nicole MELLIER et Bernard MENANT ont visité les deux cimetières de la Commune nouvelle.

La commission a déroulé les points du règlement qui peuvent être différents entre les deux pratiques. Une refonte du règlement sera proposée ultérieurement.

2016-02-13 / Cimetière : Rétrocession de concessions – remboursement

Suite à la demande d'un particulier, de remboursement partiel de concession, et sur proposition de la commission cimetière, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour procéder au remboursement de concessions trentenaires pour le restant à courir (emplacement vide de toute sépulture), selon le barème suivant :

- concession datant de 1 à 5 ans : 60 % de l'achat
- concession datant de 6 à 10 ans : 50 % de l'achat
- concession datant de 11 à 15 ans : 40 % de l'achat.

Monsieur le Maire précise que ce barème sera intégré au règlement afin d'être effectif pour les demandes ultérieures.

Entendu cette proposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- Donne son accord pour procéder au remboursement de concessions trentenaires pour le restant à courir, en faveur de particuliers qui en feraient la demande et tel que proposé précédemment.
- Fixe en conséquence le remboursement // rétrocession de concessions comme suit :
 - concession datant de 1 à 5 ans : 60 % de l'achat
 - concession datant de 6 à 10 ans : 50 % de l'achat
 - concession datant de 11 à 15 ans : 40 % de l'achat.

⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Sylvie RABIN

Compte rendu du 20 janvier 2016 :

Organisation de la commission vie associative et échange sur les façons respectives de travailler / Reconduction du livret **ASSOCIA'LION / Forum des associations** aura lieu le 3 septembre / **Rencontre associative** en novembre / **Etude des demandes de subventions** / Mise en place d'une **commission fleurissement**, composée de membres de la commission urbanisme-voirie et associations – Nelly GAUTIER, Marc PAULOIN, Isabelle CHARRAUD – objectif : en complément du concours des maisons fleuries et des villes et villages fleuris et en soutien au responsable des espaces verts, réflexion sur le fleurissement et les aménagements paysagers / **Concours des maisons fleuries** : échange sur l'organisation de ce concours annuel. Afin de convier les habitants d'Andigné à participer au concours, préparation d'un flyer qui sera distribué dans leurs boîtes aux lettres par certains élus d'Andigné.

Prochaine commission Vie Associative : le 9 février à 20h.

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Sandrine SOYÉ

Compte rendu commission Logement du 25 janvier 2016 :

Propositions d'attribution : 1 T1bis – 2 T2 – 1 T3

Repérage visuel des logements sociaux sur Andigné : 18 logements sociaux.

Mme HAMARD : « Avec la création de la Commune nouvelle, le CCAS n'est pas mis en place puisque nous attendons la réponse des organismes qui doivent donner leurs représentants à la commission d'action sociale. »

Commission Action Sociale - compte rendu du 28 janvier 2016 :

Dossiers sociaux : 2 dossiers aide financière – Notifications d'aide sociale : ADAPA à domicile : 5 - Hébergement en établissement personnes âgées : 3 - Allocation compensatrice pour tierce personne : 1 - Hébergement en établissement personne handicapée : 1 - Prestation de compensation du handicap enfant à domicile : 1 - Aides aux vacances : 2 - Convention mise à disposition garage / **Présentation bilan social 2015 / Demandeurs d'emploi** : décembre 2015 : 277 (134 hommes – 143 femmes) – 217 indemnisables – janvier 2016 : 274 (138 hommes – 136 femmes) – 206 indemnisables.

Prochaine commission CCAS : le lundi 29 février 2016 à 20h.

⇒ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Clôture de la séance à 23h.

Prochain Conseil Municipal de la commune nouvelle : **lundi 7 mars 2016 à 20h30.**

Le Maire,



Etienne GLÉMOT

Le secrétaire,

Véronique BAUDEY



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 7 MARS 2016**

L'an deux mille seize, le sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune nouvelle du Lion d'Angers, convoqué le premier mars deux mille seize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Arsène DELANOE, MME Nelly GAUTTIER, M Richard GUILLEMIN, MME Ingrid LAMBERT, M Jean-Paul LEQUEUX, MMES Christina MENANT, Catherine MORICE, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Marc PAULOIN, MME Nelly PÉANT, M Patrick PISCIONE, MME Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Hugues SAULOUP, MMES Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

M Michel GUILLOIS, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul LEQUEUX.
Mme Isabelle PRAT, qui a donné pouvoir à M Hugues SAULOUP.
M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à M Joël PARÉ.
Mme Sandrine SOYÉ qui a donné pouvoir à Mme Nelly GAUTTIER.

Secrétaire de séance : M Hugues SAULOUP.

Nombre de Conseillers en exercice	36
Nombre de Conseillers présents	32
Nombre de suffrages exprimés.....	36
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

2016-03-01 / Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager et de mandater les dépenses d'investissement 2016 avant vote du budget communal et du budget assainissement

Conformément à ce qui a été indiqué lors de la séance du 4 janvier 2016, il n'est plus possible de prendre une délibération générale autorisant le Maire à engager et mandater les dépenses dans la limite du ¼ des dépenses d'investissement réalisées l'année n-1.

Il faut justifier les crédits, et prendre nécessairement chaque mois avant le vote du budget, une délibération autorisant l'ouverture des crédits indispensables dans l'attente du vote du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté à l'unanimité, la décision d'ouvrir, pour mars 2016, les crédits pour le paiement des dépenses suivantes :

- ✚ Groupe scolaire Edmond Girard : sonnerie extérieure (sécurité), DBE pour 420 € HT,
- ✚ Groupe scolaire Edmond Girard : chauffe-eau 200L, MAILLET pour 504.42 € HT,
- ✚ Salle Hélène Boucher, achat matériel gym, GYMNOVA pour 2 401 € HT,
- ✚ Stade : décrotoirs, NERUAL pour 116 € HT,
- ✚ Mairie : tableaux vitrines d'affichage, CALIPAGE pour 197.69 € HT,
- ✚ Mairie : logiciel état-civil élections commune nouvelle, BERGER-LEVRAULT pour 4 100 € HT,
- ✚ Eglise St Martin, avenant peinture, BONNEL pour 3 029.92 € HT,
- ✚ Andigné, contrat Ad 'AP, EGIS pour 2 215 € HT,

- ✚ Le Lion d'Angers, complément facture EGIS – accessibilité bâtiments, EGIS pour 1 005 € HT,
- ✚ Andigné – Panneaux entrée/sortie agglomération – NADIA pour 1 978.56 € HT,
- ✚ Réfection rue de la pièce neuve – Achat matériaux – Divers fournisseurs pour 2 223.27 € HT.

2016-03-02 / Approbation de la liste des marchés conclus en 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a acté à l'unanimité, le tableau des marchés publics conclus en 2015 (*tableau affiché*), conformément à l'article 133 du code des marchés publics, en application de l'arrêté du 26 décembre 2007 modifié par l'arrêté du 21 juillet 2011.

2016-03-03 / Commune nouvelle – acquisition de logiciels et Licence MAGNUS – devis BERGER-LEVRAULT

Dans le cadre de la Commune nouvelle du Lion d'Angers, pour un bon fonctionnement et un service optimum rendus aux administrés, il est nécessaire d'acquérir de nouveaux logiciels intégrant les données d'état-civil et des élections des 2 communes historiques du Lion d'Angers et d'Andigné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, l'achat des logiciels (gestion de l'état civil, avec récupération et fusion des données pour les listes électorales) auprès de la société Berger-Levrault pour un montant de 4 100 € HT.

2016-03-04 / Concessions Cimetière – Répartition du produit des concessions funéraires, suite à la création de la Commune nouvelle

Dans Le cadre de la création de la Commune nouvelle au 1^{er} janvier 2016, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a acté à l'unanimité, la répartition du produit des concessions funéraires sur la base suivante :

- ✓ 1/3 pour le CCAS,
- ✓ 2/3 pour la commune.

2016-03-05 / Piscine – Validation des dates d'ouverture de la saison estivale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, les dates d'ouverture de la piscine sur la période estivale s'étalant du vendredi 1^{er} juillet au mercredi 31 août 2016 inclus. Les journées des 1^{er}, 4 et 5 juillet seront réservées aux scolaires et le week-end des 2 et 3 juillet sera ouvert au public.

La fermeture hebdomadaire sera le jeudi.

2016-03-06 / Personnel – Piscine – Demande de création de 2 postes à la CCRLA (contrats CDD)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, de demander à la CCRLA (nouvel employeur dans le cadre de la mutualisation des services) la création des 2 contrats à durée déterminée suivants pour la piscine communale et indispensables pour son fonctionnement :

- Création d'un poste d'Educateur territorial d'APS principal de 2^{ème} classe du 1^{er} juillet au 31 août 2016 inclus. Sa rémunération se fera sur l'indice brut 518 et l'indice majoré 445. Le maître-nageur sera libre de dispenser des cours dont il aura l'entière responsabilité tant administrative que financière, et en assurera la gestion.
- Création d'un poste de surveillant de baignade du 1^{er} juillet au 31 août 2016 inclus sur le grade d'éducateur territorial. Sa rémunération se fera sur l'I.B 418 et l'IM 371.

2016-03-07 / CCRLA – délégués communautaires – représentants du Conseil Municipal aux différentes commissions de la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, le tableau des représentants de la commune siégeant au sein des différentes commissions de la Communauté de communes (membres titulaires et suppléants).

2016-03-08 / Commune nouvelle/SIAEP – désignation de délégués au S.I.A.E.P du Segréen – délibération rectificative

Lors de sa séance du 4 janvier dernier, le Conseil Municipal avait désigné 4 délégués titulaires et 2 délégués en liste complémentaire, pour siéger en qualité de représentants au SIAEP du Segréen.

Le Syndicat a adressé un courrier à la commune en indiquant qu'il est nécessaire de revoir cette représentation.

Le nombre de représentants étant erroné - du fait d'informations juridiques inadéquates transmises par le syndicat lui-même.

En conséquence, en correctif de la délibération en date du 04/01/2016, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité, conformément à l'article 5 des statuts du syndicat, la désignation :

- ✓ En qualité de délégués titulaires : Jean-Paul ROUSSEAU, Richard GUILLEMIN,
- ✓ En qualité de déléguée suppléante : Nicole MELLIER.

2016-03-09 / Maine et Loire HABITAT - vente d'un logement HLM : 8 impasse de la Grande Chaussée

Par délibération du 3 novembre 2014, le Conseil Municipal avait donné son accord sur la vente possible aux locataires de Maine et Loire HABITAT, qui souhaitent devenir acquéreurs de 15 logements HLM construits en 1977 (rue des Mésanges, impasse de la Grande Chaussée et rue des Chardonnerets).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, d'accorder la cession par Maine et Loire HABITAT d'un logement T5, sis 8 impasse de la Grande Chaussée.

2016-03-10 / Subvention classe verte - demande de l'école Ste Claire pour les enfants de CM1-CM2 du 9 au 17 juin 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, d'accorder à l'école Ste Claire une subvention communale d'un montant de 60 € par élève participant à la classe de découverte (CM1-CM2) qui se déroulera du 9 au 17 juin 2016 pour 39 élèves résidents du Lion d'Angers.

2016-03-11 / Demande de subvention - Amendes de police 2016

Un dossier de demande de subvention au titre des Amendes de police 2016 va être présenté au Conseil départemental du Maine-et-Loire dans le cadre du réaménagement du centre bourg, et plus particulièrement des rues adjacentes (rue Godard Faultrier, rue Octave Hamelin, rue St Gatien et une partie de la rue du Marché et de la rue du Champ de Foire).

En effet, les travaux d'aménagement du centre bourg ont débuté à l'automne 2015 pour une 1^{ère} tranche ferme pour la rue du Général Leclerc, et sont en cours d'achèvement pour cette partie.

Ils vont se poursuivre sous la forme d'une tranche conditionnelle dès le printemps 2016, sur les rues adjacentes précédemment mentionnées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, l'autorisation à Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention inhérente à ce type de travaux auprès du Conseil départemental du Maine et Loire, avec un montant estimatif de travaux pour cette tranche conditionnelle de l'aménagement du centre bourg, fixé à 240 066.90 € HT.

2016-03-12 / Demande de subvention au titre de la DETR 2016 - Aménagement Maison de retraite

Dans le cadre de la D.E.T.R (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), un dossier de demande de subvention avait été présenté au titre de l'année 2015 relativement à la rénovation urbaine pour l'EHPAD, avenue des tilleuls (ex site de la Maison de retraite).

En effet dans le prolongement du dossier AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt), la commune du Lion d'Angers avait décidé de lancer en parallèle la définition du projet de ré urbanisation du site de l'EHPAD.

Au regard du dossier DETR 2015 envoyé et réputé complet par les services préfectoraux, il s'avère qu'il n'est pas nécessaire de refaire un nouveau dossier pour la DETR 2016 puisque la commune demande une subvention DETR sur les mêmes bases qu'en 2015 (montant des travaux 1 114 740 € HT pour un taux de subvention attendu de 25 %).

La subvention sollicitée auprès de L'Etat (Préfecture du Maine-et-Loire) <subvention DETR 2016> est demandée au titre des constructions publiques *opérations de rénovation urbaine – revitalisation des centres-bourgs*, pour l'aménagement de la Maison de retraite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, l'autorisation à Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2016 pour l'opération précitée avec le dossier déposé en 2015, validé et réputé valable par les services préfectoraux.

2016-03-13 / Angers Loire Métropole – PLU intercommunal – Bilan de concertation et arrêt de projet – sollicitation d'avis de la commune au titre des organismes consultés

Dans le cadre de la procédure de révision des documents d'urbanisme d'Angers Loire Métropole en vue de l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), le Conseil de communauté d'Angers Loire Métropole a, par délibération du 14/12/2015, tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet du PLUi.

La commune du Lion d'Angers dispose d'un délai de 3 mois après transmission du projet de PLUi (reçu en l'occurrence en mairie le 17/12/2015), pour formuler un avis sur le projet.

Il sera réputé favorable en l'absence de décision prise dans le délai précité.

Cet avis ou à défaut l'information d'un avis tacite favorable, sera joint au dossier d'enquête publique prévue avant l'été 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a émis à l'unanimité, un avis favorable sur le projet, au titre des organismes consultés par Angers Loire Métropole.

2016-03-14 / Projet de révision du POS en PLU de Brain sur Longuenée/ commune déléguée d'Erdre en Anjou - Avis de la commune du Lion d'Angers quant au projet

La commune déléguée de Brain sur Longuenée, commune d'Erdre en Anjou, qui par délibération du 14 décembre 2015, a arrêté le projet de révision du POS en PLU (Plan Local d'Urbanisme) demande à la commune du Lion d'Angers d'émettre un avis dans un délai de 3 mois à compter de la date de transmission du dossier. Passé de délai, l'avis de la commune sera réputé favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a émis à l'unanimité, un avis favorable à la révision du POS en PLU de Brain sur Longuenée.

2016-03-15 / Espaces réservés – vente de terrain – Madame POULAIN

Madame Yolande POULAIN est propriétaire d'une maison sise 61 rue du Général Leclerc au Lion d'Angers et de 2 parcelles cadastrées section AE 74 et 75 d'une superficie totale d'environ 715 m².

Ces 2 parcelles sont concernées et identifiées par l'emplacement réservé n°1 du PLU (emplacement dédié à la création d'espaces publics et de parc de stationnement).

Madame POULAIN a manifesté son souhait par courrier du 2 novembre 2015, de vendre à la commune les 2 parcelles précédemment indiquées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, l'acquisition de ces 2 parcelles au prix fixé par le service des Domaines en référence et corrélation avec des ventes précédentes sur le même secteur, à savoir au prix fixé à 30 €/m².

Les frais de notaire sont à la charge de la commune.

2016-03-16 / Remaniement du cadastre - numérotation rue Henri et Robert de Cholet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, de procéder à la numérotation de l'impasse Henri et Robert de Cholet (avec un n° 4 et un n° 6).

2016-03-17 / Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers – commission environnement – création d'un groupe de travail (sous-commission Vélo-Francette) – désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant

La commission environnement de la CCRLA s'est réunie le 10 février dernier. Dans le cadre de ses travaux et de la création d'un groupe de travail (sous-commission Vélo-Francette), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité, la désignation des membres qui participeront à cette sous-commission :

- M Jean-Paul PARIS en tant que titulaire et,
- M Nooruddine MUHAMMAD, suppléant.

2016-03-18 / Lotissement des Dolières – vente du lot n°9

La commune déléguée d'Andigné est en instance de vente du lot n°9 « lotissement des Dolières ».

Le prix global de vente de cette parcelle d'une superficie totale de 413 m², a été fixé à 29 320.52 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité,

1. D'acter cette vente de terrain, lot n°9 du lotissement des Dolières à Andigné, pour la parcelle concernée (413 m²), et au prix de vente précédemment indiqué,
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la finalisation de cette vente (notamment le compromis de vente).

2016-03-19 / SIEML- Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique et de l'adhésion à ce groupement

La commune du Lion d'Angers est adhérente au groupement de commandes d'achat d'électricité, de gaz naturel et de services en matière d'efficacité énergétique, que le SIEML coordonne.

Afin de bénéficier de prix compétitifs au-delà de 2016, le SIEML, en tant que coordinateur du groupement doit anticiper et préparer la remise en concurrence des fournisseurs.

Le Lion d'Angers en tant que Commune nouvelle doit redélibérer pour adhérer au groupement pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et services en matière d'efficacité énergétique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, l'adhésion à ce groupement de commandes coordonné par le SIEML, et d'approuver l'acte constitutif du groupement nécessaire à l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et services en matière d'efficacité énergétique.

2016-03-20 / Assistance technique eau & assainissement – convention d'assistance technique à l'assainissement collectif avec le SATEA (soutien et assistance conseil) // Participation financière 2016

La commune du Lion d'Angers a signé une convention avec le Département du Maine-et-Loire pour les suivis et assistance technique des stations d'épuration du Lion et d'Andigné. Par le biais de cette convention, le SATEA (service de Soutien et Assistance Technique Eau et Assainissement) apporte son aide et sa technicité dans la surveillance des 2 stations d'épuration.

A ce titre, il convient pour 2016 de verser une participation fixée à 1 567 €.

Le SATEA interviendra selon un planning prévisionnel précis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- A donné son accord quant au versement de la participation requise au SATEA et fixée à 1 567 €.
- A autorisé Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'intervention du SATEA, dans le cadre de la convention précitée.

2016-03-21 / Mise en place d'amendes pour incivilités (dépôts sauvages d'ordures ménagères et déchets divers, déjections canines...)

Suite au constat fait ces derniers mois d'incivilités (dégradations, dépôts sauvages de déchets et ordures ménagères diverses, déjections canines, etc...), dans le souci du respect des habitants, de la commune, des espaces communaux et du patrimoine, ainsi que dans l'optique de la préservation du « bien vivre ensemble » et du « respect de l'autre », Monsieur le Maire propose la mise en place d'une amende pour incivilités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a acté à l'unanimité, le montant de cette amende pour incivilités à 35 € pour tout auteur et contrevenant d'incivilités ou dégradations diverses.

2016-03-22 / Avenant rue du Champ de Foire – Tranche conditionnelle – Entreprise DURAND

Dans un souci d'harmoniser les rues adjacentes, et sur proposition du maître d'œuvre, il convient de passer un avenant pour la tranche conditionnelle au marché initial du lot n°1.

Cet avenant concerne les travaux de finition de voirie rue du Champ de Foire pour un montant de 15 516.40 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, l'autorisation à Monsieur le Maire de signer l'avenant à intervenir et formalisant les travaux.

2016-03-23 / Fête de la musique et Feu d'artifice : 24 juin 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, le contrat avec l'orchestre MG Orchestra pour la fête de la musique qui se déroulera le vendredi 24 juin 2016. La formule retenue pour un montant de 1 300 € nets (avec en plus des repas chauds et boissons) + GUSO (charges) et SACEM, comprend 7 musiciens et 3 heures de programmation musicale prévues.

De plus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité, le devis de la société Pyro Concept en qualité de prestataire du feu d'artifice, qui sera tiré à l'occasion de la fête de la musique, pour un montant de 2 825 € HT (3 390 € TTC) et l'autorisation à Monsieur le Maire de signer les contrats inhérents.

2016-03-24 / Eglise Le Lion d'Angers – travaux : prolongation de la tranche 3

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, la prolongation des travaux de l'église concernant la tranche 3.

2016-03-25 / Eglise – Avenant N° 5 – tranche conditionnelle 2 entreprise BONNEL relatif aux travaux de la sacristie

Au vu de l'état d'avancement des travaux, et sur proposition du maître d'œuvre, il convient de passer un avenant n°5 pour la tranche 2 au marché initial du lot n°1 maçonnerie pierre de taille – passé avec l'entreprise BONNEL, pour la restauration des murs de la sacristie sud voûte (pignons à reprendre).

Cet avenant concerne des travaux de réfection des murs en enduits plâtre et la mise en peinture, avec une finition soignée intégrant tous les travaux de préparation préalables, pour 3 029.12 € HT supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1. A donné son accord sur l'avenant n°5 tranche 2 au lot n°1 (entreprise BONNEL) pour un montant supplémentaire au marché initial fixé à 3 029.12 € HT,
2. A autorisé Monsieur le Maire à le signer.

2016-03-26 / Diagnostic EGIS pour mise en accessibilité des bâtiments d'Andigné

La société EGIS France (qui devient la société EGIS Villes et Transports) a réalisé la prestation d'étude de la mise en accessibilité des bâtiments d'Andigné (évaluation des prestations PAVE, diagnostic ERP, et rédaction Cerfa) pour un montant de : 2 215 € HT soit 2 658 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✓ A donné son accord quant à la prestation réalisée,
- ✓ A autorisé Monsieur le Maire à payer la dépense en section d'investissement.
- ✓ A validé le calendrier des travaux d'accessibilité ERP.

Fait au Lion d'Angers, le 8 mars 2016

compte rendu complet disponible à compter
du 23 mars 2016

Le Maire,




Étienne GLÉMOT



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU LUNDI 7 MARS 2016
PRO C È S - V E R B A L

L'an deux mille seize, le sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle du Lion d'Angers, convoqué le premier mars deux mille seize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Etienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Arsène DELANOE, MME Nelly GAUTTIER, M Richard GUILLEMIN, MME Ingrid LAMBERT, M Jean-Paul LEQUEUX, MMES Christina MENANT, Catherine MORICE, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Marc PAULOIN, MME Nelly PÉANT, M Patrick PISCIONE, MME Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Hugues SAULOUP, MMES Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

M Michel GUILLOIS, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul LEQUEUX.
Mme Isabelle PRAT, qui a donné pouvoir à M Hugues SAULOUP.
M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à M Joël PARÉ.
Mme Sandrine SOYÉ qui a donné pouvoir à Mme Nelly GAUTTIER.

Secrétaire de séance : M Hugues SAULOUP.

Ouverture de la séance à 20h30.

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2016.**

Adoption à l'unanimité.

➤ **Agenda de M le Maire.**

M le Maire présente son agenda.

➤ **Agenda de M MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.**

M le Conseiller départemental présente son agenda.

⇒ **COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – RÉFORME**

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

➔ **Commission « FINANCES » du 26 février 2016 :**

2016-03-01 / Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager et de mandater les dépenses d'investissement 2016 avant vote du budget communal et du budget assainissement

Monsieur Jean-Paul ROUSSEAU Adjoint aux Finances expose au Conseil que conformément à ce qui a été indiqué lors de la séance du 4 janvier 2016, il n'est plus

possible de prendre une délibération générale autorisant le Maire à engager et mandater les dépenses dans la limite du ¼ des dépenses d'investissement réalisées l'année n-1. Il faut justifier les crédits, et prendre nécessairement chaque mois avant le vote du budget, une délibération autorisant l'ouverture des crédits indispensables dans l'attente du vote du budget.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose au Conseil d'ouvrir, pour mars 2016, les crédits pour le paiement des dépenses suivantes :

- ⚡ Groupe scolaire Edmond Girard : sonnerie extérieure (sécurité), DBE pour 420 € HT,
- ⚡ Groupe scolaire Edmond Girard : chauffe-eau 200L, MAILLET pour 504.42 € HT,
- ⚡ Salle Hélène Boucher, achat matériel gym, GYMNOVA pour 2 401 € HT,
- ⚡ Stade : décrotoirs, NERUAL pour 116 € HT,
- ⚡ Mairie : tableaux vitrines d'affichage, CALIPAGE pour 197.69 € HT,
- ⚡ Mairie : logiciel état-civil élections commune nouvelle, BERGER-LEVRAULT pour 4 100 € HT,
- ⚡ Eglise St Martin, avenant peinture, BONNEL pour 3 029.92 € HT,
- ⚡ Andigné, contrat Ad 'AP, EGIS pour 2 215 € HT,
- ⚡ Le Lion d'Angers, complément facture EGIS -accessibilité bâtiments, EGIS pour 1 005 € HT,
- ⚡ Andigné - Panneaux entrée/sortie agglomération - NADIA pour 1 978.56 € HT,
- ⚡ Réfection rue de la pièce neuve - Achat matériaux - Divers fournisseurs pour 2 223.27 € HT.

Entendues ces observations et propositions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- Donne son accord sur l'ouverture des crédits pour le paiement des dépenses de mars 2016 (comme indiquées ci-dessus), avant le vote du budget.
- Autorise Monsieur le Maire à engager et à mandater les dépenses d'investissement précitées.

2016-03-02/ Approbation de la liste des Marchés Publics conclus en 2015

Conformément à l'Article 133 du code des marchés publics, Monsieur le Maire présente au Conseil, la liste des marchés publics conclus en 2015 par la commune, en application de l'arrêté du 26 décembre 2007 modifié par l'arrêté du 21 juillet 2011.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'acter le tableau présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité,

- Le tableau récapitulatif des marchés publics conclus en 2015 par la commune. (affiché en mairie et diffusé sur le site Internet)

2016-03-03 / Commune nouvelle – acquisition de logiciels et Licence MAGNUS – devis BERGER- LEVRAULT

Dans le cadre de la Commune nouvelle du Lion d'Angers, pour un bon fonctionnement et un service optimum rendus aux administrés, il est nécessaire d'acquérir de nouveaux logiciels intégrant les données d'état-civil et des élections des 2 communes historiques du Lion d'Angers et d'Andigné.

Il est donc décidé d'acheter des progiciels (gestion de l'état civil, avec récupération et fusion des données pour les listes électorales) auprès de la société Berger-Levrault pour un montant de 4 100 € HT.

En conséquence, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir ces matériels informatiques (progiciels), indispensables pour le bon fonctionnement des services de la Commune nouvelle.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale d'autoriser l'achat de ces nouveaux logiciels auprès de la société Berger-Levrault pour un montant de 4 100 € HT ; la dépense est inscrite au budget de l'exercice compte 205 // Acquisition logiciels – section investissement.

Entendue cette proposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- Entérine le devis de la société Berger-Levrault, concernant l'acquisition de nouveaux logiciels, pour un montant de 4 100 € HT, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2016-03-04 / Concessions Cimetière – Répartition du produit des concessions funéraires, suite à la création de la Commune nouvelle

Dans Le cadre de la création de la Commune nouvelle au 1^{er} janvier 2016, Il est nécessaire de reprendre une délibération pour acter la répartition du produit des concessions funéraires sur la base suivante :

- ✓ 1/3 pour le CCAS,
- ✓ 2/3 pour la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'entériner la répartition proposée.

Entendue cette proposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- Acte la répartition du produit des concessions funéraires, à savoir 1/3 pour le CCAS, et 2/3 pour la commune.

→ Commission « du PERSONNEL » du 26 février 2016 :

2016-03-05 / Piscine – Validation des dates d'ouverture de la saison estivale

Monsieur le Maire propose au Conseil, de procéder à l'ouverture de la piscine municipale pour la saison estivale 2016, du vendredi 1^{er} juillet au mercredi 31 août 2016 inclus.

Les journées des 1^{er}, 4 et 5 juillet 2016 sont réservées aux scolaires et le week-end des 2 et 3 juillet 2016 sera ouvert au public.

La fermeture hebdomadaire sera le jeudi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité,

- Les dates d'ouverture de la piscine municipale pour la saison estivale 2016 :
 - du 1^{er} juillet 2016 au 31 août 2016 inclus et fermeture hebdomadaire le jeudi.
 - o les journées des : 1^{er}, 4 et 5 juillet 2016 seront réservées aux scolaires,
 - o le week-end des : 2 et 3 juillet 2016 sera ouvert au public.

2016-03-06 / Personnel – Piscine – demande la création de 2 postes à la CCRLA (contrats CDD)

Monsieur le Maire propose au Conseil de demander à la CCRLA (nouvel employeur dans le cadre de la mutualisation des services) la création de 2 contrats à durée déterminée suivants pour la piscine communale et indispensables pour son fonctionnement :

- Création d'un poste d'Educateur territorial d'APS principal de 2^{ème} classe du 1^{er} juillet au 31 août 2016 inclus. Sa rémunération se fera sur l'indice brut 518 et l'indice majoré 445. Le maître-nageur sera libre de dispenser des cours dont il aura l'entière responsabilité tant administrative que financière, et en assurera la gestion.
- Création d'un poste de surveillant de baignade du 1^{er} juillet au 31 août 2016 inclus sur le grade d'educateur territorial. Sa rémunération se fera sur l'I.B 418 et l'IM 371.

Entendue cette proposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- Charge Monsieur le Maire de demander à la CCRLA la création de 2 contrats à durée déterminée pour la piscine communale, aux conditions énoncées ci-dessus.

Informations :

- Julien MAUBOUSSIN commencera le 14 mars prochain au service urbanisme.
- Maïder THIBAUT, Directrice Générale des Services, prendra ses fonctions le 29 mars 2016, en remplacement d'Elisabeth CORMIER en intérim présente depuis le 11 janvier 2016.

→ Commission « ADMINISTRATION » du 26 février 2015 :

2016-03-07 / Représentants du Conseil Municipal aux différentes commissions de la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale le tableau des différents représentants de la commune siégeant au sein des commissions de la Communauté de communes (membres titulaires et suppléants).

Entendue cette proposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- Les représentants du Conseil Municipal aux commissions de la Communauté de Communes de la région du Lion d'Angers.

2016-03-08 / Commune nouvelle/SIAEP – désignation de délégués au S.I.A.E.P du Segréen – délibération rectificative

Lors de sa séance du 4 janvier dernier, le Conseil Municipal avait désigné 4 délégués titulaires et 2 délégués en liste complémentaire, pour siéger en qualité de représentants au SIAEP du Segréen.

Par courrier récent, le Syndicat a indiqué à la commune qu'il était nécessaire de revoir cette représentation. Le nombre de représentants étant erroné, du fait de mauvaises informations juridiques transmises par le syndicat lui-même.

En conséquence, en correctif de la délibération n°2016-01-09 en date du 04/01/2016, le Conseil Municipal est appelé à désigner 2 délégués + 1 délégué suppléant, conformément à l'article 5 des statuts du syndicat (qui prévoit que chaque commune adhérente est représentée par 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant, ce dernier étant appelé à siéger au comité avec voix délibérative en cas d'empêchement du titulaire).

Monsieur le Maire précise au Conseil que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2016-01-09 et notamment le tableau annexé, uniquement pour le point de représentation du SIAEP.

Monsieur le Maire propose donc de désigner :

- ✓ En qualité de délégués titulaires : Jean-Paul ROUSSEAU, Richard GUILLEMIN,
- ✓ En qualité de déléguée suppléante : Nicole MELLIER.

Entendue cette proposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- Désigne les délégués suivants :
 - Délégués titulaires : Jean-Paul ROUSSEAU, Richard GUILLEMIN ;
 - Déléguée suppléante : Nicole MELLIER.

Prochaines commissions le 18 mars : Administration à 14h30, Personnel à 16h.

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Bernard MENANT

Commission Action Sociale – compte rendu du 29 février 2016 :

Suite à la création de la Commune nouvelle : installation du CCAS – Président : Monsieur le Maire – 8 élus votaient le 4 janvier en 1^{ère} réunion de Conseil, 4 membres qualifiés représentant les associations (Club de l'amitié, les Restos du cœur, une personne représentant le Handicap et une personne nommée par l'UDAF), 4 membres qualifiés nommés par Monsieur le Maire.

Election du Vice-Président : Marie-Claude HAMARD a été réélue.

Les membres extérieurs nommés sont :

- ✓ **Mme Stéphanie GALLAIS** en qualité de représentante des associations de personnes handicapées ;

- ✓ **Mme Odile GENTILHOMME** en qualité de représentante des associations de personnes âgées et retraitées « Rencontres et Loisirs » ;
- ✓ **Mme Marie-Annick JONCHERAY** en qualité de représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions « Les Restaurants du Cœur » ;
- ✓ **Mme Marina SAVIDAN** en qualité de représentante de l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales).

Les membres experts nommés sont :

- ✓ **Mme Francine CHAGNIAS** au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune » ;
 - ✓ **Mme Françoise LEGAULT** au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune » ;
 - ✓ **Mme Maïram ROLAND** au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune » ;
 - ✓ **Mme Françoise ROULLOIS** au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune » ;
- Une charte sera réalisée pour les membres du CCAS –

/ **Délégation pour aide sociale d'urgence** : plafonnée à 200 € / **Régie aide alimentaire et accueil pèlerins/marcheurs** : Catherine JOLY / **Préparation Budgétaire / Dossiers sociaux** : 1 dossier d'aide financière – 1 hébergement en établissement personne handicapée – 1 allocation tierce personne – 2 prestations de compensation handicap enfant à domicile – convention présence verte permettant une prise en charge de l'installation de 50 % (sur Le Lion d'Angers : 30 contrats/31 personnes sécurisées – sur Andigné : 1 contrat/1 seule personne) – 5 aides aux vacances / **Demandeurs d'emploi** : février 2016 : 293 (225 indemnisés) / **Projet « Bien vieillir »** pour tout le Segréen programmé à l'espace Emile Joulain le 10 juin 2016 de 9h à 15h organisé par la Maison Départementale des Sports et le CCAS – Un inter-CCAS aura lieu à la Communauté de Communes le 15 mars à 19h15.

• **Compte rendu commission Logement du 7 mars 2016 :**

Propositions d'attribution : 3 T2 – 2 T3 et 1 T4.

2016-03-09 / Maine et Loire HABITAT – vente d'un logement HLM : 8 impasse de la Grande Chaussée

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 3 novembre 2014, le Conseil avait donné son accord sur la vente possible aux locataires de Maine et Loire HABITAT, qui souhaitent devenir acquéreurs de 15 logements HLM construits en 1977 (rue des Mésanges, Impasse de la Grande Chaussée et rue des Chardonnerets).

Maine et Loire HABITAT a informé la commune qu'un des locataires d'un logement T5, sis 8 impasse de la Grande Chaussée a souhaité se porter acquéreur.

Monsieur le Maire invite le Conseil à accepter la cession par Maine et Loire HABITAT, au prix indiqué par Maine et Loire HABITAT.

Entendue cette proposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- Un avis favorable concernant la demande de Maine et Loire HABITAT pour la vente du logement sis 8 impasse de la Grande Chaussée.
- L'autorisation à Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Prochaine commission CCAS : le jeudi 31 mars 2016 à 20h.

⇒ COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – APS & CANTINE

➤ Résultat du travail de la commission

M FUSELIEZ : « Les membres de la commission se réunissent le 10 mars à 18h30. Un rapprochement s'est fait avec le périscolaire de l'école d'Andigné et RECREA'LION, »

2016-03-10 / Subvention classe verte – demande de l'école Ste Claire pour les enfants de CM1-CM2 du 9 au 17 juin 2016

L'école Ste Claire sollicite une subvention communale pour la classe de découverte (CM1-CM2) qui se déroulera du 9 au 17 juin 2016 pour 39 élèves résidents du Lion d'Angers. En 2015, la participation communale pour une classe de découverte s'élevait à 56.97 €. Il est proposé, sur avis de la commission finances, le montant de 60 € par élève participant à une classe de découverte (1 semaine).

La dépense sera inscrite au compte 65746 du budget de l'exercice// section de fonctionnement.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale d'accepter cette proposition.

Entendue cette proposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- Autorise le versement d'une subvention d'un montant de 60 € par élève résidents du Lion d'Angers et participant à la classe de découverte.

Prochaine commission le 10 mars à 18h30.

⇒ COMMISSION URBANISME

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul PARIS

Compte rendu du 25 février 2016 :

↳ **Analyse des documents d'urbanisme :**

- 1 Permis de Construire
- 4 Déclarations Préalables
- 17 Certificats d'Urbanisme
- 8 Droits de préemption
- 1 Permis de démolir.

2016-03-11 / Demande de subvention – Amendes de police 2016

Un dossier de demande de subvention au titre des Amendes de police 2016 va être présenté au Conseil départemental du Maine-et-Loire dans le cadre du réaménagement du centre bourg, et plus particulièrement des rues adjacentes (rue Godard Faultrier, rue Octave Hamelin, rue St Gatien et une partie de la rue du Marché et de la rue du Champ de Foire).

En effet, les travaux d'aménagement du centre bourg ont débuté à l'automne 2015 pour une 1^{ère} tranche ferme pour la rue du Général Leclerc, et sont en cours d'achèvement pour cette partie.

Ils vont se poursuivre sous la forme d'une tranche conditionnelle dès le printemps 2016, sur les rues adjacentes précédemment mentionnées.

Cette demande de subvention a fait l'objet d'une présentation et information à la commission voirie du 25 février 2016.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour l'autoriser à demander la subvention inhérente à ce type de travaux, auprès du Conseil départemental du Maine et Loire (montant estimatif de travaux pour cette tranche conditionnelle de l'aménagement du centre bourg, fixé à 240 066.90 € HT).

Entendue cette proposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire :
 - A déposer, au nom de la Commune, une demande de subvention auprès du Conseil départemental, au titre des amendes de police, dans le cadre du réaménagement du centre bourg et plus particulièrement des rues adjacentes (rue Godard Faultrier, rue Octave Hamelin, rue St Gatien et une partie de la rue du Marché et de la rue du Champ de Foire).
 - A signer les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

M CHALET : « L'année dernière nous avons obtenu 18 000 € pour la rue du Général Leclerc. »

2016-03-12 / Demande de subvention au titre de la DETR 2016 - Aménagement Maison de retraite

Dans le cadre de la D.E.T.R (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), un dossier de demande de subvention avait été présenté au titre de l'année 2015 relativement à la rénovation urbaine pour l'EHPAD, avenue des tilleuls (ex site de la Maison de retraite). En effet dans le prolongement du dossier AMI (Appel à Manifestation d'intérêt), la commune du Lion d'Angers avait décidé de lancer en parallèle la définition du projet de ré urbanisation du site de l'EHPAD.

Au regard du dossier DETR 2015 envoyé et réputé complet par les services préfectoraux, il s'avère qu'il n'est pas nécessaire de refaire un nouveau dossier pour la DETR 2016 puisque la commune demande une subvention DETR sur les mêmes bases qu'en 2015 (montant des travaux 1 114 740 € HT pour un taux de subvention attendu de 25 %).

La subvention sollicitée auprès de L'Etat (Préfecture du Maine-et-Loire) <subvention DETR 2016> est demandée au titre des constructions publiques *opérations de rénovation urbaine – revitalisation des centres-bourgs*, pour l'aménagement de la Maison de retraite. Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à solliciter une subvention au titre de la DETR 2016 pour l'opération précitée avec le dossier déposé en 2015, validé et réputé valable par les services préfectoraux.

Un Courrier de confirmation de demande de subvention DETR 2016, auprès de la préfecture du Maine et Loire sera fait en ce sens.

Entendue cette proposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune, une demande de subvention au titre de la DETR 2016 pour l'opération précitée, avec le dossier déposé en 2015, dossier validé et réputé valable par les services préfectoraux.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à la demande de subvention précitée.

2016-03-13 / Angers Loire Métropole – PLU intercommunal – Bilan de concertation et arrêt de projet – sollicitation d'avis de la commune au titre des organismes consultés

Dans le cadre de la procédure de révision des documents d'urbanisme d'Angers Loire Métropole en vue de l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), le Conseil de communauté d'Angers Loire Métropole a, par délibération du 14/12/2015, tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet du PLUi.

La commune du Lion d'Angers dispose d'un délai de 3 mois après transmission du projet de PLUi (reçu en l'occurrence en mairie le 17/12/2015), pour formuler un avis sur le projet.

Il sera réputé favorable en l'absence de décision prise dans le délai précité.

Cet avis ou à défaut l'information d'un avis tacite favorable, sera joint au dossier d'enquête publique prévue avant l'été 2016.

Le Conseil Municipal doit donc émettre un avis sur le projet, au titre des organismes consultés par Angers Loire Métropole.

Mme MELLIER : « Quel est l'impact pour la commune ?

M CHALET : Il est très limité. L'intérêt est de prendre connaissance des grands équilibres afin de mettre les nôtres en cohérence. »

Entendue cette proposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- Emet un avis favorable quant au projet de l'élaboration du PLUi d'Angers Loire Métropole.

2016-03-14 / Projet de révision du POS en PLU de Brain sur Longuenée/ commune déléguée d'Erdre en Anjou - Avis de la commune du Lion d'Angers quant au projet

La commune de Brain sur Longuenée, commune déléguée d'Erdre en Anjou, qui par délibération du 14 décembre 2015, a arrêté le projet de révision du POS en PLU (Plan Local d'Urbanisme) demande à la commune du Lion d'Angers d'émettre un avis dans un délai de 3 mois à compter de la date de transmission du dossier. Passé de délai, l'avis de la commune sera réputé favorable.

Le Conseil municipal est appelé à émettre un avis quant à la révision du POS en PLU de Brain sur Longuenée.

M CHALET : « Vous savez que le POS en PLU de Brain sur Longuenée a été ajourné il y a 6 ou 7 ans notamment parce qu'il y avait des difficultés notamment sur l'implantation des terrains qu'ils avaient retenus à construire. Après révision, ils vont avoir à nouveau la possibilité de construire. »

Entendue cette proposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- Emet un avis favorable quant à la révision du POS en PLU de Brain sur Longuenée.

2016-03-15 / Espaces réservés – vente de terrain – Madame POULAIN

Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame Yolande POULAIN est propriétaire d'une maison sise 61 rue du Général Leclerc au Lion d'Angers et de 2 parcelles cadastrées section AE 74 et 75 d'une superficie totale d'environ 715 m².

Ces 2 parcelles sont concernées et identifiées par l'emplacement réservé n°1 du PLU (emplacement dédié à la création d'espaces publics et de parc de stationnement).

Madame POULAIN a manifesté son souhait par courrier du 2 novembre 2015, de vendre à la commune les 2 parcelles précédemment indiquées.

Suite à la rencontre qu'elle a eue avec Daniel CHALET, Adjoint à l'urbanisme, Monsieur le Maire propose au Conseil d'acquérir les 2 parcelles au prix fixé par le service des Domaines en référence et corrélation avec des ventes précédentes sur le même secteur, à savoir au prix fixé à 30 €/m². Les frais de notaire sont à la charge de la commune.

Entendue cette proposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- Décide d'acquérir les 2 parcelles désignées ci-dessus et aux conditions énoncées.

2016-03-16 / Remaniement du cadastre – numérotation rue Henri et Robert de Cholet

Suite au remaniement du cadastre, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de procéder à la numérotation de la rue Henri et Robert de Cholet avec la numérotation suivante :

- ✓ Impasse Henri et Robert de Cholet (avec un n° 4 et un n° 6).

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil quant à la numérotation proposée.

Entendue cette proposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire :
 - A nommer et numéroté l'impasse Henri et Robert de Cholet.
 - A signer les documents nécessaires à l'exécution de la décision.

2016-03-17 / Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers – commission environnement – création d'un groupe de travail (sous-commission Vélo-Francette) – désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant

La commission environnement de la CCRLA s'est réunie le 10 février dernier et, dans le cadre de ses travaux et de la création d'un groupe de travail Vélo-Francette, demande à la commune de désigner un membre titulaire et un membre suppléant qui participeront au groupe de travail de cette sous-commission Vélo-Francette.

M CHALET : « Pour ceux qui découvrent « Vélo-Francette » c'est la liaison Ouistreham-La Rochelle qui est concernée par la Mayenne. Nous prenons la partie de la Jaille Yvon à Pruillé. Ensuite, nous allons surtout parler d'opérations « de signalétique », « d'aménagement » qui peuvent se réaliser. Un comité de communes est concerné : la Jaille Yvon – Chambellay – Chenillé Changé – Champteussé sur Baconne – Montreuil sur Maine – Thorigné d'Anjou – Le Lion d'Angers et Grez-Neuville. Cette opération a été déposée au niveau des aides leader auprès du Pays Segréen. Nous espérons obtenir 60 % d'aide. L'esprit d'aujourd'hui est d'avoir 20 % à charge des communes et 20 % à charge de la Communauté de Communes, dans ce cadre on va créer une sous-commission de travail pour définir le projet dans chaque territoire.

M SAULOUP : Pourquoi c'est dans la commission environnement ?

M MUHAMMAD : Cela traverse des espaces naturels sensibles. »

Entendue cette proposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- Désigne les membres suivants pour la sous-commission Vélo-Francette :
 - Jean-Paul PARIS en tant que titulaire,
 - et Nooruddine MUHAMMAD en tant que suppléant.

2016-03-18 / Lotissement des Dollères à Andigné commune déléguée – Vente du lot n°9

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande souscrite par Monsieur et Madame MESNARD domiciliés 15 rue Flandre Dunkerque 49220 Vern d'Anjou, pour acquérir aux conditions du règlement du lotissement et de l'arrêté préfectoral de lotir, le lot n°9, d'une superficie totale de 413 m², du lotissement communal d'habitations « Lotissement des Dollères » à Andigné commune déléguée, moyennant le prix global de vente de 29 320.52 € TTC, payable comptant à la signature de l'acte authentique, avec entrée en jouissance à la signature dudit acte.

M CHALET : « Il s'agit de la signature du compromis de vente. »

Entendue cette proposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- Décide d'accepter la demande de Monsieur et Madame MESNARD.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la finalisation de cette vente, auprès de Maître DUPONT, notaire à Vern d'Anjou.

⇒ COMMISSION VOIRIE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul LEQUEUX

Compte rendu du 25 février 2016 :

Point sur les travaux de la rue du Général Leclerc : travaux chaussée terminés jusqu'à la rue des Sources – **rue Octave Hamelin** : début des travaux le 29 février – la rue sera fermée à la circulation pendant 4 semaines – **rue du Marché** : commencement des travaux début avril – **rue de l'Ouellère** (de la pharmacie à l'église) : il conviendrait

de procéder à sa réfection dans l'esprit de la continuité de la rue Octave Hamelin et aussi pour résoudre la circulation des PMR (Personnes à Mobilité Réduite), devis en cours –

Mme BOUCHET : « La rue de l'Ourelière est actuellement en double sens, elle resterait comme ça ou pas ?

M CHALET : C'est la question qu'on se pose, ça veut dire que si on l'aménage on serait obligé de la mettre en sens unique. On réfléchit. »

Haut de la rue du Général Leclerc (depuis l'entrée de la rue des Sources) : plantation de camélias en raison du passage peu profond des canalisations d'eau et de gaz / **Information** : Révision des prix pour le réaménagement des travaux de la rue du Général Leclerc – l'indice BT de travaux de marché fait état d'une révision de prix de -6787.12 € HT à 47 % de l'opération. Sur ce principe, nous pouvons espérer bénéficier d'une révision d'environ à -14000 € HT à l'achèvement des travaux / **Compte rendu de la visite d'Andigné du 13 février** : cette visite a été l'occasion de faire le point sur les travaux à prévoir, notamment au niveau des espaces verts, il apparaît que 12h par semaine soient insuffisantes – réfection du petit calvaire au carrefour de la route de Gené – rue St Aubin : problématiques d'eaux usées, l'année 2016 sera consacrée aux études, 2017 reprise des réseaux divers sous la surface et 2018 remise à neuf de la totalité de cette rue et réfection de quelques tronçons du centre-bourg abîmés et non accessibles / **Présentation du rapport ATD aménagement Andigné** : un rapport a été remis au Maire délégué d'Andigné, intégrant différentes solutions d'amélioration de la circulation dans le bourg. Dans ce rapport, les vitesses et le nombre de véhicules sont analysés – la circulation des poids lourds est mal canalisée (exemple rue St Aubin : difficilement compatible avec des gros gabarits – des propositions d'amélioration des voies sont décrites, ainsi que des limitations de vitesse, des déviations pour les poids lourds, un plan de circulation. Une estimation a été faite (peinture au sol, pancartes...) cette étude doit servir de base de réflexion à court terme / **Mise à disposition piste à vélos** : Il s'agit d'un kit, qui tient dans une remorque, à destination des enfants pour les sensibiliser à la circulation et aux risques. Ce kit est prêté par la sécurité routière durant une semaine, sous la responsabilité des enseignants – la commission émet un avis favorable / **Route d'Angers – effacement des réseaux** : devis 396 447 € pour les réseaux aériens, y compris la rue de la Corderie, reste à charge pour la commune 122 675 €, le reste est financé par le SIEM – route d'Angers : reprise par la SAUR de 80 mètres linéaires de tuyaux EU, en mauvais état : estimation entre 6 et 7000 € / **Point achat matériel** : tondeuse, sécateur... / **Panneaux de signalisation à Andigné** : les membres de la commission ont observé les propositions relatives aux libellés des panneaux. La formule retenue est : ANDIGNE

Commune du Lion d'Angers

Il faudra prévoir 6 panneaux d'entrée et autant pour les sorties : devis 1 978.56 € HT.

M CHALET : « Depuis la commission, le Conseil départemental nous a adressé un courrier et nous oblige à indiquer CNE au lieu de commune.

M MUHAMMAD : Toutes les routes départementales suivent le même régime, il y a un aspect réglementaire, au niveau des panneaux il y a une volonté d'harmonisation.

M CHALET : Ce sera plutôt moins cher. »

/ **Station d'épuration d'Andigné** : visite à 2 agents communaux chaque semaine, idem pour le poste de relevage, en attendant de finaliser un avenant avec la SAUR (budget assainissement) dès le 1^{er} avril si possible – cette volonté est liée à la nécessité de libérer ces agents, par ailleurs peu qualifiés pour réaliser ce travail (et représentant certains dangers) / **Pigeons** : malgré l'efficacité des campagnes de soustraction des volatiles, de nombreux habitants constatent des dégradations (gouttières en particulier) des salissures importantes et des risques pour la santé – des campagnes seront reconduites avec en plus le redémarrage du pigeonnier du camping / **Budget fonctionnement de la commission voirie** : achats divers pour 16 948.76 € HT (fleurs, engrais, terreau, copeaux, pièges à chenilles...).

2016-03-19 / SIEML – Approbation de l’acte constitutif du groupement de commandes pour l’achat de gaz naturel, d’électricité, de fournitures et de services en matière d’efficacité énergétique et de l’adhésion à ce groupement

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu la directive européenne 2009/72/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur d’électricité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8-VII-1°,

Vu le Code de l’énergie et notamment ses articles L. 441-1 et L. 441-5,

Vu la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal d’Energies de Maine-et-Loire (SIEML) en date du 20 mai 2014.

Considérant qu’il est dans l’intérêt de la Commune nouvelle du Lion d’Angers d’adhérer à un groupement de commandes pour l’achat de gaz naturel, d’électricité, de fournitures et de services en matière d’efficacité énergétique pour ses besoins propres,

Considérant que le SIEML entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Entendue cette proposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l’unanimité,

- **Article 1** : Approuve l’acte constitutif du groupement de commandes pour l’achat de gaz naturel, d’électricité, de fournitures et de services en matière d’efficacité énergétique coordonné par le SIEML en application de sa délibération du 20 mai 2014.
- **Article 2** : Approuve l’adhésion de la Commune nouvelle du Lion d’Angers au groupement de commandes pour l’achat de gaz naturel, d’électricité, de fournitures et de services en matière d’efficacité énergétique.
- **Article 3** : La participation financière de la Commune nouvelle du Lion d’Angers est fixée et révisée conformément à l’article 7 de l’acte constitutif.
- **Article 4** : Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d’exécution de la présente délibération.

2016-03-20 / Assistance technique eau & assainissement – convention d’assistance technique à l’assainissement collectif avec le SATEA (soutien et assistance conseil) // Participation financière 2016

La commune du Lion d’Angers a signé une convention avec le Département du Maine-et-Loire pour les suivis et assistance technique des stations d’épuration du Lion d’Angers et d’Andigné. Par le biais de cette convention, le SATEA (service de Soutien et Assistance Technique Eau et Assainissement) apporte son aide et sa technicité dans la surveillance des 2 stations d’épuration.

A ce titre, il convient pour 2016 de verser une participation fixée à 1 567 €.

Le SATEA interviendra selon un planning prévisionnel précis.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

1. De donner son accord quant au versement de la participation requise au SATEA et fixée à 1 567 €.
2. De l’autoriser à signer tous documents nécessaires à l’intervention du SATEA, dans le cadre de la convention précitée.

Entendue cette proposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l’unanimité,

- Donne son accord quant au versement de la participation requise au SATEA et fixée à 1 567 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l’intervention du SATEA, dans le cadre de la convention précitée.

2016-03-21 / Mise en place d'amendes pour incivilités (dépôts sauvages d'ordures ménagères et déchets divers, déjections canines...)

Suite au constat fait ces derniers mois d'incivilités (dégradations, dépôts sauvages de déchets et ordures ménagères diverses, déjections canines, etc...), dans le souci du respect des habitants, de la commune, des espaces communaux et du patrimoine, ainsi que dans l'optique de la préservation du « bien vivre ensemble » et du « respect de l'autre », Monsieur le Maire propose la mise en place d'une amende pour incivilités.

Le montant de cette amende pour incivilités proposé, est de 35 € pour tout auteur et contrevenant d'incivilités ou dégradations diverses.

M LEQUEUX : « Il s'agit d'un accord qui a été trouvé avec la Gendarmerie, aujourd'hui ce sont eux qui sont chargés de ces tâches assez chronophages. Pour que ces contraventions ne soient plus de leur ressort mais déléguées au Maire, en contre partie des contrôles un peu plus fréquents seront réalisés notamment dans la zone bleue.

M CHALET : Nous ferons la même procédure qu'avec la Gendarmerie. Nous prendrons une photo avec date et heure pour récupérer des preuves et enverrons un PV à la personne concernée. Nous avons eu une recrudescence du 15 décembre au 15 janvier et depuis nous en avons très peu. Il y a 2 employés communaux mais aussi la Communauté de Communes qui passe sur la commune 1 jour par semaine, le SISTO 1 jour par semaine et la SITA 1 jour par semaine. »

Entendue cette proposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- Décide d'instaurer une amende pour incivilités, d'un montant fixé à 35 €, pour tout auteur et contrevenant d'incivilités ou dégradations diverses.

2016-03-22 / Avenant rue du Champ de Foire – Tranche conditionnelle – Entreprise DURAND

Dans un souci d'harmoniser les rues adjacentes, et sur proposition du maître d'œuvre, il convient de passer un avenant pour la tranche conditionnelle au marché initial du lot n°1. Cet avenant concerne les travaux de finition de voirie rue du Champ de Foire pour un montant de 15 516.40 € HT.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir et formalisant les travaux.

Entendue cette proposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir, avec l'entreprise DURAND ; avenant formalisant les travaux rue du Champ de Foire.

Prochaine commission Urbanisme – Voirie : le 24 mars à 20h.

COMMISSION SOUS-FLEURISSEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Marc PAULOIN

Compte rendu du 4 février 2016 ;

Historique sur les 2 communes – état des lieux décrit / **compte rendu de la visite de l'été dernier des membres du concours régional des villes et des villages fleuris** (recommandations et piste de progrès : aller plus loin dans la démarche zéro phyto – utiliser des vivaces en périphérie – harmonie de couleur – paillage éco-pâturage...) / **état des espaces verts** de la commune du Lion d'Angers environ 32 ha (en calcul pour Andigné) / **Budget Fleurissement 2015** pour Le Lion d'Angers : 5 699 € - pour Andigné : 270 € (le fleurissement de la commune d'Andigné est réalisé par quelques élus et des bénévoles) / Une rencontre a eu lieu le 13 février à Andigné pour échanger et réfléchir sur le travail à réaliser et améliorations à effectuer.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Arnaud DAVID

Compte rendu du 17 février 2016 :

Journal du Lion : la distribution du dernier numéro s'est déroulée sans problème, y compris dans les boîtes aux lettres d'Andigné / **Fête de la musique le 24 juin 2016** : rencontre avec les gérants des bars du Lion – la question d'un bar sur la place de la Mairie a été abordée – une concertation entre les différents acteurs concernée va avoir lieu et une nouvelle réunion se déroulera courant mars pour définir les choix finaux / **Logo de la Commune nouvelle** : Le bureau municipal s'est réuni avec les membres de la commission communication – rappel des opérations réalisées depuis novembre 2015 pour aboutir au cahier des charges – présentation du cahier des charges (valeurs à véhiculer) – 10 appels à candidature mais seulement 4 réponses – la commission puis le bureau municipal se sont prononcés pour un certain nombre de choix sans majorité précise, ce qui a amené à consulter l'ensemble des conseillers – de retour sur les réactions des conseillers, une rencontre entre la commission et le bureau municipal a débouché sur une proposition de logos qui sera présenté au prochain conseil privé / **Questions diverses** : opportunité d'un marché de Noël – à voir en commission.

2016-03-23 / Fête de la musique et feu d'artifice : vendredi 24 juin 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commission communication a arrêté son choix sur l'orchestre MG Orchestra pour la fête de la musique qui se déroulera le 24 juin 2016. La formule retenue comprend 7 musiciens et 3 heures de programmation musicale prévues. Le montant versé à l'orchestre MG Orchestra est fixé à 1 300 € nets (avec en plus des repas chauds et boissons). Se rajoute à ce montant les charges GUSO et SACEM à la charge de la commune.

De plus, la commission communication a choisi de retenir la société PYRO Concept en qualité de prestataire du feu d'artifice 2016 pour un montant de 2 825 € HT (3 390 € TTC).

Monsieur le Maire demande au conseil d'entériner les choix de la commission communication, et de l'autoriser, en conséquence, à signer les contrats inhérents.

M MUHAMMAD : « Le feu d'artifice sera tiré à l'occasion de la fête de la musique. La société PYRO Concept fête ses 25 ans et en remerciements de les avoir choisi, nous propose un tableau supplémentaire, ce qui va allonger la durée du feu. »

Entendue cette proposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires suivants :
 - Contrat avec l'Orchestre « MG Orchestra » pour la fête de la musique qui se déroulera le 24 juin 2016, prestation qui s'élève à un montant de 1 300 € nets + charges GUSO à la charge de la commune.
 - Contrat avec la société PYRO Concept concernant le feu d'artifice qui sera tiré à l'occasion de la fête de la musique, pour une prestation d'un montant de 2 825 € HT (3 390 € TTC).

Prochaine commission Communication : le 21 mars à 20h30

⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHÉ

➤ *Résultat du travail de la commission*

Rapporteur : Joël PARÉ

Compte rendu du 23 février 2016 :

Au préalable **visite des travaux en cours à l'église / Travaux sur église d'Andigné** : cette église se nomme également église Saint Martin. Une information a été donnée concernant l'état des cloches situées dans cette église, et des devis ont été établis pour leur remise en état / **Travaux en cours** : un point a été fait sur les travaux en cours. A l'espace **Emile Joulain** : changement des volets roulants intérieurs. **Ancien dépôt** : toiture en cours. **Salle Paillard** : changement des fenêtres / **Diagnostic parquet espace Emile Joulain** : le diagnostic réalisé par l'entreprise AFPIASOLFI 2A a été communiqué, ce qui va servir au cahier des charges des entreprises consultées pour établir un devis de remise en état / **Point rencontre Associations** : diverses demandes associatives ont été communiquées concernant des travaux ou du matériel / **Point budget fonctionnement** : un point a été fait sur différents budgets de fonctionnement (*téléphonie, énergies, etc....*).

2016-03-24 / Eglise Le Lion d'Angers - travaux : prolongation de la tranche 3

Dans le cadre des travaux de l'église, il est nécessaire de prolonger la date des travaux de la tranche 3.

Cette prolongation des travaux sera sans incidence financière sur le montant global du programme et du marché.

Le conseil municipal est appelé à donner son accord quant à la prolongation de la tranche 3.

Entendue cette proposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- Donne son accord sur la prolongation de la tranche 3 concernant les travaux de l'église du Lion d'Angers.

2016-03-25 / Eglise – Avenant N° 5 - tranche conditionnelle 2 entreprise BONNEL relatif aux travaux de la sacristie

Au vu de l'état d'avancement des travaux, et sur proposition du maître d'œuvre, il convient de passer un avenant n°5 pour la tranche 2 au marché initial du lot n°1 maçonnerie pierre de taille – passé avec l'entreprise BONNEL, pour la restauration des murs de la sacristie sud voûte (pignons à reprendre).

Cet avenant concerne des travaux de réfection des murs en enduits plâtre et la mise en peinture, avec une finition soignée intégrant tous les travaux de préparation préalables, pour 3 029.12 € HT supplémentaires.

Monsieur le Maire demande au Conseil :

1. De donner son accord sur l'avenant n°5 tranche 2 au lot n°1 (entreprise BONNEL) pour un montant supplémentaire au marché initial fixé à 3 029.12 € HT,
2. De l'autoriser à signer l'avenant n°5.

Entendue cette proposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- Donne son accord sur l'avenant n°5 tranche 2 au lot n°1 (entreprise BONNEL) pour un montant supplémentaire au marché initial fixé à 3 029.12 € HT

2016-03-26 / Diagnostic EGIS pour mise en accessibilité des bâtiments d'Andigné

La société EGIS France (qui devient la société EGIS Villes et Transports) a réalisé la prestation d'étude de la mise en accessibilité des bâtiments d'Andigné (évaluation des prestations PAVE, diagnostic ERP, et rédaction Cerfa) pour un montant de : 2 215 € HT soit 2 658 € TTC.

L'assemblée municipale est appelée à :

- ✓ Donner son accord quant à la prestation réalisée,
- ✓ Autoriser Monsieur le Maire à payer la dépense en section d'investissement.
- ✓ Valider le calendrier des travaux d'accessibilité ERP.

Entendue cette proposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- Donne son accord quant à la prestation réalisée ; dépense qui sera inscrite en section investissement.
- Valide le calendrier des travaux d'accessibilité ERP.

Prochaines commissions :

- Patrimoine : le 22 mars à 18h30.
- Cimetière : le 16 mars à 18h.

⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT

↳ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle CHARRAUD

Compte rendu du 9 février 2016 :

Echanges sur le projet intercommunal de création d'un équipement sportif et culturel qui devrait voir le jour au Lion d'Angers, Isabelle CHARRAUD représentant la commune du Lion d'Angers. Les besoins ont été listés : besoins sportifs des collèges et associations, besoins pour l'enfance jeunesse, besoins culturels. La prochaine étape, avec l'aide d'un programmiste, est de mettre en forme et prioriser les besoins avant de dessiner un plan / Point Jumelage : les Anglais de Wiveliscombe seront au Lion d'Angers du 1^{er} au 5 Juin 2016. Le 30^{ème} anniversaire du jumelage a été fêté lors du déplacement en Angleterre l'an dernier. Une fête sera organisée cette année à l'occasion de la venue des Anglais, le samedi 4 Juin 2016 à l'espace Emile Joulain pour marquer l'évènement / Suite de l'étude des subventions et des remarques des associations.

Prochaine commission Vie Associative : le 9 mars à 20h.

⇒ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Clôture de la séance à 22h30.

Prochain Conseil Municipal de la commune nouvelle : lundi 4 avril 2016 à 20h30.

Le Maire,



Etienne GLÉMOT

Le secrétaire,

Hugues SAULOUP



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 4 AVRIL 2016**

L'an deux mille seize, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune nouvelle du Lion d'Angers, convoqué le vingt-neuf mars deux mille seize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Etaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Arsène DELANOE, MM Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, M Jean-Paul LEQUEUX, MMES Christina MENANT, Catherine MORICE, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Marc PAULOIN, MME Nelly PÉANT, M Patrick PISCIONE, MME Isabelle PRAT, MM Hugues SAULOUP, Benjamin SIRJEAN, MMES Emeline STEINIRGER, Sandrine SOYÉ.

Étaient excusés :

Mme Véronique BAUDEY, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.
Mme Véronique BOUCHET, qui a donné pouvoir à M Etienne GLEMOT.
Mme Nelly GAUTTIER, qui a donné pouvoir à Mme Nelly PÉANT.
Mme Ingrid LAMBERT.
Mme Sylvie RABIN, qui a donné pouvoir à Mme Christina MENANT.
M Michel RAYNAL, qui a donné pouvoir à M Marc PAULOIN.
Mme Isabelle VIGNERON, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CHARRAUD.

Secrétaire de séance : Mme Catherine MORICE.

Nombre de Conseillers en exercice	36
Nombre de Conseillers présents	29
Nombre de suffrages exprimés.....	35
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

Approbation des comptes de gestion de la Trésorerie pour tous les budgets des 2 communes historiques d'Andigné et du Lion d'Angers, pour 2015 (CG Communal, assainissement, lotissements...) :

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité :

- pour la commune historique **d'Andigné**, tous les comptes de gestion 2015 présentés pour les budgets, général communal, celui de l'assainissement, et du lotissement les Dolières ; ces comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelant ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- pour la commune historique **du Lion d'Angers**, tous les comptes de gestion 2015 présentés pour les budgets, général communal et celui de l'assainissement ; ces comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelant ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

Vote du Compte administratif 2015 de tous les budgets et du lotissement des Dolières pour les 2 communes historiques d'Andigné et du Lion d'Angers :

Messieurs les Maires des 2 communes historiques d'Andigné et du Lion d'Angers, sont invités à quitter la salle et ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, le compte administratif 2015 du budget général et lotissement des Dolières des 2 communes historiques d'Andigné et du Lion d'Angers.

Vote du Compte administratif 2015 du budget d'Assainissement des 2 communes historiques d'Andigné et du Lion d'Angers :

Messieurs les Maires des 2 communes historiques d'Andigné et du Lion d'Angers, sont invités à quitter la salle et ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, le compte administratif 2015 du budget assainissement des 2 communes historiques d'Andigné et du Lion d'Angers.

Vote de l'affectation des résultats de tous les budgets (budgets généraux + Assainissement + lotissement les Dolières) et approbation des restes à réaliser 2015 :

Le Conseil Municipal a affecté, à l'unanimité, les résultats de chaque budget et a approuvé le tableau des restes à réaliser de 2015.

Transfert fiscal des taxes foncières à la CCRLA :

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de :

- diminuer le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et de le fixer à 15.19 %
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention de création de services communs.

Vote des taux d'imposition 2016 :

Le Conseil Municipal a entériné et fixé, à l'unanimité, pour 2016, les 3 taux de fiscalité directe locale suivants :

- | | |
|---------------------------------|---------|
| - Taxe d'habitation | 12.83 % |
| - Taxe Foncière sur le bâti | 15.19 % |
| - Taxe Foncière sur le non bâti | 35.79 % |

Vote des subventions communales (associations, CCAS, écoles publiques et privées) (Tableaux affichés à l'extérieur de la mairie)

BP 2016 Subventions communales Vie scolaire – cantine, classe de neige, classe de découverte

Le Conseil a approuvé, à l'unanimité, l'attribution des subventions communales pour l'exercice 2016 inscrites au B.P 2016, conformément aux tableaux affichés à l'extérieur de la mairie.

BP 2016 : Subventions CCAS

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le montant de 11 071 € de subvention CCAS pour l'année 2016.

ÉCOLES PRIVÉES STE CLAIRE ET SACRÉ CŒUR// ACCORD QUANT AU PASSAGE DES CONVENTIONS AVEC LES 2 OGEC

OGEC Ste Claire et OGEC Sacré Cœur – Subventions communales – année 2016

ÉCOLES PRIVÉES STE CLAIRE ET SACRÉ CŒUR// ACCORD QUANT AU PASSAGE DES CONVENTIONS AVEC LES 2 OGEC POUR FOURNITURES SCOLAIRES, RÉCOMPENSES SCOLAIRES ET ARBRE DE NOËL

BP 2016 : Subventions Fournitures Scolaires – Récompenses et Arbres de Noël//ÉCOLES PUBLIQUES

Vote des amortissements (immobilisations et subventions) et des provisions 2016 (budget communal et budget assainissement)

Vote de la durée des amortissements suite à la création de la commune nouvelle (harmonisation des durées)

Vote des budgets primitifs 2016 et des restes 2015 à réaliser (commune nouvelle du Lion d'Angers, lotissement les Dolières et Assainissement)

Instauration d'une régie de recettes Salles des Fêtes (mairie déléguée d'Andigné + Le Lion d'Angers)

Avis sur le projet d'arrêté de périmètre de fusion de la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers(CCRLA), de la Communauté de Communes Ouest Anjou (CCOA) et de la Communauté de Communes du Haut-Anjou (CCHA)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- émet un avis favorablement sur l'arrêté de projet de périmètre de fusion de la CCRLA, de la CCOA et de la CCHA.
- désigne le siège de la future Communauté de Communes issue de la fusion au : 2 rue du Courgeon 49220 Le Lion d'Angers.
- émet un avis favorable à l'exercice des compétences obligatoires telles que prévues à l'article L.5214-16 du CGCT.

Avis sur le nom de la Communauté de Communes issues de la fusion CCRLA-CCOA et CCHA

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir le nom suivant :

- Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou.

Concours des Maisons Fleuries : approbation du règlement 2016

Approbation du Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (CRAC) : SODEMEL

SAUR / Le Lion d'Angers – gestion de l'assainissement sur Andigné

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant du contrat d'exploitation d'Andigné avec la SAUR.

Achat d'un tracteur-tondeuse

Rue de l'Ourelière – Maitrise d'aménagement du Centre bourg – avenant FORMA 6 pour un montant de 1 600 € HT

Rue de l'Ourelière – Aménagement – avenant au marché initial entreprise DURAND pour un montant de 22 593.00 € HT

LES FOLIKLORES (spectacle en soirée le 12 juillet 2016 à l'espace Emile Joulain) : fixation des tarifs d'entrée au spectacle + autorisation de création d'une régie de recettes et nomination d'un régisseur et d'un mandataire

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, le tarif d'une place d'entrée à 5 € pour le public âgé de plus de 16 ans et gratuit pour les moins de 16 ans.

Cimetière : Validation du nouveau règlement suite à la création de la Commune nouvelle

Gestion du cimetière d'Andigné pour l'intégration de leurs données – intégration Andigné suite à la création de la commune nouvelle – devis du Groupe ELABOR pour un montant de 1 040 € HT

Travaux Eglise – prolongation délais Tranches 2 et 3 – avenants (entreprises LESURTEL, ASSELIN, BONNEL)

Espace Emile JOULAIN : Réfection du parquet

Fait au Lion d'Angers, le 5 avril 2016

compte rendu complet disponible à compter
du 22 avril 2016

Le Maire,


The seal is circular with a blue border containing the text "MAIRIE DU LION D'ANGERS" at the top and "49220" at the bottom. The center features a heraldic emblem with a figure holding a staff and a cross.

Étienne GLÉMOT

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS

SÉANCE DU LUNDI 4 AVRIL 2016

PRO C È S - V E R B A L

L'an deux mille seize, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune nouvelle du Lion d'Angers, convoqué le vingt-neuf mars deux mille seize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Arsène DELANOE, MM Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, M Jean-Paul LEQUEUX, MMES Christina MENANT, Catherine MORICE, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Marc PAULOIN, MME Nelly PÉANT, M Patrick PISCIONE, MME Isabelle PRAT, MM Hugues SAULOUP, Benjamin SIRJEAN, MMES Emeline STEINIRGER, Sandrine SOYÉ.

Étaient excusés :

Mme Véronique BAUDEY, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.
Mme Véronique BOUCHET, qui a donné pouvoir à M Etienne GLEMOT.
Mme Nelly GAUTTIER, qui a donné pouvoir à Mme Nelly PÉANT.
Mme Ingrid LAMBERT.
Mme Sylvie RABIN, qui a donné pouvoir à Mme Christina MENANT.
M Michel RAYNAL, qui a donné pouvoir à M Marc PAULOIN.
Mme Isabelle VIGNERON, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CHARRAUD.

Secrétaire de séance : Mme Catherine MORICE.

Ouverture de la séance à 20h30.

M le Maire : « J'ai le plaisir d'accueillir Maïder THIBAUT qui va se présenter et qui est la nouvelle Directrice Générale des Services.

Maïder THIBAUT : Je viens juste d'être recrutée en tant que DGS de la commune du Lion d'Angers. J'ai commencé ma carrière d'abord en tant que responsable juridique et ensuite Directrice des Ressources Humaines. Mon objectif est d'assurer une organisation et un fonctionnement de l'ensemble des services communaux, de telle sorte à maintenir la qualité de service qui existe pour l'ensemble des Lionnais, une efficacité de service et une saine gestion. Je vous remercie.

M le Maire : Nous sommes très heureux de votre arrivée et vous souhaitons beaucoup de plaisir dans vos nouvelles missions. J'ai par ailleurs remercié Elisabeth CORMIER d'avoir assuré un bon intérim suite au départ de Sandra GUESDON fin 2015 »

> Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2016.

Adoption à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

1/ d'ajouter le point suivant :

Commission « Affaires Scolaires, APS & Cantine » :

⇒ **Autorisation de signature du contrat Enfance-Jeunesse avec la CAF 49 et la MSA 49** : Suite à la création de la Commune nouvelle, il convient de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants et autres documents qui se rapportent au Contrat Enfance-Jeunesse 2015/2018 en cours.

Vote : 34 voix pour et 1 abstention.

2/ les précisions suivantes :

Commission « Finances » :

⇒ **Salles des fêtes (mairie déléguée d'Andigné et Le Lion d'Angers) - désignation des régisseurs** : Madame Brigitte HENRY en tant que régisseuse principale et Madame Lucile LEMALE en tant que régisseuse suppléante.

Commission « Voirie » :

⇒ **Achat tracteur-tondeuse** : choix de l'entreprise ATLANTIC MOTOCULTURE pour un montant de 24 900 E HT.

Commission « Patrimoine » :

⇒ **Espace Emile Joulain - réfection parquet** : choix de l'entreprise RAFFEGEAU de la Pommeraye pour un montant de 5 685 € HT.

Adoption à l'unanimité.

3/ les modifications suivantes :

Commission « Communication » :

⇒ **Les FOLIKLORES – Fixation tarifs entrée spectacle** : le prix de l'entrée au public est fixé à 5 € pour les plus de 16 ans et gratuit pour les moins de 16 ans (et non 5 € pour tous comme indiqué dans la note de synthèse).

Adoption à l'unanimité.

> Agenda de M le Maire.

M le Maire présente son agenda.

> Agenda de M MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.

M le Conseiller départemental présente son agenda.

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – RÉFORME

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

→ Commission « FINANCES » du 18 mars 2016 :

2016-04-01/ Approbation des comptes de gestion de la Trésorerie pour tous les budgets des 2 communes historiques d'Andigné et du Lion d'Angers, pour l'année 2015 (général communal, assainissement, lotissement Michel Richard, la Grosse Pierre II, lotissement des Dolières)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandants délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

- **Approuve** tous les comptes de gestion 2015 des 2 communes historiques d'Andigné et du Lion d'Angers, présentés pour les budgets, général communal, assainissement, lotissement Michel Richard, la Grosse Pierre II, lotissement des Dolières. Ces comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2016-04-02/ Vote du Compte administratif 2015 Budget Général et du lotissement des Dolières pour les 2 communes historiques d'Andigné et du Lion d'Angers

Messieurs les Maires des 2 communes historiques d'Andigné et du Lion d'Angers, sont invités à quitter la salle et ne participent pas au vote.

Monsieur MUHAMMAD, 1^{er} Adjoint, préside la séance et présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2015 du budget général et du lotissement des Dolières, des 2 communes historiques d'Andigné et du Lion d'Angers, comme suit :

1/ commune historique d'Andigné :

Commune d'ANDIGNE budget général	Compte Administratif			
	Fonctionnement		investissement	
	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2014		47 927,25 €		1 230,40 €
Opérations de l'exercice 2015	194 164,49 €	209 257,09 €	58 489,88 €	12 168,17 €
Résultat de l'exercice 2015		15092,60 €	- 46 321,71 €	
Totaux avant RAR		63 019,85 €	- 45 091,31 €	
Reste à Réaliser (RAR)			- 6 340,00 €	
Totaux Cumulés		63 019,85 €	- 51 431,31 €	

Lotissement les Dolières / Andigné	Compte Administratif				
	LIBELLES	Fonctionnement		investissement	
		Dépenses ou déficit	recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2014		1 704,62 €		185 175,42 €	
Opérations de l'exercice 2015	183 173,02 €	183 173,02 €	176 235,52 €		
Résultats de l'exercice 2015		0 €		8 939,90 €	
Totaux avant RAR		1 704,62 €		8 939,90 €	
Reste à Réaliser (RAR)					
Totaux Cumulés		1 704,62 €		8 939,90 €	

2/ commune historique du Lion d'Angers :

Commune du Lion d'Angers – budget général	Compte Administratif				
	LIBELLES	Fonctionnement		investissement	
		Dépenses ou déficit	recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2014		389 711,01 €		628 446,74 €	
Opérations de l'exercice 2015	2 743 212,30 €	3 178 390,85 €	2 958 134,38 €	2 659 584,20 €	
Résultats de l'exercice 2015		435 178,55 €	- 298 550,18 €		
Totaux avant RAR		824 889,56 €		329 896,56 €	
Reste à Réaliser (RAR)			1 021 388,94 €	432 579,15 €	
Totaux Cumulés		824 889,56 €	- 258 913,23 €		

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal,

- Vote le compte administratif 2015 du budget général et lotissement des Dolières, des 2 communes historiques d'Andigné et du Lion d'Angers.

2016-04-03/ Vote du Compte administratif 2015 du budget d'Assainissement des 2 communes historiques d'Andigné et du Lion d'Angers

Messieurs les Maires des 2 communes historiques d'Andigné et du Lion d'Angers, sont invités à quitter la salle et ne participent pas au vote.

Monsieur MUHAMMAD, 1^{er} Adjoint, préside la séance et présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2015 du budget d'assainissement, des 2 communes historiques d'Andigné et du Lion d'Angers, comme suit :

Commune ANDIGNE : Assainissement	Compte Administratif				
	LIBELLES	Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses ou déficit	recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2014		6 014,02 €		24 124,13 €	
Opérations de l'exercice 2015	10 873,73 €	13 812,46 €	5 389,66 €		
Résultats de l'exercice 2015		2 938,73 €	5 389,66 €		
Totaux avant RAR		8 952,75 €		18 734,47 €	
Reste à Réaliser (RAR)					
Totaux Cumulés		8 952,75 €		18 734,47 €	

Commune du LION D'ANGERS : Assainissement	Compte Administratif				
	LIBELLES	Fonctionnement		investissement	
		Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2014		153 886,11 €		279 096,32 €	
Opérations de l'exercice 2015	211 707,27 €	251 930,71 €	311 638,21 €	208 812,61 €	
Résultats de l'exercice 2015		40 223,44 €	- 102 825,60 €		
Totaux avant RAR		194 109,55 €		176 270,72 €	
Reste à Réaliser (RAR)				23 222,18 €	
Totaux Cumulés		194 109,55 €		199 492,90 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Vote le compte administratif 2015 du budget assainissement des 2 communes historiques d'Andigné et du Lion d'Angers.

→ **Présentation par M ROUSSEAU, Adjoint délégué aux Finances, d'un diaporama illustrant les opérations réalisées en 2015.**

INVESTISSEMENT 2015 :

Le Lion d'Angers :

- Acquisition de terrains : 114 K€ : calvaire route de GREZ-NEUVILLE, ferme de DURVAL et réserves foncières
- Espace Emile Joulain et atelier annexe : travaux divers 31k€
- Terrain de Tennis : 12 K€ : mise en place d'un local extérieur
- Equipements sportifs : 41 K€ :
 - o Travaux divers : Piscine (5.5K€) ; Salle des TILLEULS (6.5 K€), Salle de la MARE AUX COQS (13.5 K€), salle Maurice GABORIAUD (toiture : 15.5 K€)
 - o Diagnostics ERP des bâtiments communaux : 9.4 K€
- Eglise : travaux des tranches 2 et 3 : (317 k€ -25,5 k€ subventions)
- Groupe Scolaire Edmond GIRARD :
 - o extension de deux classes : 231 K€
 - o cuisines : acquisition de matériel : 18 K€
- Bibliothèque : achat d'ouvrages : 10 K€
- Espace St-EXUPERY : 5 K€ : Travaux divers : bâtiment principal, Restos du Cœur, salle PAILLARD, salle Nathalie RIFFLARD
- Aire de jeux l'Isle aux Enfants : bardage des sanitaires (4 k€)
- Aménagement du Centre Bourg : travaux sur la rue du Général LECLERC : (314 k€ -29k€ subventions)

- Travaux d'assainissement (EP : 53 k€ et EU : 121 k€) rues Godard FAULTRIER, Octave HAMELIN et du CHAMP DE FOIRE
- Le LION 2000 : démolition, création d'un parking et éclairage public : 71 K€
- Route de VERN : effacement des réseaux (83 k€) revêtement de surface (38 K€ -13 k€ subventions)
- Complexe Lucien MERIGNAC : aménagements de clôtures et parking : 28 K€
- Stade de la GUENELLE : réfection du terrain stabilisé : 20 K€

Andigné :

- Aire de jeux, chemins piétonniers
- Eclairage public du lotissement Les Tailles
- Viabilisation du lotissement Les Dolières (170 k€)
- Matériel bâtiments (9 k€)
- Outillage (5 k€)
- Véhicules (35 k€)
- Mobilier urbain (4 k€)
- Matériel informatique
- et photocopieurs (11 k€)

2016-04-04/ Vote affectation des résultats du budget général communal, assainissement et lotissement des Dolières de la Commune nouvelle et approbation des restes à réaliser 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'affectation du résultat de fonctionnement du budget communal, assainissement et lotissement des Dolières de la Commune nouvelle

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

- Vote l'affectation du résultat du budget général communal, assainissement et lotissement des Dolières de la Commune nouvelle.

2016-04-05/ Transfert fiscal des taxes foncières à la CCRLA

Dans le cadre de notre schéma de mutualisation territorial, les personnels des communes sont dorénavant rémunérés par la communauté de communes de la Région du Lion d'Angers.

Il convient dans ce cadre de procéder à la détermination de la méthodologie de remboursement des frais engagés par la CCRLA pour notre compte.

Il a été validé à l'unanimité lors du conseil communautaire du 17 décembre 2015 de financer ce schéma par l'intermédiaire des attributions de compensation.

Il est proposé à ce jour par le bureau élargi de la communauté de communes, à l'unanimité, d'adopter un financement mixte :

- La voie des attributions de compensation ;
- La voie fiscale.

La voie fiscale consiste à opérer un transfert fiscal communal vers la CCRLA. Cela signifie qu'il conviendra de diminuer notre taux de Taxe Foncière sur les Propriétés bâties de 5,11%.

Pourquoi le taux foncière propriétés bâties ?

C'est la seule taxe qui ne subit pas de lien entre les taux ; la variation de cette taxe n'implique pas une variation des deux autres taxes (taxe d'habitation et taxe foncière sur les propriétés non bâties).

De plus, c'est la seule taxe qui permet la neutralisation parfaite sur les contribuables. L'effet de ce transfert fiscal sera neutre sur ceux-ci.

Pourquoi le niveau de 5,11% ?

Parce que le taux le plus faible sur notre territoire est égal à 5,11%. Par conséquent, transférer un taux supérieur des communes vers la CCRLA n'est pas possible sauf à impacter négativement les contribuables concernés.

Pourquoi opérer un tel transfert ?

Deux raisons :

- Renforcer l'intégration opérationnelle entre les communes et la CCRLA, génératrice d'économies d'échelle au niveau du territoire;

- Renforcer l'intégration fiscale qui, si toutes choses étant égales par ailleurs, bonifiera les dotations en provenance de l'Etat pour l'intercommunalité et les communes (+ 55 000 euros attendus sur 2 ans).

Le produit de taxe foncière de 5,11% perdu par la commune sera compensé, à l'euro près, par la CCRLA par l'intermédiaire de l'attribution de compensation. Ce montant sera actualisé chaque année afin de tenir compte de l'évolution de notre base fiscale.

Ce transfert fiscal sera également inscrit dans la convention de création de services communs par avenant.

Pour mémoire, l'attribution de compensation avant transfert fiscal à verser à la CCRLA est égale à 721 288 euros.

La baisse de notre taux de 5,11% entraîne une chute de 222 333.90 euros (Bases 4 349 000 * 5,11% = 222 233.90 euros).

Le nouveau montant de l'attribution de compensation est donc égal à 499 054.10 euros ; (721 288 - 222 233.90).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

- Décide de diminuer son taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et de le fixer à 15.19 %.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention de création de services communs.

2016-04-06/ Vote des taux d'Imposition 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil de voter les taux d'imposition 2016 suivants, pour la Commune nouvelle :

- Taxe d'habitation 12.83 %
- Taxe foncière sur le bâti 15.19 %
- Taxe foncière sur le non bâti 35.79 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Vote les taux d'imposition proposés pour l'année 2016, pour la Commune nouvelle.

2016-04-07/ BP 2016 : Subventions Fournitures Scolaires – Récompenses et Arbres de Noël // ÉCOLES PUBLIQUES

Monsieur le Maire présente au Conseil le tableau des subventions pour les fournitures scolaires, les récompenses scolaires et arbres de Noël pour les écoles publiques communales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Vote le montant alloué pour les Fournitures Scolaires (FS), Récompenses Scolaires (RS) et Arbres de Noël pour les écoles publiques du Lion d'Angers, comme suit :

ÉCOLES	EFFECTIFS			
	ANNÉE 2016	FS	RS	Arbre de Noël
		26,82 €	16,70 €	15,90 €
Primaire Public	223	5 980.86 €	3 724.10 €	
Maternelle Publique	147	3 942.54 €	2 454.90 €	2 337.30 €
		Compte 6067	Compte 6714	Compte 6713
TOTAL		9 924 €	6 179 €	2 338 €

2016-04-08/ ECOLES PRIVÉES STE CLAIRE ET SACRÉ CŒUR – Reconstitution des conventions avec les 2 OGEC pour Fournitures Scolaires, Récompenses Scolaires et Arbre de Noël

Monsieur le Maire propose au Conseil d'établir la reconduction des conventions avec l'OGEC Sainte Claire et l'OGEC Sacré Cœur afin de permettre le versement de l'intégralité de la subvention allouée à ces établissements, concernant les Fournitures Scolaires, les Récompenses Scolaires et l'Arbre de Noël.

Monsieur le Maire précise que cela permettrait d'éviter le mandatement des factures par le service comptable de la Commune.

Les modalités de versement sont un acompte de 90 % du montant de la subvention et le solde sur présentation d'un état des dépenses réalisées et sur justificatifs.

ÉCOLE STE CLAIRE

	Effectifs	Fournitures Scolaires	Récompenses Scolaires	Arbre de Noël
Montant voté		26.82 €	16.70 €	15.90 €
Primaire Privé	105	2 816.10 €	1 753.50 €	néant
Maternelle Privée	69	1 850.58 €	1 152.30 €	1 097.10 €

TOTAL : 8 669.58 €

ÉCOLE SACRÉ-CŒUR

	Effectifs	Fournitures Scolaires	Récompenses Scolaires	Arbre de Noël
Montant voté		26.82 €	16.70 €	15.90 €
Primaire Privé	34	911.88 €	567.80 €	néant
Maternelle Privée	23	616.86 €	384.10 €	365.70 €

TOTAL : 2 846.34 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Vote l'accord sur la reconduction des conventions passées avec l'OGEC Sainte Claire et l'OGEC Sacré Cœur concernant la subvention inhérente aux fournitures scolaires, aux récompenses scolaires et à l'Arbre de Noël.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à venir.

2016-04-09/ BP 2016 : OGEC Ste Claire et OGEC Sacré Cœur – Subventions communales – année 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil les subventions allouées aux écoles Ste Claire – Le Lion d'Angers et école Sacré-Cœur – Andigné, pour l'exercice 2016 qui sont inscrites sur le budget communal comme suit :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Vote l'attribution d'une subvention à l'**OGEC Ste Claire** pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2016 :

- **Scolaire (Frais de Fonctionnement)**
 - Convention Classes Maternelles : 60 773.13 €
 - Convention Classes Primaires : 30 696.75 €
- Soit un total de : 91 469.88 €.
- **Cantine (Frais de Fonctionnement)**
 - Convention Classes Maternelles : 8 008.14 €
 - Convention Classes Primaires : 12 990.60 €
- Soit un total de : 20 998.74 €.

Le versement s'effectuera au début de chaque trimestre, soit : 28 117.15 €.

- Vote l'attribution d'une subvention à l'**OGEC Sacré Cœur** pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2016 :

- **Scolaire (Frais de Fonctionnement)**
 - Convention Classes Maternelles : 20 757.71 €
 - Convention Classes Primaires : 9 939.90 €
- Soit un total de : 30 197.61 €.

Le versement s'effectuera au début de chaque trimestre, soit : 7 549.40 €.

2016-04-10/ BP 2016 : Subventions communales – Vie Scolaire : Cantine, Classes de neige, Classes de découverte

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les différents tableaux relatifs aux subventions allouées par la Commune nouvelle pour l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité,

- L'attribution des subventions communales pour l'exercice 2016 inscrites dans le budget prévisionnel 2016.

2016-04-11/ BP 2016 : Subventions CCAS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la subvention allouée pour le Centre Communal d'Action Sociale par la Commune nouvelle pour l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Vote le montant de la subvention de 11 071 € pour l'année 2016.

2016-04-12/ BP 2016 – Solde subvention pour l'Entente des artisans commerçants – convention de partenariat

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 1^{er} juin 2015, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 20 000 € à l'association « Entente des artisans commerçants », pour le financement d'une opération d'animation se déroulant pendant toute la période des travaux d'aménagement de la rue du Gal Leclerc.

Monsieur le Maire précise au Conseil qu'à ce jour, le versement de 18 000 € a été effectué sur 2015 et le solde de 2 000 € sera versé en 2016 sur justificatif comme mentionné dans la convention de partenariat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à verser le solde de 2 000 € à l'association « Entente des artisans commerçants », sur présentation des justificatifs de dépenses.

2016-04-13/ BP 2016 : Amortissement des Immobilisations Incorporelles et Corporelles

Monsieur le Maire présente au Conseil le tableau des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles des immobilisations de la Commune nouvelle et qui sont inscrits sur le budget prévisionnel 2016. Monsieur le Maire rappelle que ce sont des opérations d'ordre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Vote le montant des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles.

2016-04-14/ BP 2016 : PROVISIONS POUR GARANTIE D'EMPRUNT

Monsieur le Maire présente au Conseil le tableau des provisions concernant les garanties d'emprunt accordées par la Commune nouvelle pour l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Vote le montant des provisions concernant les garanties d'emprunt accordées par la commune au titre de l'exercice 2016 et qui est inscrit dans le Budget prévisionnel 2016 de la commune.

2016-04-15/ BP 2016 : BUDGET ASSAINISSEMENT – Amortissements Travaux d'Assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil le tableau des amortissements des travaux d'assainissement qui sont inscrits sur le budget prévisionnel d'assainissement 2016. Monsieur le Maire rappelle que ce sont des opérations d'ordre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Vote le montant des amortissements des travaux d'assainissement.

2016-04-16/ BP 2016 BUDGET ASSAINISSEMENT – Amortissements des Subventions

Monsieur le Maire présente au Conseil le tableau des amortissements des subventions perçues pour la réalisation des travaux d'assainissement réalisés et qui doivent être amorties au même titre que les équipements. Ces montants sont inscrits sur le budget prévisionnel d'assainissement 2016. Monsieur le Maire rappelle que ce sont des opérations d'ordre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Vote le montant des amortissements des subventions.

2016-04-17/ Durée des amortissements suite à la création de la Commune nouvelle (harmonisation des durées)

L'amortissement pour les communes de plus de 3 500 habitants est obligatoire. Ce procédé permet de faire apparaître la valeur réelle des immobilisations, d'étaler et lisser dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Suite à la création de la commune nouvelle, Monsieur le Maire précise au Conseil qu'il convient de délibérer sur la durée des amortissements des immobilisations et d'intégrer les amortissements réalisés par les 2 communes historiques d'Andigné et du Lion d'Angers.

A compter du 1^{er} janvier 2016, les biens acquis pour la Commune nouvelle, seront amortis comme ci-dessous :

Budget général :

Immobilisations incorporelles :

Logiciels	2 ans
Frais d'études, de recherches et fonds de concours	5 ans

Immobilisations corporelles :

Voitures neufs	8 ans
Occasion	5 ans
Véhicules industriels neufs	8 ans
Occasion	5 ans
Mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Outillage	6 ans
Appareils de chauffage	15 ans
Installation de voirie	20 ans
Plantations	15 ans
Équipements et aménagements de terrains	30 ans
Aménagements et agencements de bâtiments	15 ans

Budget assainissement :

Durée amortissements réseaux 50 ans

Durée amortissements bâtiments 20 ans

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Vote les durées d'amortissement désignées ci-dessus de la Commune nouvelle.

2016-04-18/ BP 2016 : Vote du budget prévisionnel 2016 et des restes à réaliser 2015 du Budget général de la Commune nouvelle et du lotissement des Dolières

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les différentes réunions qui ont eu lieu dans le cadre de la préparation budgétaire 2016. Monsieur le Maire présente au Conseil le montant des chapitres de la section de fonctionnement ainsi que les opérations et les chapitres de la section d'investissement.

Monsieur le Maire invite le Conseil à accepté le budget prévisionnel de la commune nouvelle pour l'exercice 2016 et à le signer.

Commune Nouvelle du LION D'ANGERS	Budget Primitif 2016			
	Fonctionnement		investissement	
	Dépenses	recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2015		287 909,41 €		284 805,25 €
Opérations de l'exercice 2016	2 871 340.41 €	2 583 431.00 €	2 603 903.94 €	2 319 098.69 €
Totaux Cumulés	2 871 340.41 €	2 871 340.41 €	2 603 903.94 €	2 603 903.94 €

Commune Nouvelle du LION D'ANGERS : lotissement les Dolières	Budget Primitif 2016			
	Fonctionnement		investissement	
	Dépenses	recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2015		1 704,62 €		8 939,90 €
Opérations de l'exercice 2016	308 764,72 €	307 060,10 €	300 000,00 €	291 060,10 €
Totaux Cumulés	308 764,72 €	308 764,72 €	300 000,00 €	300 000,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Vote le Budget général prévisionnel 2016 de la commune nouvelle du Lion d'Angers et du lotissement des Dolières.

2016-04-19/ BP 2016 : Vote du budget prévisionnel d'assainissement 2016 et des restes à réaliser 2015 du Budget assainissement de la Commune nouvelle

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les différentes réunions qui ont eu lieu dans le cadre de la préparation budgétaire 2016. Monsieur le Maire présente au Conseil le montant des chapitres de la section de fonctionnement ainsi que les chapitres de la section d'investissement.

Monsieur le Maire invite le Conseil a accepté le budget prévisionnel d'assainissement pour l'exercice 2016 et à le signer.

Commune Nouvelle du LION D'ANGERS : Assainissement	Budget Primitif 2016			
	Fonctionnement		investissement	
	Dépenses	recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2015		203 062,30 €		195 005,19 €
Opérations de l'exercice 2016	437 802,30 €	234 740,00 €	670 602,36 €	475 597,17 €
Totaux Cumulés	437 802,30 €	437 802,30 €	670 602,36 €	670 602,36 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité,

- Le Budget prévisionnel d'assainissement 2016 de la Commune nouvelle.

→ **Présentation d'un diaporama par M ROUSSEAU, Adjoint délégué aux Finances, des projets 2016.**

PROJETS 2016 : Estimations

- Révision du PLU (12,5 k€)
- Schéma directeur du réseau d'eau pluviale (30 k€ - 15 k€ subventions)
- Provisions pour acquisitions foncières (89 k€) et pour acquisitions immobilières (298 k€) - Ecole Sainte Claire et ancien EHPAD les Tilleuls
- Plan de ville : mise à jour et réimpression (4 k€)
- Site internet : refonte (7k€)
- Rénovation du parquet de l'Espace Emile Joulain et travaux divers (25 k€)
- Bibliothèques : achat d'ouvrages et travaux ERP (23 k€)
- Stade de la Guenelle : réhabilitation des vestiaires (5 k€)
- Piscine : travaux avant ouverture (4 k€)
- Equipements sportifs (16,5 k€) - Travaux divers : Salle des Tilleuls (11,5 k€) - Salle de la Mare aux Coqs (2 k€) - Salle Maurice Gaboriaud (3 k€)

- Diagnostic amiante des bâtiments communaux (4 k€)
- Travaux divers : A la Croisée des Chemins (4 k€) - Mairie (6 k€)
- Salle communale d'Andigné : travaux ERP, acoustique (7 k€)
- Travaux ERP perception (15 k€)
- Eglise : fin des travaux (134 k€ - 127 k€ subventions)
- Groupe scolaire Edmond Girard : travaux ERP, sanitaires, acoustique... (36 k€) - Cuisines : acquisition de matériel (28 k€)
- Travaux centre-ville (692 k€ - 229 k€ subventions)
- Effacement des réseaux : route d'Angers (115 k€)
- Renouvellement des candélabres (90 k€)
- Etude d'aménagement : rue Saint Aubin Andigné (15 k€)
- Protection acoustique Les Landes (23 k€)
- Réhabilitation du ponton - quai de Bretagne (15 k€)
- Matériel bâtiments (19 k€)
- Outillage (6 k€)
- Tondeuse, lamier... (40 k€)
- Mobilier urbain (22 k€)
- Matériel informatique (14 k€)
- Logiciels, licences (8,5 k€)

2016-04-20/ Salles des Fêtes (Commune déléguée d'Andigné + Le Lion d'Angers) // Instauration d'une régie de recettes

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que pour assurer l'encaissement des recettes des deux salles communales de la mairie déléguée d'Andigné et du Lion d'Angers, il est nécessaire d'instaurer une régie de recettes et de nommer les régisseurs dédiés à cette régie.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à donner son accord quant à l'instauration de cette régie de recettes « salles des fêtes » et propose de désigner les régisseuses suivantes :

- ✓ Madame Brigitte HENRY, en tant que régisseuse principale,
- ✓ et Madame Lucile LEMALE, en tant que régisseuse suppléante.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à instaurer une régie de recettes « salles des fêtes » pour l'encaissement des recettes des deux salles communales de la mairie déléguée d'Andigné et du Lion d'Angers.
- Désigne les régisseuses ci-dessus.

→ Commission « du PERSONNEL » du 18 mars 2016 :

M ROUSSEAU, Adjoint délégué au Personnel, apporte quelques informations :

- Avis favorable de la commission pour l'avancement de grade d'un agent suite à la réussite au concours de rédacteur principal de 2^{ème} classe.
- Information au Conseil de la démission d'un agent du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe suite à l'échéance de sa période de disponibilité pour convenances personnelles.
- Avis favorable pour la prolongation du contrat d'un agent des services techniques à compter du 1^{er} mai 2016 pour une durée de 1 an sur poste vacant.
- Avis favorable au recrutement d'un agent en contrat d'avenir au sein des services techniques pour une durée de 3 ans suite à la fin de contrat d'un agent
- Avis favorable pour la prolongation du contrat d'un agent en contrat aidé au sein des services techniques pour une durée de 1 an.

→ **Commission « ADMINISTRATION » du 18 mars 2015 :**

2016-04-21/ AVIS SUR LE PROJET D'ARRÊTÉ DE PÉRIMÈTRE DE FUSION de la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers, de la Communauté de Communauté Ouest Anjou et de la Communauté de Communes du Haut-Anjou

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) du Maine-et-Loire a été validé par arrêté de Madame la Préfète de Maine et Loire le 18 février 2016. Celui-ci prévoit la fusion des Communautés de Communes d'Ouest Anjou, de Haut Anjou et de la Région du Lion d'Angers au 1^{er} janvier 2017.

A compter de la publication du SDCI et jusqu'au 15 juin 2016, la Préfète met en œuvre les périmètres prévus dans le SDCI par arrêté.

Par arrêté en date du 19 février 2016, et notifié le 26 février 2016, Madame la Préfète du Maine-et-Loire soumet à l'avis des communes adhérentes de ces 3 communautés de communes un projet de périmètre mettant en œuvre le S.D.C.I.

Il convient aux conseils municipaux des communes de : Bécon-les-Granits, Brissarthe, Champigné, Chambellay, Châteauneuf-sur-Sarthe, Chenillé-Champteussé, Cherré, Contigné, La Cornuaille, Erdre-en-Anjou, Grez-Neuville, La Jaille-Yvon, Juvardeil, Le Lion-d'Angers, Le Louroux-Béconnais, Marigné, Miré, Montreuil-sur-Maine, Querré, Saint-Augustin-des-Bois, Saint-Sigismond, Sceaux-d'Anjou, Sœurdres, Thorigné-d'Anjou et Villemoisin de se prononcer sur ce projet de périmètre.

Il nous est également demandé notre avis sur le Siège Social de la future entité ainsi que sur les compétences qui seront exercées par celle-ci.

Les différents groupes de travail ad hoc et notamment le Comité de Pilotage Fusion réunissant les 3 communautés de communes depuis le mois de juin 2015 proposent que le siège social soit situé au siège social actuel de la communauté de communes de la Région du Lion d'Angers 2 rue du Courgeon 49220 Le Lion d'Angers.

En ce qui concerne les compétences, il est proposé dans un premier temps de ne se prononcer que sur les compétences obligatoires. En effet, les propositions relatives aux compétences optionnelles et facultatives seront réalisées et proposées aux conseils communautaires et municipaux dans les prochains mois.

Il est rappelé que ce projet de périmètre pour être validé doit recueillir l'accord à la majorité qualifiée des conseils municipaux c'est-à-dire l'accord d'au moins la moitié des conseils municipaux des communes intéressées représentant au moins la moitié de la population totale des communes.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de :

- Voter favorablement le projet de périmètre proposé par Madame La Préfète ;
- Désigner le siège social au 2 rue du Courgeon 49220 Le Lion d'Angers ;
- Proposer l'exercice des compétences obligatoires telles que prévues à l'article L5214-16 du CGCT.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 février 2016 validant le SDCI du Département de Maine et Loire ;

Vu les articles 33 et 40 de la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 février 2016 portant projet de périmètre de fusion des Communautés de Communes de la Région du Lion d'Angers, de la Communauté de Communauté Ouest Anjou et de la Communauté de Communes du Haut-Anjou à laquelle adhère la commune et notifié à la commune le 26 février 2016 ;

Considérant que chaque EPCI et commune concernés doivent se prononcer pour avis sur l'arrêté de projet de périmètre dans un délai de 75 jours à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Considérant que la fusion est prononcée par arrêté préfectoral après accord des conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre. L'accord des communes doit être exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y

compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

Considérant qu'à défaut d'accord des communes et sous réserve de l'achèvement des procédures de consultation, le préfet peut créer, modifier le périmètre, fusionner ou dissoudre des EPCI, par décision motivée, après avis favorable de la EPCI lorsqu'il s'agit d'un projet ne figurant pas au schéma, ou avis simple lorsqu'il s'agit d'un projet figurant au schéma.

Considérant qu'avant de rendre son avis, la commission départementale entend, de sa propre initiative ou à leur demande, les maires des communes intéressées et les présidents des EPCI à même d'éclairer ses délibérations. La commission départementale dispose d'un délai d'un mois à compter de sa saisine pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable. L'arrêté définitif intègre les propositions de modification du périmètre adoptées par la commission départementale à la majorité des 2/3 de ses membres.

Considérant que les arrêtés portant fusion sont pris avant le 31 décembre 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

Décide :

- d'émettre un avis favorable sur l'arrêté de projet de périmètre de fusion de la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers, de la Communauté de Communauté Ouest Anjou et de la Communauté de Communes du Haut-Anjou ;
- de désigner le siège de la future communauté de communes issue de la fusion au 2 rue du Courgeon au Lion d'Angers (Maine et Loire) ;
- d'émettre un avis favorable à l'exercice des compétences obligatoires telles que prévues à l'article L.5214-16 du CGCT.

2016-04-22/ AVIS SUR LE NOM DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ISSUE DE LA FUSION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) du Maine-et-Loire a été validé par arrêté de Madame la Préfète de Maine et Loire le 18 février 2016. Celui-ci prévoit la fusion des communautés de communes d'Ouest Anjou, de Haut Anjou et de la Région du Lion d'Angers au 1^{er} janvier 2017.

A compter de la publication du SDCI et jusqu'au 15 juin 2016, la Préfète met en œuvre les périmètres prévus dans le SDCI par arrêté.

Par arrêté en date du 19 février 2016, et notifié le 26 février 2016, Madame la Préfète du Maine-et-Loire soumet à l'avis des communes adhérentes de ces 3 communautés de communes un projet de périmètre mettant en œuvre le S.D.C.I.

Il convient aux conseils municipaux des communes de : Bécon-les-Granits, Brissarthe, Champigné, Chambellay, Châteauneuf-sur-Sarthe, Chenillé-Champteussé, Cherré, Contigné, La Cornuaille, Erdre-en-Anjou, Grez-Neuville, La Jaille-Yvon, Juvardail, Le Lion-d'Angers, Le Louroux-Béconnais, Marigné, Miré, Montreuil-sur-Maine, Querré, Saint-Augustin-des-Bois, Saint-Sigismond, Sceaux-d'Anjou, Sœurdres, Thorigné-d'Anjou et Villemoisan de se prononcer sur ce projet de périmètre.

Par délibération précédente, nous nous sommes prononcés sur ce projet de périmètre, sur le Siège Social et sur le principe d'exercice des compétences obligatoires. Il nous est également demandé notre avis sur le nom de notre future communauté de communes.

Le groupe de travail Charte de Valeurs et Gouvernance et le Comité de Pilotage Fusion ont décidé de proposer aux conseils municipaux de se prononcer sur deux noms. Ces instances ont également décidé d'adopter la règle de la majorité qualifiée des conseils municipaux c'est-à-dire l'accord d'au moins la moitié des conseils municipaux des communes intéressées représentant au moins la moitié de la population totale des communes pour décider du nom retenu.

2 noms sont proposés :

- Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;
- Communauté de Communes des Portes du Haut-Anjou.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 février 2016 validant le SDCI du Département de Maine et Loire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Décide de retenir le nom suivant :

→ **Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou.**

Prochaines commissions le 22 avril : Administration à 14h30, Personnel à 16h.

⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Anne-Sophie BARTHE

Compte rendu du 9 mars 2016 :

Visite des **salles du complexe Mérignac** / Echange sur le **projet intercommunal de création d'un bâtiment** qui serait à vocation associatif et culturel – la Communauté de communes est porteuse du projet mais les associations Lionnaises utilisatrices des salles s'interrogent sur la construction et l'état d'avancement du projet – Un mail d'information leur a été adressé / **Demandes de subventions** : finalisation et réponses aux associations / **Maisons fleuries** : rédaction d'un flyer à destination des habitants de la commune déléguée d'Andigné pour les convier à participer au concours – une réunion aura lieu le 7 avril avec les membres de la commission et le jury.

2016-04-23/ Concours des Maisons Fleuries : approbation du règlement 2016

Madame Isabelle CHARRAUD Adjointe déléguée à la Vie Associative et Fleurissement, informe le Conseil que suite à la création de la Commune nouvelle, le règlement intérieur du « Concours des Maisons Fleuries » a été remis à jour en intégrant Andigné.

Après présentation et lecture du nouveau règlement intérieur, Monsieur le Maire propose au Conseil d'adopter ce règlement et de l'autoriser à signer ce document.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Approuve le règlement du « Concours des Maisons Fleuries » pour l'année 2016.
- Autorise Monsieur le Maire à le signer et tous autres documents afférents.

Prochaine commission Vie Associative : le 12 avril à 20h.

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT

Mme HAMARD : « Les membres de la commission se réuniront le 11 avril à 19h15. »

⇒ COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – APS & CANTINE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Richard GUILLEMIN

Compte rendu du 10 mars 2016 :

Présentation du Conseil d'Administration du Collège du Lion d'Angers :

Dotation globale horaire quasi identique aux effectifs :

- 7 classes de 6^{ème} (environ 22 élèves)
- 6 classes de 5^{ème} (environ 26 élèves)
- 6 classes de 4^{ème} (environ 24 élèves)
- 5 classes de 3^{ème} (environ 25 élèves)

Pas d'augmentation notable en 2016/2017. Ils auront 26 heures de cours au lieu de 29 heures l'année prochaine – 3 heures d'enseignement pratique individuel (langue culture ; langue étrangère ; développement durable ; société ; corps santé-sécurité ; informatique ; culture ; économie professionnelle) – Voyage Allemagne/France en avril et France/Allemagne en octobre – Visite de Jublains pour les 6^{ème} – Plage du débarquement

pour les 3^{ème} / **Périscolaire Andigné** : réunion avec l'association RECREA'LION le 24 février dans le but d'incorporer le périscolaire d'Andigné - en cours de réflexion (coût, mode de fonctionnement...) / **Ecole Sacré Cœur Andigné** : devis pour le déplacement en car à la piscine de Segré pour 37 élèves (période du 31/03 au 23/06/16) - Rentrée 2016/2017 : problème pour l'accueil des petits (notamment pour la sieste) en cours de réflexion / **AEPLA** : la rencontre a été reportée / **Aire de Jeux Andigné** : déplacement du filet de Volley actuellement au milieu du terrain de foot auprès de l'aire de jeux - installation de fourreaux dans le sol pour leur remise en place - quelques arbres à abattre - étude pour mise en place d'une table de ping-pong et d'une poubelle.

2016-04-34/ Autorisation de signature du contrat Enfance-Jeunesse avec la CAF 49 et la MSA 49

Suite à la création de la Commune nouvelle, il convient de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants et autres documents qui se rapportent au Contrat Enfance-Jeunesse 2015/2018 en cours.

Après en avoir délibéré, avec 34 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants qui se rapportent au Contrat Enfance Jeunesse 2015/2018 en cours et tous autres documents afférents.

Prochaine commission le 7 avril à 18h30.

⇒ COMMISSION URBANISME

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Anne-Sophie BARTHE

Compte rendu du 24 mars 2016 :

↳ Analyse des documents d'urbanisme :

- 6 Permis de Construire
- 6 Déclarations Préalables
- 14 Certificats d'Urbanisme
- 4 Droits de préemption
- 2 Permis de démolir.

Mise en place Servitude d'Utilité Publique : institution autour des canalisations de transport existantes : le pipeline, canalisation de gaz / **ZAC Jules Verne - compte rendu du rendez-vous avec la SODEMEL** : réunion le 21 mars pour revoir l'assouplissement des règles du cahier des prescriptions + redéfinition de l'îlot central (7 lots) / **3 demandes de commerçants pour installation de terrasses** : avis favorable - un arrêté a été établi avec des recommandations et règles à respecter / **Questions diverses** : modification - révision PLU de Thorigné d'Anjou.

2016-04-24/ ZAC Jules VERNE – Approbation du Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (CRAC) au 31/12/2015 – SODEMEL

Monsieur le Maire présente au Conseil le CRAC arrêté au 31/12/2015 de La « SODEMEL » conformément à son traité de concession d'aménagement concernant l'opération de la ZAC Jules Verne.

Monsieur le Maire propose de valider le CRAC ainsi que le montant des participations que la Commune devra verser en 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Vote le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette décision.

⇒ **COMMISSION VOIRIE**

➤ *Résultat du travail de la commission*

Rapporteur : Isabelle PRAT

Compte rendu du 24 mars 2016 :

Point sur les travaux Centre bourg : rue du Général Leclerc : la rue est ouverte à la circulation depuis le 24 mars – les marquages au sol sont terminés – plantations prévues les 4 et 5 avril – **rue Octave Hamelin :** enrobés travaux terminés pour le 8 avril – **rue Godard Faultrier :** début des travaux le 11 avril pour la reprise des réseaux pendant 2.5 semaines – **rue du Marché et rue de l'Ourellière :** les travaux ont débuté le 30 mars pour 5 semaines / **Point sur les différents travaux de voirie par les agents de la Communauté de Communes :** (trottoirs et chaussées) rues de la Pièce Neuve, Wiveliscombe et impasse Joachim du Bellay – travaux du 30/03 au 8/04/16.

2016-04-25/ SAUR/Le Lion d'Angers – gestion de l'assainissement sur Andigné

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre de son contrat d'exploitation, la SAUR va prendre en charge les installations d'Andigné suivantes :

- ✓ La lagune,
- ✓ 2 postes de relevage de la STEP (station d'épuration).

Cette prise en charge technique se fera à compter du 1^{er} avril 2016 et sans surcoût, seul le dépannage sera facturé le cas échéant.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer l'avenant du contrat d'exploitation à intervenir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant avec la SAUR, concernant la prise en charge des installations désignées ci-dessus d'Andigné.

2016-04-26/ Services Techniques – Achat tracteur-tondeuse

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été décidé d'acheter en investissement un tracteur-tondeuse motorisé pour le service des espaces verts.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil d'entériner le choix de la commission Voirie et de l'autoriser à signer le devis avec l'entreprise ATLANTIC MOTOCULTURE, pour l'acquisition d'un tracteur-tondeuse, d'un montant de 24 900 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Retient le devis de l'entreprise ATLANTIC MOTOCULTURE, relatif à l'achat d'un tracteur-tondeuse, pour un montant de 24 900 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2016-04-27/ Rue de l'Ourellière – Maîtrise d'aménagement du Centre bourg – avenant FORMA 6

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg, une étude sur la faisabilité de l'aménagement de la rue de l'Ourellière non prévue au marché initial est nécessaire.

Le cabinet FORMA 6 propose à la commune un avenant pour 1 600 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil de donner son accord quant à l'avenant proposé, et à l'autoriser à le signer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Donne son accord quant à l'avenant proposé par le cabinet FORMA 6, d'un montant de 1 600 € HT, relatif à la maîtrise d'aménagement de la rue de l'Ourellière.
- Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant avec le cabinet FORMA 6.

2016-04-28/ Rue de l'Ourelière – Aménagement – avenant au marché Initial entreprise DURAND

Monsieur le Maire précise au Conseil que dans le cadre des travaux d'aménagement du Centre bourg, l'aménagement de la rue de l'Ourelière (réfection de la voirie) non prévu au marché initial avec l'entreprise DURAND est soumis à l'approbation du Conseil pour un montant de 22 593.00 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- 1) de donner son accord sur la réalisation desdits travaux,
- 2) de l'autoriser à signer l'avenant avec l'entreprise DURAND pour un montant de 22 593.00 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Donne son accord sur la réalisation des travaux d'aménagement dans la rue de l'Ourelière, par l'entreprise DURAND.
- Autorise Monsieur le Maire à signer, en conséquence, l'avenant avec l'entreprise DURAND, d'un montant de 22 593.00 € HT.

Prochaine commission Urbanisme – Voirie : le 20 avril à 20h.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Emeline STEINIRGER

Compte rendu du 21 mars 2016 :

Journal du Lion : le prochain numéro sera consacré au Budget avec distribution début mai / **Manifestations diverses – Commémoration du 8 mai** à Chambellay – **Fête de la musique le 24 juin** : validation choix de la société de sécurité SECURITAS qui mettra à disposition 4 agents – un bar sera installé place de la Mairie – le choix de la musique du feu d'artifice est actuellement en cours / **Logo de la commune** : suite au dernier sondage, la commission entérinera la décision finale lors de sa prochaine réunion / **Budgets / Projet Web** : septembre 2016 le site doit être déployé au niveau la commune avec une phase de test cet été et la Communauté de Communes 2 mois après – prochaine étape : charte graphique.

2016-04-29/ LES FOLIKLORES : fixation des tarifs d'entrée au spectacle + autorisation de création d'une régie de recettes et nomination d'un régisseur et d'un mandataire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune nouvelle du Lion d'Angers accueillera le groupe « ORIATY » de KALMOUKIE, dans le cadre du Festival « LES FOLIKLORES ».

Une représentation sera proposée à l'Espace Emile-Joullain dans la soirée du 12 juillet 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Fixe le tarif d'une place d'entrée à 5 € pour le public âgé de plus de 16 ans et gratuit pour les moins de 16 ans.
- Autorise Monsieur le Maire à créer une régie de recettes pour la perception des droits d'entrée.
- Autorise Monsieur le Maire à créer un fonds de caisse de 30 €.
- Nomme :
 - Madame Hélène GALON, en tant que régisseur de recettes,
 - et Madame Charlotte FILLAUDEAU, en tant que mandataire.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Prochaine commission Communication : le 28 avril à 20h30

⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHÉ

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Marc PAULOIN

Compte rendu du 22 mars 2016 :

La réunion a commencé par la visite des bâtiments de la commune déléguée d'Andigné (Eglise, locaux techniques, salle communale – local associatif, mairie – bibliothèque), puis réunion dans la salle du conseil d'Andigné / **Eglise** : Point sur l'avancement des travaux. Fin de chantier prévue pour fin avril 2016. Début des travaux intérieurs de la sacristie Nord 14 avril 2016. Fixation date pour la cérémonie de fin de chantier / **Point travaux en cours** : la toiture de l'ancien dépôt est terminée, ainsi que le changement des volets roulants situés à l'intérieur de l'espace Emile Joulain / **Divers devis** ont été présentés pour avancer sur les travaux futurs (*fourniture de peintures pour des réserves et locaux associatifs, remplacement buts Hand, remise aux normes paratonnerre Eglise St Martin du Lion d'Angers, remplacement et déplacement compresseur groupe froid à la cantine + installation d'une sonde, remplacement de blocs autonomes de secours défectueux à l'espace Emile Joulain*). Un point a été fait sur les travaux qui seront à réaliser avant l'été (*mise en eau des fontaines, transfert bureaux techniques suite arrivée des agents de la Communauté de Communes, commande enrouleur moquette, etc...*).

Compte rendu Commission Cimetière du 16 mars 2016

Rapporteur : Marc PAULOIN

2016-04-30/ Cimetière – Validation du nouveau règlement suite à la création de la Commune nouvelle

Les membres de la commission cimetière lors du 16 mars ont examiné le nouveau règlement du cimetière.

En effet, suite à la création de la Commune nouvelle au 1^{er} janvier 2016, il a été nécessaire de faire une refonte et procéder à « un toilettage » du règlement adopté le 6 janvier 2014, en intégrant la commune déléguée d'Andigné.

Ce nouveau document précise les termes du règlement du cimetière de la Commune nouvelle du Lion d'Angers, les dispositions générales, les dispositions particulières tant pour le cimetière d'Andigné que pour celui du Lion d'Angers, le règlement du Columbarium, les Urnes, et le Jardin du Souvenir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Approuve le règlement municipal sur la police des inhumations du cimetière de la Commune nouvelle du Lion d'Angers, comme joint à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

2016-04-31/ Gestion du cimetière d'Andigné pour l'intégration de leurs données – Intégration Andigné suite à la création de la commune nouvelle

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la création de la Commune nouvelle du Lion d'Angers, il est nécessaire de reprendre et d'intégrer les données du cimetière de la commune historique d'Andigné avec celles de la commune historique du Lion d'Angers.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner son accord pour le devis présenté par le Groupe ELABOR, pour un montant de 1 040 € HT, correspondant à la reprise et intégration des données du cimetière d'Andigné et d'autoriser en conséquence Monsieur le Maire à le signer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Donne son accord quant au devis du Groupe ELABOR, d'un montant de 1 040 € HT, concernant la reprise et intégration des données du cimetière d'Andigné.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à la présente décision.

2016-04-32/ Travaux Eglise – Prolongation délais Tranches 2 et 3 – signature avenants avec les entreprises ASSELIN, BONNEL et LESURTEL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 7 mars dernier, autorisant la prolongation de délais pour les travaux de l'église du Lion d'Angers.

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans la continuité de ladite délibération, il convient d'autoriser la signature des avenants, pour les tranches 2 et 3, avec les trois entreprises concernées par la prolongation de délais.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants avec les trois entreprises ASSELIN, BONNEL et LESURTEL et relatifs à la prolongation de délais des travaux des tranches 2 et 3, de l'église du Lion d'Angers.

2016-04-33/ Espace Emile JOULAIN – Réfection parquet

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer la réfection du parquet à l'espace Emile JOULAIN.

Les membres de la commission Patrimoine se sont réunis et ont retenu la proposition de l'entreprise RAFFEGEAU de la Pommeraye, pour un montant de 5 685 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir le choix de la commission et de l'autoriser à signer le devis correspondant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Retient le devis de l'entreprise RAFFEGEAU, d'un montant de 5 685 € HT, pour la réfection du parquet de l'espace Emile JOULAIN.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant et les pièces nécessaires à la présente décision.

Prochaine commission Patrimoine : le 18 avril à 18h30.

⇒ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

→ La manifestation équestre « PALIO et Anjou Loire Challenge » aura lieu le jeudi 5 mai.

Clôture de la séance à 22h45.

Prochain Conseil Municipal de la commune nouvelle : lundi 2 mai 2016 à 20h30.

Le Maire,

Le secrétaire,



Etienne GLÉMOT

Catherine MORICE



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 2 MAI 2016**

L'an deux mille seize, le deux mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune nouvelle du Lion d'Angers, convoqué le vingt-six avril deux mille seize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Etaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MME Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Véronique BOUCHET, M Arsène DELANOE, MME Nelly GAUTTIER, MM Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, MME Ingrid LAMBERT, M Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Marc PAULOIN, MME Nelly PÉANT, M Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Hugues SAULOUP, MMES Emeline STEINIRGER, Sandrine SOYÉ, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

Mme Anne-Sophie BARTHE, qui a donné pouvoir à Mme Sylvie RABIN.
Mme Véronique BAUDEY, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.
Mme Isabelle CHARRAUD, qui a donné pouvoir à Mme Emeline STEINIRGER.
Mme Isabel CROSVILLE.
M Arnaud DAVID, qui a donné pouvoir à M Bernard MENANT.
Mme Catherine MORICE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à M Joël PARÉ.

Secrétaire de séance : M Jean-Paul PARIS

Nombre de Conseillers en exercice	36
Nombre de Conseillers présents	29
Nombre de suffrages exprimés.....	35
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

2016-05-01/ Groupe Scolaire Edmond Girard – acquisition de 24 postes informatiques – société Point SYS

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis avec la société Point SYS d'un montant de 13 701 € TTC, pour l'acquisition des postes informatiques.

2016-05-02/ Vente des biens stockés (après démolition du bâtiment LION 2000) dans le local du minibus près de l'espace Emile JOULAIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 30 mars 2015, un inventaire des biens avait été réalisé pour permettre la vente des objets communaux jusqu'à épuisement du stock.

Or, Monsieur le Maire informe le Conseil que quelques objets n'ont pas été vendus.

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à faire un don aux associations à but non lucratif ou autres qui seraient intéressées par la reprise des biens invendus.

2016-05-03/ Prolongation pour 1 an de la Délégation de Service Public de Récréa'Lion (du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017)

Par délibération en date du 7 juillet 2014, le Conseil Municipal du Lion d'Angers retenait l'association Récréa'Lion en tant que délégataire du service public de l'accueil périscolaire pour deux années scolaires. Le contrat arrive donc à échéance le 31 août 2016.

Toutefois, au regard du contexte de réorganisation des territoires intercommunaux, notamment en matière de politique enfance jeunesse, il est proposé de prolonger d'un an la délégation en cours pour des motifs d'intérêt général, conformément à l'article L.1411-2 du CGCT, soit du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017.

En effet, la commune du Lion d'Angers souhaite que l'accueil périscolaire des enfants scolarisés sur l'école publique Edmond Girard et l'école privée Sainte Claire du Lion d'Angers soit réalisé dans les meilleures conditions et garde une cohérence de fonctionnement avec la compétence transmise à la CCRLA, gage d'une bonne utilisation des compétences professionnelles de l'équipe d'animation et de l'optimisation des besoins de financements.

Dans ce cadre, la contribution communale sera de 22 926.64 €.

Vue la délibération en date du 7 juillet 2014 confiant à l'association Récréa'Lion la délégation du service public de l'accueil périscolaire pour deux ans

Vues les dispositions de l'article L. 1411-2 du CGCT précisant qu'une délégation de service public peut être prolongée pour des motifs d'intérêt général, la durée de la prolongation ne pouvant excéder un an ;

Vu l'avis favorable de la commission de délégation de service public en date du 22 avril 2016

Vu l'avis favorable du Conseil d'Administration de l'association Récréa'Lion en date du 22 avril 2016 ;

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité :

- De prolonger la délégation du service public de l'accueil périscolaire d'un an, soit du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017
- De verser pour cette année supplémentaire une contribution financière d'un montant de 22 926.64 € à l'association Récréa'Lion
- D'autoriser la signature de l'avenant à la DSP et de tous autres documents afférents.

2016-05-04/ Convention occupation du domaine privé et redevance à percevoir

Le Conseil Municipal du Lion d'Angers ancienne commune a délibéré le 13 février 2014 sur la mise en place d'une convention précaire d'utilisation de la parcelle cadastrée section B n°1483, anciennement terrain des consorts LABALTE, rue du Courgeon pour l'année 2015 sur un montant total de 193.50 €.

Suite à l'expiration de cette convention, au 31 décembre 2015, il convient de délibérer pour autoriser Monsieur Le Maire ou ses représentants à signer une nouvelle convention pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, l'autorisation de renouveler cette convention pour l'année 2016.

Le montant sera fixé sur la base de l'évolution des tarifs publics de la ville.

2016-05-05/ Modification du cahier des charges de la ZAC Jules Verne

Suite à une réunion de travail le 21 mars 2016 avec la SODEMEL, aménageur de la ZAC Jules Verne, il a été décidé de travailler sur un assouplissement de cahier des charges de la ZAC afin d'en favoriser sa commercialisation.

Suite à cette demande, la SODEMEL a transmis un cahier des charges modifié tant sur la forme que sur le fond.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer afin d'approuver cette nouvelle version du cahier des charges (avis favorable de la commission urbanisme).

Vues les délibérations antérieures du Conseil Municipal relatives à l'aménagement de la ZAC Jules Verne,

Monsieur le Maire informe le Conseil que la SODEMEL a adressé à la commune un projet de Cahier des Charges de Cessions de Terrains (CCCT) modifié pour la ZAC Jules Verne afin d'en favoriser sa commercialisation.

Après présentation du projet par Monsieur CHALET, Adjoint délégué à l'Urbanisme, Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité :

- le Cahier des Charges de Cession de Terrains réalisé par la SODEMEL, concernant la ZAC Jules Verne
- et a autorisé Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires liées à ce dossier.

2016-05-06/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT :

Commission Patrimoine :

- **Mairie – salle du Conseil** : volets intérieurs – entreprise TELLIER, pour un montant de 4 492.10 € HT
- **Espace Emile Joulain** : horloge coupure – entreprise DBE, pour un montant de 200 € HT
- **Salle de convivialité Pierre de Coubertin** : horloge coupure – entreprise DBE, pour un montant de 250 € HT
- **Groupe Scolaire Edmond Girard** :
 - carénage groupe froid – société QUIETALIS, pour un montant de 268 € HT
 - maternelle : tapis de sol – société PLG, pour un montant de 46.50 € HT
- **Salles de sports** :
 - tableaux blancs + liège – société JPG, pour un montant de 65.37 € HT
 - tapis de sol – société PLG, pour un montant de 72 € HT
- **Atelier/Chenil** : protections individuelles agents – entreprise POLYTRANS, pour un montant de 309.17 € HT
- **Ancien dépôt** : mises aux normes électriques – entreprise DBE, pour un montant de 480 € HT.

Commission Voirie :

- **Andigné** : fourniture portillon – SARL GUET, pour un montant de 2 151.55 € HT
- **Services Techniques/Espaces Verts** : épandeur ECP 500 – entreprise ATLANTIC MOTOCULTURE, pour un montant de 450 € HT.

Information :

Devis section de Fonctionnement :

Commission Cimetière :

➤ **Renouvellement de l'abonnement au logiciel de gestion du cimetière pour 5 ans**
Avant 2016, Andigné n'utilisait pas de logiciel cimetière, les données étaient manuscrites. Le Conseil Municipal a délibéré le 4 avril dernier sur la proposition d'ELABOR pour l'intégration des données d'Andigné + la formation pour un montant de 1040 € HT. Le Lion d'Angers utilise depuis 3 ans ce logiciel qui donne toute satisfaction. Le renouvellement de l'abonnement pour 5 ans a été décidé par la commission cimetière pour un montant total HT de 599.84 € (Andigné : 179.92 € - Le Lion : 419.92 €). Chaque commune historique conserve la gestion de son cimetière ; un accès est possible pour les données d'Andigné et vice-versa, puisque le logiciel est hébergé sur INTERNET.

Information :

Commission Voirie :

- **Rue St Aubin – Andigné**

Il est proposé de lancer un marché de maîtrise d'œuvre concernant une opération de voirie et d'urbanisme à Andigné rue St Aubin. Un cahier des charges va être rédigé afin d'obtenir différentes candidatures. L'estimation du coût de la maîtrise d'œuvre étant inférieure au seuil des 25 000 € des marchés publics, la délibération relative à ce dossier sera présentée dès réception des candidatures lors d'un prochain Conseil.

Commission Patrimoine :

- **Salle de la Mare aux Coqs : dégradations – entreprise TELLIER, pour un montant de 6 025.13 € HT**

Monsieur le Maire précise que ce devis va être soumis pour validation aux assurances dans le cadre des dégradations commises sur la salle.

Fait au Lion d'Angers, le 3 mai 2016

compte rendu complet disponible à compter
du 23 mai 2016

Le Maire,



Étienne GLÉMOT

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU LUNDI 2 MAI 2016
PRO C È S - V E R B A L

L'an deux mille seize, le deux mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune nouvelle du Lion d'Angers, convoqué le vingt-six avril deux mille seize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MME Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Véronique BOUCHET, M Arsène DELANOE, MME Nelly GAUTTIER, MM Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, MME Ingrid LAMBERT, M Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Marc PAULOIN, MME Nelly PÉANT, M Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Hugues SAULOUP, MMES Emeline STEINIRGER, Sandrine SOYÉ, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

Mme Anne-Sophie BARTHE, qui a donné pouvoir à Mme Sylvie RABIN.
Mme Véronique BAUDEY, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.
Mme Isabelle CHARRAUD, qui a donné pouvoir à Mme Emeline STEINIRGER.
Mme Isabel CROSVILLE.
M Arnaud DAVID, qui a donné pouvoir à M Bernard MENANT.
Mme Catherine MORICE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à M Joël PARÉ.

Secrétaire de séance : M Jean-Paul PARIS.

Nombre de Conseillers en exercice	36
Nombre de Conseillers présents	29
Nombre de suffrages exprimés.....	35

Ouverture de la séance à 20h30.

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2016.**

Adoption à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

1/ la modification suivante :

Commission « Finances » :

⇒ Annule et remplace : **Groupe Scolaire Edmond Girard – acquisition de 24 postes informatiques :**

Monsieur le Maire précise qu'une erreur s'est glissée dans l'intitulé initial, il s'agit de l'achat d'ordinateurs et non d'un photocopieur auprès de la société Point SYS pour un montant de 13 701 € TTC. Les crédits sont bien inscrits au budget 2016. Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer le devis.

Adoption à l'unanimité.

2/ les précisions suivantes :

Commission « Patrimoine » :

⇒ **Vente des biens stockés (après démolition du bâtiment LION 2000) dans le local du minibus près de l'espace Emile JOULAIN :**

Monsieur le Maire précise qu'une erreur s'est glissée dans l'intitulé initial, il s'agit : « d'autoriser Monsieur le Maire à faire un don aux associations à but **non** lucratif ou autres qui seraient intéressées par la reprise des biens invendus ».

⇒ **Salle de la Mare aux Coqs : dégradations – entreprise TELLIER, pour un montant de 6 025.13 € HT :**

Monsieur le Maire précise que ce devis va être soumis pour validation aux assurances dans le cadre des dégradations commises sur la salle.

Commission « Voirie - Urbanisme » :

⇒ **Rue St Aubin – Andigné :**

Il est proposé de lancer un marché de maîtrise d'œuvre concernant une opération de voirie et d'urbanisme à Andigné rue St Aubin. Un cahier des charges va être rédigé afin d'obtenir différentes candidatures. L'estimation du coût de la maîtrise d'œuvre étant inférieure au seuil des 25 000 € des marchés publics, la délibération relative à ce dossier sera présentée dès réception des candidatures lors d'un prochain Conseil.

➤ Agenda de M le Maire.

M le Maire présente son agenda.

➤ Agenda de M MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.

M le Conseiller départemental présente son agenda.

➤ Compte rendu du Conseil Communautaire séance du 14 avril 2016.

M le Maire rapporte au Conseil le compte rendu du Conseil Communautaire.

- Vote du budget.
- Confirmation au niveau économique du projet sur l'Isle Briand : travaux.
- La salle dédiée à l'Enfance-Jeunesse à vocation sportive a été mise au budget.

M SAULOUP : « 500 000 € ont été investis dans un anneau-manège sur Haute Folie à l'Isle Briand, les personnes de la Communauté de Communes ont voté cela ? Des professionnels du cheval disent que cela ne leur servira pas, disent qu'il faut traverser la route, et la sécurité ?

M le Maire : Cela a été voté en septembre, c'est pour renforcer l'utilisation du cheval sur l'Isle Briand. Il y a une partie des professionnels qui s'interroge, il y a une autre partie qui est très favorable y compris des présidents de sociétés de courses. L'anneau de galop en lui-même est estimé 150 000 € tout le reste est pour les équipements périphériques et il est justement prévu la traversée sécurisée au niveau du rond-point Maurice Foucher.

M SAULOUP : Parce qu'il n'y avait pas assez de place du côté du champ de course pour faire l'anneau ?

M le Maire : A priori non, parce qu'ils recherchaient une grosse pente pour travailler le cardio des chevaux. Cet anneau de galop sera ouvert aux cavaliers qui travaillent le complet et ouvert aux entraîneurs. Sennones a démarré de la même manière. Sur les 500 000 € il y a 250 000 € qui viennent du CPER réservés au projet structurant d'avenir. Le second dossier financé à hauteur de 300 000 € est pour faciliter l'accueil du public et la présentation de la biodiversité. Il y a donc un volet de développement professionnel et un volet grand public. »

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – RÉFORME

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

→ Commission « FINANCES » du 22 avril 2016 :

2016-05-01 / Groupe Scolaire Edmond Girard – acquisition de 24 postes informatiques – société Point SYS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir 24 nouveaux postes informatiques pour le Groupe Scolaire Edmond Girard.

Deux devis ont été présentés aux membres de la commission Finances, Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir le devis de la société Point SYS, d'un montant de 13 701 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer le devis, les crédits étant inscrits au budget prévisionnel 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec la société Point SYS, concernant l'acquisition de 24 postes informatiques pour le Groupe Scolaire Edmond Girard, d'un montant de 13 701 € TTC.

M ROUSSEAU : « Les ordinateurs actuels sont en place depuis 8 ans. Cela fait 2 ans qu'ils reparlent d'évoluer, de changer le matériel. Ils se sont donnés un peu de temps pour savoir s'ils remplaçaient par des ordinateurs ou par des tablettes, ils ont fait le choix de remettre des ordinateurs. Ils avaient économisé sur les primes de fonctionnement pour permettre de faire un effort supplémentaire au niveau de l'investissement, cela correspond à ce qui était prévu.

M SAULOUP : Il y a un mois dans la revue de presse que nous avons reçue j'ai lu un article comme quoi la commune avait participé à l'achat de tablettes, j'avais trouvé cela bizarre car je n'avais pas vu cela dans les délibérations.

Mme STEINIRGER : Une partie a été prise en charge par Anim'école et le reste c'est de l'argent qu'ils mettaient de côté chaque année.

M le Maire : Je ne permettrais pas de faire de commentaire sur un article de presse. Vous savez que dans le droit (décret Debré de 56), les frais de fonctionnement via les accords d'associations se transforment en dotations pour les écoles sous contrat pour que les autres enfants ne soient pas pénalisés même si on ne finance pas les investissements.»

→ Commission « du PERSONNEL » du 22 avril 2016 :

M ROUSSEAU, Adjoint délégué au Personnel, apporte quelques informations :

- Un contrat CAE a démarré aujourd'hui pour les services techniques « unité bâtiments » pour une durée d'un an.
- Contrat emploi avenir en attente.
- L'accueil mutualisé va se mettre en place le 23 mai 2016.

Mme STEINIRGER : « J'ai été mandatée par Sylvie Maréchal qui demande si l'ATSEM qui est absente va être remplacée ?

M ROUSSEAU : Sur les remplacements d'ATSEM, soyons clairs, pour les absences de courte durée les ATSEM ne sont pas remplacées, par contre pour les absences de plus longue durée il y a quelqu'un de recruté. Ces recrutements prennent du temps et il faut toujours être rigoureux car ce sont des personnes à qui sont confiés des enfants.

M FUSELIEZ : Un contact a été pris avec Mme MARECHAL et la directrice générale des services a fait ce qu'il fallait pour pallier à l'absence de l'ATSEM. On a effectué divers travaux pendant les vacances (matériel acheté défilant, porte, marelle...). On est à l'écoute et proche de nos écoles. Il faut être patient. »

Prochaines commissions le 27 mai 2016 : Administration à 14h30, Personnel à 16h.

⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHÉ

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Emeline STEINIRGER

Compte rendu du 18 avril 2016 :

Visite des sacristies de l’Eglise du Lion d’Angers : travaux terminés pour la sacristie sud et en cours pour la sacristie nord, les travaux seront entièrement terminés et le chantier sera nettoyé au plus tard le 26 mai prochain. Il ne reste des échafaudages que sur la sacristie nord. La cérémonie de réception organisée par la municipalité est fixée au 4 juin prochain à 11 heures, salle David d’Angers / **Travaux locaux cantine** : un point a été fait sur la rencontre avec l’Association AEPLA, gestionnaire de la restauration scolaire à l’Ecole Edmond Girard, en vue du changement du lave-vaisselle, et plus généralement de la zone « lavage » des locaux. Des devis vont être demandés / **Diagnostic parquet Espace Emile Joulain** : la date a été fixée avec l’Entreprise RAFFEGEAU pour la réfection du parquet. Les travaux auront lieu deuxième quinzaine de juillet / **Dégradations salles de sports** : Plusieurs devis ont été présentés à la commission pour des travaux de remise en état suite à des dégradations dans les salles de Sports. Pour les dégradations ayant eu lieu récemment salle de la Mare aux Coqs les dégâts s’élèvent à plus de 6 000 € / **Point sur l’utilisation des salles et règlements intérieurs des salles à revoir** : Des incivilités ont lieu lors de l’utilisation des salles communales. Les règlements devront être revus pour être plus précis. Un point a été fait sur la fréquentation des salles de l’espace St Exupéry, qui remplit toutes ses fonctions, et sur la location de l’Espace Emile Joulain.

2016-05-02/ Vente des biens stockés (après démolition du bâtiment LION 2000) dans le local du minibus près de l’espace Emile JOULAIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 30 mars 2015, un inventaire des biens avait été réalisé pour permettre la vente des objets communaux jusqu’à épuisement du stock.

Or, Monsieur le Maire informe le Conseil que quelques objets n’ont pas été vendus.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l’autoriser à faire un don aux associations à but non lucratif ou autres qui seraient intéressées par la reprise des biens invendus.

Mme MELLIER : « Nous avons prévenu les communes par mail pour les informer et deux communes ont emporté des objets. »

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire :

→ à faire un don aux associations à but non lucratif ou autres qui seraient intéressées par la reprise des biens communaux invendus.

→ à signer les documents nécessaires pour l’exécution de la présente délibération.

Mme Nicole MELLIER remercie M Jean-Paul LEQUEUX concernant le travail qu’il a réalisé pour la vente des différents objets.

Prochaine commission Patrimoine : le 23 mai 2016 à 18h30.

⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle VIGNERON

Compte rendu du 12 avril 2016 :

Concours des maisons fleuries : préparation du concours avec le jury, qui démarre mi-juillet. Le voyage aura lieu le samedi 10 septembre, le parcours est en voie de finalisation. La soirée de remise des prix est avancée au mercredi 5 octobre à 19h, pour

permettre à davantage de personnes d'y participer / **Forum des associations** : finalisation de l'affiche, du bulletin de réservation, de l'organisation des préparatifs. Pour mémoire, le forum aura lieu le samedi 3 septembre de 9h30 à 13h, salle de la Mare aux Coqs / **Divers sujets** : sur la sécurité des salles, le planning d'occupation des écoles, le projet d'équipement intercommunal, des demandes associatives / **Point jumelage** : nos amis de Wiveliscombe seront au Lion d'Angers du 1^{er} au 5 juin. Cette année marque le 30^{ème} anniversaire de notre jumelage. A cette occasion, le comité de jumelage organise une soirée de gala le samedi 4 juin pour fêter cet événement. Une plaque sera offerte au président du comité de Wiveliscombe pour marquer l'évènement. La ville du Lion d'Angers participe financièrement à la fabrication de cette plaque (commandée à la fonderie DOUTRE) ainsi qu'au repas de nos amis anglais.

Prochaine commission Vie Associative : le 17 mai à 20h à Andigné.

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Véronique BOUCHET

Compte rendu du 11 avril 2016 :

Accueil d'un représentant de l'UDAF / Signature de l'engagement des membres sur le secret professionnel / Présentation par Mme HAMARD des comptes de gestion – compte administratif et budget primitif : voté à l'unanimité / **Dossiers sociaux** : 2 dossiers familiaux d'aide sociale – 2 aides financières – 6 notifications d'aide sociale – 3 aides aux vacances / **Convention Télé-sécurité Présence Verte / Information médiation familiale UDAF / Projet mutuelle municipale / Nombre de demandeurs d'emploi** en mars 2015 : 281 (134 hommes et 147 femmes) - pour mémoire en février : 293.

Compte rendu commission Logement du 18 avril 2016 :

Propositions d'attribution : 2 T2 – 4 T3 et 1 T4.

113 demandes de logements en cours (pour mémoire 101 en février 2015).

Prochaine commission CCAS : le 24 mai 2016 à 19h30.

⇒ COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – APS & CANTINE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle VIGNERON

Compte rendu du 7 avril 2016 :

Compte rendu du Conseil d'Administration du Collège « Val d'Oudon » du 31 mars 2016 : Adoption du budget - Logement de fonction (T3) : 1 logement occupé ; 2 autres logements libres à la location pour toute personne avec le statut de fonctionnaire, pour une durée d'un an (bail revoté chaque année) - Recrutement vu pour 5 équivalents temps plein pour encadrement des collégiens (Fonction assistant d'éducation (surveillant), Gestion de la Vie Scolaire) - Vote des jours où les cours ne seront pas assurés en raison du Brevet des Collèges (Préparation des salles le 22/06 ; Examen les 23 & 24 juin ; Correction les 27 & 28 juin) - Equipe de foot du collège sélectionné pour le championnat de France à Dieppe du 6 au 9 juin. Pour le transport, le collège devrait voir avec la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers et la Commune nouvelle du Lion d'Angers pour la réservation de leurs bus - Prochain CA : 30 juin 2016 / **Compte rendu de l'école Edmond Girard – Maternelle : nombre d'élève stable** (effectif : 147 à la rentrée scolaire 2015-2016). En moyenne 25 élèves par classe avec un maximum de 30 - **Sorties prévues** : visite de la Maison du Potier le 30 mai et prise de contact avec l'école de musique pour la découverte d'instrument et musicalité. **Nombre de pré-petites sections** confirmées à 4 enfants pour la rentrée prochaine.

Quelques remarques faites au niveau des travaux à envisager. Afin de faire le point sur les différentes demandes, une réunion doit être planifiée en présence de Sylvie Maréchal, Nicole Mellier, Didier Fuseliez et Fabrice Brugnon. Prochaine réunion le 21 juin à 20h.

Elémentaire : nombre d'élève stable : 225 actuellement ; 223 prévus à la rentrée avec une moyenne de 25 élèves par classe - **Bilan de la classe de neige** à Saint Paul en Chablais en Haute Savoie très positif : 51 CM2. Arnaud Gueudet a souligné et remercié l'implication du CCAS grâce à qui tous les élèves ont pu partir. Le CCAS intervient aussi, afin d'aider les familles en difficulté, dans le cadre des sorties scolaires des autres écoles (tel que la classe verte à Rioclar en Hautes Alpes pour l'Ecole Ste Claire) - **Bilan sur l'investissement informatique** : 8 tablettes ont été financées en grande partie par l'Association Anim'Ecole afin de répondre aux attentes de l'Académie concernant la place du numérique dans les nouveaux programmes 2016 ; 24 nouveaux ordinateurs seront financés par la mairie et 2 autres par l'école. Le montant pris en charge par la Mairie correspond aux provisions budgétées sur plusieurs années et non utilisées. La maintenance informatique sera assurée en interne par les enseignants eux-mêmes. Prochaine réunion le 14 juin à 20h / **Association AEPLA** : rencontre prévue avec les membres de la commission et la direction de l'AEPLA afin de se faire une idée concrète sur le fonctionnement de la cantine le midi / **Aire de jeux d'Andigné** : table de ping-pong : choix confirmé ; poubelle ; poteau et filet de volley à déplacer, emplacement vu sur place. Prévoir décapage du terrain à cet endroit, à faire en régie (vu avec les membres de la commission Voirie). L'ensemble budgétisé pour 1 200 € / **Divers** : au niveau de la **commission « Enfance Jeunesse » de la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers**, il a été souligné que 29 adolescents se réunissaient désormais à la Salle Gaboriaud dans le cadre de Récréa'Jeune mis en place par le Centre de Loisirs Récréa'Lion / **Quelques dates à retenir** : le marché de printemps de l'école du Sacré-Cœur a eu lieu le samedi 30 avril ; Fête de l'école Edmond Girard le samedi 18 juin ; Koralize le vendredi 24 juin ; Kermesse école du Sacré-Cœur le dimanche 26 juin ; Kermesse école Ste Claire le dimanche 3 juillet.

Prochaine commission le 26 mai à 18h30.

2016-05-03/ Prolongation pour 1 an de la Délégation de Service Public de Récréa'Lion (du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017)

Par délibération en date du 7 juillet 2014, le Conseil Municipal du Lion d'Angers retenait l'association Récréa'Lion en tant que délégataire du service public de l'accueil périscolaire pour deux années scolaires. Le contrat arrive donc à échéance le 31 août 2016.

Toutefois, au regard du contexte de réorganisation des territoires intercommunaux, notamment en matière de politique enfance jeunesse, il est proposé de prolonger d'un an la délégation en cours pour des motifs d'intérêt général, conformément à l'article L.1411-2 du CGCT, soit du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017.

En effet, la commune du Lion d'Angers souhaite que l'accueil périscolaire des enfants scolarisés sur l'école publique Edmond Girard et l'école privée Sainte Claire du Lion d'Angers soit réalisé dans les meilleures conditions et garde une cohérence de fonctionnement avec la compétence transmise à la CCRLA, gage d'une bonne utilisation des compétences professionnelles de l'équipe d'animation et de l'optimisation des besoins de financements.

Dans ce cadre, la contribution communale sera de 22 926.64 €.

Vu la délibération en date du 7 juillet 2014 confiant à l'association Récréa'Lion la délégation du service public de l'accueil périscolaire pour deux ans ;

Vues les dispositions de l'article L. 1411-2 du CGCT précisant qu'une délégation de service public peut être prolongée pour des motifs d'intérêt général, la durée de la prolongation ne pouvant excéder un an ;

Vu l'avis favorable de la commission de délégation de service public en date du 22 avril 2016

Vu l'avis favorable du Conseil d'Administration de l'association Récréa'Lion en date du 22 avril 2016 ;

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- Prolonger la délégation du service public de l'accueil périscolaire d'un an, soit du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017
- Verser pour cette année supplémentaire une contribution financière d'un montant de 22 926.64 € à l'association Récréa'Lion
- Autoriser la signature de l'avenant à la DSP et de tous autres documents afférents.

M le Maire : « Vous vous souvenez que tous les ans, la somme versée à RECREA'LION pour cette action était d'un peu moins de 70 000 €. En 2014 ils ont fait 32 000 heures d'accueil périscolaire, en 2015 62 000 heures avec une modification des financements CAF. En 2014 ils avaient fait 7 000 € de bénéfiques sur cette compétence et en 2015 28 000 €. En 2016 il est prévu 72 000 heures, ce qui améliore le volume, diminuent les charges fixes, augmente la rentabilité et cela facilite l'amortissement des charges fixes. Ils nous ont demandé 38 000 € pour 2016 et donc pour l'avenant on passe à 22 000 €, il restera une partie à voter l'année prochaine du 1^{er} septembre au 31 décembre. Globalement une année normale coûte 40 000 €. On est passé de 70 000 € à 40 000 €. Récréation a quand même intégré dans ce montant présenté ce soir, une augmentation du loyer et des charges qui représente 4 676 €. Quand nous avons fait une convention avec la CCRLA en 2013 à la vente du bâtiment, un loyer et des charges ont été répartis en fonction des heures enfants qui sont faites (compétence intercommunale et compétence communale). Les heures sont passées de 32 à 72 000, nous allons payer plus de loyer et de charges. Pour votre information, le commissaire aux comptes de RECREA'LION a un certain nombre de salariés dans cette association, il a demandé de mettre un fond de roulement qui corresponde à certains ratios à certaines normes, les excédents ont été affectés pour partie à ces réserves-là. Nous avons demandé à RECREA'LION, en cas d'arrêt de l'association, que ces réserves financières soient réparties selon une règle connue à l'avance. Bien entendu nous souhaitons qu'ils continuent comme ça, nous sommes très heureux de notre collaboration.

Mme BOUCHET : Nous sommes tous très content effectivement que RECREA'LION fasse de plus en plus d'heures enfants, c'est signe que cela fonctionne et que le service est rendu, mais est-ce qu'à un moment donné ils ne vont pas être obligés d'ajouter des animateurs et d'augmenter leurs coûts ? Est-ce qu'ils ne vont pas passer un palier ?

M le Maire : C'est tous les 10 enfants ou tous les 14 enfants, la variation se voit beaucoup au début mais maintenant 14 de plus on a 72 000 heures, l'impact est très limité. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à :
 - Prolonger la DSP (Délégation de Service Public) de l'accueil périscolaire pour une durée d'un an, soit du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017.
 - Verser pour cette année supplémentaire une contribution financière d'un montant de 22 926.64 € à l'association Récréa'Lion.
 - Signer l'avenant à la DSP et tous autres documents afférents.

⇒ **COMMISSION URBANISME**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul PARIS

Compte rendu du 20 avril 2016 :

- ↳ Analyse des documents d'urbanisme :
 - 4 Permis de Construire
 - 10 Déclarations Préalables
 - 5 Certificats d'Urbanisme
 - 1 Droits de préemption
 - 1 Permis de démolir.

Point sur la manifestation « Equi-Meeting » : présentation d'une proposition de planning pour cette manifestation mondiale se déroulant au Lion d'Angers du 14 au 16 septembre 2016.

M CHALET : « L'objectif c'est « Le Lion d'Angers au rythme des sabots » des promenades touristiques, le transport scolaire, la navette, une réunion s'est déroulée en présence de Madame GENTILHOMME présidente du Club Rencontres & Loisirs, l'animatrice à l'EHPAD, Madame GARNIER directrice de l'école Ste Claire et Jean-Mathieu ORSINI directeur de RECREA'LION, l'objectif étant de faire participer les personnes qui étaient présentes. L'idée c'est le transport scolaire des enfants mais aussi un travail qui se fera le mercredi après-midi car M ORSINI est très intéressé pour transporter les enfants. Un travail se prépare avec Marie-Claude HAMARD et les personnes de l'EHPAD afin que les personnes puissent découvrir Le Lion d'Angers et pour que les résidents puissent aller voir les courses le jeudi. Il y a aussi toute la partie voirie, la collecte des cartons le jour du marché et enfin une grande conférence aura lieu pendant 2 jours le jeudi et le vendredi à l'espace Emile JOULAIN où des conférenciers nationaux et internationaux seront présents, ce sera une mobilisation importante.

M MUHAMMAD : C'est un colloque professionnel international, pour l'animation de ce colloque ils veulent profiter d'être au Lion d'Angers, patrie du cheval, pour en faire profiter la population. Le public visé par ce colloque ce sont des gens qui travaillent dans des collectivités territoriales, à même d'utiliser le cheval. L'objet c'est de faire un point précis sur l'utilisation du cheval dans cette structure, le colloque est organisé par l'IFCE.

M CHALET présente l'avant-projet sur le vidéoprojecteur.

M le Maire : Dans les missions des gens qui viennent, il y a un ingénieur Russe qui travaille pour les ONG, pour les pays en voie de développement, et son objectif c'est de construire des ponts là où les entreprises de génie civil ne peuvent pas aller. Il est missionné pour construire des ponts avec des chevaux et tout se faire avec des chevaux dans des conditions d'accès extrêmement difficiles. Le projet est de faire un prototype. »

/ **Questions diverses** : réponse du Conseil départemental concernant la non réalisation de l'échangeur prévu sur l'emprise de la Ferme de Durval. Un courrier va être transmis au Cabinet BESNIER Aménagement pour les rassurer quant à la constructibilité de ces terrains qu'ils vont acquérir auprès de la commune.

2016-05-04/ Convention occupation du domaine privé et redevance à percevoir

Suite à l'expiration de la convention précédente au 31 décembre 2015, Monsieur le Maire précise au Conseil qu'il convient de délibérer pour l'autoriser ou ses représentants à signer une nouvelle convention.

Cette convention porte sur l'exploitation à titre précaire et temporaire d'une parcelle cadastrée B 1483, anciennement terrain des consorts LABALTE rue du Courgeon, appartenant à la commune, dans l'attente d'un projet d'aménagement.

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2016-01-26 en date du 4 janvier 2016,

Considérant la nécessité de reprendre une nouvelle convention,

Aussi, Monsieur le Maire demande l'autorisation de renouveler cette convention. Le montant sera fixé sur la base de l'évolution des tarifs publics de la ville.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Adopte les termes de la convention d'occupation précaire et temporaire.
- L'autorisation à Monsieur le Maire à signer la convention précaire d'utilisation de la parcelle cadastrée section B n°1483 et de signer les documents nécessaires à cette opération.
- Abroge la délibération du Conseil Municipal n°2016-01-26 du 4 janvier 2016.

2016-05-05/ Modification du cahier des charges de la ZAC Jules Verne

Suite à une réunion de travail le 21 mars 2016 avec la SODEMEL, aménageur de la ZAC Jules Verne, il a été décidé de travailler sur un assouplissement de cahier des charges de la ZAC afin d'en favoriser sa commercialisation.

Suite à cette demande, la SODEMEL a transmis un cahier des charges modifié tant sur la forme que sur le fond.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer afin d'approuver cette nouvelle version du cahier des charges (avis favorable de la commission urbanisme).

Vu les délibérations antérieures du Conseil Municipal relatives à l'aménagement de la ZAC Jules Verne,

Monsieur le Maire informe le Conseil que la SODEMEL a adressé à la commune un projet de Cahier des Charges de Cessions de Terrains (CCCT) modifié pour la ZAC Jules Verne afin d'en favoriser sa commercialisation.

M PARIS relate les différents points.

M le Maire présente au Conseil Municipal le plan de la ZAC Jules Verne au vidéoprojecteur.

M CHALET : « Ce règlement a été beaucoup modifié pour permettre une plus grande souplesse aux futurs investisseurs. On a rendu beaucoup de liberté pour les personnes qui vont investir sur cette ZAC. 8 maisons sont construites.

Mme MELLIER : Dans la partie gauche on était en permis groupé mais on n'en parle pas.

M le Maire : On a déjà délibéré il y a un peu plus d'un an. La délibération de ce soir c'est un préalable afin de renforcer l'attractivité de cette zone.

M LEQUEUX : Sur les 26 logements, qu'est-il prévu en fin de parking ?

M le Maire : Le projet va nous être présenté prochainement. Les parkings seront intégrés à l'intérieur de l'espace au rez-de-chaussée au niveau 0.»

Après présentation du projet par Monsieur CHALET, Adjoint délégué à l'Urbanisme, Monsieur le Maire invite le Conseil à valider ce document.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Approuve le Cahier des Charges de Cession de Terrains réalisé par la SODEMEL, concernant la ZAC Jules Verne.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires liées à ce dossier.

⇒ **COMMISSION VOIRIE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Hugues SAULOUP

Compte rendu du 20 avril 2016 :

Point sur les travaux du Centre bourg : les rues Octave Hamelin et Général Leclerc sont terminées ; les plantations dans la rue du Général Leclerc ont été faites ; le panneau d'information lumineux a été remonté ; préparation des travaux rue de l'Ourelière ; début des travaux concernant les réseaux rue Godard Faultrier ; la rue du Marché est achevée, les pavés ont été posés ; la zone bleue est respectée et réglementée par la Gendarmerie ; le 23 mai aura lieu une réunion à la Communauté de Communes avec les commerçants pour leur expliquer les aides à l'investissement en vue des travaux d'accessibilité et le 27 mai avec les artisans / **Point sur la vidéosurveillance** : rencontre le 21 mars avec l'Adjudant PIVETEAU (réfèrent sûreté gendarmerie 49) qui réalisera un diagnostic sur la mise en place d'un système de vidéo-protection pour l'agglomération du Lion d'Angers ainsi que la zone Communauté de Communes de la Sablonnière (diagnostic fin mai, remise du rapport fin juin) / **Point sur les travaux de reprofilage des trottoirs et rues du Lion d'Angers et d'Andigné réalisés par les agents des services techniques de la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers** / **Point Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers : intégration des voies** : un groupe de travail COPIL a été mis en place des 3 Communautés de Communes sur la gestion des voiries futures. Trouver une harmonisation / **Le PALIO 2016** se déroulera le 5 mai à l'Isle Briand ; parcours identique à 2015, avec des chevaux des communes historiques, le parking situé route de Château-Gontier sera ouvert / **Andigné - projet maîtrise d'œuvre travaux voirie** :

rue St Aubin (planning 2016 : 17 réseaux, 2018 : aménagement de surfaces) - choix de prendre un cabinet pour gérer l'enfouissement des réseaux et aménagement de surface / **Point sur le remplacement des candélabres et lampes** : 53 candélabres mis en place (remplacement de la lanterne mais pas du mât) et 12 candélabres sont en projet d'être remplacés place de Bruxelles, rue Aristide Briand, rue René Cassin, rue Bad Buchau, rue du Pré de la Croix - choix du passage au led, reste à confirmer le modèle - coût identique mais les frais de fonctionnement divisés par 3 (consommation) - réunion le 12 mai au SIEML à Ecoflant pour présentation du projet / **Divers** : une réunion s'est déroulée le 21 avril entre SIAEP, SIEML et SAUR pour travaux route d'Angers afin d'anticiper les **travaux d'enfouissement des réseaux route d'Angers** / **Bilan pigeons** : le pigeonnier a été remis en route - depuis novembre : 120 pigeons ont été neutralisés.

Information :

Commission Voirie :

- **Rue St Aubin – Andigné :**

Il est proposé de lancer un marché de maîtrise d'œuvre concernant une opération de voirie et d'urbanisme à Andigné rue St Aubin. Un cahier des charges va être rédigé afin d'obtenir différentes candidatures. L'estimation du coût de la maîtrise d'œuvre étant inférieure au seuil des 25 000 € des marchés publics, la délibération relative à ce dossier sera présentée dès réception des candidatures lors d'un prochain Conseil.

Prochaine commission Urbanisme – Voirie : le 26 mai à 20h.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Nelly PÉANT

Compte rendu du 28 avril 2016 :

Journal du Lion : la distribution du bulletin de mai/juin/juillet est prévue les 3 et 4 mai – pour le prochain numéro d'août/septembre/octobre la date butoir de remise de sujets a été fixée au 30 juin – 3 grands thèmes seront abordés : les associations, les écoles et le Mondial du Lion / **Manifestations** : **Commémoration du 8 mai** : cérémonie à 10h au Lion d'Angers puis 11h à Chambellay – cérémonie à Andigné à 11h au cimetière - **Fête de la musique le 24 juin** : les membres de la commission ont choisi l'affiche parmi 3 propositions - 7 groupes de musique ont confirmé leur présence - l'inventaire a été également fait concernant les commerçants du Lion d'Angers participant à cette manifestation / **Eglise** : les travaux commencés en 2006, se terminent – une inauguration officielle est prévue le 4 juin à 11h avec l'ensemble des entreprises qui ont participé ainsi que tous les financeurs / **Réflexion sur la mise en place d'une fête le 14 juillet** : réalisation d'un brainstorming autour des 3 questions suivantes : Qui (quels acteurs) ? Où réaliser la fête (en ville ou dans le parc de l'Isle Briand ?) ? Quoi proposer comme types d'animations ? / **Logo de la commune nouvelle** : il y a quelques semaines la proposition d'un nouveau logo avait été soumise à l'avis de l'ensemble des Conseillers Municipaux qui devaient répondre par oui ou par non – les résultats sont les suivants : le logo a remporté 14 oui, 16 non et 6 personnes n'ont pas répondu. Etant donné qu'il n'y a pas d'adhésion franche, les membres de la commission ont fait le choix de proposer au bureau municipal de geler la réflexion sur le nouveau logo afin de prendre le temps d'y réfléchir. En effet, ce nouveau logo doit nous rassembler et non diviser.

M GUILLEMIN : « Je me suis aperçu par hasard que le symbole des 3 aigles est utilisé à Ste Gemmes d'Andigné sur l'Intermarché.

M le Maire : Ce que fait l'Intermarché regarde l'Intermarché. Nous, nous sommes une institution. Pour avoir l'accord officiel et juridique d'utiliser un blason, il faut demander à tous les descendants de la famille. Ce n'est pas une solution envisageable. Celui du Lion est un héritage qui date depuis très longtemps.

M SAULOUP : Cela aurait été plus simple de changer de nom et pas de logo.

M DAILLEZ : On envisage de supprimer la marque d'Andigné, dans les courriers, qui était officielle.

Mme GAUTIER : A la base, le nom du Lion d'Angers on l'a gardé s'il y avait un effort de chaque partie. Je suis d'accord sur le principe, pour nous Andigné, il faut essayer trouver quelque chose qui nous reflète.

M MENANT : Jusqu'à présent on ne mettait jamais de blason sur les courriers.

M SAULOUP : Aujourd'hui il faut que le logo soit neutre car si demain une troisième commune frappe à la porte, on ne va pas refaire le logo.

M le Maire : La commission va y réfléchir.»

Plan de la ville : réflexion menée sur la forme (type de pliage, format, grammage) et le contenu / **Projet Web** : un site mutualisant les données de la Communauté de Communes ainsi que les communes est en cours d'élaboration - une version test accessible à tous les élus devrait arriver prochainement / **Questions diverses** : le **séminaire international « Equimeeting »** aura lieu du 14 au 16 septembre 2016 au Lion d'Angers – thème central du colloque : le cheval, nouveau modèle économique et social – des animations seront prévues pour les Lionnais autour de 3 grands axes : le transport, les déchets et les espaces verts.

M MUHAMMAD : « Pour le PALIO, je voulais vous montrer les casaques qui ont été créées, car cette année il avait été prévu que chaque commune soit représentée par des jockeys avec les couleurs de leur commune (or/noir pour Le Lion d'Angers et rouge/blanc pour Andigné). Je remercie Madame Marie-Madeleine COCHARD pour son implication et surtout sa belle réalisation. On vous invite nombreux à venir ce jeudi pour encourager tous nos jockeys. »

Prochaine commission Communication : le 31 mai à 20h30

⇒ **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

2016-05-06 / Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

Le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir les devis et de régler les dépenses comme ci-dessous :

Commission Patrimoine :

- **Mairie – salle du Conseil** : volets intérieurs – entreprise TELLIER, pour un montant de 4 492.10 € HT
- **Espace Emile Joulain** : horloge coupure – entreprise DBE, pour un montant de 200 € HT
- **Salle de convivialité Pierre de Coubertin** : horloge coupure – entreprise DBE, pour un montant de 250 € HT
- **Groupe Scolaire Edmond Girard** :
 - carénage groupe froid – société QUIÉTALIS, pour un montant de 268 € HT
 - maternelle : tapis de sol – société PLG, pour un montant de 46.50 € HT
- **Salles de sports** :
 - tableaux blancs + liège – société JPG, pour un montant de 65.37 € HT
 - tapis de sol – société PLG, pour un montant de 72 € HT

- **Atelier/Chenil** : protections individuelles agents – entreprise POLYTRANS, pour un montant de 309.17 € HT
- **Ancien dépôt** : mises aux normes électriques – entreprise DBE, pour un montant de 480 € HT.

Commission Voirie :

- **Andigné** : fourniture portillon – SARL GUET, pour un montant de 2 151.55 € HT
- **Services Techniques/Espaces Verts** : épandeur ECP 500 – entreprise ATLANTIC MOTOCULTURE, pour un montant de 450 € HT.

INFORMATIONS :

Commission Patrimoine :

- **Salle de la Mare aux Coqs : dégradations – entreprise TELLIER, pour un montant de 6 025.13 € HT**

Monsieur le Maire précise que ce devis va être soumis pour validation aux assurances dans le cadre des dégradations commises sur la salle.

Devis section de Fonctionnement :

Commission Cimetière :

- **Renouvellement de l'abonnement au logiciel de gestion du cimetière pour 5 ans**

Avant 2016, Andigné n'utilisait pas de logiciel cimetière, les données étaient manuscrites. Le Conseil Municipal a délibéré le 4 avril dernier sur la proposition d'ELABOR pour l'intégration des données d'Andigné + la formation pour un montant de 1040 € HT. Le Lion d'Angers utilise depuis 3 ans ce logiciel qui donne toute satisfaction. Le renouvellement de l'abonnement pour 5 ans a été décidé par la commission cimetière pour un montant total HT de 599.84 € (*Andigné : 179.92 € - Le Lion : 419.92 €*). Chaque commune historique conserve la gestion de son cimetière ; un accès est possible pour les données d'Andigné et vice-versa, puisque le logiciel est hébergé sur INTERNET.

INFORMATION :

- **Déploiement de la fibre optique :**

M le Maire présente au Conseil le schéma qui doit être validé avec les services de l'Etat d'ici la fin du mois de mai.

Clôture de la séance à 23h.

Prochain Conseil Municipal de la commune nouvelle : lundi 6 juin 2016 à 20h30.

Le Maire,



Étienne GLÉMOT

Le secrétaire,

Jean-Paul PARIS

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 6 JUIN 2016**

L'an deux mille seize, le six juin à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle du Lion d'Angers, convoqué le trente et un mai deux mille seize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Etaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Arsène DELANOE, MME Nelly GAUTTIER, MM Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MMES Ingrid LAMBERT, Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Marc PAULOIN, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Hugues SAULOUP, MMES Emeline STEINIRGER, Sandrine SOYÉ, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

Mme Catherine MORICE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
Mme Nelly PÉANT, qui a donné pouvoir à Mme Sandrine SOYÉ.
M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à Mme Nicole MELLIER.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Sophie BARTHE.

Nombre de Conseillers en exercice	36
Nombre de Conseillers présents	33
Nombre de suffrages exprimés.....	36
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

2016-06-01/ Piscine – vente de glaces – boissons – gâteaux – saison 2016

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, les tarifs pour la vente des glaces, boissons et gâteaux à la piscine municipale, qui seront affichés à la piscine municipale pour la saison estivale 2016.

2016-06-02/ Piscine – fonds de caisse pour les entrées de la piscine et pour la vente des glaces, boissons et gâteaux

Le Conseil Municipal à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à instaurer un fonds de caisse de 50 € pour les entrées de la piscine et un fonds de caisse de 50 € pour la vente des glaces, boissons et gâteaux à la piscine municipale.

2016-06-03/ Parc départemental de l'Isle Briand : création d'un GIP

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le contexte et les objectifs de la création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP). Il rappelle que le parc de l'Isle Briand, propriété du département de Maine et Loire, possède une réelle richesse historique, architecturale (le château, la ferme modèle, les écuries...), culturelle (la présence pendant de nombreuses années des Haras Nationaux) et environnementale avec plus de 140 espèces végétales

recensées, 200 espèces animales, et sa classification en Espace Naturel Sensible, zone Natura 2000 et zone ZNIEFF.

Avec son **environnement végétal et fluvial** représentatif du paysage angevin, tout en préservant des zones naturelles dédiées à la biodiversité, **le Parc accueille de nombreux acteurs dont les activités ont pour fil conducteur le cheval** : l'Institut français du cheval et de l'équitation, le Centre régional d'équitation, la gendarmerie à cheval, les Écuries relais, le Haras privé du Lion, la Société des courses... S'y déroulent de nombreuses manifestations équestres et hippiques (Grand National, Mondial du Lion, Anjou Loire Challenge...).

Considéré comme un **espace de détente et de loisirs**, le parc de l'Isle Briand est fréquenté par de très nombreux habitants du Lion d'Angers, de ses environs et du Pays Anjou Bleu, à l'occasion des différentes manifestations qui y sont organisées ou simplement en famille, en tant que promeneurs, ou sportifs.

Compte tenu de son succès auprès de la population, la gestion du Parc de l'Isle Briand doit être reconsidérée afin de concilier les usages qui en sont fait : ouverture au public, développement des activités équestres et sportives, préservation des milieux naturels, outil au service du développement économique du territoire.

Un projet de développement (activités et équipements) porteur de sens pour le Département, adapté au contexte (contraintes budgétaires, enjeux territoriaux, réforme des collectivités...) et visant la plus grande autonomie financière possible a été élaboré, articulé autour de 5 grands principes :

- L'intégralité du Parc de l'Isle-Briand reste la propriété du Département de Maine-et-Loire
- Le domaine de l'Isle-Briand est avant tout consacré aux activités équestres
- Le Parc est ouvert au public dans sa plus grande partie
- Les activités en développement sont économiquement soutenables et génératrices d'emplois
- La valorisation du site naturel prend en compte les aspects environnementaux.

Monsieur le Maire précise les points clés de la convention :

- 4 membres présents au CA du GIP : Le CD49, La CCRLA, la ville du Lion d'Angers et l'association du Lion équestre. Une possibilité d'entrée est proposée à la Sté des Courses du Lion quand elle le souhaitera,
- Représentation au GIP pour une proportion de 10 % des votes,
- Participation financière de la commune exigible à partir de 2017 correspond au montant total actuel : subventions Palio, Mondial et Sté des Courses du Lion, et mise à disposition de personnel et matériel vers le site de l'Isle BRIAND, versé par la commune du Lion d'Angers c'est-à-dire 26 000 €/an environ. Ce montant correspond à une participation de 6% du budget de fonctionnement,
- Pas de participation aux investissements de la part de la ville du Lion d'Angers,
- Engagement sur les éventuelles dettes du GIP à hauteur de notre participation financière de 6%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le projet de convention constitutive du GIP « Parc départemental de l'Isle Briand » et a autorisé Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce projet.

2016-06-04/ Groupe Scolaire Edmond Girard – restaurant scolaire : lave-vaisselle (fourniture, pose et environnement inox sur mesure) – société BENARD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer le devis avec la société BENARD, concernant l'acquisition d'un lave-vaisselle (fourniture, pose et environnement inox sur mesure), d'un montant de 19 420 € HT, pour le restaurant scolaire du Groupe Scolaire Edmond Girard.

2016-06-05/ Eglise St Aubin – commune déléguée d'Andigné – cloche n°2 – entreprise BODET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise BODET, concernant la remise en état de la cloche n°2 de l'église St Aubin commune déléguée d'Andigné, d'un montant de 5 216 € HT.

2016-06-06/ Piscine – adoption du règlement Intérieur – saison 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté le règlement intérieur de la piscine (qui sera affiché à la piscine municipale et en mairie) pour la saison 2016.

2016-06-07/ Modification de la délibération n°2016-03-15 en date du 7 mars 2016 : Espaces réservés – Vente de terrain – Madame POULAIN

Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame Yolande POULAIN est propriétaire d'une maison sise 61 rue du Général Leclerc au Lion d'Angers et d'une parcelle cadastrée section AP 202 d'une superficie totale d'environ 716 m².

Cette parcelle est concernée et identifiée par l'emplacement réservé n°1 du PLU (emplacement dédié à la création d'espaces publics et de parc de stationnement).

Madame POULAIN a manifesté son souhait par courrier du 2 novembre 2015, de vendre à la commune la parcelle précédemment indiquée.

Suite à la rencontre qu'elle a eue avec Daniel CHALET, Adjoint à l'urbanisme, Monsieur le Maire propose au Conseil d'acquérir la parcelle au prix fixé par le service des Domaines en référence et corrélation avec des ventes précédentes sur le même secteur, à savoir au prix fixé à 30 €/m². Les frais de notaire sont à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'acquérir la parcelle cadastrée section AP 202 d'une superficie totale d'environ 716 m².

2016-06-08/ SODEMEL ZAC Jules VERNE action sur les tarifs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de faciliter la commercialisation des terrains à bâtir de la ZAC Jules VERNE, et en concertation avec la SODEMEL, une réflexion a été entamée quant à une baisse des prix de certains terrains.

Il informe le Conseil, qu'à cet effet, une somme de 50 000 € sera inscrite au budget 2017 permettant la baisse du prix des terrains des lots 5 à 11 (de 120 à 100 € le m²).

Ainsi, les sommes restantes à verser à la SODEMEL pour équilibrer l'opération d'aménagement seront réparties comme suit :

- 2017 : 50 000 €

- 2018 : 22 000 € (solde de l'engagement prévu lors de l'adoption du CRAC 2015)

Il sera proposé au Conseil de valider définitivement cette évolution budgétaire lors de l'adoption des CRAC (Compte-Rendu Annuel à la Collectivité) 2016 et 2017.

Dans l'attente, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

2016-06-09/ Abrogation de la délibération n°69 du Conseil Municipal d'Andigné en date du 1^{er} décembre 2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 1^{er} décembre 2015, la commune historique d'Andigné a décidé de modifier le taux de la taxe d'aménagement applicable sur son territoire pour l'aligner sur le taux en vigueur sur la commune de Lion d'Angers (2.75%).

Par courrier en date du 20 mai 2016, la Sous-Préfecture de Segré demande à Monsieur Le Maire du Lion d'Angers de bien vouloir procéder à l'abrogation de cette délibération jugée non conforme à 2 titres :

- Absence de transmission au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département (article L 331-5 du code de l'urbanisme),
- Délibération non prise avant le 30 novembre 2015, délai réglementaire fixé par l'article L 331-5 du code de l'Urbanisme.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'abroger la délibération n°69 du 1^{er} décembre 2015 de la commune historique d'Andigné.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'abroger la délibération du Conseil Municipal n°69 du 1^{er} décembre 2015 de la commune historique d'Andigné.

2016-06-10/ Uniformisation du taux de la taxe d'aménagement

Monsieur le Maire informe que par délibération communale en date du 3 novembre 2014, la commune historique du Lion d'Angers a renouvelé l'application de la taxe d'aménagement au taux de 2.75% sans application d'exonération facultative.

Il rappelle que suite à l'abrogation de la délibération n°69 de la commune historique d'Andigné, le taux de la taxe d'aménagement applicable sur ce secteur est de 2.50%.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'uniformiser le taux appliqué sur la commune nouvelle du Lion d'Angers à 2.75% à partir du 1^{er} janvier 2017. Il ne sera appliquée aucune exonération facultative.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

- D'instaurer un taux de 2.75% sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle à partir du 1^{er} janvier 2017,
- De n'appliquer aucune exonération
- D'autoriser Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

2016-06-11/ Route d'Angers – Travaux de remplacement des canalisations d'eaux usées

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer le devis avec la société SAUR pour un montant de 6 396.24 € HT, concernant les travaux de remplacement des canalisations d'eaux usées, route d'Angers.

2016-06-12/ SIÉML : versement d'un fond de concours au SIÉML pour les opérations d'éclairage public – Campagne de remplacement des candélabres sur le secteur du lotissement Les Landes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de verser un fonds de concours de 50 % au profit du SIÉML pour l'opération suivante :

- Lotissement Les Landes : Extension de l'éclairage public programme 2016 (1^{ère} tranche)
- Montant de la dépense : 53 679.48 € HT
- Taux du fonds de concours : 50 %
- Montant du fonds de concours à verser au SIÉML : 26 839.74 € HT

2016-06-13/ Remise en état du Ponton de la Halte Fluviale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer le devis avec la société HOUDMON, concernant la remise en état du ponton de la halte fluviale, pour un montant de 11 505 € HT.

2016-06-14/ Adhésion au service de Conseil en Énergie Partagé proposé par le SIÉML

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en 2015, le comité syndical du SIÉML a décidé de mettre en place une Mission de Conseil en Énergie Partagée auprès de ses adhérents. Ce service, initié par l'ADEME, réside dans l'accompagnement fin d'une politique énergétique des communes sur le long terme : suivi des consommations, mise en place de programmes pluriannuels de mesures d'économie d'énergie et accompagnement pour sa mise en œuvre, le conseil sur les différents choix énergétiques, la sensibilisation des élus et des services aux énergies renouvelables et aux économies d'énergies.

Considérant que le concept consiste à mutualiser un chargé de mission spécialiste de l'énergie entre plusieurs collectivités de petite et moyenne taille regroupées sur un territoire cohérent et à partager les coûts d'adhésion du service.

Considérant la délibération n°23/2015 du 10/11/2015 du SIÉML instaurant la tarification annuelle pour la mise en place du service à 0,50 €/habitant/an pour une collectivité, soit un total de 2 277 € par an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

- De confier au SIÉML la mise en place du Conseil en Énergie Partagé, pour une durée de 3 ans.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le SIÉML la convention définissant les modalités de mise en œuvre.

2016-06-15/ SIEML : versement d'un fond de concours au SIEML pour les opérations de réparation d'appareils accidentés du réseau de l'éclairage public

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :

- Rue de la Chapinière : réparation du réseau de l'éclairage public
- Montant de la dépense : 2 256.21 € HT
- Taux du fonds de concours : 75 %
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 1 692.16 € HT

2016-06-16/ SIEML : versement d'un fond de concours au SIEML pour les opérations de réparation de l'éclairage public (n° de dossier : EP176-16-93)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :

- Rue de la Chapinière : remplacement candélabre accidenté n°324 (Dossier EP176-16-93)
- Montant de la dépense : 925.74 € HT
- Taux du fonds de concours : 75 %
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 694.31 € HT

2016-06-17/ Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

Le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir les devis et de régler les dépenses comme ci-dessous :

Commission Patrimoine :

lieu	désignation	entreprise	montant HT
Salle de sport	enrouleur moquette	JANSER	3 246,72
SDF	Chariot pour tables (3)	DOUBLET	1 098,00
Ecole	Carillon sécurité	DBE	385,00
MAC	Extincteurs (4)	GPS	282,40
Atelier	Pulvérisateur	ROIMIER	127,48
Atelier	Poste à souder	ROIMIER	346,23
ST	Ordinateur	A2point	966,00

Commission Voirie :

lieu	désignation	entreprise	montant HT
Andigné	Terrain volley	MOREAU	3 690,00
Atelier	Débroussailleur	PLAISANCE	749,00
Atelier	Arrosage	SYMAVAL PRO	1 454,28
Atelier	Taille haie	PLAISANCE	549,00
Andigné	Table de ping-pong en béton (pds 950 kg)	SARL DMC	1 195.46

Fait au Lion d'Angers, le 7 juin 2016

compte rendu complet disponible à compter du 27 juin 2016

Le Maire,



Étienne GLÉMOT

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU LUNDI 6 JUIN 2016
PRO C È S - V E R B A L

L'an deux mille seize, le six juin à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle du Lion d'Angers, convoqué le trente et un mai deux mille seize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Arsène DELANOE, MME Nelly GAUTTIER, MM Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MMES Ingrid LAMBERT, Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Marc PAULOIN, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Hugues SAULOUP, MMES Emeline STEINIRGER, Sandrine SOYÉ, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

Mme Catherine MORICE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
Mme Nelly PÉANT, qui a donné pouvoir à Mme Sandrine SOYÉ.
M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à Mme Nicole MELLIER.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Sophie BARTHE.

Nombre de Conseillers en exercice	36
Nombre de Conseillers présents	33
Nombre de suffrages exprimés.....	36

Ouverture de la séance à 20h30.

> Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mai 2016.

Adoption à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

1/ les modifications suivantes :

Commission « Urbanisme » : REPORT

⇒ **Délibération sur la cession de la ferme de DURVAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la rencontre qui était prévue avec le cabinet BESNIER Aménagement a été annulée et de ce fait, ce point est donc reporté.

Adoption à l'unanimité.

Commission « Voirie » :

⇒ **Fond de concours SIEML :**

Monsieur le Maire précise au Conseil que les 2 devis du SIEML présentés en « **Information sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et -23 du CGCT (délégations au Maire)** » à la fin de la note de synthèse, sont des fonds de concours à verser au SIEML :

- **Rue de la Pièce Neuve : remplacement candélabre accidenté n°324 (N° de dossier : EP176-16-93)**
 - o Montant total de la dépense : 925.74 € HT
 - o Taux du fonds de concours : 75 %
 - o Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 694.31 € HT.
- Adoption à l'unanimité.*
- **Rue de la Pièce Neuve : réparation du réseau de l'éclairage public**
 - o Montant total de la dépense : 2 256.21 € HT
 - o Taux du fonds de concours : 75 %
 - o Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 1 692.16 € HT.
- Adoption à l'unanimité.*

2/ les précisions suivantes :

Commission « Finances – dossier Administration » :

⇒ Parc Départemental de l'Isle Briand : création du GIP

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal les dernières modifications apportées au texte:

Convention constitutive :

Article 2 - Objet : pas de changement mais ajout de **précisions sur la nature de certaines activités** (pour nous prémunir de la requalification en Délégation de service public, tout en permettant au GIP d'œuvrer dans le champ commercial).

Articles 5, 14.1 et 18 : précisions sur la **date de mise en place opérationnelle du GIP « prévue »**, et non pas « fixée » le 1^{er} janvier 2017 (pour nous donner une marge de manœuvre en cas de retard d'instruction du Préfet)

Article 23 : ajout d'une précision sur les **conditions de reprise de personnel en cas de transfert d'activités au GIP** (pour anticiper sur la reprise des personnels du Lion Equestre et, le cas échéant, de l'IFCE)

Budget et effectifs :

C'est l'**onglet « effectifs » qui a été modifié** pour correction du nombre d'ETP (9 et non pas 8,5) et quelques modifications sur le statut juridique envisagé des personnels pour nous donner plus de souplesse.

Adoption à l'unanimité.

Commission « Voirie » :

⇒ Fonds de concours SIEMML – Campagne de remplacement des candélabres sur le secteur du lotissement Les Landes

Monsieur le Maire précise au Conseil qu'il s'agit d'un fonds de concours à verser au SIEMML :

- o Montant total de la dépense : 53 679.48 € HT
- o Taux du fonds de concours : 50 %
- o Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 26 839.74 € HT.

Adoption à l'unanimité.

> Agenda de M le Maire.

M le Maire présente son agenda.

> Agenda de M MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.

M le Conseiller départemental présente son agenda.

M MUHAMMAD : « Je profite de la tribune pour féliciter nos 3 jeunes Lionnais Lauréats au concours des meilleurs apprentis de France pour 2016 :

- Alexis DEROUET, dans la catégorie des maintenances de véhicules automobiles particuliers : médaille d'argent,
- Morgane BUSSON, employée barman : médaille d'or,
- et Coralie ALLEAUME, fleuriste : médaille d'argent. »

➤ **Compte rendu du Conseil Communautaire séance du 19 mai 2016.**

M MUHAMMAD 1^{er} Adjoint, rapporte au Conseil le compte rendu du Conseil Communautaire.

- Validation du groupement de commande des assurances.
- La création du CHSCT (Comité Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail) de la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers.
- Information sur le déploiement de la fibre optique.

⇒ **COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – RÉFORME**

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

→ **Commission « ADMINISTRATION » du 27 mai 2016 :**

2016-06-01/ Piscine – vente de glaces – boissons – gâteaux – saison 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil les tarifs applicables pour la vente des glaces, boissons et gâteaux à la piscine municipale pour la saison 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Vote les tarifs pour la vente des glaces, boissons et gâteaux à la piscine municipale, pour la saison 2016 (*tarifs affichés en mairie et à la piscine*).

2016-06-02/ Piscine – fonds de caisse pour les entrées de la piscine et pour la vente des glaces, boissons et gâteaux

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'instaurer un fonds de caisse pour les entrées de la piscine et un fonds de caisse pour la vente des glaces, boissons et gâteaux. Le montant proposé est de 50 € pour chacun.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Vote la création de deux fonds de caisse de 50 € chacun, pour la saison 2016 :
 - d'une part pour les entrées de la piscine,
 - et d'autre part pour la vente des glaces, boissons et gâteaux.

2016-06-03/ Parc départemental de l'Isle Briand : création du GIP

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le contexte et les objectifs de la création du GIP. Il rappelle que le parc de l'Isle Briand, propriété du département de Maine et Loire, possède une réelle richesse historique, architecturale (le château, la ferme modèle, les écuries...), culturelle (la présence pendant de nombreuses années des Haras Nationaux) et environnementale avec plus de 140 espèces végétales recensées, 200 espèces animales, et sa classification en Espace Naturel Sensible, zone Natura 2000 et zone ZNIEFF.

Avec son **environnement végétal et fluvial** représentatif du paysage angevin, tout en préservant des zones naturelles dédiées à la biodiversité, **le Parc accueille de nombreux acteurs dont les activités ont pour fil conducteur le cheval** : l'Institut français du cheval et de l'équitation, le Centre régional d'équitation, la gendarmerie à cheval, les Écuries relais, le Haras privé du Lion, la Société des courses... S'y déroulent de nombreuses manifestations équestres et hippiques (Grand National, Mondial du Lion, Anjou Loire Challenge...).

Considéré comme un **espace de détente et de loisirs**, le parc de l'Isle Briand est fréquenté par de nombreux habitants du Lion d'Angers et du Pays Anjou Bleu, à l'occasion des différentes manifestations qui y sont organisées ou simplement en famille, en tant que promeneurs, ou sportifs.

Compte tenu de son succès auprès de la population, la gestion du Parc de l'Isle Briand doit être reconsidérée afin de concilier les usages qui en sont fait : ouverture au public, développement des activités équestres et sportives, préservation des milieux naturels, outil au service du développement économique du territoire.

Un projet de développement (activités et équipements) porteur de sens pour le Département, adapté au contexte (contraintes budgétaires, enjeux territoriaux,

réforme des collectivités...) et visant la plus grande autonomie financière possible a été élaboré, articulé autour de 5 grands principes :

- L'intégralité du Parc de l'Isle-Briand reste la propriété du Département de Maine-et-Loire
- Le domaine de l'Isle-Briand est avant tout consacré aux activités équestres
- Le Parc est ouvert au public dans sa plus grande partie
- Les activités en développement sont économiquement soutenables et génératrices d'emplois
- La valorisation du site naturel prend en compte les aspects environnementaux.

Monsieur le Maire précise les points clés de la convention :

- 4 membres présents au CA du GIP : Le CD49, La CCRLA, la ville du Lion d'Angers et l'association du Lion équestre. Une possibilité d'entrée est proposée à la Sté des Courses du Lion quand elle le souhaitera,
- Représentation au GIP pour une proportion de 10 % des votes,
- Participation financière de la commune exigible à partir de 2017 correspond au montant total actuel : subventions Palio, Mondial et Sté des Courses du Lion, et mise à disposition de personnel et matériel vers le site de l'Isle BRIAND, versé par la commune du Lion d'Angers c'est-à-dire 26 000 €/an environ. Ce montant correspond à une participation de 6% du budget de fonctionnement,
- Pas de participation aux investissements de la part de la ville du Lion d'Angers,
- Engagement sur les éventuelles dettes du GIP à hauteur de notre participation financière de 6%.

M le Maire : « Notre accord, celui du Conseil départemental et celui du Conseil communautaire sera nécessaire avec celui du Lion équestre, pour transmission avant fin juin à la Préfecture qui devra prendre l'arrêté de création du GIP. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Approuve le projet de convention constitutive du GIP « Parc départemental de l'Isle Briand » et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

Dossier du « PERSONNEL » :

M ROUSSEAU, Adjoint délégué au Personnel, apporte quelques informations :

- Services techniques – 2 emplois :
 - o un contrat d'avenir a été contractualisé à compter du 23 mai 2016,
 - o et un emploi saisonnier à compter du 17 mai 2016 pour une durée de 2 mois.

Prochaines commissions le 1^{er} juillet : Administration à 14h30, Personnel à 16h.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Patrick PISCIONE

Compte rendu du 31 mai 2016 :

Présentation du « service commun communication » : ce service a été mis en place le 23 mai dernier, Hélène GALON en est la responsable et Sonia SAIGET se chargera de l'organisation des manifestations. **Un accueil commun à la mairie du Lion d'Angers :** depuis le 23 mai, l'accueil du public de la Communauté de communes a été mutualisé avec celui de la ville, en mairie du Lion d'Angers. Les administrés sont ainsi invités à se présenter en mairie du Lion d'Angers, place Charles de Gaulle, pour leurs démarches administratives, qu'elles concernent la Communauté de communes ou la ville. De plus, les services de la Communauté de communes accueillant du public ont rejoint depuis cette même date les locaux de l'hôtel de ville :

- SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

- SIG (Système d'Information Géographique)
- Service à la population (location de bureaux, Voitur'âge, programmes habitat...)
- Réseau intercommunal des bibliothèques Rêv'en Pages

/ **Journal du Lion** : la distribution s'est bien déroulée – le dossier central du prochain numéro « août/septembre/octobre » sera consacré à l'église, fin des travaux après 3 ans – Compléments à intégrer : le Mondial du Lion, la rentrée – le support doit permettre d'annoncer à l'avance les événements à venir et le site Internet se chargera de faire les comptes rendus – distribution prévue fin juillet / **Manifestations : la Fête de la Musique** le 24 juin : l'affiche définitive a été validée – une rencontre aura lieu avec les participants le 7 juin pour l'organisation de cette fête – **le Feu d'artifice** sera tiré à 23h30 le 24 juin – **Réception fin de travaux église** le 4 juin à 11h : un panneau retraçant l'historique de l'église a été réalisé, un autre panneau faisant référence aux partenaires et un panneau présentant les différents travaux par lot. Ces panneaux sont actuellement exposés salle David d'Angers puis seront exposés en mairie / **Réflexion sur la mise en place d'une fête le 14 juillet / Organisation des prises de vues pour les manifestations à venir** : répartition des manifestations à chaque membre de la commission / **Projet WEB** : un cahier des spécifications fonctionnelles a été rédigé pour détailler écran par écran le futur site Internet – tests à prévoir mi-juillet, pour mise en ligne mi-septembre / **Information** : **RAND ET VOUS CONTES** : du 9 au 12 juin organisé par l'Anjou Bleu à l'Isle Briand – inauguration le 9 juin à 18h – parcours paysager de 45 minutes – signature d'une convention entre le Pays, le Conseil départemental, la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers et la commune.

Prochaine commission Communication : le 5 juillet à 20h30.

⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Nicole MELLIER

Compte rendu du 23 mai 2016 :

Visite de la piscine et des espaces extérieurs du complexe Mérignac / Groupe Scolaire Edmond Girard – étude acoustique : une étude acoustique a été réalisée par un étudiant en master ingénieur son dans une classe maternelle. Le diagnostic et des préconisations ont été présentés aux membres de la commission. Des devis vont être demandés / **Eglise Saint Martin de Vertou** : la réception du chantier a eu lieu le 25 mai dernier, et l'inauguration s'est déroulée le 4 juin. Les panneaux de présentation des travaux réalisés seront exposés salle David d'Angers, puis en mairie, et ensuite dans l'église. Reste à définir les besoins éventuels de repositionnement de l'éclairage de l'édifice / **Information** : l'association « l'Arbre Vert » va procéder au désencombrement de l'ancien dépôt.

Mme CHARRAUD : « Je me permets juste d'intervenir par rapport à l'achat de l'enrouleur de moquette, parce qu'on a eu une discussion en bureau municipal et les membres de la commission vie associative, c'est un enrouleur qui est prévu sans moteur.

Mme MELLIER : C'est le choix de la commission, je propose que la première fois où on va l'utiliser, je convierais tous les membres de la commission à venir enrouler la moquette.

Mme CHARRAUD : Le forum des associations se termine vers 13h le samedi 3 septembre, le temps de ranger les tables et de balayer la moquette, les membres pourront venir vers 14h pour enrouler. Pour ma part, j'aurai souhaité qu'il y ait un moteur, je respecte le choix de la commission Patrimoine et pour le stockage d'enroulage de la moquette cela est préférable. »

2016-06-04/ Groupe Scolaire Edmond Girard – restaurant scolaire : lave-vaisselle (fourniture, pose et environnement inox sur mesure) – société BENARD

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de procéder à l'achat d'un nouveau lave-vaisselle adapté pour le restaurant scolaire. Monsieur le Maire propose de retenir le devis de la société BENARD pour un montant de 19 420 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec la société BENARD, concernant l'acquisition d'un lave-vaisselle (fourniture, pose et environnement inox sur mesure), d'un montant de 19 420 € HT, pour le restaurant scolaire du Groupe Scolaire Edmond Girard.

2016-06-05/ Eglise St Aubin – commune déléguée d'Andigné – cloche n°2 – entreprise BODET

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de procéder à la remise en l'état de la cloche n°2 de l'Eglise St Aubin. Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise BODET pour un montant de 5 216 € HT, ce qui permet de remettre la cloche en bon état dans son intégralité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise BODET, concernant la remise en état de la cloche n°2 de l'église St Aubin commune déléguée d'Andigné, d'un montant de 5 216 € HT.

2016-06-06/ Piscine – adoption du règlement intérieur – saison 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil le règlement intérieur de la piscine pour la saison 2016.

Comme l'année dernière, la commune fait appel à un maître-nageur qui assurera sous sa responsabilité financière et administrative la dispense de cours.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Vote le règlement intérieur de la piscine (*règlement affiché en mairie et à la piscine*) pour la saison 2016.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Prochaine commission Patrimoine : le 21 juin à 18h30.

⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Michel RAYNAL

Compte rendu du 17 mai 2016 :

Visite du local de stockage d'Andigné par rapport aux besoins des associations. Actuellement, le local est occupé principalement par le Comité des Fêtes (guirlandes de Noël, armature stands, ...), l'association de parents d'élèves et la commune. Même s'il est très bien rangé, du rangement supplémentaire et une réorganisation du matériel seront faits avec la commission Patrimoine pour libérer un peu de place pour le stockage du matériel et des décors des Bonnedanes / Synthèse dernière rencontre concernant le **projet de bâtiment sportif et culturel** porté par la communauté de communes (étude sur les emplacements possibles - gradins - budget) / Etude d'une demande de subvention exceptionnelle de **l'association sportive du collège du Val d'Oudon** car une équipe de 10 collégiens a été sélectionnée pour participer au championnat de France de Football à Dieppe / **Associa'Lion** le document de 4 pages qui recense les associations a été revu et actualisé. Celles d'Andigné ont été rajoutées et plusieurs corrections sont apportées / **Planning des salles et terrains** : rencontre le 27 Juin en mairie : à 18h30 avec les collèges - écoles et à 20h30 avec les associations.

M GUILLEMIN : « Dans le document Associa'Lion serait-il possible d'établir un inventaire pour le matériel mis à disposition des associations et des particuliers (chaises, tables, parquet, bancs... locations possibles ou non) ? Ou réaliser un inventaire sur un document qui sera communiqué aux associations et particuliers de tout ce qui peut être mis en location ou non, du Lion d'Angers et d'Andigné.

Mme CHARRAUD : Pas dans l'Associa'Lion mais c'est une communication que nous pouvons faire. Cela pourra être mis à l'ordre du jour lors de la rencontre associative de novembre et en parler à l'occasion du forum. »

Prochaine commission Vie Associative : le 13 juin à 20h.

⇒ **COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Christina MENANT

Compte rendu du 24 mai 2016 :

Dossiers sociaux : 3 demandes d'aides financière – Notifications d'aide sociale : 1 demande présence verte – 1 hébergement EHPAD – 1 aide à domicile – 2 aides aux vacances / **Organisation des visites estivales personnes âgées :** point sur répartition ville + campagne + Andigné / **Règlement intérieur :** relecture + vote (adopté à l'unanimité) / **Challenge seniors :** organisé le 10 juin de 9h à 16h à l'espace Emile Joulain – à partir de 60 ans – ateliers : activités physiques, créatives et ludiques – le but est de découvrir des pratiques sportives pour les seniors et générer du lien social afin de contribuer au bien vieillir / **Nombre de demandeurs d'emploi** en avril : 271 (129 hommes et 142 femmes) pour mémoire en mars : 281.

Mme HAMARD : « Je reviens sur les visites des personnes âgées, nous avons l'obligation par la Préfecture de faire un répertoire des personnes vulnérables, on s'est servi de cela pour aller les visiter et chaque année une centaine de personnes âgées sont visitées. On fait le point avant avec le CLIC...et c'est l'occasion d'aller leur porter le dépliant de l'ARS. S'il y a un épisode de chaleur, j'alerte à nouveau toutes les personnes du CCAS pour leur demander de retourner voir ces personnes. »

Compte rendu commission Logement du 17 mai 2016 :

Propositions d'attribution : 4 T3 et 1 T4.

Prochaine commission CCAS : le 6 juillet 2016 à 19h30.

⇒ **COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – APS & CANTINE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Arnaud DAVID

Compte rendu du 26 mai 2016 :

Aire de jeux Andigné : visite sur site pour emplacements du terrain de volley et de la table de ping-pong / **Compte rendu assemblée générale RECREA'LION :** réalisation d'une nouvelle DSP (Délégation de Service Public) pour 2017 – effectifs : accueil périscolaire 49 000 heures, accueil loisirs 6 700 jours / **AEPLA :** rendez-vous à la cantine le 7 juin – présentation de produits utilisés pour les repas (produits locaux, bio...) – le 17 juin : présentation du fonctionnement de la cantine avec ses plats et son organisation / **Groupe Scolaire Edmond Girard :** problème de remplacement d'un enseignant d'une classe de CM2, dû à des remplaçants toujours différents – la commune s'appuie fortement vers l'académie pour avoir un seul et unique remplaçant pour cette période / **Quelques dates à retenir :** 18 juin fête de l'école Edmond Girard – 26 juin kermesse école du Sacré-Cœur Andigné – 3 juillet kermesse école Sainte-Claire.

Prochaine commission le 16 juin à 18h30.

⇒ **COMMISSION URBANISME**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Alain DAILLEZ

Compte rendu du 26 mai 2016 :

↳ Analyse des documents d'urbanisme :

- 2 Permis de Construire
- 7 Déclarations Préalables
- 11 Certificats d'Urbanisme
- 7 Droits de préemption

Point ZAC Jules Verne : Maine & Loire HABITAT a présenté un projet pour 27 logements : 8 T2, 17 T3, 2 T4 avec ascenseur et un projet de 5 logements sur la **zone de DURVAL** / les membres de la commission ont réfléchi suite à une **demande d'un riverain** pour sortie sur voie.

2016-06-07/ Modification de la délibération n°2016-03-15 en date du 7 mars 2016 : Espaces réservés – Vente de terrain – Madame POULAIN

Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame Yolande POULAIN est propriétaire d'une maison sise 61 rue du Général Leclerc au Lion d'Angers et d'une parcelle cadastrée section AP 202 d'une superficie totale d'environ 716 m².

Cette parcelle est concernée et identifiée par l'emplacement réservé n°1 du PLU (emplacement dédié à la création d'espaces publics et de parc de stationnement).

Madame POULAIN a manifesté son souhait par courrier du 2 novembre 2015, de vendre à la commune la parcelle précédemment indiquée.

Suite à la rencontre qu'elle a eue avec Daniel CHALET, Adjoint à l'urbanisme, Monsieur le Maire propose au Conseil d'acquérir la parcelle au prix fixé par le service des Domaines en référence et corrélation avec des ventes précédentes sur le même secteur, à savoir au prix fixé à 30 €/m². Les frais de notaire sont à la charge de la commune.

Entendu cette proposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- Décide d'acquérir la parcelle désignée ci-dessus et aux conditions énoncées.

2016-06-08/ SODEMEL ZAC Jules VERNE action sur les tarifs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de faciliter la commercialisation des terrains à bâtir de la ZAC Jules VERNE, et en concertation avec la SODEMEL, une réflexion a été entamée quant à une baisse des prix de certains terrains.

Il informe le Conseil, qu'à cet effet, une somme de 50 000 € sera inscrite au budget 2017 permettant la baisse du prix des terrains des lots 5 à 11 (de 120 à 100 € le m²).

Ainsi, les sommes restantes à verser à la SODEMEL pour équilibrer l'opération d'aménagement seront réparties comme suit :

- 2017 : 50 000 €
- 2018 : 22 000 € (solde de l'engagement prévu lors de l'adoption du CRAC 2015)

Il sera proposé au Conseil de valider définitivement cette évolution budgétaire lors de l'adoption des CRAC (Compte-Rendu Annuel à la Collectivité) 2016 et 2017.

Dans l'attente, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

2016-06-09/ Abrogation de la délibération n°69 du Conseil Municipal d'Andigné en date du 1^{er} décembre 2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 1^{er} décembre 2015, la commune historique d'Andigné a décidé de modifier le taux de la taxe d'aménagement applicable sur son territoire pour l'aligner sur le taux en vigueur sur la commune du Lion d'Angers (2,75%).

Par courrier en date du 20 mai 2016, la Sous-Préfecture de Segré demande à Monsieur Le Maire du Lion d'Angers de bien vouloir procéder à l'abrogation de cette délibération jugée non conforme à 2 titres :

- Absence de transmission au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département (article L 331-5 du code de l'urbanisme),
- Délibération non prise avant le 30 novembre 2015, délai réglementaire fixé par l'article L 331-5 du code de l'Urbanisme.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'abroger la délibération n°69 du 1^{er} décembre 2015 de la commune historique d'Andigné.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'abroger la délibération du Conseil Municipal n°69 du 1^{er} décembre 2015 de la commune historique d'Andigné.

2016-06-10/ Uniformisation du taux de la taxe d'aménagement

Monsieur le Maire informe que par délibération communale en date du 3 novembre 2014, la commune historique du Lion d'Angers a renouvelé l'application de la taxe d'aménagement au taux de 2.75% sans application d'exonération facultative.

Il rappelle que suite à l'abrogation de la délibération n°69 de la commune historique d'Andigné, le taux de la taxe d'aménagement applicable sur ce secteur est de 2.50%.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'uniformiser le taux appliqué sur la commune nouvelle du Lion d'Angers à 2.75% à partir du 1^{er} janvier 2017. Il ne sera appliquée aucune exonération facultative.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'instaurer un taux de 2.75% sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle
- De n'appliquer aucune exonération
- D'autoriser Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

⇒ COMMISSION VOIRIE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul LEQUEUX

Compte rendu du 26 mai 2016 :

Point sur les travaux du centre bourg : l'avancement des travaux est conforme aux prévisions – le SIEMML a réalisé des travaux de renforcement du réseau électrique entre le bout de la rue Godard Faultrier et l'avenue des Tilleuls suite à l'intervention de la société SPIE (anciennement JURET) qui a abîmé les bordures en granit / **Candélabres** : étude des plans où se situent des chemins piétonniers : entre l'avenue de l'Europe et la rue Jean Monnet, un certain nombre de lampadaires sont peu utiles et seront donc certainement supprimés / **Rue St Aubin Andigné** : rendez-vous avec Monsieur Loïc FOURREAU directeur technique de l'agence technique départementale qui s'associera à l'étude des travaux d'aménagement et aidera pour les formalités administratives / **Merlon** : les travaux seront effectués par les sociétés PIGEON et SRTP – abattage des arbres identifiés et élagage pour pouvoir amener la terre – conservation du cheminement piétonnier autour de l'étang et à revenir vers la rue Jean Monnet – la commission examine les plans d'implantation – début du chantier : début juillet durant 15 jours / **Réflexion sur les espaces verts et fleurissement** : il y a un problème récurrent concernant la pousse très rapide des mauvaises herbes en l'absence de traitement chimique – la commune a renforcé les équipes qui interviennent pour désherber et pour le nettoyage – responsabiliser les habitants pour qu'ils entretiennent devant chez eux.

2016-06-11/ Route d'Angers – Travaux de remplacement des canalisations d'eaux usées

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il s'avère nécessaire de procéder à des travaux de remplacement des canalisations d'eaux usées de la route d'Angers en raison de leur très mauvais état.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir la société SAUR pour un montant de 6 396.24 € HT. Monsieur le Maire précise que les crédits sont inscrits au budget annexe de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec la société SAUR pour un montant de 6 396.24 € HT, concernant les travaux de remplacement des canalisations d'eaux usées, route d'Angers.

2016-06-12/ SIÉML : versement d'un fonds de concours au SIÉML pour les opérations d'éclairage public – Campagne de remplacement des candélabres sur le secteur du lotissement Les Landes

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIÉML en date du 10 novembre 2015 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ARTICLE 1

- Décide de verser un fonds de concours de 50 % au profit du SIÉML pour l'opération suivante :
 - Lotissement Les Landes : Extension de l'éclairage public programme 2016 (1^{ère} tranche)
 - Montant de la dépense : 53 679,48 € HT
 - Taux du fonds de concours : 50 %
 - Montant du fonds de concours à verser au SIÉML : 26 839,74 € HT.

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIÉML le 10 novembre 2015.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

Le Maire de la commune du Lion d'Angers,

Le Comptable de la commune du Lion d'Angers,

Le Président du SIÉML,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

2016-06-13/ Remise en état du Ponton de la Halte Fluviale

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il s'avère nécessaire de procéder à la remise en état du ponton de la halte fluviale en raison de sa dangerosité.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de retenir le devis de la société HOUDMON pour un montant de 11 505 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec la société HOUDMON, concernant la remise en état du ponton de la halte fluviale, pour un montant de 11 505 € HT.

2016-06-14/ Adhésion au service de Conseil en Énergie Partagé proposé par le SIÉML

Le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Maine-et-Loire (SIÉML) exerce en lieu et place des personnes morales adhérentes au SIÉML, les compétences d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité. Il exerce aussi en lieu et place de ses membres qui lui en font la demande, la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz et du service de l'éclairage public.

En 2015, le comité syndical du SIÉML a décidé de mettre en place une Mission de Conseil en Énergie Partagé auprès de ses adhérents. Ce service, initié par l'ADEME, réside dans l'accompagnement fin d'une politique énergétique des communes sur le long terme : suivi des consommations, mise en place de programmes pluriannuels de mesures d'économie d'énergie et accompagnement pour sa mise en œuvre, le conseil sur les

différents choix énergétiques, la sensibilisation des élus et des services aux énergies renouvelables et aux économies d'énergies.

Considérant que le concept consiste à mutualiser un chargé de mission spécialiste de l'énergie entre plusieurs collectivités de petite et moyenne taille regroupées sur un territoire cohérent et à partager les coûts d'adhésion du service.

Considérant la délibération n°23/2015 du 10/11/2015 du SIÉML instaurant la tarification annuelle pour la mise en place du service à 0,50 €/habitant/an pour une collectivité. La population considérée est la population totale de l'INSEE au 1^{er} Janvier de l'année de signature de la convention telle qu'elle est définie dans le décret n°2003-485 publié au Journal Officiel du 8 juin 2003.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De confier au SIÉML la mise en place du Conseil en Energie Partagé, pour une durée de 3 ans.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le SIÉML la convention définissant les modalités de mise en œuvre.

2016-06-15/ SIÉML : versement d'un fonds de concours au SIÉML pour les opérations de réparation d'appareils accidentés du réseau de l'éclairage public : rue de la Pièce Neuve

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIÉML en date des 12 octobre 2011 et 16 juin 2015 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIÉML pour l'opération suivante :
 - Rue de la Pièce Neuve : réparation du réseau de l'éclairage public (DEV176-15-80 – coffret L19)
 - Montant de la dépense : 2 256.21 € HT
 - Taux du fonds de concours : 75 %
 - Montant du fonds de concours à verser au SIÉML : 1 692.16 € HT.

2016-06-16/ SIÉML : versement d'un fonds de concours au SIÉML pour les opérations de réparation de l'éclairage public : rue de la Pièce Neuve (n° de dossier : EP176-16-93)

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIÉML en date du 10 novembre 2015 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIÉML pour l'opération suivante :
 - Rue de la Pièce Neuve : remplacement candélabre accidenté n°324 (Dossier EP176-16-93)
 - Montant de la dépense : 925.74 € HT
 - Taux du fonds de concours : 75 %
 - Montant du fonds de concours à verser au SIÉML : 694.31 € HT.

Prochaine commission Urbanisme – Voirie : le 28 juin à 20h.

⇒ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

2016-06-17/ Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

Le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir les devis et de régler les dépenses comme ci-dessous :

Commission Patrimoine :

lieu	désignation	entreprise	montant HT
Salle de sport	enrouleur moquette	JANSER	3 246,72 €
SDF	Chariot pour tables (3)	DOUBLET	1 098,00 €
Ecole	Carillon sécurité	DBE	385,00 €
MAC	Extincteurs (4)	GPS	282,40 €
Atelier	Pulvérisateur	ROIMIER	127,48 €
Atelier	Poste à souder	ROIMIER	346,23 €
ST	Ordinateur	A2point	966,00 €

Commission Voirie :

lieu	désignation	entreprise	montant HT
Andigné	Terrain volley	MOREAU	3 690,00 €
Atelier	Débroussailleur	PLAISANCE	749,00 €
Atelier	Arrosage	SYMAVAL PRO	1 454,28 €
Atelier	Taille haie	PLAISANCE	549,00 €
Andigné	Table de ping-pong en béton (pds 950 kg)	SARL DMC	1 195.46 €

M PARIS : « Dans le cadre de la VELO-FRANCETTE, la Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers prépare un dossier de subvention dont l'opération leader est initié par le Pays Anjou Bleu. Sont concernés la Jaille Yvon, Chambellay, Chenillé, Champteussé, Thorigné d'Anjou, Montreuil sur Maine, Grez-Neuville et Le Lion d'Angers. Les investissements concernent les aménagements et de la signalétique. L'investissement global s'élève à 48 000 €, dont 60 % sont pris en charge par le programme LEADER, 20 % par la Communauté de communes et 20 % par la commune. Le fonctionnement est à la charge des communes. Deux panneaux vont être installés, ainsi que des tables et bancs à l'aire de jeux.

M CHALET : Nous devons déposer le dossier leader en fin de semaine pour que cela soit opérationnel l'année prochaine afin que la VELO-FRANCETTE soit bien signalée pour le tourisme. »

Clôture de la séance à 22h30.

Prochain Conseil Municipal de la commune nouvelle : lundi 11 juillet 2016 à 20h30.

Le Maire,



Etienne GLÉMOT

Le secrétaire,

Anne-Sophie BARTHE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 11 JUILLET 2016**

L'an deux mille seize, le onze juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune nouvelle du Lion d'Angers, convoqué le cinq juillet deux mille seize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Etaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, MM Arnaud DAVID, Arsène DELANOE, MM Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MMES Christina MENANT, Catherine MORICE, MM Jean-Paul PARIS, Marc PAULOIN, MMES Nelly PÉANT, Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, M Michel RAYNAL, MMES Emeline STEINIRGER, Sandrine SOYÉ, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

Mme Isabel CROSVILLE, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude HAMARD.
Mme Nelly GAUTTIER.
Mme Ingrid LAMBERT.
M Joël PARÉ, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.
M Patrick PISCIONE, qui a donné pouvoir à M Nooruddine MUHAMMAD.
M Hugues SAULOUP, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul ROUSSEAU.
M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à Mme Nicole MELLIER.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle VIGNERON.

Nombre de Conseillers en exercice	36
Nombre de Conseillers présents	29
Nombre de suffrages exprimés.....	34
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

2016-07-01/ Archives – mairie du Lion d'Angers et mairie déléguée d'Andigné

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent du service des archives du Conseil départemental, a effectué une visite approfondie dans les locaux de la mairie du Lion d'Angers et à la mairie déléguée d'Andigné pour évaluer la situation de l'archivage. Une opération de classement sera donc nécessaire dans les deux mairies et à cet effet, le service des archives pourrait intervenir en 2017 en confiant cette mission à un archiviste professionnel.

La durée des opérations de classement dans chacune des mairies a été évaluée de la manière suivante :
- Andigné : 1,5 mois
- Le Lion d'Angers : 2,5 mois

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le principe d'archivage pour les deux mairies afin de fixer une date sur le calendrier 2017 avec le service des archives du Conseil départemental.

2016-07-02/ Autorisation à Monsieur le Maire de solliciter le Président de la Région pour dépôt dossier demande de subvention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention FRALS (Fonds Régional d'Accompagnement du Logement Social) auprès de la Région Pays de La Loire et à signer les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

2016-07-03/ Convention de partenariat – Réalisation d'un parcours Conte et Paysage – Parc Départemental de l'Isle Briand – Conseil départemental du Maine et Loire – PETR du Segréen – du 22 mai 2016 au 31 août 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Pays Segréen organise depuis 2012 un événement autour du conte nommé « Rendez-vous conte ! ».

Pour 2016, le Pays organise ce festival au Lion d'Angers, sur le site du Parc Départemental de l'Isle Briand. A cette occasion, le PETR du Segréen, organisateur du festival, conçoit un parcours paysage et conte, pour lequel il a missionné l'atelier de paysage Ubinam.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la convention de partenariat avec le PETR du Segréen et a autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention.

2016-07-04/ Approbation du rapport annuel d'activités 2015 du Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud (SBOS)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis conforme sans réserve sur le rapport annuel d'activités 2015 du Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud.

2016-07-05/ Service assainissement – approbation du rapport annuel 2015 – SAUR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le rapport annuel 2015 du service assainissement du Lion d'Angers présenté par la SAUR.

2016-07-06/ Adoption du rapport 2016 de la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) – Intégration de la commune de la Pouëze

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le rapport 2016 de la CLETC intégrant la commune de La Pouëze.

2016-07-07/ Communauté de communes de la Région de la Région d'Angers – nouveaux locaux à la mairie du Lion d'Angers

Monsieur le Maire propose au Conseil de prendre une délibération de principe sur le fait que le Conseil Municipal accepte que les services centraux de la Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers soient situés à l'Hôtel de ville de la mairie du Lion d'Angers.

En effet, l'intercommunalité réfléchit actuellement à une réorganisation de ses locaux, à la fois dans le cadre de la mise en place des services communs et à la fois dans le cadre de la fusion des trois intercommunalités. La solution la plus compétitive financièrement consiste à intégrer les services communs du siège au sein du bâtiment mairie, libérant ainsi le 2 rue du Courgeon pour une utilisation au profit de la jeunesse.

Sera donc étudiée par un architecte cette intégration dans nos locaux avec une identification adaptée pour bien identifier la partie CCRLA vis-à-vis des citoyens, et également étudier la meilleure solution juridique pour préserver les intérêts des deux parties. Etudes et investissement seront financés par l'intercommunalité en cas de validation définitive au vu des propositions qui seront faites.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté que les services centraux de la Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers soient situés à l'Hôtel de ville de la mairie du Lion d'Angers et a autorisé qu'une étude soit réalisée par un architecte pour cette intégration dans les locaux communaux.

2016-07-08/ Mairie – entretien des locaux – mise à disposition de personnel – signature convention avec l'association AIDES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de l'association AIDES et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2016-07-09/ Lotissement des Dolières à Andigné commune déléguée – Vente du lot n°13

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté la demande faite par Monsieur MÉNARD Benoît et Mademoiselle FILLAUDEAU Charlotte et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la finalisation de cette vente, auprès de Maître DUPONT, notaire à Vern d'Anjou.

2016-07-10/ Modification de l'entrée de ville RD 770 – Route de Thorigné d'Anjou

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une réflexion est à l'étude afin de déplacer les panneaux d'entrée de ville au niveau de la RD 770, route de Thorigné d'Anjou.

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'anneau de galop dans le parc de l'Isle Briand, le Conseil Départemental souhaite installer 2 feux de signalisation permettant d'arrêter la circulation lors de la traversée des chevaux, ce qui rend nécessaire le passage de cette portion en agglomération.

Le panneau sera installé environ 75 m après le rond-point de l'entrée du parc de l'Isle Briand.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé le principe du déplacement du panneau d'entrée d'agglomération sur la RD770, route de Thorigné d'Anjou et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches administratives nécessaires à la réalisation de ce projet.

2016-07-11/ Acte notarié à signer avec ERDF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2009 une convention entre la commune et ERDF a été passée afin de relater le tracé d'un réseau électrique souterrain sur les parcelles propriété de la commune, cadastrées C1332 et C1334 devenues AT 83 et 86 suite au remaniement cadastral.

Suite à cette convention, Maître DUVAL, notaire à Laval, propose d'établir un acte authentique, conformément à l'article 7 de la convention afin de permettre sa publication au bureau des hypothèques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches administratives nécessaire à la signature de cet acte.

2016-07-12/ Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à acquérir une ou deux parcelles à proximité du stade

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de construction d'une salle de sport intercommunale, il est nécessaire d'utiliser la surface de la parcelle AN 31 d'une superficie de 786 m² et éventuellement de la parcelle AN 30 d'une superficie de 555 m².

Afin de faire suite à différents échanges avec les propriétaires, il est souhaitable de faire une proposition pour l'ensemble de la propriété, soit 2 parcelles au total.

L'estimation des domaines donne une valeur de 15 000 € pour la première parcelle sans habitation et permet de proposer 165 000 € pour l'ensemble.

Pour mémoire, dans l'accord-cadre entre la ville et l'intercommunalité, la ville remettra les parcelles nécessaires à l'euro symbolique déduction faire des subventions liées au projet.

Afin de tenir compte des différents échanges ayant eu lieu lors du Conseil privé sur l'intérêt de préserver la piscine tant que cela est possible, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil afin de l'autoriser à acquérir soit la première parcelle soit l'ensemble de la propriété aux montants cités, de l'autoriser à mettre en œuvre une procédure de déclaration d'utilité publique le cas échéant, de l'autoriser à une substitution par l'intercommunalité si besoin, de l'autoriser ou son représentant à engager les démarches et signer tous les actes nécessaires à l'acquisition.

Dans ce cadre, le montage financier entre les deux collectivités se fera sous la forme d'un fonds de concours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire :

- à acquérir soit la première parcelle soit l'ensemble de la propriété aux montants cités,

- à mettre en œuvre une procédure de déclaration d'utilité publique le cas échéant,
- à une substitution par l'intercommunalité si besoin.
- ou son représentant à engager les démarches et signer tous les actes et documents nécessaires à l'acquisition.

2016-07-13/ Délibération de principe – piscine municipale – vente du terrain à l'euro symbolique à la Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers de construire un équipement sportif sur l'emplacement de la piscine municipale et à proximité, rue Henri et Robert de Cholet, afin de répondre aux besoins générés par la forte croissance du nombre d'élèves sur la commune.

Afin de permettre cette construction et de compléter les dossiers de demande de subvention, Monsieur le Maire propose au Conseil de prendre une délibération de principe concernant la vente du terrain sur lequel est implantée la piscine.

Le Conseil Municipal, avec 33 voix pour et 1 abstention, a autorisé Monsieur le Maire à vendre le terrain à l'euro symbolique à la Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers, afin de pouvoir y construire la salle intercommunale, et à engager toutes démarches nécessaires et à signer tous les documents y afférents.

2016-07-14/ Travaux d'aménagement du Centre Bourg – avenant n°4 – entreprise DURAND

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 avec l'entreprise DURAND, pour un montant de 251.82 € HT.

2016-07-15/ Route d'Angers et rue de la Corderie – versement d'un fonds de concours au SIEML – effacement des réseaux basse tension et d'éclairage public

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux d'effacement des réseaux de distribution publique et d'éclairage public, route d'Angers et rue de la Corderie.

Il précise que les poteaux aériens seront enlevés pour permettre la mise en place d'un réseau enterré.

Monsieur le Maire expose au Conseil que le montant global de ces travaux, y compris les travaux de génie civil pour les télécommunications, est de 111 575. 35 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à verser un fonds de concours au profit du SIEML pour un montant de 68 344.17 € HT.

Il est précisé que les travaux de génie civil pour les télécommunications pour un montant de 43 231.18 € TTC feront l'objet d'une délibération ultérieure dès transmission de la convention tripartite entre le SIEML, Orange et la commune.

2016-07-16/ Projet web – nouvelle convention de prestation

Pour faire suite à la décision de la CCRLA de supporter les frais informatiques liés à la mutualisation, il a été acté que les frais d'hébergement, de maintenance et de nom de domaines des collectivités participant au « projet web » seront pris en charge par la Communauté de communes.

Monsieur le Maire est invité à signer une nouvelle convention, mise à jour selon le principe énoncé précédemment.

Pour rappel, cette convention délègue à la CCRLA la réalisation de la refonte du site internet de la ville du Lion d'Angers et fixe les conditions financières de cette prestation (1,50 €/habitant – selon population totale INSEE au 01/01/2016).

Cette convention annulera celle signée le 03/11/2015 par la commune historique du Lion d'Angers (suite à délibération du Conseil Municipal du 02/11/2015) et celle signée le 16/10/2015 par la commune historique d'Andigné.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention mise à jour.

2016-06-17/ Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

Le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir les devis et de régler les dépenses ci-après :

Commission Patrimoine :

lieu	désignation	entreprise	montant ht
Mairie ANDIGNE	Prises réseaux	DBE	240,00
Mairie LE LION D'ANGERS	Mise aux normes électriques	DBE	741,00
SDF	Table inox	BENARD	717,00
Groupe Scolaire Edmond GIRARD	Chauffe-eau cantine	MAILLET	2 496,23

Commission Voirie :

lieu	désignation	entreprise	montant ht
ANDIGNE	Signalisation routière	NADIA	1 955,57
ANDIGNE	Affaissement chaussée	DURAND	2 160,00
Mairie LE LION D'ANGERS	Disque stationnement (500)	AnimaConcept	580,00
LE LION D'ANGERS	Plaques de rues (3)	Fonderie Doutré	188,80
LE LION D'ANGERS	Curage de fossés (150 ml)	VENTROU	800,00
Halte nautique	Panneau	NADIA	77,33

Commission Communication :

lieu	désignation	entreprise	Montant ht
Bibliothèque Hervé Bazin :	Acquisition de livres et DVD :	-Librairie M'LIRE -ADAV	4 402.74 € 358.80 €

Fait au Lion d'Angers, le 12 juillet 2016

compte rendu complet disponible à compter du 29 juillet 2016

Le Maire,



Étienne GLÉMOT

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU LUNDI 11 JUILLET 2016
PRO C È S - V E R B A L

L'an deux mille seize, le onze juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune nouvelle du Lion d'Angers, convoqué le cinq juillet deux mille seize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Etaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, MM Arnaud DAVID, Arsène DELANOE, MM Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MMES Christina MENANT, Catherine MORICE, MM Jean-Paul PARIS, Marc PAULOIN, MMES Nelly PÉANT, Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, M Michel RAYNAL, MMES Emeline STEINIRGER, Sandrine SOYÉ, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

Mme Isabel CROSVILLE, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude HAMARD.
Mme Nelly GAUTTIER.
Mme Ingrid LAMBERT.
M Joël PARÉ, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.
M Patrick PISCIONE, qui a donné pouvoir à M Nooruddine MUHAMMAD.
M Hugues SAULOUP, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul ROUSSEAU.
M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à Mme Nicole MELLIER.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle VIGNERON.

Nombre de Conseillers en exercice	36
Nombre de Conseillers présents	29
Nombre de suffrages exprimés.....	34

Ouverture de la séance à 20h30.

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juin 2016.**

Adoption à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter le point suivant :

Commission « Finances » :

⇒ **Autorisation à Monsieur le Maire de solliciter le Président de la Région pour dépôt dossier demande de subvention**

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil de déposer un dossier de demande de subvention FRALS (Fonds Régional d'Accompagnement du Logement Social) auprès de la Région Pays de La Loire et à signer les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

Adoption à l'unanimité.

➤ **Agenda de M le Maire.**

M le Maire présente son agenda.

➤ **Agenda de M MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.**

M le Conseiller départemental présente son agenda.

> Compte rendu du Conseil Communautaire séance du 7 juillet 2016.

M MUHAMMAD 1^{er} Adjoint, rapporte au Conseil le compte rendu du Conseil Communautaire.

- Les travaux 2x2 voies ont pris de l'ampleur ; Au cours de la dernière session du Conseil départemental du 20 juin dernier, il a été voté le déblocage anticipé d'une enveloppe de 400 000 € pour accélérer ces travaux.
- Vote de la création du GIP (Groupement d'Intérêt Public) pour l'Isle Briand.

M MUHAMMAD ajoute : « Par rapport à ce qui paraît dans la presse vis-à-vis du Château de l'Isle Briand, un appel à projet a été publié et le résultat a été dévoilé. C'est une personne native du Lion d'Angers, qui y a passé son enfance, M. Pascal CADEAU qui porte le projet et a proposé un projet d'investissement à 10 millions d'Euros sur la valorisation du château. Un bail emphytéotique administratif sera mis en place. Tous les investissements seront supportés par l'investisseur.

L'ouverture du château nouvelle version est prévue pour le Mondial 2018. Le début des travaux sera en février 2017, délai nécessaire pour que les bureaux administratifs actuels soient libérés. Le mobilier sera fabriqué dans un « esprit Hermès » : bois, cuir et fer avec une vision cheval. Travail très intéressant. »

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – RÉFORME

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

→ Commission « FINANCES » du 1^{er} juillet 2016 :

2016-07-01/ Archives – mairie du Lion d'Angers et mairie déléguée d'Andigné

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent du service des archives du Conseil départemental, a effectué une visite approfondie dans les locaux de la mairie du Lion d'Angers et à la mairie déléguée d'Andigné pour évaluer la situation de l'archivage. Une opération de classement sera donc nécessaire dans les deux mairies et à cet effet, le service des archives pourrait intervenir en 2017 en confiant cette mission à un archiviste professionnel.

La durée des opérations de classement dans chacune des mairies a été évaluée de la manière suivante : - Andigné : 1,5 mois
- Le Lion d'Angers : 2,5 mois

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver le principe d'archivage pour les deux mairies afin de fixer une date sur le calendrier 2017 avec le service des archives.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Approuve le principe d'archivage pour les deux mairies afin de fixer une date sur le calendrier 2017 avec le service des archives du Conseil départemental.

2016-07-02/ Autorisation à Monsieur le Maire de solliciter le Président de la Région pour dépôt dossier demande de subvention

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Région Pays de La Loire propose à la commune de bénéficier du Fond Régional d'Accompagnement du Logement Social (FRALS). Cela se traduit par la possibilité d'un accompagnement de 30 % d'un projet, plafonné à 100 K€, qui concernerait le logement social et améliorerait la qualité de vie des Ligériens.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de solliciter le Président de la Région Pays de la Loire pour déposer auprès de ses services un dossier de demande de subvention dans l'objectif de rendre possible et de faciliter notre projet de Résidence Sénior.

Concrètement, seraient mis en avant dans ce dossier, une demande d'aide à l'acquisition et à la démolition du site de l'ancien EHPAD.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention FRALS auprès de la Région Pays de La Loire et à signer les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

→ Commission « ADMINISTRATION » du 1^{er} juillet 2016 :

2016-07-03/ Convention de partenariat – Réalisation d'un parcours Conte et Paysage – Parc Départemental de l'Isle Briand – Conseil départemental du Maine et Loire – PETR du Segréen – du 22 mai 2016 au 31 août 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Pays Segréen organise depuis 2012 un événement autour du conte nommé « rendez-vous conte ! ».

Pour 2016, le Pays organise ce festival au Lion d'Angers, sur le site du Parc Départemental de l'Isle Briand. A cette occasion, le PETR du Segréen, organisateur du festival, conçoit un parcours paysage et conte, pour lequel il a missionné l'atelier de paysage Ubinam.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver la convention de partenariat avec le PETR et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Approuve la convention de partenariat avec le PETR du Segréen et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention (*comme annexée à la présente délibération*).

2016-07-04/ Approbation du rapport annuel d'activités 2015 du Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud (SBOS)

Monsieur le Maire expose aux conseillers que conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Conseil doit émettre un avis sur le rapport d'activités de 2015. Monsieur le Maire propose d'émettre un avis conforme sans réserve.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Un avis conforme sans réserve sur le rapport annuel d'activités 2015 du Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud (*comme annexé à la présente délibération*).

2016-07-05/ Service assainissement – approbation du rapport annuel 2015 – SAUR

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver le rapport annuel 2015 du service assainissement du Lion d'Angers présenté par la SAUR.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- L'approbation du rapport annuel 2015 du service assainissement du Lion d'Angers présenté par la SAUR (*comme annexé à la présente délibération*).

2016-07-06/ Adoption du rapport 2016 de la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) – Intégration de la commune de la Pouëze

Lors de sa séance en date du 1^{er} février 2016, le Conseil Municipal a validé le rapport 2016 de la CLETC.

Monsieur le Maire informe le Conseil que par mail en date du 14 juin dernier, la Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers demande à la commune d'approuver le rapport 2016 de la CLETC intégrant la commune de la Pouëze.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Approuve le rapport 2016 de la CLETC intégrant la commune de la Pouëze.

2016-07-07/ Communauté de communes de la Région de la Région d'Angers – nouveaux locaux à la mairie du Lion d'Angers

Monsieur le Maire propose au Conseil de prendre une délibération de principe sur le fait que la mairie accepte que les services centraux de la Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers soient situés à l'Hôtel de ville de la mairie du Lion d'Angers.

En effet, l'intercommunalité réfléchit actuellement à une réorganisation de ses locaux, à la fois dans le cadre de la mise en place des services communs et à la fois dans le cadre de la fusion des trois intercommunalités. La solution la plus compétitive financièrement consiste à intégrer les services communs du siège au sein du bâtiment mairie, libérant ainsi le 2 rue du Courgeon pour une utilisation au profit de la jeunesse.

Sera donc étudiée, par un architecte, cette intégration dans nos locaux avec une identification adaptée pour bien identifier la partie CCRLA vis-à-vis des citoyens, et également étudier la meilleure solution juridique pour préserver les intérêts des deux parties. Etudes et investissement seront financés par l'intercommunalité en cas de validation définitive au vu des propositions qui seront faites.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Accepte que les services centraux de la Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers soient situés à l'Hôtel de ville de la mairie du Lion d'Angers.
- Autorise qu'une étude soit réalisée par un architecte pour cette intégration dans les locaux communaux.

➔ Commission « du PERSONNEL » du 1^{er} juillet 2016 :

2016-07-08/ Mairie – entretien des locaux – mise à disposition de personnel – signature convention avec l'association AIDES

L'entretien des locaux de la mairie était effectué par un agent qui n'a pas souhaité renouveler son contrat. Aussi, des devis ont été demandés auprès de trois prestataires de services.

Monsieur le Maire propose de retenir le devis de l'association AIDES pour une durée de 10 heures/semaine, tarif horaire fixé à 18.37 €, soit un coût total pour une année de : 9 552.40 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer tous documents y afférents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Retient le devis de l'association AIDES, aux conditions précisées ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Prochaines commissions le 26 août : Administration à 14h30, Personnel à 16h.

⇒ COMMISSION URBANISME

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul PARIS

Compte rendu du 28 juin 2016 :

↳ **Analyse des documents d'urbanisme :**

- 1 Permis d'aménager
- 9 Permis de Construire
- 7 Déclarations Préalables
- 12 Certificats d'Urbanisme
- 6 Droits de préemption.

ZAC Jules Verne : signature d'un avenant au cahier des charges de cessation de terrain pour permettre le dépôt du permis de construire Maine-et-Loire Habitat 27 logements – présentation du projet « foncier 49 » – réalisation de 14 logements sur les lots groupés /

Point dossier ELIVIA : la société a avancé sur ce projet d'extension de sa plateforme de stockage stercoraire et boues de station sur une emprise de 1 500 m² environ – ce projet nécessitera une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU – dossier non réceptionné à ce jour / **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR)** : sollicitation du conseil départemental 49 pour inscrire le chemin des voyageurs de St Jacques de Compostelle dans un plan de randonnée départementale – présentation de l'itinéraire – lien avec « Vélo-Francette » –

obligations pour la commune / **Point sur la politique Habitat en lien avec le conseil départemental 49** : compte rendu de la réunion avec le conseil départemental 49 et avec le service de la DDT sur l'appel à manifestation d'intérêt auquel la commune pourrait être éligible (rénovation de l'habitat du centre-ville) / **Informations diverses** : la ferme de DURVAL a été vendue au cabinet BESNIER Aménagement pour un montant de 98 000 € (dont 3 000 € de frais de notaire) - désengagement des services de l'Etat dans l'instruction des actes ADS (Autorisation Droit du Sol) de la commune d'Andigné – Terrain jouxtant le collège du Val d'Oudon : convention avec le conseil départemental 49 – Maine-et-Loire Habitat : construction de 5 maisons individuelles à DURVAL route de Vern.

2016-07-09/ Lotissement des Dollères à Andigné commune déléguée – Vente du lot n°13

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande pour acquérir aux conditions du règlement du lotissement et de l'Arrêté Préfectoral de lotir, le lot n°13, d'une superficie totale de 549 m², du lotissement communal d'habitations : « Lotissement des Dollères » à Andigné commune déléguée, moyennant le prix de 60 € HT le mètre carré, payable comptant à la signature de l'acte authentique, avec entrée en jouissance à la signature dudit acte.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour accepter cette demande et de l'autoriser ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la finalisation de cette vente, auprès de Maître DUPONT, notaire à Vern d'Anjou.

Entendu cette proposition,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Décide d'accepter ladite demande.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la finalisation de cette vente, auprès de Maître DUPONT, notaire à Vern d'Anjou.

2016-07-10/ Modification de l'entrée de ville RD 770 – Route de Thorigné d'Anjou

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une réflexion est à l'étude afin de déplacer les panneaux d'entrée de ville au niveau de la RD 770, route de Thorigné d'Anjou.

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'anneau de galop dans le parc de l'Isle Briand, le Conseil Départemental souhaite installer 2 feux de signalisation permettant d'arrêter la circulation lors de la traversée des chevaux, ce qui rend nécessaire le passage de cette portion en agglomération.

Le panneau sera installé environ 75 m après le rond-point de l'entrée du parc de l'Isle Briand.

Monsieur le Maire demande au Conseil de valider le principe du déplacement du panneau d'entrée d'agglomération et de l'autoriser ou son représentant à engager toutes les démarches administratives nécessaires à la réalisation de ce projet.

M SAULOUP : « Qui assurera l'entretien des feux ? »

M CHALET : Ce sera le département, pour tous les investissements qui sont sur une route départementale, le fonctionnement est à la charge du département.

Mme MELLIER : Il ne faut pas oublier que les départements ce sont aussi nos impôts. Je regrette qu'on soit obligé de traverser une route et mettre un feu qui n'existait plus au Lion d'Angers.

M le Maire : Une passerelle aurait été plus chère, l'idéal étant un tunnel de grande hauteur.

Mme BOUCHET : Le feu sera actif que lorsqu'il y aura des manifestations ?

M le Maire : Il sera clignotant en permanence et sera effectivement utile lors de l'utilisation des parkings de Haute Folie. Il y aura une tirette environ 100m avant le

carrefour pour que le cavalier déclenche le feu qui passera au rouge dans un délai qui puisse garantir au cheval et au cavalier de ne pas attendre au bord de la circulation.

M CHALET : La mise en place est prévue avant le Mondial. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Valide le principe du déplacement du panneau d'entrée d'agglomération sur la RD770, route de Thorigné d'Anjou.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches administratives nécessaires à la réalisation de ce projet.

2016-07-11/ Acte notarié à signer avec ERDF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2009 une convention entre la commune et ERDF a été passée afin de relater le tracé d'un réseau électrique souterrain sur les parcelles propriété de la commune, cadastrées C1332 et C1334 devenues AT 83 et 86 suite au remaniement cadastral.

Suite à cette convention, Maître DUVAL, notaire à Laval, propose d'établir un acte authentique, conformément à l'article 7 de la convention afin de permettre sa publication au bureau des hypothèques.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser ou son représentant à engager toutes les démarches administratives nécessaires à la signature de cet acte.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches administratives nécessaires à la signature de cet acte.

2016-07-12/ Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à acquérir une ou deux parcelles à proximité du stade

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de construction d'une salle de sport intercommunale, il est nécessaire d'utiliser la surface de la parcelle AN 31 d'une superficie de 786 m² et éventuellement de la parcelle AN 30 d'une superficie de 555 m². Les deux sont la propriété des conjoints DUPONT.

Afin de faire suite à différents échanges avec les propriétaires, il est souhaitable de faire une proposition pour l'ensemble de la propriété, soit 2 parcelles au total.

L'estimation des domaines donne une valeur de 15 000 € pour la première parcelle sans habitation et permet de proposer 165 000 € pour l'ensemble.

Pour mémoire, dans l'accord-cadre entre la ville et l'intercommunalité, la ville remettra les parcelles nécessaires à l'euro symbolique déduction faire des subventions liées au projet.

Afin de tenir compte des différents échanges ayant eu lieu lors du Conseil privé sur l'intérêt de préserver la piscine tant que cela est possible, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil afin de l'autoriser à acquérir soit la première parcelle soit l'ensemble de la propriété aux montants cités, de l'autoriser à mettre en œuvre une procédure de déclaration d'utilité publique le cas échéant, de l'autoriser à une substitution par l'intercommunalité si besoin, de l'autoriser ou son représentant à engager les démarches et signer tous les actes nécessaires à l'acquisition.

Dans ce cadre, le montage financier entre les deux collectivités se fera sous la forme d'un fonds de concours.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire :
 - à acquérir soit la première parcelle soit l'ensemble de la propriété aux montants cités,
 - à mettre en œuvre une procédure de déclaration d'utilité publique le cas échéant,
 - à une substitution par l'intercommunalité si besoin.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches et signer tous les actes et documents nécessaires à l'acquisition.

2016-07-13/ Délibération de principe – piscine municipale – vente du terrain à l’euro symbolique à la Communauté de communes de la Région du Lion d’Angers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de la Communauté de Communes de la Région du Lion d’Angers de construire un équipement sportif sur l’emplacement de la piscine municipale et à proximité, rue Henri et Robert de Cholet, afin de répondre aux besoins générés par la forte croissance du nombre d’élèves sur la commune.

Afin de permettre cette construction et de compléter les dossiers de demande de subvention, Monsieur le Maire propose au Conseil de prendre une délibération de principe concernant la vente du terrain sur lequel est implantée la piscine.

Aussi, Monsieur le Maire sollicite le Conseil pour l’autoriser à vendre le terrain à l’euro symbolique à la Communauté de communes de la Région du Lion d’Angers, afin de pouvoir y construire la salle intercommunale. Les éventuels travaux de démolition seront à la charge de la ville déduction faite des subventions acquises pour le projet.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l’autoriser à engager toutes démarches nécessaires et à signer tous les documents y afférents.

Mme STEINIRGER : « Si on vend le terrain, on n’aura plus du tout la main mise sur la piscine ? »

M le Maire : Oui si on le vend. Pour rappel du contexte, aujourd’hui il faut que la Communauté de communes de la Région du Lion d’Angers puisse déposer un dossier de demande de subvention sur un terrain dont les collectivités sont propriétaires auprès de la préfecture de Région. L’enjeu est de réussir à construire la salle juste à côté et de préserver la piscine actuelle tant que cela est possible. »

Après en avoir délibéré, avec 33 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à vendre le terrain à l’euro symbolique à la Communauté de communes de la Région du Lion d’Angers, afin de pouvoir y construire la salle intercommunale.
- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes démarches nécessaires et à signer tous les documents y afférents.

⇒ COMMISSION VOIRIE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul LEQUEUX

Compte rendu du 28 juin 2016 :

Point sur les travaux du Centre Bourg : rue Godard Faultrier travaux terminés ;
rue St Gatien : les travaux seront réalisés en deux temps, sur deux zones différentes, afin de préserver l’accès au cabinet médical du Docteur FOURMAULT pendant la durée des travaux – problème réglé eaux pluviales (pas de réseau existant) résolu par l’ajout d’un tuyau dédié – **avenue des Tilleuls** les dégâts occasionnés par la SPIE lors des travaux d’électricité d’un sous-sol ont été réparés – **rue St Gatien :** risque de report d’une semaine en août pour les travaux de bitume (délai du fournisseur plus long pour l’approvisionnement pendant les vacances) – **rue Anselme Bouvet :** pas dans le périmètre des travaux mais discussion pour 2017 / **rue de la Chapelle des Vignes à Andigné :** affaissement de canalisation à l’origine de l’affaissement de la chaussée – une déviation des poids lourds est mise en place avec signalisation: proposition de Monsieur Loïc FOURREAU (département), un plan a été observé et approuvé par les élus d’Andigné – devis 1 955.57 € HT / **Les landes - remplacement des candélabres** – travaux prévus en septembre/octobre / **« Merlon rue Jean Monnet » :** retard à cause de la pluie – le merlon sera formé au fur et à mesure de sa réalisation / **Projet de passerelle pour l’Isle aux Enfants** : réalisation par le département – cette passerelle servira aussi pour l’itinéraire « Vélo-Francette » - les travaux seront programmés après le Mondial /

Dossier vidéosurveillance : report de la livraison de l'étude en septembre en raison des événements (attentats en particulier) – la densité des dégradations sur les bâtiments communaux rend cette réflexion très opportune – les remises en l'état sont de plus en plus onéreuses / **Réquisition zones herbeuses** : les Basses Vallées Angevines ont été très touchées par les inondations. Par solidarité, les communes sont réquisitionnées pour fournir du foin avec les espaces communaux propices / **Informations diverses** : **boulevard Halligon**, une bouche d'égout a généré un accident avec un piéton, la dalle avait été légèrement déplacée provoquant l'accident – en réalité les fortes pluies et un affaissement des tuyaux d'eau de pluie ont fait monter en charge le regard. La SAUR a procédé aux réparations et la personne blessée s'est bien remise – **désherbage merlon entre DURVAL et le rond-point de la route de Segré** : une partie de la bâche est partie, il y a des trous, des piquets ont été arrachés... l'entreprise qui a fait le travail considère qu'elle n'a pas à désherber, elle a fait une proposition, il a été convenu que la partie accessible (le dessus, ainsi que le 1m80 en bas) seraient entretenus par les agents communaux et l'autre partie serait faite par une autre entreprise devis 1 150 € HT. La bâche ne va pas être remise car il faut reconfigurer suite à un affaissement – **2x2 voies** : les travaux avancent – la route va être très limitée jusqu'à la fin de l'année et sera mise à 50 km/h – **décapage du terrain à Andigné** par l'entreprise MOREAU (installation d'une table de ping-pong) – **Fleurissement à Andigné** : très beau travail, remerciements aux agents communaux des espaces verts.

2016-07-14/ Travaux d'aménagement du Centre Bourg – avenant n°4 – entreprise DURAND

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer l'avenant n°4 d'un montant de 251.82 € HT avec l'entreprise DURAND, correspondant à un ajustement entre les travaux supplémentaires et les travaux non réalisés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 avec l'entreprise DURAND, pour un montant de 251.82 € HT.

2016-07-15/ Route d'Angers et rue de la Corderie – versement d'un fonds de concours au SIEML – effacement des réseaux basse tension et d'éclairage public

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux d'effacement des réseaux de distribution publique et d'éclairage public, route d'Angers et rue de la Corderie.

Il précise que les poteaux aériens seront enlevés pour permettre la mise en place d'un réseau enterré.

Monsieur le Maire expose au Conseil que le montant global de ces travaux, y compris les travaux de génie civil pour les télécommunications, est de 111 575. 35 € TTC.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à abonder le fonds de concours du SIEML pour un montant de 68 344.17 € HT. Il précise que les travaux de génie civil pour les télécommunications pour un montant de 43 231.18 € TTC feront l'objet d'une délibération ultérieure dès transmission de la convention tripartite entre le SIEML, Orange et la commune.

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 10 novembre 2015 arrêtant le règlement financier applicable en 2015,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 15 mars 2016 arrêtant la liste des opérations d'effacement des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ARTICLE 1

- Décide de verser un fonds de concours au profit du SIEML pour l'opération et selon les modalités suivantes :
 - Route d'Angers et rue de la Corderie : opération d'effacement des réseaux électriques basse tension et d'éclairage public
 - Montant de l'opération : 341 720.83 € HT

- Taux du fonds de concours : 20 %
- Montant du fonds de concours à verser au SIEM : 68 344.17 € HT

Prochaine commission Urbanisme – Voirie : le 23 août à 20h.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Nooruddine MUHAMMAD

Compte rendu du 5 juillet 2016 :

Journal du Lion : le bouclage se termine – les pages centrales seront consacrées aux travaux de l'église du Lion d'Angers / **Manifestations** : les **FOLIKLORES** le 12 juillet à l'espace Emile Joulain – **réception de fin des travaux du centre-ville** le 12 septembre à 19h – **mise en place d'un événementiel au moment du 14 juillet** : échange avec Monsieur Jean-Paul LEQUEUX – **plan de ville** : les membres de la commission ont été invités à ramener des plans papiers des autres villes lors de leurs déplacements privés ou professionnels (cibler les villes de même taille) afin de réfléchir pour refaire le plan de la commune nouvelle du Lion d'Angers.

2016-07-16/ Projet web – nouvelle convention de prestation

Pour faire suite à la décision de la CCRLA de supporter les frais informatiques liés à la mutualisation, il a été acté que les frais d'hébergement, de maintenance et de nom de domaines des collectivités participant au « projet web » seront pris en charge par la Communauté de communes.

Monsieur le Maire est invité à signer une nouvelle convention, mise à jour selon le principe énoncé précédemment.

Pour rappel, cette convention délègue à la Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers la réalisation de la refonte du site internet de la ville du Lion d'Angers et fixe les conditions financières de cette prestation (1,50 €/habitant – selon population totale INSEE au 01/01/2016).

Cette convention annulera celle signée le 03/11/2015 par la commune historique du Lion d'Angers (suite à délibération du Conseil Municipal du 02/11/2015) et celle signée le 16/10/2015 par la commune historique d'Andigné.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention mise à jour.

Prochaine commission Communication : le 31 août à 20h30.

⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle PRAT

Compte rendu du 21 juin 2016 :

Visite de la Bibliothèque Hervé Bazin et de la salle David d'Angers pour faire un état des lieux concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Des signalétiques sont nécessaires pour les entrées de pôle et les entrées de portes. Le devis des luminaires est à revoir, actuellement il est d'environ 3 000 € (avec la Salle David d'Angers) / **Perception** : visite extérieure pour les travaux ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) - rampe d'accessibilité à faire, la pente doit être inférieure à 5%. En attente des devis / **Travaux ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) pour le Groupe Scolaire Edmond Girard** : au cours de l'été des travaux ADAP vont avoir lieu. Une problématique (prises électriques) concernant la répartition des anciens ordinateurs dans les classes a été évoquée, ainsi qu'un complément de prises pour la salle

informatique / **Agenda d'Accessibilité pour 2016 avec l'ERP (Etablissement Recevant du Public) retenus en 2016** : les travaux à réaliser en régie ; les travaux à réaliser pour les entreprises ; le mobilier / **Travaux ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) pour la Salle d'Andigné** pour cette année : réaménager le comptoir et déplacement d'éléments électriques / **Achat de mobilier et matériel pour la Bibliothèque** : rencontre des bénévoles le 21 juin - besoin d'un bureau et d'un caisson, de rangement et des serre-livres. En attente de devis / **Compte rendu de la rencontre du Capitaine BLANCHE du SIDS (Service départemental d'Incendie et de Secours)** pour l'utilisation des salles Emile Joulain et de la Mare aux Coqs. Pour l'espace Emile Joulain, les différents cas d'utilisation sont évoqués pour établir une jauge (spectacle avec repas, bal avec repas, loto ou concours de cartes, spectacle, mariage). Pour la salle de la Mare aux Coqs une demande d'autorisation d'utilisation pour manifestation type « gala » est demandée au SDIS / **Présentation des travaux d'été** : rénovation parquet Espace Emile Joulain, travaux espace lave-vaisselle à la cantine Edmond Girard... / **Informations diverses** : le 30 juin rencontre avec Monsieur GASTEBOIS architecte en charge des travaux de construction des 2 nouvelles classes, avant la fin de la période de garantie de parfait achèvement (1 an à compter de la réception des travaux). Un RDV de chantier est fixé le 19 juillet prochain avec certaines entreprises – Visite de l'expert de l'Assurance GAN pour les dégradations à la Mare aux Coqs évaluées à environ 6 000 €. Tout ne sera pas pris en compte.

Mme MELLIER : « Les travaux habituels d'été ont débuté dans les salles de sports. Les travaux pour le parquet à l'espace Emile Joulain commenceront en fin de semaine pour une durée d'environ 15 jours et, en fin de mois, des travaux à la cantine pour le changement du lave-vaisselle. Par ailleurs, il y a encore eu des dégradations à la salle de gymnastique Hélène Boucher. »

Prochaine commission Patrimoine : le 22 août à 18h30.

⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT

Isabelle CHARRAUD : « Les membres de la commission vie associative ne se sont pas réunis en juin pour une réunion classique mais les travaux ont été les suivants :

Planning d'occupation des salles : rencontre le 27 juin dernier avec les directeurs des écoles et les professeurs de sports des collèges pour établir le planning de la prochaine rentrée. Au total, c'est 58 classes qui se succéderont sur les 3 salles principales. Et ensuite nous avons réalisé ce même exercice avec les associations sportives Lionnaises / **Le Forum des Associations** se tiendra le 3 septembre de 9h30 à 13h à la salle de la Mare aux Coqs – affiche à diffuser sans modération auprès de vos contacts. C'est une information que vous pouvez transmettre également aux familles que vous rencontrez, aux habitants à la recherche d'une activité pour la rentrée. Cette année, nous accueillons les associations d'Andigné au forum avec de nouvelles activités, comme par exemple le théâtre / **Concours des maisons fleuries** : 1^{ère} étape, le jury s'est déplacé les 7, 8 et 11 juillet pour visiter et noter près de 150 maisons. 4 foyers se sont inscrits sur Andigné après le dépôt de tracts dans les boîtes aux lettres. La 2^{ème} étape du concours sera le voyage annuel qui a été fixé le 17 septembre à Cholet le matin, puis visite du parc Oriental de Maulévrier l'après-midi avec un guide. Tous les participants au concours ont été invités par courrier. La dernière étape du concours, sera la soirée de remise des prix qui aura lieu le 5 octobre à l'espace Emile JOULAIN / **Divers** : reste à fixer la date de la **rencontre associative** avec un thème qui sera finalisé lors de la prochaine commission. »

Prochaine commission Vie Associative : le 25 août à 20h.

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Marie-Claude HAMARD

Compte rendu commission Logement du 20 juin 2016 :

Propositions d'attribution : 1T2 – 2T3 et 1T5.

Prochaine commission CCAS : le 29 août à 19h30.

⇒ COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – APS & CANTINE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Didier FUSELIEZ

Compte rendu du 16 juin 2016 :

Isle aux Enfants : réflexion sur le parc avec le Conseil départemental et la commission voirie/ **Terrain de volley à Andigné** : terrassement réalisé / **Groupe Scolaire Edmond Girard – restaurant scolaire** : fonctionnement de l'AEPLA – rencontre avec l'équipe très dynamique, intéressée par la qualité de la restauration et qui a une grande approche de l'utilisation de produits bio (en partenariat avec BIO'CAL association locale) : 260 repas sont servis par jour, soit 40 000 repas par an.

Effectifs dans les classes pour la rentrée de septembre 2016 :

→ Stable au primaire : 218 élèves

- CP 45 ; CE1 44 ; CE2 33 ; CM1 41 ; CM2 55.

→ En légère hausse en maternelle : 145 élèves

- Petite section 46 ; Moyenne section 53 ; Grande section 46.

Selon les inscriptions qui se feraient pendant l'été, si nous enregistrons 5 ou 6 élèves, il est fort possible qu'une sixième classe s'ouvre l'année prochaine.

Divers : les écoles privées ont fait leur kermesse – celle de l'école Ste Claire s'est déroulée le 3 juillet (déboires dû au mauvais temps : les stands se sont envolés...).

Prochaine commission le 20 septembre à 18h30.

⇒ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

2016-07-17/ Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

Le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir les devis et de régler les dépenses comme ci-dessous :

Commission Patrimoine :

Lieu	désignation	entreprise	montant ht
Mairie ANDIGNE	Prises réseaux	DBE	240,00
Mairie LE LION D'ANGERS	Mise aux normes électriques	DBE	741,00
SDF	Table inox	BENARD	717,00
Groupe Scolaire Edmond GIRARD	Chauffe-eau cantine	MAILLET	2 496,23

Commission Voirie :

Lieu	désignation	entreprise	montant ht
ANDIGNE	Signalisation routière	NADIA	1 955,57
ANDIGNE	Affaissement chaussée	DURAND	2 160,00
Mairie LE LION D'ANGERS	Disque stationnement (500)	AnimaConcept	580,00
LE LION D'ANGERS	Plaques de rues (3)	Fonderie Doutré	188,80
LE LION D'ANGERS	Curage de fossés (150 ml)	VENTROU	800,00
Halte nautique	Panneau	NADIA	77,33

Commission Communication :

Lieu	désignation	entreprise	Montant ht
Bibliothèque Hervé Bazin	Acquisition de livres et DVD :	-Librairie M'LIRE -ADAV	4 402.74 € 358.80 €

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « investissement ».

Clôture de la séance à 22h30.

Prochain Conseil Municipal de la commune nouvelle : lundi 5 septembre 2016 à 20h30.

Le Maire,

Le secrétaire,



Etienne GLÉMOT

Isabelle VIGNERON

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le cinq septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune nouvelle du Lion d'Angers, convoqué le trente août deux mille seize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Arsène DELANOE, Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, MME Ingrid LAMBERT, M Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Marc PAULOIN, MME Isabelle PRAT, M Patrick PISCIONE, MME Sylvie RABIN, MM Hugues SAULOUP, Benjamin SIRJEAN, MMES Emeline STEINIRGER, Sandrine SOYÉ, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

Mme Anne-Sophie BARTHE, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CHARRAUD.
Mme Nelly GAUTTIER.
Mme Catherine MORICE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
Mme Nelly PÉANT, qui a donné pouvoir à Mme Sandrine SOYÉ.
M Michel RAYNAL, qui a donné pouvoir à M Marc PAULOIN.

Secrétaire de séance : M Richard GUILLEMIN.

Nombre de Conseillers en exercice	36
Nombre de Conseillers présents	31
Nombre de suffrages exprimés.....	35
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

2016-09-01/ AEPLA – subvention suite à transfert d'activité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le versement d'une subvention supplémentaire à l'association AEPLA d'un montant de 4 200 € pour l'année scolaire 2016/2017. Ce montant correspond au coût d'environ 600 heures d'un contrat en emploi aidé qui était pris en charge par la commune et qui ne sera pas renouvelé mais dont les missions à la cantine seront réparties auprès du personnel de l'AEPLA.
En conséquence, prorata temporis, le coût à verser pour l'année 2016 sera de 1 600 €.

2016-09-02/ Création du budget annexe « lotissement Les Tilleuls »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé la création d'un budget annexe pour le « lotissement Les Tilleuls » assujetti à la TVA.

2016-09-03/ Vote du budget annexe « lotissement Les Tilleuls »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté le budget annexe du « lotissement les Tilleuls ».

2016-09-04/ Trésorier payeur : Indemnités 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'allouer au trésorier payeur deux indemnités pour l'exercice 2016, au vu de l'aide apportée dans la construction financière de la commune nouvelle : une indemnité de Conseil pour un montant de 821.22 € brut et une indemnité confection de budget pour un montant de 45.73 € brut, soit net 791.03 €.

2016-09-05/ Espace ARLEQUIN – Avenant de prolongation de la convention d'occupation et d'utilisation pour l'accueil périscolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la prolongation de la Délégation de Service Public de l'accueil périscolaire avec l'association RECREA'LION jusqu'au 31 août 2017, il est nécessaire de prolonger d'autant la convention d'occupation et d'utilisation de l'espace ARLEQUIN.

Monsieur le Maire précise que le montant du loyer relatif à l'occupation du bâtiment de l'espace ARLEQUIN s'élèvera à 38 454 € (charges courantes hors personnel).

Monsieur le Maire fait lecture des articles concernés de la convention, modifiés :

- Article 6 Loyer d'occupation
Pour la période de prolongation, allant du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017, le montant du loyer d'occupation de l'Espace Arlequin s'élève à 38 454€ annuels (23 683€ de mise à disposition du bâtiment et 14 771€ pour les charges liées à l'utilisation).
- Article 8:Durée de la convention
La convention est prolongée d'un an, elle prendra fin le 31 août 2017.
- Les autres articles restent inchangés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation de la convention d'occupation et d'utilisation de l'espace ARLEQUIN, avec l'association RECREA'LION, pour l'accueil périscolaire.

2016-09-06/ Cantine du Groupe Scolaire Edmond GIRARD - Avenant de prolongation de la convention d'occupation et d'utilisation pour l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

Monsieur le Maire précise au Conseil que la cantine du Groupe Scolaire Edmond GIRARD est utilisée dans le cadre de l'activité ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement).

Il rappelle que l'association RECREA'LION utilise les services de l'association AEPLA pour la prestation de restauration qui utilise les locaux de la cantine scolaire.

Monsieur le Maire indique que suite à la prolongation de la délégation de service public avec l'association RECREA'LION, il est donc nécessaire de prolonger d'autant la convention signée avec la Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers.

Monsieur le Maire précise que le montant du loyer relatif à l'occupation de l'espace de restauration de la cantine scolaire de l'école Edmond GIRARD s'élèvera à 6 500 € (charges courantes hors personnel).

Monsieur le Maire fait lecture des articles concernés de la convention, modifiés :

- Article 9: Durée de la convention
La convention de mise à disposition est prolongée jusqu'au 31 août 2017
- Les autres articles restent inchangés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation de la convention d'occupation et d'utilisation de la cantine du Groupe Scolaire Edmond GIRARD, avec la Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers, dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

2016-09-07/ SIAEP : Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public concernant l'alimentation en eau potable pour l'année 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le rapport annuel 2015 du SIAEP du Segréen.

2016-09-08/ SIAEP : modification de l'article 5 des statuts du SIAEP du Segréen, intitulé « constitution du comité », à partir du 1^{er} janvier 2017 pour prendre en compte la création de communes nouvelles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SIAEP a adressé un courrier à la commune précisant que dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, de la loi n°2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du

régime de la commune nouvelle et la loi n°2015-291 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, plusieurs communes nouvelles vont être constituées sur le territoire du SIAEP du Segréen à compter du 1^{er} janvier 2017.

Aussi, pour assurer la représentativité de ces communes nouvelles, les statuts du syndicat doivent être modifiés.

En séance du 27 juin 2016, Le comité syndical :

- a décidé de modifier l'article 5 des statuts du SIAEP du Segréen pour prendre en compte la création des communes nouvelles à compter du 1^{er} janvier 2017,
- a décidé que la représentativité des communes et communes nouvelles sera établie en fonction de la démographie,
- a fixé le nombre de représentants à un délégué titulaire et un délégué suppléant par tranche de 1 000 habitants, (*pour la commune nouvelle du Lion d'Angers, devront être élus en 2017 : 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants*)
- a précisé que la substitution d'une commune nouvelle à une ou plusieurs communes membres et dans le cas où celle-ci serait constituée par d'autres communes non membres, la représentativité de la commune nouvelle au sein du comité syndical sera déterminé en fonction de la démographie des seules communes, prises individuellement, anciennement membres du syndicat,
- dit que les communes seront informées de cette modification et qu'elles auront un délai de trois mois pour se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un favorable quant à cette modification.

2016-09-09/ Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour l'année 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le rapport annuel 2015 du SPANC.

2016-09-10/ SIEML - Transfert de la compétence optionnelle « éclairage public » de la Communauté Candéenne de coopérations intercommunales au profit du SIEML

Monsieur le Maire informe le Conseil que par délibération en date du 22 mars 2016, la Communauté Candéenne de coopérations intercommunales a décidé de transférer sa compétence « éclairage public » au profit du SIEML.

Lors de sa séance du 26 avril dernier, le comité syndical a accepté le principe de ce transfert. A l'issue de la procédure, le SIEML accueillera ainsi parmi ses membres la totalité des intercommunalités de Maine & Loire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable à l'adhésion de la Communauté Candéenne intercommunales au titre de la compétence optionnelle liée à l'éclairage public.

2016-09-11/ S.P.A.A. (Société Protectrice des Animaux Autonome de Maine & Loire) – signature convention suite à la création de la commune nouvelle du Lion d'Angers

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de fourrière avec la S.P.A.A. pour l'année 2016.

2016-09-12/ Acquisition ancien site Maison de Retraite « Les Tilleuls »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le site de l'ancienne maison de retraite, avenue des Tilleuls, est disponible depuis le déménagement des résidents le 1^{er} février dernier. D'ici quelques semaines, il sera complètement vidé. C'est pourquoi L'EHPAD a mis en vente le site afin de rechercher un acquéreur.

Depuis quelques mois, le Conseil municipal a exprimé sa volonté de maîtriser la réurbanisation de ce site et porte le projet d'une implantation d'une Résidence Sénior.

Afin de permettre le développement de ce projet d'une part et d'assurer la maîtrise de ce site d'une superficie de 8 500 m² situé à moins de 100 m des commerces, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire :

- à acquérir ce site pour un montant de 350 000 €, frais notariés en sus. Les crédits sont inscrits au budget annexe « lotissement Les Tilleuls »,
- de solliciter toute subvention pouvant aider à l'aboutissement de ce projet,
- à engager toutes démarches nécessaires et à signer tous les documents y afférents.

2016-09-13/ Ancien site Maison de Retraite « Les Tilleuls » - diagnostics avant démolition – budget annexe « lotissement Les Tilleuls »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de l'entreprise DESMARES pour un montant de 5 875 € HT, comprenant un diagnostic amiante, un diagnostic plomb et un diagnostic gestion des déchets. Les crédits sont inscrits au budget annexe du « lotissement Les Tilleuls », qui vient d'être créé.

2016-09-14/ SIEML – rue des Trois Piliers – effacement des réseaux

Monsieur le Maire propose au Conseil de prendre une délibération de principe quant aux futurs travaux d'effacement des réseaux basse tension et d'éclairage public pour la rue des Trois Piliers.

Il informe le Conseil que le SIEML présente un avant-projet susceptible de modifications et que celui-ci s'élève, à ce jour, à un montant estimatif de 80 812.50 € HT.

Monsieur le Maire précise qu'au regard du règlement financier en date du 26 avril 2016 arrêté par le Comité Syndical du SIEML en vue d'une application au 1^{er} janvier 2017, le montant du fonds de concours à verser par la commune serait de 32 325 € pour l'effacement des réseaux de distribution publique et d'éclairage public.

Par ailleurs, une dépense estimative de 12 168 € TTC pour le génie civil Télécommunications serait à prévoir et confirmée à travers une convention tripartite et une convention de maîtrise d'ouvrage temporaire.

Monsieur le Maire précise que ces travaux seront programmés en 2017 mais que le SIEML demande à la commune de confirmer avant le 15 septembre 2016 son intention ou non de réaliser ces travaux, auprès des services du syndicat, afin de lui permettre de statuer en fonction des crédits disponibles, sur son inscription au programme 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la réalisation des futurs travaux.

2016-09-15/ Délibération pour la participation au programme intercommunal d'implantation d'équipements structurants dans le domaine de l'enfance jeunesse

Dans le cadre du programme intercommunal d'implantation d'équipements structurants dans le domaine de l'enfance jeunesse, une enveloppe financière est envisagée par le conseil communautaire pour ce programme à hauteur de 200 000 €.

En complément, la Région dans le cadre d'un dispositif d'aides transitoire 2016, dispose d'une enveloppe d'environ 125 000 € pour le territoire de la CCRLA pour des actions lancées en 2016. Pour être éligibles, les projets devront concerner des communes, ou communes historiques, ne disposant pas d'un équipement intercommunal majeur. Sur ce programme, la CCRLA est le maître d'ouvrage, la Communauté de communes prendra en charge 80% (HT) du coût des projets retenus, il restera à la charge des communes 20 % qu'elles lui verseront par le biais d'un fonds de concours. Les communes mettront gratuitement à disposition les terrains utiles à la réalisation des projets et prendront en charge l'entretien courant des équipements (fonctionnement).

Par ailleurs, il est également possible pour les communes ne remplissant pas les critères susmentionnés de participer à l'appel d'offres mis en place pour la création de ces équipements dans le cadre d'un groupement de commandes et ainsi de bénéficier de prix plus attractifs (sans subvention néanmoins).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à s'inscrire auprès de la Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers d'une part pour le site de la commune déléguée d'Andigné afin de créer un mini stade, et d'autre part pour le site du Lion d'Angers afin de participer aux appels d'offres pour la création d'un équipement.

2016-09-16/ Mairie – acquisition photocopieur – société OMR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de la société OMR pour l'acquisition d'un photocopieur Konica C454e, d'un montant de 5 899 € HT.

Contrat de maintenance : durée 5 ans.

Facturation :

- noir : 0.0032 € HT la page

- couleur : 0.032 € HT la page.

2016-09-17/ Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

Le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir les devis et de régler les dépenses ci-après :

Commission Affaires scolaires :

Iieu	désignation	entreprise	montant ht
Ecole maternelle Edmond Girard	Achats de mobilier (chaises, banquettes)	Manutan Collectivités	979.56 €

Commission Voirie :

Iieu	désignation	entreprise	montant ht
Halte Fluviale	Signalétique	Ouest gravure	1 205,60
Merlon Durval	Désherbage	Giboire	1 730,00

Commission Communication :

Iieu	désignation	entreprise	montant ht
Travaux centre-ville	Panneaux de signalisation	HEXA REPRO	252.36 €
Bibliothèque	Achat de livres	ADAV	216.05 €

Commission Patrimoine :

Iieu	désignation	entreprise	montant ht
SDF	Moteur volet billetterie	Atelier Michel	464,00
SDF	Tapis entrée hall	Protect'Home	406,80
SDF	Travaux buanderie	DBE	186,00
Bibliothèque Andigné	Mobilier	Tilt Equipement	160,00
Cantine Edmond Girard	Alimentation lave-vaisselle	DBE	770,00
Salles de sports	Tableaux blancs	Manutan Collectivités	442,58

Fait au Lion d'Angers, le 6 septembre 2016 compte rendu complet disponible à compter du 23 septembre 2016

Le Maire,



Étienne GLÉMOT

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU LUNDI 5 SEPTEMBRE 2016
PRO C È S - V E R B A L

L'an deux mille seize, le cinq septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune nouvelle du Lion d'Angers, convoqué le vingt-six septembre deux mille seize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Etaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Arsène DELANOE, Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, MME Ingrid LAMBERT, M Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Marc PAULOIN, MME Isabelle PRAT, M Patrick PISCIONE, MME Sylvie RABIN, MM Hugues SAULOUP, Benjamin SIRJEAN, MMES Emeline STEINIRGER, Sandrine SOYÉ, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

Mme Anne-Sophie BARTHE, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CHARRAUD.
Mme Nelly GAUTTIER.
Mme Catherine MORICE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
Mme Nelly PÉANT, qui a donné pouvoir à Mme Sandrine SOYÉ.
M Michel RAYNAL, qui a donné pouvoir à M Marc PAULOIN.

Secrétaire de séance : M Richard GUILLEMIN.

Nombre de Conseillers en exercice	36
Nombre de Conseillers présents	31
Nombre de suffrages exprimés.....	35

Ouverture de la séance à 20h30.

> Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2016.

M SAULOUP : « J'ai une question par rapport au point de la Commission Administration : « Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers – nouveaux locaux à la mairie du Lion d'Angers ». Les travaux seront réalisés par la Communauté de communes et demain si elle s'en va, ça se passera comment ?

M le Maire : Les travaux envisagés sont supérieur à 500 000 €. La réflexion qui est en cours aboutira sans doute un bail emphytéotique de plusieurs années. Annick ABJEAN et Maïder THIBAUT sont chargées de ce sujet. »

Adoption à l'unanimité.

> Agenda de M le Maire.

M le Maire présente son agenda.

> Agenda de M MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.

M le Conseiller départemental présente son agenda.

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – RÉFORME

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

→ Commission « FINANCES » du 26 août 2016 :

2016-09-01/ AEPLA – subvention supplémentaire suite à transfert d'activité

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil de verser une subvention supplémentaire à l'association AEPLA d'un montant de 4 200 € pour l'année scolaire 2016/2017. Ce montant correspond au coût d'environ 600 heures d'un contrat en emploi aidé qui était pris en charge par la commune et qui ne sera pas renouvelé mais dont les missions à la cantine seront réparties auprès du personnel de l'AEPLA.

En conséquence, prorata temporis, le coût à verser pour l'année civile 2016 sera de 1 600 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à verser une subvention supplémentaire à l'association AEPLA d'un montant de 4 200 € pour l'année scolaire 2016-2017, soit 1 600 € pour l'année civile 2016.

2016-09-02/ Création du budget annexe « lotissement Les Tilleuls »

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de créer un budget annexe pour le « lotissement Les Tilleuls » assujetti à la TVA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Vote la création d'un budget annexe pour le « lotissement Les Tilleuls » assujetti à la TVA.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'INSEE, une immatriculation.

2016-09-03/ Vote du budget annexe « lotissement Les Tilleuls »

Monsieur le Maire propose de voter le budget annexe du « lotissement les Tilleuls ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Vote le budget annexe du « lotissement les Tilleuls » présenté dans le document comptable.

2016-09-04/ Trésorier payeur : indemnités 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil que chaque année, la commune décide d'allouer au Trésorier payeur deux indemnités : une indemnité de conseil et une indemnité pour confection de budget.

Aussi, Monsieur le Maire propose de retenir le taux de 100 % pour ces deux indemnités au titre de l'année 2016, au vu de l'aide apportée dans la construction financière de la commune nouvelle :

→ Indemnité brute de Conseil : 821.22 €

→ Indemnité brute confection de budget : 45.73 €

soit 791.03 € nets.

Il conviendra d'appliquer les cotisations CSG, RDS et 1 % de solidarité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Vote l'attribution des indemnités de conseil et de confection de budget, au Trésorier payeur, pour l'année 2016, avec un taux à hauteur de 100 %, soit :
- Indemnité brute de Conseil : 821.22 €
- Indemnité brute confection de budget : 45.73 €
- Il conviendra d'appliquer les cotisations CSG, RDS et 1 % de solidarité.

→ Commission « ADMINISTRATION » du 26 août 2016 :

2016-09-05/ Espace ARLEQUIN – avenant de prolongation de la convention d'occupation et d'utilisation pour l'accueil périscolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la prolongation de la Délégation de Service Public de l'accueil périscolaire avec l'association RECREA'LION jusqu'au 31 août

2017, il est nécessaire de prolonger d'autant la convention d'occupation et d'utilisation de l'espace ARLEQUIN.

Monsieur le Maire précise que le montant du loyer relatif à l'occupation du bâtiment de l'espace ARLEQUIN s'élèvera à 38 454 € (charges courantes hors personnel).

Monsieur le Maire fait lecture des articles concernés de la convention, modifiés :

- Article 6 : Loyer d'occupation
Pour la période de prolongation, allant du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017, le montant du loyer d'occupation de l'Espace Arlequin s'élève à 38 454€ annuels (23 683€ de mise à disposition du bâtiment et 14 771€ pour les charges liées à l'utilisation).
- Article 8 : Durée de la convention
La convention est prolongée d'un an, elle prendra fin le 31 août 2017.
- Les autres articles restent inchangés.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer l'avenant de prolongation de la convention d'occupation et d'utilisation de l'espace ARLEQUIN (*annexé*), avec l'association RECREA'LION, pour l'accueil périscolaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation de la convention d'occupation et d'utilisation de l'espace ARLEQUIN, avec l'association RECREA'LION, pour l'accueil périscolaire.

2016-09-06/ Cantine du Groupe Scolaire Edmond GIRARD – avenant de prolongation de la convention d'occupation et d'utilisation pour l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

Monsieur le Maire précise au Conseil que la cantine du Groupe Scolaire Edmond GIRARD est utilisée dans le cadre de l'activité ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement).

Il rappelle que l'association RECREA'LION utilise les services de l'association AEPLA pour la prestation de restauration, dans les locaux de la cantine scolaire.

Monsieur le Maire indique que suite à la prolongation de la délégation de service public avec l'association RECREA'LION, il est donc nécessaire de prolonger d'autant la convention signée avec la Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers.

Monsieur le Maire précise que le montant du loyer relatif à l'occupation de l'espace de restauration de la cantine scolaire de l'école Edmond GIRARD s'élèvera à 6 500 € (charges courantes hors personnel).

Monsieur le Maire fait lecture des articles concernés de la convention, modifiés :

- Article 9 : Durée de la convention
La convention de mise à disposition est prolongée jusqu'au 31 août 2017.
- Les autres articles restent inchangés.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer l'avenant de prolongation de la convention d'occupation et d'utilisation de la cantine scolaire Edmond GIRARD.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation de la convention d'occupation et d'utilisation de la cantine scolaire Edmond GIRARD avec la Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers, dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

2016-09-07/ SIAEP du Segréen (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) : approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public concernant l'alimentation en eau potable pour l'année 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur le Président du SIAEP a transmis à la commune pour approbation, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public concernant l'alimentation en eau potable pour l'exercice 2015.

En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après présentation, Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver le rapport de l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Approuve le rapport annuel 2015 (*consultable en mairie*), sur le prix et la qualité du service public concernant l'alimentation en eau potable.

2016-09-08/ SIAEP du Segréen (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) : modification de l'article 5 des statuts du SIAEP du Segréen, intitulé « constitution du comité », à partir du 1^{er} janvier 2017 pour prendre en compte la création de communes nouvelles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SIAEP a adressé un courrier à la commune précisant que dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, de la loi n°2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle et la loi n°2015-291 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, plusieurs communes nouvelles vont être constituées sur le territoire du SIAEP du Segréen à compter du 1^{er} janvier 2017.

Aussi, pour assurer la représentativité de ces communes nouvelles, les statuts du syndicat doivent être modifiés.

En séance du 27 juin 2016, Le comité syndical :

- a décidé de modifier l'article 5 des statuts du SIAEP du Segréen pour prendre en compte la création des communes nouvelles à compter du 1^{er} janvier 2017,
- a décidé que la représentativité des communes et communes nouvelles sera établie en fonction de la démographie,
- a fixé le nombre de représentants à un délégué titulaire et un délégué suppléant par tranche de 1 000 habitants,
- a précisé que la substitution d'une commune nouvelle à une ou plusieurs communes membres et dans le cas où celle-ci serait constituée par d'autres communes non membres, la représentativité de la commune nouvelle au sein du comité syndical sera déterminée en fonction de la démographie des seules communes, prises individuellement, anciennement membres du syndicat,
- dit que les communes seront informées de cette modification et qu'elles auront un délai de trois mois pour se prononcer.

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil quant à cette modification.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Émet un avis favorable quant à la modification de l'article 5 des statuts du SIAEP du Segréen, susmentionné ci-dessus.

2016-09-09/ SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) : approbation du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif. Ce rapport doit être présenté aux communes adhérentes.

Après présentation, Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver le rapport de l'année 2015.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Approuve le rapport annuel 2015, sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif.

2016-09-10/ SIEML - Transfert de la compétence optionnelle « éclairage public » de la Communauté Candéenne de coopérations intercommunales au profit du SIEML

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1321-1, L.1321-2, L.5212-16 et L.5212-17,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-09 du 1^{er} février 2016 adoptant les nouveaux statuts du SIEML ainsi que la délibération du Comité Syndical du 16 juin 2015 approuvant la modification des statuts du Syndicat (gouvernance, compétences et coopérations),

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine et Loire et notamment ses articles 4, 6 et 7,

Vu la délibération de la Communauté Candéenne de coopérations intercommunales en date du 22 mars 2016 demandant de transférer la compétence éclairage public et la maintenance au profit du SIEML pour les zones d'activités, industrielles, artisanales suivantes :

ZA du Bols Robert (ANGRIE), ZA du Petit Gué (ANGRIE), ZA de Rochebrun (ANGRIE), ZA des Hirondelles (LOIRE), ZA des Buissonnets (CHAZE SUR ARGOS), ZA de l'Erdre (FREIGNE), ZA du Petit et du Grand Tesseau (FREIGNE), ZI de la Ramée (CANDE), ZA du Fief Briand (CANDE), ZA de la Gare (CANDE), ZA des Fosses Rouges (CANDE),

Vu la délibération du Comité Syndical n° 37/2016 du 26 avril 2016 donnant un avis favorable à ce transfert,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à l'adhésion, au SIEML, de la Communauté Candéenne de coopérations intercommunales au titre de la compétence optionnelle de « l'éclairage public ».

2016-09-11/ S.P.A.A. (Société Protectrice des Animaux Autonome de Maine & Loire) – signature convention suite à la création de la commune nouvelle du Lion d'Angers

Monsieur le Maire informe le Conseil que la S.P.A.A a envoyé un courrier sollicitant la signature d'une nouvelle convention de fourrière pour l'année 2016, suite à la création de la commune nouvelle du Lion d'Angers.

Monsieur le Maire rappelle que la cotisation pour l'année 2016 s'élève à 1 191.60 € TTC. Aussi, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil de signer ladite convention établie pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2016 et renouvelable par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec la S.P.A.A. (Société Protectrice des Animaux Autonome de Maine & Loire), suite à la création de la commune nouvelle, pour l'année 2016 et renouvelable par tacite reconduction.

→ Commission « du PERSONNEL » du 26 août 2016 :

M ROUSSEAU informe le Conseil :

- « Le responsable des services techniques quitte la commune à sa demande pour une mutation au Département de Maine-et-Loire en tant que chargé de Patrimoine au service ingénierie maîtrise d'ouvrage, à partir du 1^{er} octobre 2016. C'est le service commun des ressources humaines de la Communauté de communes qui va lancer la procédure de recrutement pour son remplacement. Une fiche de poste a été établie.
- Un agent du service administratif a réussi le concours d'adjoint administratif de 1^{ère} classe. La commission a donné un avis favorable pour la nommer en tant que stagiaire pendant un an. Cela va passer en Commission Administrative Paritaire, c'est la Communauté de communes qui modifiera le tableau des effectifs et créera un poste à cet effet.

Prochaines commissions le 23 septembre : Administration à 14h30, Personnel à 16h.

⇒ **COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – APS & CANTINE**

► Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Didier FUSELIEZ

M FUSELIEZ : « C'est le redémarrage, les remplacements des professeurs absents ont été comblés, c'est reparti sur de bonnes bases.

M le Maire : 1 541 élèves sont accueillis sur la commune du Lion d'Angers

- Groupe Scolaire Edmond Girard : maternelle : 143 et élémentaire : 216
- Ecole privée Ste Claire : 240 (maternelle et élémentaire)
- Ecole privée du Sacré-Cœur : 59
- Collège du Val d'Oudon : 596
- Collège François d'Assise : 296

C'est un chiffre en croissance global avec une bonne dynamique. »

Prochaine commission le 20 septembre à 18h30.

⇒ **COMMISSION URBANISME**

► Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Patrick PISCIONE

Compte rendu du 23 août 2016 :

↳ Analyse des documents d'urbanisme :

- 1 Permis d'aménager
- 6 Permis de Construire
- 7 Déclarations Préalables
- 21 Certificats d'Urbanisme
- 7 Droits de préemption.

Point dossier ELIVIA : souhaite agrandir sa plateforme pour le stockage des matières stercoraires (surface environ 1 000 m²) – un rendez-vous a été fixé le 31 août avec ELIVIA et la direction des territoires – projet à bien définir pour une présentation – procédure assez longue – cela fait partie du développement des entreprises – en cours / **Acquisition d'une habitation aux Consorts DUPONT** : pour un montant de 165 000 € 1 340 m² – objectif : construire la 3^{ème} salle sans détruire la piscine – c'est la Communauté de communes qui va se substituer à la commune pour pouvoir l'acheter – c'est une décision communautaire / **Vente d'un terrain route d'Angers** (100 m²) – c'est un artisan qui a pris contact avec la commission / **Vente de la ferme de DURVAL** au cabinet BESNIER Aménagement / Une **manœuvre militaire** aura lieu du 12 au 15 septembre : 100 véhicules vont circuler sur les routes Lionnaises.

2016-09-12/ Acquisition ancien site Maison de Retraite « Les Tilleuls »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le site de l'ancienne maison de retraite, avenue des Tilleuls, est disponible depuis le déménagement des résidents le 1^{er} février dernier. D'ici quelques semaines, il sera complètement vidé. C'est pourquoi L'EHPAD a mis en vente le site afin de rechercher un acquéreur.

Depuis quelques mois, le Conseil municipal a exprimé sa volonté de maîtriser la réurbanisation de ce site et porte le projet d'une l'implantation d'une Résidence Sénior.

Afin de permettre le développement de ce projet d'une part et d'assurer la maîtrise de ce site d'une superficie de 8 500 m² situé à moins de 100 m des commerces, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir ce site pour un montant de 350 000 €, frais notariés en sus. Les crédits sont inscrits au budget annexe « lotissement Les Tilleuls »,
- de solliciter toute subvention pouvant aider à l'aboutissement de ce projet,
- de l'autoriser à engager toutes démarches nécessaires et à signer tous les documents y afférents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à acquérir ce site pour un montant de 350 000 €, frais notariés en sus. Les crédits sont inscrits au budget annexe « lotissement Les Tilleuls »,
- Sollicite toute subvention pouvant aider à l'aboutissement de ce projet,
- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes démarches nécessaires et à signer tous les documents y afférents.

⇒ **COMMISSION VOIRIE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul LEQUEUX

Compte rendu du 23 août 2016 :

Point sur les travaux du centre-bourg : réunion du 28 juillet : le maître d'œuvre déclare vouloir préparer un document OPR (Opérations Préalables à la Réception) – préparation d'un dossier constitué de photos sur les réserves – réunion du 4 août : 21 réserves ont été inscrites – l'entreprise DURAND et le maître d'œuvre ont accepté la pertinence de ces travaux – préparation d'un cartographie – se féliciter du résultat, beau travail : le budget et les délais ont été tenus / **Point route d'Angers** : opérations simultanées : effacement des réseaux eau potable, effacement des réseaux électriques et le rajout d'éclairage public près des arbres – demande d'un Lonnais concernant un raccordement EP (eaux pluviales) / **Centre-ville** : changement de sens de la circulation dans certaines rues et priorité à droite – le marquage des places de stationnement rue St Gatien va être réalisé prochainement.

M CHALET remercie les membres de la commission voirie et en particulier Messieurs Jean-Paul LEQUEUX et Michel GUILLOIS pour leur investissement dans le suivi des travaux.

/ **Andigné – point travaux été** : le terrain de jeu est terminé – le filet pour le terrain de volley a été réparé et amélioré – une table de ping-pong a été montée avec un filet en béton mais problème car fêlé (en attente du remplacement) – le portail pour la sécurité des enfants donne satisfaction – un rack à vélos a été installé – fleurissement : réussite – **rues St Aubin et Croix Ruault** : des travaux vont être réalisés pour la réfection des canalisations d'eaux usées et eaux potables, des demandes de subventions sont faites / **Merlon « Monnet »** : les travaux par l'entreprise PIGEON ont débuté depuis le 5 septembre / **Colloque Equimeeting** les 14, 15 et 16 septembre : c'est une opération menée par l'IFCE-les haras nationaux, une conférence de presse aura lieu le 6 septembre, c'est une manifestation qui concernera les scolaires, RECREA'LION, l'EHPAD, et les anciens, fauchage avec des chevaux, ramassage des ordures aux points d'apports volontaires avec des chevaux, débardage, passerelle fictive pour traverser l'Oudon / **Point maison de retraite** : pour information : un permis de démolir avait été demandé par l'ancien propriétaire en mai dernier et avait été accepté et affiché / **Halte Fluviale** : le ponton a été changé – coût global inférieur aux prévisions.

2016-09-13/ Ancien site Maison de Retraite « Les Tilleuls » – diagnostics avant démolition – budget annexe « lotissement Les Tilleuls »

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est obligatoire de procéder aux diagnostics (amiante, plomb...) avant les travaux de démolition sur l'ancien site de la maison de retraite « Les Tilleuls ».

Monsieur le Maire précise que 3 prestataires ont présenté des offres. Cette prestation comprend : un diagnostic amiante, un diagnostic plomb et un diagnostic gestion des déchets.

Monsieur le Maire propose de retenir le choix des membres de la commission Voirie, à savoir, l'entreprise DESMARES pour un montant de 5 875 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise DESMARES pour un montant de 5 875 € HT, concernant la réalisation des diagnostics avant les travaux de démolition sur l'ancien site de la maison de retraite « Les Tilleuls ».
- Les crédits sont inscrits au budget annexe du « lotissement Les Tilleuls », qui vient d'être créé.

2016-09-14/ SIEML – Rue des Trois Piliers – effacement des réseaux

Monsieur le Maire propose au Conseil de prendre une délibération de principe quant aux futurs travaux d'effacement des réseaux basse tension et d'éclairage public pour la rue des Trois Piliers.

Il informe le Conseil que le SIEML présente un avant-projet susceptible de modifications et que celui-ci s'élève, à ce jour, à un montant estimatif de 80 812.50 € HT.

Monsieur le Maire précise qu'au regard du règlement financier en date du 26 avril 2016 arrêté par le Comité Syndical du SIEML en vue d'une application au 1^{er} janvier 2017, le montant du fonds de concours à verser par la commune serait de 32 325 € pour l'effacement des réseaux de distribution publique et d'éclairage public.

Par ailleurs, une dépense estimative de 12 168 € TTC pour le génie civil Télécommunications serait à prévoir et confirmée à travers une convention tripartite et une convention de maîtrise d'ouvrage temporaire.

Monsieur le Maire précise que ces travaux seront programmés en 2017 mais que le SIEML demande à la commune de confirmer avant le 15 septembre 2016 son intention ou non de réaliser ces travaux, auprès des services du syndicat, afin de lui permettre de statuer en fonction des crédits disponibles, sur son inscription au programme 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Confirme son intention de réaliser des travaux qui seront programmés en 2017 concernant l'effacement des réseaux basse tension et d'éclairage public dans la rue des Trois Piliers, avec le SIEML.

2016-09-15/ Délibération pour la participation au programme intercommunal d'implantation d'équipements structurants dans le domaine de l'enfance jeunesse

Dans le cadre du programme intercommunal d'implantation d'équipements structurants dans le domaine de l'enfance jeunesse, une enveloppe financière est envisagée par le conseil communautaire pour ce programme à hauteur de 200 000 €.

En complément, la Région dans le cadre d'un dispositif d'aides transitoire 2016, dispose d'une enveloppe d'environ 125 000 € pour le territoire de la CCRLA pour des actions lancées en 2016. Pour être éligibles, les projets devront concerner des communes, ou communes historiques, ne disposant pas d'un équipement intercommunal majeur. Sur ce programme, la CCRLA est le maître d'ouvrage et prendra en charge 80% (HT) du coût des projets retenus, il restera à la charge des communes 20 % qu'elles lui verseront par le biais d'un fonds de concours. Les communes mettront gratuitement à disposition les terrains utiles à la réalisation des projets et prendront en charge l'entretien courant des équipements (fonctionnement).

Par ailleurs, il est également possible pour les communes ne remplissant pas les critères susmentionnés de participer à l'appel d'offres mis en place pour la création de ces équipements dans le cadre d'un groupement de commandes et ainsi de bénéficier de prix plus attractifs (sans subvention néanmoins).

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil de s'inscrire auprès de la Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers d'une part pour le site de la commune déléguée d'Andigné afin de créer un mini stade, et d'autre part pour le site du Lion d'Angers afin de participer aux appels d'offres pour la création d'un équipement.

M le Maire : « La Région a envoyé un courrier à toutes les intercommunalités car elle contractualise non plus avec les Pays mais avec les Communautés de communes, Bruno RETAILLEAU a écrit au Président en disant qu'il souhaitait que 2016 ne soit pas une

année blanche puisque normalement il y avait un contrat triennal qui devait démarrer en 2016, 2017, 2018 mais en fait le contrat triennal ne démarrera qu'en 2017, il nous a mis une enveloppe d'un montant de 126 000 € et il souhaite que ce soit des actions 2016 pour que les fonds puissent être dépensés. Nous avons regardé ce qu'il était possible de faire et le projet déjà évoqué en avril sur des équipements structurants qui toucheraient plus la campagne a été activé. Aujourd'hui il y a cinq équipements qui seraient fait dont un à Andigné. Nous avons souhaité qu'il y ait une participation des communes. Nous avons ciblé les communes où il y avait des écoles et pas d'équipements intercommunaux. Pour Andigné nous considérons que c'est une opportunité, pour les conseillers historiques de la ville du Lion c'est un sujet qui avait été évoqué et si vous en êtes d'accord nous pouvons participer à un appel d'offre.

M PAULOIN : Il faut que le projet soit démarré avant la fin de l'année ?

M le Maire : Oui, nous délibérons ce soir pour dire à la Communauté de communes ce que nous souhaitons puis elle va délibérer ; un appel d'offre sera lancé.

M DELANOE : Le coût du mini stade ?

M CHALET : Entre 30 000 € et 40 000 €, restera à charge pour notre commune autour de 6 600 €. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire :
 - à s'inscrire auprès de la Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers d'une part pour le site de la commune déléguée d'Andigné afin de créer un mini stade, et d'autre part pour le site du Lion d'Angers afin de participer aux appels d'offres pour la création d'un équipement.
 - à engager toutes démarches nécessaires et à signer tous les documents y afférents.

Prochaine commission Urbanisme – Voirie : le 20 septembre à 20h.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabel CROSVILLE

Compte rendu du 31 août 2016 :

Journal du Lion août/septembre/octobre : oubli d'un secteur dans la distribution – rencontre avec l'association AIDES pour redéfinir les modalités – journal de novembre/décembre/janvier : dossier central sur la fin des travaux du centre-ville et communication sur le sens de la circulation / **Manifestations** : accueil du nouveau Sous-préfet Monsieur François PAYEBIEN le 9 septembre à 11h30 en mairie avec le bureau municipal / **Réception fin de travaux du centre-ville** : le 12 septembre à 19h salle David d'Angers / **Accueil des nouveaux habitants** : le 7 octobre à 19h salle David d'Angers – réflexion sur la recherche de nouveaux habitants qui ne viennent pas à la mairie pour avoir leur adresse (différentes pistes : associations, écoles...) / **Site Internet** : retard sur la phase test d'environ 3 semaines / **Nouveau guide des élus** : en cours de finalité – seront intégrés les conseillers de la commune déléguée d'Andigné / **L'office de tourisme du Lion d'Angers** est le plus fréquenté de l'Anjou Bleu / **Camping** : bonne saison estivale / **Informations diverses** : Equimeeting – Mondial du Lion du 20 au 23 octobre – des grandes banderoles seront apposées sur certains candélabres.

M MUHAMMAD complète : « Je suis allé à une réunion du conseil syndical de l'office de tourisme de l'Anjou Bleu, il y a plusieurs aspects qui concernent notre territoire. Le premier aspect c'est que dans le cadre de la loi NOTRe il est prévu que chaque Communauté de communes ait un seul office de tourisme. Il y aura donc un office de

tourisme commun aux trois Communautés de commune qui vont se réunir au 1^{er} janvier 2017, nous sommes accompagnés par un cabinet. Le financement passe par le Pays et il va falloir revoir tout le circuit de financement. Ce qui a été relevé dans les statistiques c'est que l'office de tourisme du Lion d'Angers a vu son activité progresser avec un nombre de questions en augmentation, beaucoup d'itinérance, tout le travail qui a été fait avec la Communauté de communes sur notamment la Vélo-Francette va encore renforcer cet attrait. On est en train d'aménager le long de la Mayenne pour retourner dans le bourg.

Sur la Vélo-Francette juste une information par rapport au chemin de halage entre Chambellay et Montreuil/ il y avait une procédure en cours initiée par des propriétaires riverains au sujet de la remise en cause de l'utilité publique du projet. La justice a confirmé l'utilité publique du projet et donc la Déclaration d'utilité publique y afférent. Le Département va donc pouvoir prendre possession des terrains après que le juge de l'expropriation ait fixé, mi septembre prochain, les indemnités revenant aux propriétaires expropriés. Néanmoins les travaux sur ce secteur ne vont pouvoir commencer qu'à partir de 2017. »

Prochaine commission Communication : le 29 septembre à 20h30.

⇒ **COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHÉ**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Emeline STEINIRGER

Compte rendu du 22 août 2016 :

Espace Emile Joulain: visite pour visualiser les rénovations du parquet faites cet été, pour voir les travaux à effectuer dans la buanderie et identifier différents points de dégradations. De nouveaux produits d'entretien du parquet ont été préconisés. Des tapis ont été acquis. Le règlement de la salle sera revu pour apporter des points de vigilance à l'utilisation. Un point a été fait sur les chaises existantes. Une réflexion est en cours concernant la sono de la salle principale et de la salle de restauration / **Restaurant Scolaire Groupe Scolaire Edmond Girard** : l'espace laverie a été réaménagé pendant l'été et est fonctionnel / **Local des solidarités** : des travaux de placoplâtre et peinture ont été réalisés pour les plafonds par les agents des services techniques. Des bénévoles des Restos du Cœur vont mettre en couleur les murs pour rendre l'espace plus accueillant / **Travaux d'accessibilité** : cet été des travaux de mise en accessibilité du Groupe Scolaire Edmond Girard ont été effectués en régie (*rampe, sanitaires, signalétiques...*) et comme chaque année différents travaux d'entretien ont été réalisés dans cet espace. M. GASTEBOIS architecte des 2 nouvelles classes a effectué la visite de fin de garantie de parfait achèvement et des reprises de sol ont été effectuées en aout / **Piscine** : la piscine a fermé ses portes la semaine dernière. La qualité de l'eau a été maintenue acceptable durant l'été / **Dégradations salles de sports** : un point a été fait sur la prise en charge par les assurances des dernières dégradations subies.

2016-09-16/ Mairie – acquisition photocopieur – société OMR

Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir le devis de la société OMR d'un montant de 5 899 € HT, pour l'acquisition d'un photocopieur Konica C454e.

Contrat de maintenance : durée 5 ans.

Facturation pour la maintenance :

- noir : 0.0032 € HT la page
- couleur : 0.032 € HT la page.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec la société OMR pour l'acquisition d'un photocopieur Konica C454e, d'un montant de 5 899 € HT, ainsi que pour le contrat de maintenance afférent.

Prochaine commission Patrimoine : le 19 septembre à 18h30.

⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT

Rapporteur : Isabelle CHARRAUD

Compte rendu du 24 août 2016 :

Finalisation du forum des associations : intendance et derniers réglages, 37 associations étaient présentes, 800 visiteurs, l'exposition a été prêtée par le Comité Départemental Olympique et Sportif composée de panneaux sur différents thèmes : bénévolat, promotion des boissons non alcoolisées et concours photos auquel avait participé l'association du VC Lonnais. Le club avait remporté le 1^{er} prix dans la rubrique « amitié » / **Règlement intérieur de l'espace Emile Joulain :** échanges sur les retours des associations concernant l'utilisation de la salle / **Points divers : le voyage maisons fleuries** aura lieu le 17 septembre : 49 personnes sont inscrites, au programme : Cholet le matin et le parc oriental de Maulévrier l'après-midi - Remise des prix le 5 octobre à 19h à l'espace Emile Joulain.

Prochaine commission Vie Associative : le 13 septembre à 20h.

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Christina MENANT

Compte rendu du 29 août 2016 :

Dossiers sociaux : 3 aides financières - notifications d'aides sociales : 1 hébergement en établissement personnes âgées ; 1 ADAPA personnes âgées en établissement ; 3 ADAPA personnes âgées à domicile ; 1 accueil familial personnes handicapées ; 2 hébergements en établissements personnes handicapées ; 5 prestations de compensation du handicap à domicile - dossiers d'aides aux vacances : 13 RECREA'LION ; 3 aides à l'adhésion au sport/culture/loisirs / **Repas des Aînés :** le 26 octobre à 12h à l'espace Emile Joulain. La participation financière demandée est de 10 € pour les +70 ans et 20 € pour le conjoint de -70 ans / **Bilan visites estivales personnes âgées / Attribution d'une subvention** pour animation musicale/danse à la pension de famille « Les Sources » / **Information :** statistiques 2015 MDPH-MDA / **Nombre de demandeurs d'emploi** en juillet 2016 : 279 (126 hommes et 153 femmes).

Compte rendu commission Logement du 1^{er} septembre 2016 :

Propositions d'attribution : 1T2 – 5T3 et 3T4.

Prochaine commission CCAS : le 4 octobre à 19h30.

⇒ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

2016-07-17/ Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

Le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir les devis et de régler les dépenses comme ci-dessous :

Commission Affaires scolaires :

lieu	désignation	entreprise	montant ht
Ecole maternelle Edmond Girard	Achats de mobilier (chaises, banquettes)	Manutan Collectivités	979,56 €

Commission Voirie :

lieu	désignation	entreprise	montant ht
Halte Fluviale	Signalétique	Ouest gravure	1 205,60 €
Merlon Durval	Désherbage	Giboire	1 730,00 €

Commission Communication :

lieu	désignation	entreprise	montant ht
Travaux centre-ville	Panneaux de signalisation	HEXA REPRO	252,36 €
Bibliothèque	Achat de livres	ADAV	216,05 €

Commission Patrimoine :

lieu	désignation	entreprise	montant ht
SDF	Moteur volet billetterie	Atelier Michel	464,00 €
SDF	Tapis entrée hall	Protect'Home	406,80 €
SDF	Travaux buanderie	DBE	186,00 €
Bibliothèque Andigné	Mobilier	Tilt Equipement	160,00 €
Cantine Edmond Girard	Alimentation lave-vaisselle	DBE	770,00 €
Salles de sports	Tableaux blancs	Manutan Collectivités	442,58 €

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « investissement ».

Clôture de la séance à 22h15.

Prochain Conseil Municipal de la commune nouvelle : lundi 3 octobre 2016 à 20h30.

Le Maire,

Le secrétaire,




Etienne GLÉMOT

Richard GUILLEMIN



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 3 OCTOBRE 2016**

L'an deux mille seize, le trois octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune nouvelle du Lion d'Angers, convoqué le vingt-sept septembre deux mille seize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Etaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MMES Marie-Claude HAMARD, Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Arsène DELANOE, MME Nelly GAUTTIER, MM Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Marc PAULOIN, MMES Nelly PÉANT, Isabelle PRAT, M Patrick PISCIONE, MME Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Benjamin SIRJEAN, MMES Emeline STEINIRGER, Sandrine SOYÉ, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

Mme Ingrid LAMBERT.

M Jean-Paul LEQUEUX, qui a donné pouvoir à M Michel GUILLOIS.

Mme Catherine MORICE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET (*pour les 2 premiers points*).

M Jean-Paul ROUSSEAU, qui a donné pouvoir à M Étienne GLÉMOT.

M Hugues SAULOUP.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine SOYÉ.

Nombre de Conseillers en exercice	36
Nombre de Conseillers présents	32
Nombre de suffrages exprimés.....	34
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

2016-10-01/ Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers - Révision statutaire

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers a réalisé une révision de ses statuts pour tenir compte de l'arrivée de la commune de « La Pouëze » ainsi que la construction de la salle de sports. Il est également proposé un « toilettage » de ceux-ci afin de faciliter leur incorporation dans ceux des futurs partenaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur les nouveaux statuts de la Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers.

2016-10-02/ Parc départemental de l'Isle Briand – GIP (Groupement d'Intérêt Public) – désignation des représentants

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 6 juin 2016, le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention constitutive du GIP du Parc départemental de l'Isle Briand. Le Conseil d'administration du GIP est composé de dix membres, sept au titre du Conseil départemental dont M Nooruddine MUHAMMAD, un au titre de la

Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers, un au titre de la commune et un pour l'association Le Lion équestre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a nommé :

- M Daniel CHALET comme représentant au Conseil d'administration.
- M Daniel CHALET et Mme Nicole MELLIER respectivement comme titulaire et suppléante aux assemblées générales.

2016-10-03/ quai de Bretagne – Vente JEANNEAU / THOMY – Budget assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil que lors des travaux d'assainissement réalisés quai de Bretagne il y a quelques années, 3 maisons n'ont pas été correctement raccordées au nouveau réseau d'assainissement.

Suite à la mise en vente du bien de Monsieur et Madame JEANNEAU domiciliés 9 quai de Bretagne, une vérification de conformité du branchement assainissement au réseau public a été effectuée par la SAUR le 21 juin 2016 sur ce bien.

Ce dernier a constaté une non-conformité en raison du raccordement des eaux usées au réseau d'eaux pluviales.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil pour l'autoriser à prendre en charge la mise en conformité du raccordement des eaux usées sur le réseau public, concernant les trois maisons du quai de Bretagne.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil de retenir le devis de la SAUR pour un montant de 5 587,78 € HT correspondant à ces travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- a autorisé Monsieur le Maire à prendre en charge la mise en conformité du raccordement des eaux usées sur le réseau public des trois maisons du quai de Bretagne.
- a retenu le devis de la SAUR d'un montant de 5 587.78 € HT relatif à ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2016-10-04/ vente ferme de DURVAL à la société BESNIER Aménagement

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de DURVAL, Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à vendre la « Ferme de DURVAL » acquise auprès des consorts PLACAIS le 26 mars 2015.

Il informe le conseil qu'après échanges avec le Conseil Départemental de Maine-et-Loire, celui-ci autorise l'implantation du merlon dans la zone initiale d'implantation de l'échangeur. Cette évolution rend possible l'aménagement par la société Besnier Aménagement de la parcelle AL 99, propriété de la Commune et située dans le périmètre de la ZAC du DURVAL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer le compromis de vente ainsi que les actes nécessaires à la cession, auprès de l'Office Notarial du Lion d'Angers, pour un montant de 98 000 € au profit de la société Besnier Aménagement pour la parcelle cadastrée AL 99.

2016-10-05/ ZAC de DURVAL – modification du Traité de Concession d'Aménagement avec la société BESNIER Aménagement – avenant n°2

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à l'acquisition par la société BESNIER Aménagement de la ferme de DURVAL, le programme des équipements publics doit être actualisé.

Dans cet avenant, sont mis à jour, en plus de l'acquisition de la ferme de DURVAL, le nombre final de logements sociaux, au nombre de 10, la suppression du giratoire d'entrée de la tranche 5 et son remplacement par la réalisation d'un enrobé sur les chemins piétons des tranches 3, 4 et 5 de la ZAC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé le nouveau programme d'équipement de la ZAC de DURVAL et a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 du Traité de concession d'aménagement avec la société BESNIER Aménagement.

2016-10-06/ Route d'Angers – vente parcelle à l'entreprise CRASNIER

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur Nicolas CRASNIER est propriétaire de l'entreprise CRASNIER située route d'Angers au Lion d'Angers et d'une parcelle cadastrée section AS 193 jouxtant son entreprise actuelle.

Par courrier en date du 21 juillet 2016, il sollicite la commune pour acquérir la parcelle cadastrée AS 87 dont elle est propriétaire. Cette parcelle d'une surface totale d'environ 80 m² est classée en zone Ub du PLU.

Compte tenu de la situation particulière de ce terrain, issue d'une erreur de découpage cadastrale, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre ce terrain à Monsieur Nicolas CRASNIER au prix de 4.50 € HT le m². En effet, l'acquisition par ce dernier de la parcelle AS 193 enlève la possibilité de construire par un tiers sur ce terrain.

Entendue cette proposition,

Vue la sollicitation de FRANCE DOMAINE en date du 27 septembre 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- a décidé de vendre la parcelle AS 87 aux conditions susvisées.
- a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la finalisation de cette vente.

2016-10-07/ Convention occupation précaire et temporaire du domaine privé et redevance à percevoir

Suite à la demande de Monsieur DELALOT d'utiliser des terrains appartenant à la commune pour y mettre des chevaux, Monsieur le Maire précise au Conseil qu'il convient de délibérer pour l'autoriser ou ses représentants à signer une convention d'occupation précaire et temporaire.

Cette convention porte sur l'exploitation à titre précaire et temporaire des parcelles cadastrées à effet au 1er janvier 2017 :

- AL 5 d'une surface de 7800m²
- AL 4 d'une surface de 4751m²
- AW 39 d'une surface de 16990m².

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à établir et signer ladite convention et tous les documents y afférents. Le montant sera fixé sur la base de l'évolution des tarifs publics de la ville.

2016-10-08/ SIEML – versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannages sur le réseau de l'éclairage public

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :

- Dépannages sur le réseau d'éclairage public pendant la période du 1er septembre 2015 au 31 Août 2016.
- Montant de la dépense : 5 719,40 euros TTC
- Taux du fonds de concours 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 4 289,56 euros TTC.

2016-10-09/ Bulletin municipal – MAPA (Marché à Procédure Adaptée) – reconduction de marché

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté la reconduction du marché :

Lot 1 – Mise en page – Entreprise retenue : Agence Pour Qui Pourquoi

Reconduction du marché pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017

Lot 2 – Impression – Entreprise retenue : Editions Offset 5

Reconduction du marché pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017

Lot 3 – Régie publicitaire – Entreprise retenue : Editions Offset 5

Reconduction du marché pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017.

2016-10-10/ Bulletin municipal – Tarifs des encarts publicitaires pour 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil que la société en charge de la régie publicitaire (prestataire du lot 3) a décidé de ne pas augmenter les tarifs des encarts pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté les tarifs des encarts publicitaires pour l'année 2017.

2016-10-11/ Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

Monsieur le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir les devis et de régler les dépenses comme ci-dessous :

Commission Voirie :

lieu	désignation	entreprise	montant ht
Merlon Monnet	Bâchage merlon	EDP	2 554,50 €

Commission Patrimoine :

lieu	Désignation	entreprise	montant ht
Cantine Groupe Scolaire Edmond Girard	Grilles inox sur mesure	BENARD	300,00 €

Fait au Lion d'Angers, le 4 octobre 2016

compte rendu complet disponible à
compter du 21 octobre 2016

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a shorter one, crossing over itself.



Étienne GLÉMOT

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS

SÉANCE DU LUNDI 3 OCTOBRE 2016

PRO C È S - V E R B A L

L'an deux mille seize, le trois octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune nouvelle du Lion d'Angers, convoqué le vingt-sept septembre deux mille seize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Arsène DELANOE, MME Nelly GAUTTIER, MM Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, MME Christina MENANT, , MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Marc PAULOIN, MMES Nelly PÉANT, Isabelle PRAT, M Patrick PISCIONE, MME Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Benjamin SIRJEAN, MMES Emeline STEINIRGER, Sandrine SOYÉ, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

Mme Ingrid LAMBERT.

M Jean-Paul LEQUEUX, qui a donné pouvoir à M Michel GUILLOIS.

Mme Catherine MORICE, qui a donné pouvoir à M. Daniel CHALET (*pour les 2 premiers points*).

M Jean-Paul ROUSSEAU, qui a donné pouvoir à M Étienne GLÉMOT.

M Hugues SAULOUP.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine SOYÉ.

Nombre de Conseillers en exercice	36
Nombre de Conseillers présents	31
Nombre de suffrages exprimés.....	34

Ouverture de la séance à 20h30.

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2016.**

Adoption à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

1/ d'ajouter le point suivant :

Commission « Administration » :

⇒ **Parc départemental de l'Isle Briand – GIP (Groupement d'Intérêt Public) – désignation de représentants**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 6 juin 2016, le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention constitutive du GIP du Parc départemental de l'Isle Briand. Le Conseil d'administration du GIP est composé de dix membres, sept au titre du Conseil départemental dont M Nooruddine MUHAMMAD, un au titre de la Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers, un au titre de la commune et un pour l'association Le Lion équestre.

A cet effet, Monsieur le Maire précise qu'il convient de désigner :

- un représentant au Conseil d'administration du GIP du Parc départemental de l'Isle Briand,
- et un représentant aux assemblées générales ainsi que son suppléant.

Monsieur le Maire propose au Conseil de nommer :

- M Daniel CHALET comme représentant au Conseil d'administration.
- M Daniel CHALET comme représentant titulaire aux assemblées générales et Mme Nicole MELLIER en tant que suppléante.

Adoption à l'unanimité.

2/ la précision suivante :

Commission « Urbanisme » :

⇒ **Ancien site de la maison de retraite « Les Tilleuls »** : marché de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration du dossier de consultation des entreprises et le suivi de chantier :

Après l'analyse des offres, les membres de la commission ont décidé de retenir l'entreprise VRD LIGEIS pour un montant de 6 000 € HT.

Adoption à l'unanimité.

> AGENDA DE M. le Maire.

M. le Maire présente son agenda.

M le Maire : « Nous avons eu à subir la présence illégale des gens du voyage qui se sont implantés sans autorisation route de Château-Gontier, il y avait 80 véhicules soit environ 50 familles. Je vous rappelle la procédure, quand les gens du voyage veulent s'installer dans une commune, ils doivent contacter la Communauté de communes qui a la compétence « emplacements pour les gens du voyage » et planifier ainsi leur arrivée.

Il faut savoir que même si nous n'avons pas légalement d'obligation d'avoir un emplacement dédié, la CCRLA dispose d'un terrain sur la commune du Lion d'Angers qui peut accueillir 5 familles soit 10 caravanes. Ils n'ont pas appelé et se sont implantés. En tant que Président j'ai donc fait un référé pour qu'il puisse y avoir un contrôle des gens présents et pour que la Préfecture puisse leur notifier un départ le samedi avant 18 h.

Il existe un planning et un règlement d'accueil pour répondre de manière positive aux besoins. A contrario, systématiquement lorsqu'il y aura des implantations illégales sur le territoire de la Communauté de communes, nous ferons un référé. »

> Agenda de M. MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.

M. le Conseiller départemental présente son agenda.

> Compte rendu du Conseil Communautaire séance du 15 septembre 2016.

M MUHAMMAD 1^{er} Adjoint, rapporte au Conseil le compte rendu du Conseil Communautaire.

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – RÉFORME

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Etienne GLÉMOT

➔ Commission « ADMINISTRATION » du 23 septembre 2016 :

2016-10-01/ Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers – Révision statutaire

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers a réalisé une révision de ses statuts pour tenir compte de l'arrivée de la commune de « La Pouëze » ainsi que la construction de la salle de sports. Il est

également proposé un « toilettage » de ceux-ci afin de faciliter leur incorporation dans ceux des futurs partenaires.

Monsieur le Maire précise que la Préfecture demande toutefois que le Conseil Municipal puisse se prononcer sur ces nouveaux statuts avant le 15 octobre (et non pas dans un délai de 3 mois) afin que les statuts puissent être pris en compte par les services de l'Etat dans le cadre de la fusion à intervenir au 1^{er} janvier 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Emet un avis favorable sur les nouveaux statuts de la CCRLA tels qu'ils ont été présentés.

2016-10-02/ Parc départemental de l'Isle Briand – GIP (Groupement d'Intérêt Public) – désignation des représentants

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 6 juin 2016, le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention constitutive du GIP du Parc départemental de l'Isle Briand. Le Conseil d'administration du GIP est composé de dix membres, sept au titre du Conseil départemental dont M Nooruddine MUHAMMAD, un au titre de la Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers, un au titre de la commune et un pour l'association Le Lion équestre.

A cet effet, Monsieur le Maire précise qu'il convient de désigner :

- un représentant au Conseil d'administration du GIP du Parc départemental de l'Isle Briand,
- et un représentant aux assemblées générales ainsi que son suppléant.

Monsieur le Maire propose au Conseil de nommer :

- M Daniel CHALET comme représentant au Conseil d'administration.
- M Daniel CHALET et Mme Nicole MELLIER respectivement comme titulaire et suppléante aux assemblées générales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Désigne les représentants suivants :
 - M Daniel CHALET comme représentant au Conseil d'administration du GIP du Parc départemental de l'Isle Briand,
 - M Daniel CHALET et Mme Nicole MELLIER respectivement comme titulaire et suppléante aux assemblées générales.

En l'absence de M ROUSSEAU Adjoint délégué au Personnel, M le Maire apporte quelques informations concernant la Commission du Personnel :

- « Recrutement d'un contrat emploi aidé pour les espaces verts, dans le cadre des surfaces à traiter qui augmentent, pour une durée de 3 ans. Cela nous coûte environ 20 % d'un SMIC, l'autre partie est payée par l'état.
- Lancement du recrutement pour le poste de responsable des services techniques avec le service ressources humaines, nous sommes dans l'attente des CV, nous vous tiendrons informés au prochain Conseil. »

Prochaines commissions le 28 octobre : Finances à 14h30 et Personnel à 16h.

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Mme HAMARD : « La commission CCAS se réunira demain à 19h30, vous aurez le compte rendu au prochain Conseil Municipal. »

⇒ COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – APS & CANTINE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Sandrine SOYÉ

Compte rendu du 20 septembre 2016 :

Une réunion de travail s'est déroulée le 8 septembre dernier avec **RECREA'LION** qui dans l'ensemble est satisfait de la fréquentation et est toujours dans un souci permanent d'améliorer le service et la qualité des animations.

- **Le COFIL** se réunira le 3 novembre à 19h à la mairie du Lion d'Angers. Ordre du jour : Bilan de l'année scolaire écoulée, suggestions pour l'année en cours, PEDT /

- **Point sur la rentrée scolaire** : Effectif stable. Le Collège du Val Oudon ayant moins de 600 élèves, il n'y aura plus que 2 représentants de la commune. Très bon retour concernant Equimeeting.

- **Aires de jeux** : La Communauté de Communes financera 80 % du coût des projets retenus pour l'implantation des terrains multisports concernant 5 communes : Andigné, Brain-sur-Longuenée, Gené, Montreuil-sur-Maine et Thorigné d'Anjou. Les commissions Voirie et Affaires Scolaires suivront l'évolution du projet piloté par Messieurs CHALET et FUSELIEZ.

- **L'association ANIM'ECOLE** a versé 7 180 € à l'école Edmond Girard.

- **Prochaines dates à retenir** : 6 novembre : Loto, 2 décembre : Marché de Noël.

M le Maire : « Un petite commentaire sur les commissions Voirie et Affaires Scolaires concernant l'emplacement du terrain multisports, nous sommes sollicités pour une réponse très rapide.

M CHALET : Pour Andigné c'est clair cela a été voté, par contre pour Le Lion d'Angers puisqu'on n'est pas financé par la Communauté de communes c'est à charge à 100 %, on en a parlé en bureau municipal, est-ce que l'on fait un mini-stade au Lion d'Angers et si oui où ?

M PARÉ : Avons-nous une orientation de l'endroit ?

M le Maire : Quand on y a réfléchi en bureau, c'était toujours dans les classements UE des équipements de la ville, autour des centres scolaires, en face l'Arlequin dans ce secteur. Vous devrez travailler ce sujet rapidement en commission. »

Prochaine commission le 25 octobre à 18 h 30 à Andigné.

⇒ **COMMISSION URBANISME – VOIRIE - ECONOMIE**

» Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Catherine MORICE

Compte rendu du 20 septembre 2016 :

→ Analyse des documents d'urbanisme :

- 1 permis d'aménager
- 1 permis de construire
- 3 déclarations préalables
- 6 certificats d'urbanisme
- 5 Droits de préemption

Demandes d'implantation de commerces ambulants : une « restauration mexicaine le mardi, et « Crêpes-Galettes-Pizza » jour et emplacement à définir. Règle appliquée jusqu'à présent pas d'autorisation de restauration ambulante dans les créneaux où nos restaurants sont ouverts pour ne pas faire de concurrence. Aujourd'hui le seul jour possible est le lundi, la commission propose de maintenir la règle et le cas échéant de refaire le tour de ceux inscrits sur la liste d'attente.

- **Terrains multisports** (sujet évoqué en commission Affaires Scolaires).

- **Points divers** :

- **Vélo-Francette** : Installation de signalétique et matériel à **l'Isle aux Enfants** : un casier à bagages, un garage à vélo, une table supplémentaire. Coût global 8 500 € HT dont 4 600 € à charge de la commune.

- **Haies bocagères** : Etat des lieux à réaliser tous les cinq ans, par et à charge de la Communauté de Communes. Définir des correspondants par commune pour être le relais

d'EDEN. Prendre les mêmes interlocuteurs du PLU pour mettre en place les commissions « Etat des lieux Haies Bocagères », Messieurs DAVID et SAULOUP.

2016-10-03/ Quai de Bretagne - Vente JEANNEAU / THOMY - Budget assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil que lors des travaux d'assainissement réalisés quai de Bretagne il y a quelques années, 3 maisons n'ont pas été correctement raccordées au nouveau réseau d'assainissement.

Suite à la mise en vente du bien de Monsieur et Madame JEANNEAU domiciliés 9 quai de Bretagne, une vérification de conformité du branchement assainissement au réseau public a été effectuée par la SAUR le 21 juin 2016 sur ce bien.

Ce dernier a constaté une non-conformité en raison du raccordement des eaux usées au réseau d'eaux pluviales.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil pour l'autoriser à prendre en charge la mise en conformité du raccordement des eaux usées sur le réseau public, concernant les 3 maisons du quai de Bretagne.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil de retenir le devis de la SAUR pour un montant de 5 587,78 € HT correspondant à ces travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à prendre en charge la mise en conformité du raccordement des eaux usées sur le réseau public des 3 maisons du quai de Bretagne.
- Retient le devis de la SAUR d'un montant de 5 587,78 € HT relatif à ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2016-10-04/ Vente ferme de DURVAL à la société BESNIER Aménagement

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de DURVAL, Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à vendre la « Ferme de DURVAL » acquise auprès des consorts PLACAIS le 26 mars 2015.

Il informe le Conseil qu'après échanges avec le Conseil Départemental de Maine-et-Loire, celui-ci autorise l'implantation du merlon dans la zone initiale d'implantation de l'échangeur. Cette évolution rend possible l'aménagement par la société Besnier Aménagement de la parcelle AL 99, propriété de la Commune et située dans le périmètre de la ZAC du DURVAL.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser, ou l'Adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer le compromis de vente ainsi que les actes nécessaires à la cession, auprès de l'Office Notarial du Lion d'Angers, pour un montant de 98 000 € au profit de la société Besnier Aménagement pour la parcelle cadastrée AL 99.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer le compromis de vente, ainsi que les actes nécessaires à la cession, auprès de l'Office Notarial du Lion d'Angers pour un montant de 98 000 € avec la société BESNIER Aménagement, pour la parcelle cadastrée AL 99.

2016-10-05/ ZAC de DURVAL - modification du Traité de Concession d'Aménagement avec la société BESNIER Aménagement - avenant n°2

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à l'acquisition par la société BESNIER Aménagement de la ferme de DURVAL, le programme des équipements publics doit être actualisé.

Dans cet avenant, sont mis à jour, en plus de l'acquisition de la ferme de DURVAL, le nombre final de logements sociaux, au nombre de 10, la suppression du giratoire d'entrée de la tranche 5 et son remplacement par la réalisation d'un enrobé sur les chemins piétons des tranches 3, 4 et 5 de la ZAC.

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider ce nouveau programme d'équipement de la ZAC de DURVAL et de l'autoriser à signer l'avenant n°2 avec la société BESNIER Aménagement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Approuve le nouveau programme d'équipement de la ZAC de DURVAL.
- Autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer l'avenant n°2 au Traité de concession d'aménagement avec la SAS BESNIER Aménagement.

2016-10-06/ Route d'Angers – vente parcelle à l'entreprise CRASNIER

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur Nicolas CRASNIER est propriétaire de l'entreprise CRASNIER située route d'Angers au Lion d'Angers et d'une parcelle cadastrée section AS 193 jouxtant son entreprise actuelle.

Par courrier en date du 21 juillet 2016, il sollicite la commune pour acquérir la parcelle cadastrée AS 87 dont elle est propriétaire. Cette parcelle d'une surface totale d'environ 80 m² est classée en zone Ub du PLU.

Compte tenu de la situation particulière de ce terrain issu d'une erreur de découpage cadastrale, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre ce terrain à Monsieur Nicolas CRASNIER au prix de 4.50 € HT le m². En effet, l'acquisition par ce dernier de la parcelle AS 193 enlève la possibilité de construire par un tiers sur ce terrain.

Entendue cette proposition,

Vue la sollicitation de FRANCE DOMAINE en date du 27 septembre 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- Décide de vendre la parcelle AS 87 aux conditions susvisées.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la finalisation de cette vente.

2016-10-07/ Convention d'occupation précaire et temporaire du domaine privé et redevance à percevoir

Suite à la demande de Monsieur DELALOT d'utiliser des terrains appartenant à la commune pour y mettre des chevaux, Monsieur le Maire précise au Conseil qu'il convient de délibérer pour l'autoriser, ou son représentant, à signer une convention d'occupation précaire et temporaire.

Cette convention porte sur l'exploitation à titre précaire et temporaire des parcelles cadastrées ci-dessous, à effet au 1^{er} janvier 2017 :

- AL 5 d'une surface de 7800 m²
- AL 4 d'une surface de 4751 m²
- AW 39 d'une surface de 16990 m².

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'établir cette convention et de l'autoriser, ou son représentant, à signer tous les documents y afférents. Le montant sera fixé sur la base de l'évolution des tarifs publics de la ville.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Adopte les termes de la convention d'occupation précaire et temporaire.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention d'utilisation des parcelles susvisées et de signer les documents nécessaires liés à cette opération.

INFORMATION

- **Ancien site de la maison de retraite « Les Tilleuls »** : marché de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration du dossier de consultation des entreprises et le suivi de chantier :

Après l'analyse des offres, les membres de la commission ont décidé de retenir l'entreprise VRD LIGEIS pour un montant de 6 000 € HT.

M CHALET : « La mission de cette entreprise sera de nous faciliter le lancement de l'appel d'offre pour la démolition et le suivi des travaux de démolition. »

⇒ COMMISSION VOIRIE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle PRAT

Compte rendu du 20 septembre 2016 :

Point sur les travaux du centre-bourg : toutes les réserves ont été levées sauf pour un sujet. Un panneau « fin de zone 20 » va être installé rue Godard Faultrier. La Communauté de communes va reverser à la commune 23 499 €.

Point route d'Angers : les travaux ont commencé depuis le 26 septembre par l'entreprise DURAND, fin des travaux prévus le 15 décembre.

Rue de la Maréchalerie : les voies vont être fermées pendant 2 jours.

Andigné : rue St Aubin : Réunion avec le Département le 6 septembre. Cahier des charges est constitué. Lancement des appels d'offres.

Ancien site Maison de retraite – résultats diagnostics : Amiante surtout dans les dalles, conduits, plaques, mitrons, portes et cloisons, pour le plomb rien de détecté.

Candélabres Les Landes : les travaux sont en cours. Sur les chemins piétonniers : 1 candélabre sur 2 va être éteint. Merlon bâchage : rencontre avec les riverains prévue le 8 octobre à 11 h 30, pour définir le chemin piétonnier.

M CHALET : « Pour compléter sur le point de la route d'Angers, c'est l'entreprise DURAND qui intervient dans le cadre des travaux du SIAEP (eau potable), ils auront deux jours de fermeture rue de la Maréchalerie et les travaux s'arrêteront presque une semaine pendant le Mondial. Puis lorsque l'entreprise DURAND aura terminé ces travaux, ce sera l'effacement des réseaux. »

2016-10-08/ SIEML – versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannages sur le réseau de l'éclairage public

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :

- Dépannage sur le réseau d'éclairage public pendant la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016.
- Montant de la dépense : 5 719,40 euros TTC
- Taux du fonds de concours 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 4 289,56 euros TTC.

Prochaine commission Urbanisme – Voirie : le 25 octobre à 20h.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle VIGNERON

Compte rendu du 29 septembre 2016 :

Journal du Lion : - travaux Centre-Ville (dossier central) – boîte aux lettres Père Noël – Résultat concours des maisons fleuries – Téléthon : gala gym-Anim'École-loto-Noël-Aides fournies – démarches pour les prochaines élections – Réunion Association : thème « Assurance » – Vœux du Maire – Commémoration du 11 novembre».

Manifestations : Réflexion sur mise en place d'une fête du 14 juillet – Accueil des nouveaux habitants le 7 octobre à 19h (réflexion sur autre mode de fonctionnement d'accueil) – **Mondial du Lion – Commémoration du 11 novembre** à 9h30 au Lion d'Angers (en raison de la présence du Sous-Préfet, qui part ensuite à Segré pour 11h). Participation des écoles élémentaires et école de musique – Pompiers/Gendarmes à cheval – voir avec les Anciens Combattants d'Andigné pour savoir

s'ils vont nous rejoindre. Le 11 novembre tombant cette année un vendredi, un accueil rapide se fera place Charles de Gaulle et les manifestations officielles (*lecture du message de M. Le Secrétaire d'Etat aux anciens combattants, chants, La Marseillaise...*) se poursuivront au monument aux morts du cimetière afin de ne pas perturber le marché hebdomadaire.

Site Internet : en finalisation, les élus de la commission et du BM vont commencer la partie test.

Carte de vœux 2017 : plusieurs idées en cours de réflexion.

2016-10-09/ Bulletin municipal – MAPA (Marché à Procédure Adaptée) – reconduction de marché

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune a conclu un marché à procédure adaptée en trois lots (*Mise en page – Impression – Régle publicitaire*) pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016, renouvelable deux fois pour une période de douze mois, la durée totale du marché ne pouvant pas excéder trois ans.

→ Lot 1 – Mise en page – Entreprise retenue : Agence Pour Qui Pourquoi (49)

Reconduction du marché pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017

→ Lot 2 – Impression – Entreprise retenue : Editions Offset 5 (44)

Reconduction du marché pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017

→ Lot 3 – Régle publicitaire – Entreprise retenue : Editions Offset 5 (44)

Reconduction du marché pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Vote le marché concernant le Journal du Lion comme présenté ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution du marché.

2016-10-10/ Bulletin municipal – Tarifs des encarts publicitaires pour 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil que la société en charge de la régie publicitaire (prestataire du lot 3) a décidé de ne pas augmenter les tarifs des encarts pour l'année 2017.

Aussi, les tarifs 2016 (votés en novembre 2015) s'appliqueront donc pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Décide d'acter les tarifs des encarts publicitaires 2016 qui s'appliqueront pour l'année 2017, avec le prestataire du lot 3 la société Editions Offset 5 (44).

Prochaine commission le 27 octobre à 20h30.

⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHÉ

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Joël PARÉ

Compte rendu du 19 septembre 2016 :

Visite du Groupe Scolaire Edmond Girard (écoles primaire, maternelle et restaurant scolaire, en présence des Directeurs d'écoles et du Président de l'association AEPLA).

Objectif de cette visite, voir les travaux ADAP, l'installation du lave-vaisselle réalisés cet été et voir les travaux éventuellement à prévoir pour l'avenir / **Compte rendu Visite**

sécurité : la commission sécurité a validé de nouveaux gabarits d'utilisation (nombre de places assises) des salles Emile Joulain et Mare aux Coqs.

Les informations seront communiquées aux utilisateurs et le règlement Emile Joulain sera mis à jour, avec d'autres points à modifier. **Entretien parquet** : Nicole MELLIER a visité d'autres salles qui ont le même parquet pour voir le matériel utilisé et les modalités d'entretien pour une bonne durabilité / **Point travaux en cours** : au Local des

Solidarités : après un travail sur le plafond réalisé par les agents communaux, les bénévoles des Restos du Cœur ont peint les murs. **La buanderie de l'Espace Emile Joulain** a été rénovée (travaux en régie) et est fonctionnelle. **Un compte rendu a été**

fait de la rencontre du 30 août dernier avec M. TERRIEN architecte des travaux de rénovation et d'agrandissement de l'Espace Emile Joulain. La saisie de l'assurance dommage-ouvrages est nécessaire. **Un point a été fait sur diverses demandes associatives ou école utilisatrices de bâtiments communaux.** L'information a été donnée sur le lancement du dossier « travaux mairie » par la Communauté de communes.

Mme MELLIER : « Je voudrais juste préciser que pendant la commission du 19 septembre, on a parlé rapidement des projets de travaux à la mairie, le dossier avance. Une réunion a lieu tous les jeudis. Daniel CHALET et moi sommes dans la commission pour travailler avec la Communauté de communes et l'architecte des travaux, sur la faisabilité et l'occupation des espaces pour chacun. Nous vous donnerons régulièrement l'avancée de ces travaux. L'architecte doit présenter un projet mi-octobre. »

Prochaine commission le 24 octobre à 18h30.

⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT

» Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle CHARRAUD

Compte rendu du 13 septembre 2016 :

Bilan du forum des associations : bilan de cette 6^{ème} édition et améliorations à apporter pour 2017 / **Rencontre des associations :** consacrée à l'organisation de la rencontre associative qui se tiendra le 29 novembre à 20h, salle de restauration Emile Joulain. Le thème retenu est la responsabilité du dirigeant associatif et des bénévoles en général et sera présenté sous la forme d'un diaporama avec questions/réponses. La soirée sera co-animée par le comité départemental olympique et sportif qui était déjà présent l'année dernière. Un assureur devrait être présent également. Des questions essentielles ont été listées et les problématiques rencontrées par les associations, notamment lors du transport des enfants à l'occasion de manifestations, le certificat médical, le vol, les dégâts causés dans les salles communales, les soirées festives... La commission patrimoine souhaite également y adjoindre une information sur la sécurité lors des manifestations sportives : combien de personnes peuvent être accueillies, la mise en place du matériel, les moyens de sécurité mis en place selon la nature de l'évènement... Présentation des associations d'Andigné dont les présidents seront conviés.

Mme CHARRAUD : « Je souhaiterais faire un point sur le concours des maisons fleuries, nous avons eu notre voyage en septembre où nous avons été accueillis à la mairie de Cholet, notamment par le Maire, une Adjointe et le responsable du service de l'environnement pour la visite du jardin de la Moine et l'après-midi nous étions au parc oriental de Maulévriers, une journée différente et fort sympathique, auxquelles 48 personnes ont participé. La soirée de remise des prix aura lieu le 5 octobre à 19h à l'espace Emile Joulain où vous êtes tous conviés. »

Prochaine commission le 11 octobre à 20h.

⇒ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

→ Le 8 octobre à 10h30 : remise de médaille de la ville à Pierre MOUNIER, correspondant de presse pour le journal Ouest France.

2016-10-11 / Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT.
Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des
articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

Monsieur le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir les devis et de régler les dépenses comme ci-dessous :

Commission Voirie :

lieu	désignation	entreprise	montant ht
Merlon Monnet	Bâchage merlon	EDP	2 554,50 €

Commission Patrimoine :

lieu	Désignation	entreprise	montant ht
Cantine Groupe Scolaire Edmond Girard	Grilles inox sur mesure	BENARD	300 €

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « investissement ».

Clôture de la séance à 21h50.

Prochain Conseil Municipal de la commune nouvelle : lundi 7 novembre 2016 à 20h30.

Le Maire,

Le secrétaire,


A blue circular official stamp of the commune of Guesdons is placed over the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DU LION D'OR' at the top, 'GUESDONS' at the bottom, and a central emblem featuring a lion and a tree.
A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Soyé', is written over a faint, illegible stamp.

Etienne GLÉMOT

Sandrine SOYÉ

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le sept novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune nouvelle du Lion d'Angers, convoqué le vingt-huit octobre deux mille seize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Arsène DELANOE, MME Nelly GAUTTIER, MM Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Marc PAULOIN, MMES Nelly PÉANT, Isabelle PRAT, M Patrick PISCIONE, MME Sylvie RABIN, M Michel RAYNAL, MME Emeline STEINIRGER.

Étaient excusés :

Mme Véronique BOUCHET, qui a donné pouvoir à Mme Christina MENANT.
Mme Ingrid LAMBERT.
Mme Catherine MORICE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
M Hugues SAULOUP.
M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à M Joël PARÉ.
Mme Sandrine SOYÉ, qui a donné pouvoir à Nelly PÉANT.
Mme Isabelle VIGNERON, qui a donné pouvoir à Marie-Claude HAMARD.

Secrétaire de séance : Mme Nelly PÉANT.

Nombre de Conseillers en exercice	36
Nombre de Conseillers présents	29
Nombre de suffrages exprimés.....	34
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

2016-11-01/ SAUR - redevance assainissement pour l'année 2017

Le Conseil Municipal, a décidé avec 33 voix pour et 1 voix contre, que :

- Les tarifs communaux soient baissés de 5 % pour les abonnés de la commune historique du Lion d'Angers :
 - Redevance fixe annuelle (HT) : 22,96 €
 - Redevance par mètre cube consommé (HT) :
 - ◆ de 0 à 40 m³ : 0,686 €
 - ◆ de 41 à 100 m³ : 0,921 €
 - ◆ de 101 à 500 m³ : 1,733 €
 - ◆ plus de 501 m³ : 2,076 €
- Les tarifs communaux soient augmentés de 5 % pour les abonnés de la commune historique d'Andigné :
 - Redevance fixe annuelle (HT) : 36,75 €
 - Redevance par mètre cube consommé (HT) : 0,998 €

Pour mémoire, la compétence assainissement sera reprise par l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2018. Les tarifs publics actuels devront converger du fait de l'obligation qui nous est faite de respecter la règle de l'égalité devant le service rendu.

2016-11-02/ SIAEP – demande du SIAEP pour apporter une précision sur la délibération concernant la modification de l'article 5 des statuts du SIAEP du Segréen, à partir du 1^{er} janvier 2017, pour prendre en compte la création de communes nouvelles

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 5 septembre dernier, le Conseil Municipal a émis un avis favorable quant à la modification de l'article 5 des statuts du SIAEP du Segréen.

Le 11 octobre dernier, le SIAEP du Segréen a adressé un courrier à la commune pour demander d'apporter une précision sur ladite délibération et indique que chaque commune adhérente doit se prononcer sur cette modification.

En effet, lors du comité syndical du 3 octobre dernier, les délégués ont validé le texte suivant à l'unanimité :

« Fixe ainsi le nombre de représentants à un délégué titulaire et un délégué suppléant par tranche de 1 000 habitants (en référence au chiffre de la population totale du dernier recensement connu au 31 décembre 2016). »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable afin d'apporter la précision de la référence sur ladite délibération.

2016-11-03/ SIAEP – extension du périmètre du SIAEP du Segréen par l'intégration des communes de La Ferrière de Flée et de Saint Sauveur de Flée

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en date du 11 octobre dernier, le SIAEP du Segréen a adressé un courrier à la commune précisant que les membres du comité syndical, réunis en date du 3 octobre, ont accepté à l'unanimité l'extension du périmètre du SIAEP du Segréen par l'intégration des communes de La Ferrière de Flée et de Saint Sauveur de Flée.

Le SIAEP demande à chaque commune adhérente de se prononcer sur cette extension qui modifie en conséquence les statuts pour étendre le périmètre du syndicat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable quant à l'intégration des communes de La Ferrière de Flée et de St Sauveur de Flée.

2016-11-04/ Piscine intercommunale « Les Nautilus » de Segré – Convention tripartite avec la Communauté de Communes de Segré et les écoles privées Ste Claire et Sacré Cœur du Lion d'Angers

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Communauté de Communes de Segré a accepté de mettre à disposition la piscine intercommunale « Les Nautilus » de Segré pour les écoles privées Ste Claire et Sacré Cœur (maternelle et primaire) du Lion d'Angers.

Aussi, Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux la convention tripartite à signer entre la Communauté de Communes de Segré, les écoles privées et la Commune, concernant l'utilisation de la piscine intercommunale « Les Nautilus » de Segré à compter de l'année scolaire 2016/2017, puis renouvelée par tacite reconduction chaque année.

Le coût sera pris en charge par la commune, à savoir 2.47 € (par enfant par séance pour cette année), ainsi que le taux horaire du maître-nageur.

De plus, le transport des élèves en car sera pris en charge par la commune (pour cette année le montant s'élève à 107.52 € TTC par trajet aller-retour).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention tripartite.

2016-11-05/ Bureaux communautaires loués au sein de l'Hôtel de Ville : remboursement des charges locatives par la Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers

La Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers occupe 4 bureaux au sein de l'Hôtel de Ville. Une étude a été faite concernant les charges locatives de la commune à refacturer à la Communauté de communes et comprenant : l'eau, l'électricité, les combustibles et le ménage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à refacturer les charges locatives pour un montant de 307.51 €/mois, à la Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers.

2016-11-06/ Collège du Val d'Oudon – désignation d'un représentant au Conseil d'Administration

Par courriel en date du 13 octobre 2016, le Collège du Val d'Oudon a sollicité la commune afin de désigner un représentant au Conseil d'Administration.

A la rentrée 2016, le collège accueillait 594 élèves. Or, en dessous de 600 élèves, il y a moins de représentants au Conseil d'Administration.

Selon l'article R.421-16 du code de l'éducation et la circulaire du 30 août 1985, dans les collèges accueillant moins de 600 élèves, il y a 24 membres (au lieu de 30 si l'on dépasse les 600 élèves) parmi lesquels :

- un représentant de la collectivité territoriale de rattachement,
- deux représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un groupement de communes, un représentant du groupement de communes et un représentant de la commune siège.

Le Collège du Val d'Oudon précise que les représentants actuels de la commune sont Messieurs CHALET et FUSELIEZ et le représentant de la CCRLA est Madame THARRAULT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de nommer Monsieur FUSELIEZ comme représentant au Conseil d'Administration du Collège du Val d'Oudon.

2016-11-07/ Constitution de partie civile devant le Tribunal pour enfants d'Angers

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des mineurs ont dégradé les équipements sportifs du complexe Lucien Mérignac pendant les vacances de Pâques 2016. Suite à l'enquête de gendarmerie, les mineurs ont été identifiés et seront entendus au Tribunal pour enfants d'Angers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire de se constituer partie civile afin d'être représenté au Tribunal et de demander le remboursement des frais de réparation.

2016-11-08/ Délibération lancement modification du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire expose au Conseil que la commune historique du Lion d'Angers dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération en date du 3 février 2014,

Il indique que la commune historique d'Andigné dispose d'une carte communale approuvée le 30 janvier 2007 et que les communes membres de la future Intercommunalité ne souhaitent pas prendre la compétence PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) à la fois du fait du nombre de communes et à la fois du nombre de bassins de vie la constituant. Une délibération sera proposée lors d'un prochain conseil pour conforter cette position.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'établir un Plan Local d'Urbanisme à l'échelle de la commune nouvelle du Lion d'Angers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la mise en révision du PLU, sur l'ensemble du territoire communal, conformément à l'article L 153-2 et suivant du code de l'urbanisme.

2016-11-09/ Avenue des Tilleuls / rue Henri et Robert de Cholet : garages

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune a acquis au cours du mandat dernier (par droit de préemption) des garages situés à l'angle de l'avenue des Tilleuls et de la rue Henri et Robert de Cholet. Sur les 13 existants, 8 étaient loués.

Suite à la délibération n°2014-11-12 les baux se terminent le 31/12/2016.

Aussi, Monsieur le Maire propose de reconduire jusqu'à la réalisation de l'aménagement les baux en cours et de permettre la location des garages vacants au loyer mensuel de 27 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire :

- à louer les garages situés à l'angle de l'avenue des Tilleuls et de la rue Henri et Robert de Cholet pour un montant de 27 € mensuels,
- à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

2016-11-10/ Vente d'un terrain Impasse Joachim du Bellay

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée AK 175 se situant Impasse Joachim du Bellay.

Cette parcelle correspond aujourd'hui à une descente de garage d'une maison individuelle.

Par courriel en date du 10 octobre 2016, l'Office Notarial du Lion d'Angers en charge de la vente de la maison située 5 Impasse Joachim du Bellay a sollicité la commune pour régulariser cette situation au profit des futurs acquéreurs de la maison.

La parcelle d'une surface totale de 21 m² est classée en zone Ub du PLU.

Compte tenu de la situation de la maison particulièrement enclavée dans le terrain, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre ce terrain au prix de 4.50 € HT le m². En effet, cette parcelle est peu valorisable compte tenu de son occupation par la descente de garage de la maison située 5 impasse Joachim du Bellay.

Vu la sollicitation des domaines en date du 26 octobre 2016,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

- de vendre la parcelle AK 175 aux conditions susvisées,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la finalisation de cette vente.

Les frais de bornage sont à la charge de l'acquéreur.

2016-11-11/ Aménagement rues St Aubin et Croix Ruau à Andigné

La commune du Lion d'Angers souhaite aménager et sécuriser les rues Saint Aubin et Croix Ruau à Andigné (RD 216) qui desservent le cœur du bourg de la commune. La voie est assez étroite et ne présente pas toutes les caractéristiques nécessaires à la sécurité des usagers les plus vulnérables (trottoirs non accessibles, problématique de stationnement, abords de la mairie, de l'église...). De plus, un ressenti de vitesse a été exprimé par les riverains et usagers.

Cette opération d'aménagement va également comprendre un volet concernant les travaux à réaliser pour les réseaux d'eau pluviale et d'eaux usées ainsi que l'effacement des réseaux d'électricité. Le montant global de l'opération est estimé à 180 000 € HT pour un linéaire de voirie de 230 m.

Dans ce cadre, suite à un appel à concurrence, il est proposé de passer un marché de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise Anjou Maine Coordination pour un montant de 8 910 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- a validé le principe de l'opération d'aménagement proposée pour les rues St Aubin et Croix Ruau,
- a décidé d'inscrire les crédits au budget,
- a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise Anjou Maine Coordination pour un montant de 8 910 € HT,
- a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la consultation des entreprises et à la signature des marchés de travaux afférents à l'opération d'aménagement.

2016-11-12/ SIEML : Versement d'un fonds de concours au SIEML - déplacement de 3 projecteurs de l'Eglise

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :

- Déplacement de 3 projecteurs de l'Eglise dont 1 sera reposé sur façade du n°5 place de l'Eglise
- Montant de la dépense : 608.13 € HT
- Taux du fonds de concours : 75 %
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 456.10 € HT.

2016-11-13/ Devis d'Investissement inférieurs à 5 000 € HT

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

Monsieur le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir les devis et de régler les dépenses comme ci-dessous :

Commission Patrimoine :

lieu	désignation	entreprise	montant ht
Groupe Scolaire Edmond Girard	Installation prises électriques dans 4 classes	DBE	370 €
Espace Emile Joulain	changement lave-linge BOSH	MOREAU	7kg 416,67 €
Andigné salle de restauration	remplacement panneau rayonnant	DBE	660 €
Local des solidarités	travaux toiture	HAMARD	4 272,54 €
Bâtiment des Pèlerins	réfection toiture	VIGNERON	3 160 €
Andigné Bibliothèque	achat de serre-livres	EURE FILM	164,75 €
Services Techniques	caisse à outils et outils	HEULIN ROUSSEAU	479,32 €
Réserves salles de sports	achat matériel - fourniture pour rangement	ROIMIER TESNIERE	595,63 €
Photocopieur Mairie	achat bac suppl et trieuse	OMR	2 015 €
Groupe Scolaire Edmond Girard (1 classe + cantine)	changement 13 ballasts grillés	DBE	1 560 €
Cimetière	gouttière	VIGNERON	160 €

Commission Voirie :

lieu	désignation	entreprise	montant ht
Mini-golf	démolition de jeux et apport de terre	DURAND	1 880 €
Services techniques	Equipement Protection Individuelle (EPI)	ROIMIER TESNIERE	227,64 €

Clôture de la séance à 22h.

Fait au Lion d'Angers, le 8 novembre 2016

compte rendu complet disponible à compter du 25 novembre 2016

Le Maire,



Étienne GLÉMOT

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS

SÉANCE DU LUNDI 7 NOVEMBRE 2016

PRO C È S - V E R B A L

L'an deux mille seize, le sept novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune nouvelle du Lion d'Angers, convoqué le vingt-huit octobre deux mille seize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Arsène DELANOE, MME Nelly GAUTTIER, MM Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Marc PAULOIN, MMES Nelly PÉANT, Isabelle PRAT, M Patrick PISCIONE, MME Sylvie RABIN, M Michel RAYNAL, MME Emeline STEINIRGER.

Étaient excusés :

Mme Véronique BOUCHET, qui a donné pouvoir à Mme Christina MENANT.
Mme Ingrid LAMBERT.
Mme Catherine MORICE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
M Hugues SAULOUP.
M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à M Joël PARÉ.
Mme Sandrine SOYÉ, qui a donné pouvoir à Nelly PÉANT.
Mme Isabelle VIGNERON, qui a donné pouvoir à Marie-Claude HAMARD.

Secrétaire de séance : Mme Nelly PÉANT.

Nombre de Conseillers en exercice	36
Nombre de Conseillers présents	29
Nombre de suffrages exprimés.....	34
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

Ouverture de la séance à 20h30.

> Approbation des procès-verbaux des séances des 26 septembre et 3 octobre 2016.

M le Maire : « Nous n'avons pas pu vous adresser le procès-verbal du 3 octobre suite à une défaillance logistique. Ce soir, je vous propose donc de valider au Conseil du 5 décembre 2016, les deux procès-verbaux des 26 septembre et 3 octobre. »

> Agenda de M le Maire.

M le Maire présente son agenda.

> Agenda de M MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.

M le Conseiller départemental présente son agenda.

➤ **Compte rendu du Conseil Communautaire séance du 20 octobre 2016.**

M MUHAMMAD 1^{er} Adjoint, rapporte au Conseil le compte rendu du Conseil Communautaire.

⇒ **COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – RÉFORME**

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

➔ **Commission « FINANCES » du 26 octobre 2016 :**

2016-11-01/ SAUR - redevance assainissement pour l'année 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SAUR avec qui la Commune a une délégation de service public, actualise chaque année ses tarifs et demande à la Commune si elle souhaite augmenter sa redevance.

Monsieur le Maire rappelle que cela fait plusieurs années que la Commune diminue sa part afin de tenir compte des capacités budgétaires existantes.

Aussi, Monsieur le Maire propose que pour l'année 2017 :

- **Les tarifs communaux soient baissés de 5 % pour les abonnés de la commune historique du Lion d'Angers :**
 - Redevance fixe annuelle (HT) : 22,96 €
 - Redevance par mètre cube consommé (HT) :
 - ◆ de 0 à 40 m³ : 0,686 €
 - ◆ de 41 à 100 m³ : 0,921 €
 - ◆ de 101 à 500 m³ : 1,733 €
 - ◆ plus de 501 m³ : 2,076 €
- **Les tarifs communaux soient augmentés de 5 % pour les abonnés de la commune historique d'Andigné :**
 - Redevance fixe annuelle (HT) : 36,75 €
 - Redevance par mètre cube consommé (HT) : 0,998 €

De plus, Monsieur le Maire propose la continuité d'application de la redevance d'assainissement avec un volume forfaitaire de 30 m³ par an et par personne vivant dans le foyer, aux usagers raccordés à l'eau potable ayant des consommations familiales annuelles inférieures à ce forfait, sous réserve que la présence d'un puits soit effective.

Pour mémoire, la compétence assainissement sera reprise par l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2018. Les tarifs publics actuels devront converger du fait de l'obligation qui nous est faite de respecter la règle de l'égalité devant le service rendu.

Après en avoir délibéré, avec 33 voix pour et une voix contre, le Conseil Municipal,

- Vote les tarifs susmentionnés ci-dessus, pour l'année 2017.
- Décide continuité d'application de la redevance d'assainissement avec un volume forfaitaire de 30 m³ par an et par personne vivant dans le foyer, aux usagers raccordés à l'eau potable ayant des consommations familiales annuelles inférieures à ce forfait, sous réserve que la présence d'un puits soit effective.

➔ **Commission « ADMINISTRATION » du 26 octobre 2016 :**

2016-11-02/ SIAEP – demande du SIAEP pour apporter une précision sur la délibération concernant la modification de l'article 5 des statuts du SIAEP du Segréen, à partir du 1^{er} janvier 2017, pour prendre en compte la création de communes nouvelles

Vu la délibération du Comité Syndical du SIAEP du Segréen du 27 juin 2016 décidant la modification de l'article 5 des statuts du SIAEP du Segréen, pour prendre en compte la création des communes nouvelles et la représentativité des communes anciennement membres du syndicat à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2016-09-08 en date du 5 septembre 2016 approuvant cette modification ;

Considérant la délibération modificative du Comité Syndical du 3 octobre 2016 décidant de préciser le paragraphe comme ci-dessous :

« Fixe ainsi le nombre de représentants à un délégué titulaire et un délégué suppléant par tranche de 1 000 habitants (en référence au chiffre de la population totale du dernier recensement connu au 31 décembre 2016). »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Accepte la modification telle que libellée ci-dessous :
« Fixe ainsi le nombre de représentants à un délégué titulaire et un délégué suppléant par tranche de 1 000 habitants (en référence au chiffre de la population totale du dernier recensement connu au 31 décembre 2016). »

2016-11-03/ SIAEP - extension du périmètre du SIAEP du Segréen par l'intégration des communes de La Ferrière de Flée et de Saint Sauveur de Flée

Vu l'article L5211-18 du CGCT ;

Considérant la délibération du SIAEP du Segréen en date du 3 octobre 2016 relative à l'adhésion des communes de La Ferrière de Flée et de Saint Sauveur de Flée au Syndicat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Accepte l'adhésion des communes de La Ferrière de Flée et de Saint Sauveur de Flée au SIAEP du Segréen.

2016-11-04/ Piscine intercommunale « Les Nautilus » de Segré – Convention tripartite avec la Communauté de Communes de Segré et les écoles privées Ste Claire et Sacré Cœur du Lion d'Angers

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Communauté de Communes de Segré a accepté de mettre à disposition la piscine Intercommunale « Les Nautilus » de Segré pour les écoles privées Ste Claire et Sacré Cœur (maternelle et primaire) de la commune nouvelle du Lion d'Angers.

Aussi, Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux la convention tripartite à signer entre la Communauté de Communes de Segré, les écoles privées de la commune nouvelle du Lion d'Angers et la Commune, concernant l'utilisation de la piscine Intercommunale « Les Nautilus » de Segré à compter de l'année scolaire 2016/2017, puis renouvelée par tacite reconduction.

Le coût sera pris en charge par la commune, à savoir 2.47 € par enfant par séance pour l'année 2016/2017, ainsi que le taux horaire du maître-nageur

De plus, le transport des élèves en car sera pris en charge par la commune (pour l'année scolaire 2016/2017, le montant s'élève à 107.52 € TTC par trajet).

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer ladite convention tripartite.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite (*annexée*) entre la Communauté de communes de Segré, les écoles privées Ste Claire et Sacré Cœur (maternelle et primaire) de la commune nouvelle du Lion d'Angers et la Commune, concernant l'utilisation de la piscine intercommunale « Les Nautilus » de Segré.
- Accepte les modalités de prise en charge définies ci-dessus.

2016-11-05/ Bureaux communautaires loués au sein de l'Hôtel de Ville : remboursement des charges locatives par la Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers

La Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers occupe 4 bureaux au sein de l'hôtel de ville. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une étude a été faite concernant les charges locatives de la commune à refacturer à la Communauté de communes et comprenant : l'eau, l'électricité, les combustibles et le ménage.

Ainsi, il est proposé de refacturer les charges locatives pour un montant de 307.51 €/mois.

Pour rappel, le loyer mensuel a été fixé par délibération n°2015-11-06 à 8 € TTC du m².

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Décide de refacturer les charges locatives à la Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers, soit un montant de 307.51 €/mois.

Mme PRAT : « De quelle manière a été calculé ce montant ?

M ROUSSEAU : Par rapport à la surface utilisée de la mairie, sur une base de 500 m², les services de la CCRLA utilisent les bureaux et sanitaires, ce qui représente 67 m². C'est un calcul qui a été fait au prorata de la consommation annuelle d'électricité et de combustible au niveau de la mairie, c'est une règle de trois sur la surface. Pour l'eau, c'est une quantité d'eau par jour utilisée par agent (forfait de 35 litres par jour et par agent). Un temps de ménage a été mis. »

2016-11-06/ Collège du Val d'Oudon – désignation d'un représentant au Conseil d'Administration

Par courriel en date du 13 octobre 2016, le Collège du Val d'Oudon a sollicité la commune afin de désigner un représentant au Conseil d'Administration.

A la rentrée 2016, le collège accueillait 594 élèves. Or, en dessous de 600 élèves, il y a moins de représentants au Conseil d'Administration.

Selon l'article R.421-16 du code de l'éducation et la circulaire du 30 août 1985, dans les collèges accueillant moins de 600 élèves, il y a 24 membres (au lieu de 30 si l'on dépasse les 600 élèves) parmi lesquels :

- un représentant de la collectivité territoriale de rattachement,
- deux représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un groupement de communes, un représentant du groupement de communes et un représentant de la commune siège.

Le Collège du Val d'Oudon précise que les représentants actuels de la commune sont Messieurs CHALET et FUSELIEZ et le représentant de la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers est Madame THARRAULT.

Monsieur le Maire propose Monsieur FUSELIEZ comme représentant au Conseil d'Administration du Collège du Val d'Oudon.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Désigne Monsieur Didier FUSELIEZ en tant que représentant au Conseil d'Administration du Collège du Val d'Oudon.

2016-11-07/ Constitution de partie civile devant le Tribunal pour enfants d'Angers

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des mineurs ont dégradé les équipements sportifs du complexe Lucien Mérignac pendant les vacances de Pâques 2016.

Suite à l'enquête de gendarmerie, les mineurs ont été identifiés et seront entendus au Tribunal pour enfants d'Angers.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil de se constituer partie civile afin d'être représenté au Tribunal et de demander le remboursement des frais de réparation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à se constituer partie civile afin d'être représenté au Tribunal pour enfants d'Angers et de demander le remboursement des frais de réparation.

M le Maire : « Pour mémoire, il y a un peu plus de 5 000 € de dégâts, une partie qui est majoritaire est prise en charge par les assurances et il reste le solde d'environ un peu plus de 1 000 €. Les responsables sont trouvés, nous devons tenir notre rôle auprès de la justice et représenter les lionnais qui ont été touché par cette dégradation des équipements publics.

Dossier du « PERSONNEL » :

M ROUSSEAU, Adjoint délégué au Personnel, apporte quelques informations :

- « Un agent aux espaces verts des services techniques a été recruté en contrat aidé, à compter du 7 novembre 2016 et pour une durée de 9 mois.
- L'agent des services techniques de la commune déléguée d'Andigné a été sollicité par la commune nouvelle d'Erdre en Anjou à temps plein depuis le 2 novembre 2016. Il était sur une durée hebdomadaire de 6 heures. »

M DAVID : « Qu'en est-il du recrutement concernant le remplacement du responsable des services techniques ?

M ROUSSEAU : Nous sommes en cours de recrutement. Il y a eu 41 candidatures. La semaine dernière nous avons rencontré 6 candidats, mercredi nous en rencontrons un autre. Il est prévu qu'avec une équipe restreinte, Monsieur le Maire rencontre les 2 ou 3 personnes qui ont été sélectionnées par les jurys. On espère qu'avant la fin novembre nous trouverons quelqu'un, et en fonction de la personne qui sera recrutée, soit elle est disponible de suite soit elle est déjà en poste, et dans ce cas, elle peut être maintenue maximum 3 mois dans son poste actuel. »

Prochaines commissions le 25 novembre : Administration à 14h30, Personnel à 16h.

⇒ **COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT**

Rapporteur : Nelly GAUTTIER

Compte rendu du 11 octobre 2016 :

Rencontre associative : la soirée se déroulera le 29 novembre à 20h, à l'espace Emile Joulain. Finalisation et validation des points qui seront abordés en 1^{ère} partie : présentation des associations d'Andigné, des nouveaux présidents d'association, point sur la sécurisation des manifestations suite aux mesures préconisées par la Préfecture. Divers sujets habituels seront aussi portés à l'ordre du jour comme par exemple le minibus, les moyens de communication de la ville... / **Préparation Téléthon :** l'édition 2016 aura lieu les 2 et 3 décembre. Organisation : aide apportée aux associations participantes : le Badminton, les Aéroglisseurs, le Club Rencontres et Loisirs et le Club d'Éducation Canine du Lion d'Angers. Le Club de Basket et L'Union Boule de Fort de Grez-Neuville rejoindront cette manifestation. La remontée des fonds aura lieu salle David d'Angers, le 14 décembre / **Divers sujets abordés :** la future salle de sport, les assemblées générales, les projets associatifs.

Prochaine commission Vie Associative : le 9 novembre à 20h.

⇒ **COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul PARIS

Compte rendu du 4 octobre 2016 :

Dossiers sociaux : 1 prestation de compensation du handicap à domicile - 8 dossiers d'aide à l'adhésion au sport/culture/loisirs - 2 dossiers d'aides aux vacances - classe de neige école Edmond Glard / Point financier / **Convention création service commun de la Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers :** le CCAS a autorisé Madame Marie-Claude HAMARD à signer ladite convention / **Repas des Aînés** du 26 octobre : participation 10 €/convive - 130 personnes inscrites / **Banque Alimentaire** les 25 et 26 novembre : 2 points de collecte, à Proxi dans le centre-ville et au Super U Zone de la Grée / **Nombre de demandeurs d'emploi** en septembre 2016 : 283 (129 hommes et 154 femmes).

Prochaine commission CCAS : le 15 novembre à 19h30.

⇒ **COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – APS & CANTINE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Christina MENANT

Compte rendu du 25 octobre 2016 :

Point avancement des travaux des terrains multi-sports : l'implantation des terrains se fera sur les 5 lieux qui ont été déterminés par la Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers (dont la commune déléguée d'Andigné fait partie) / **Groupe Scolaire Edmond Girard** : **point maintenance**, pour répondre à un souci de lentille sur le vidéoprojecteur, c'est la société SYS qui gère la maintenance des tablettes qui réalisera cette maintenance – coût annuel 840 € TTC – 2 passages par an et interventions à la demande – étude en cours pour imprimante couleur – **Maternelle** : compte rendu du conseil d'école du 17 octobre : **point travaux**, l'accessibilité handicapé est en cours, portes arrière à sécuriser (devis en cours) – sonnerie trop stridente (devis) – demande de plantation d'arbres – changer le sable dans bac à sable car le dernier qui a été mis ne convient pas – le thème de l'année retenu sera « les animaux et la nature » – partenariat reconduit avec l'école de la musique – un exercice anti-intrusion s'est déroulé le 18 octobre en maternelle et au primaire / **École Ste Claire** : point sur l'assemblée générale qui s'est déroulé le 14 octobre, les effectifs sont stables : 240 élèves répartis dans 9 classes, soit environ 27 élèves en moyenne par classe, le thème de l'année sera « les mathématiques » – le séjour à Rlouciar sera reconduit en 2017 – partenariat avec ANJOU SPORT NATURE – projet avancé sur le groupement du même côté de la rue de toutes les classes, le choix de l'architecte sera fait en novembre / **Le LABORABUS** – l'association **Maine Sciences** organise des animations itinérantes à bord d'un bus aménagé, ce bus sera présent sur la commune du Lion d'Angers du 10 au 14 novembre au complexe sportif Mérignac – intervention gratuite pour les écoles – la collectivité prendra à sa charge la somme de 45 € afin d'ouvrir également l'accès gratuitement au public le dimanche 13 novembre / **Conseil d'Administration du Collège du Val d'Oudon** : compte rendu du 6 octobre, il a été évoqué le **résultat des examens** : 89.58 % de reçus dont 69.77 % de mention – taux au-dessus de la moyenne départementale – problème avec **véhicule de fonction** hors service (choix de recourir à la location occasionnelle en cas de besoin) – **point sur projet immobilier et équipement** : installation prévu d'un nouveau modulaire comportant 2 salles de classes et sanitaires destinés aux 6^{ème} et 5^{ème} – achat de casiers en remplacement de ceux détériorés ou renouvellement – aménagement de la chambre froide qui vient d'être réalisée et équipement mobilier de la salle culturelle – **projet de mare pédagogique** sur la parcelle de terrain située entre le collège et le stade – **Rencontre avec RECREA'LION et les représentants de la Communauté de communes** du 18 octobre : bilan sur la délégation de service public (DSP) signé avec RECREA'LION qui est en cours et qui se termine en juillet 2017, la commune a en charge le périscolaire et la Communauté de communes les accueils de loisirs – points principaux soulevés : la durée de 2 ans est un peu courte pour une DSP, le loyer est en forte augmentation depuis 2013 même si les subventions ont également augmenté – la dernière visite de sécurité date de 2010 : important de refaire une demande pour visite de sécurité avant le changement de DSP, réflexion pour le prochain contrat sous quelle forme ? (régime, marché, DSP...), il faudra intégrer la gestion de l'accueil périscolaire de l'école du Sacré Cœur – **Comité de pilotage du PEDT** (Projet Educatif de Territoire) s'est réuni le 3 novembre, le compte rendu sera diffusé au prochain Conseil.

Prochaine commission le 24 novembre à 18h30.

⇒ **COMMISSION URBANISME**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Patrick PISCIONE

Compte rendu du 25 octobre 2016 :

↳ Analyse des documents d'urbanisme :

- 2 Permis de Construire
- 5 Déclarations Préalables
- 15 Certificats d'Urbanisme
- 9 DIA.

Demande d'un administré pour la construction d'un auvent lotissement « La Barillerie » : le règlement du lotissement s'applique jusqu'en 2019, c'est le plus restrictif, néanmoins le PLU de 2014 autorise la construction d'un préau à l'alignement de la voie, la commission propose qu'il attende 2 ans pour réaliser ce projet / **Projet 3^{ème} salle de sports intercommunale :** construction de cette salle sans remise en question de la décision prise pendant l'été de maintien de la piscine et d'empiètement sur la zone en herbe de la piscine / **Mise en place d'une servitude d'utilité publique :** canalisations de gaz – arrêté à annexer au PLU en vigueur / **Terrain multisports :** réflexion sur l'implantation (du côté des Guenelles).

2016-11-08/ Délibération lancement modification du Plan Local d'Urbanisme

Vu le code de l'urbanisme, et notamment, ses articles L 151-1 et suivants, L 153-8 et L 103-2 et L 103-3 ;

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal, d'une part des dispositions de la loi du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions, l'Etat ainsi que celles des articles R151 et suivants et L 153-8, L 153-11, L153-16 du code de l'urbanisme transférant aux communes ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale compétents, en concertation avec les communes membres, les compétences en matière d'urbanisme. Il appartient donc à la commune ou l'EPCI compétent de décider de la révision du plan local d'urbanisme.

D'autre part, conformément à son article 4, la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains oblige les communes à organiser, lors d'une révision du PLU, une concertation avec la population. Il est précisé que conformément à l'article L 103-3 du code de l'urbanisme, le conseil municipal doit délibérer sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet de révision, les habitants, les associations, etc.

Monsieur le Maire expose :

- ↳ Que la commune historique du Lion d'Angers dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvée par délibération en date du 3 février 2014,
- ↳ Que la commune historique d'Andigné dispose d'une carte communale approuvée le 30 janvier 2007,
- ↳ Que les communes membres de la future Intercommunalité ne souhaitent pas prendre la compétence PLU à la fois du fait du nombre de communes et à la fois du nombre de bassins de vie la constituant,
- ↳ Qu'il est nécessaire d'établir un Plan Local d'Urbanisme à l'échelle de la commune nouvelle du Lion d'Angers
- ↳ Qu'il y a lieu à cet effet de mettre en révision le PLU, sur l'ensemble du territoire communal, conformément à l'article L 153-2 et suivant du code de l'urbanisme

M CHALET « C'est un travail important de deux années, avec beaucoup de réunions, cela met en place le devenir et l'extension de nos communes.

M DAVID : S'il y a d'autres communes qui arrivent dans 1 ou 2 ans ?

M CHALET : Se posera la question. Le sujet d'aujourd'hui est l'incorporation d'Andigné qui est en carte communale, laquelle est en fin de parcours. Si on veut continuer à développer aussi bien sur la commune historique d'Andigné que sur Le Lion d'Angers, il faut absolument modifier le PLU.

M le Maire : Je rappelle que nous avons en cours une demande de modification de projet emportant de modification du PLU pour une entreprise locale»

*Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil réuni en séance publique,*

- Décide :
- 1. de prescrire l'élaboration du PLU sur le nouveau périmètre;
- 2. Les objectifs poursuivis sont entre autres les suivants :
 - Assurer et renforcer la mixité fonctionnelle et sociale,
 - Maîtriser la ressource foncière et la lutte contre l'étalement urbain,
 - Maîtriser l'évolution du tissu urbanisé,
 - Pérenniser les activités économiques existantes,
 - Soutenir l'appareillage commercial et de services,
 - Permettre le développement harmonieux de l'activité économique,
 - Permettre le développement du tourisme,
 - Préserver et protéger les espaces agricoles,
 - Assurer la protection des personnes et des biens en zones à risque,
 - Améliorer les conditions de déplacement et favoriser les déplacements collectifs,
 - Prendre en compte les nouvelles dispositions législatives en vigueur depuis la dernière version du PLU,
 - Respecter les objectifs du SCOT du Pays Segréen.
- 3. D'approuver les modalités de concertation avec le public suivantes :
 - D'associer l'Etat à l'étude du projet PLU,
 - D'associer les personnes publiques autres que l'Etat, prévues aux articles L 132-7 et suivants du code de l'urbanisme,
- 4. Que les modalités de concertation seront les suivantes :
 - Informations et concertation de la population, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole par :
 - Une information dans le bulletin municipal et sur le site Internet de la Commune,
 - Une exposition du projet avec la possibilité de prendre un rendez-vous et la tenue d'un registre à la disposition du public,
 - Des réunions publiques.
- 5. De donner délégation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant l'élaboration du PLU
- 6. Que les dépenses entraînées par les frais matériels et les études nécessaires à cette procédure seront imputées au budget principal;
- 7. de solliciter de l'Etat une dotation au titre de l'article L 132-15 du code de l'urbanisme pour compenser la charge financière de la commune.

Notification :

Conformément aux articles L 132-7, L 132-9 et L 153-11 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée ;

- à Madame le Préfet,
- aux Présidents du Conseil régional et du Conseil départemental,
- au Président de l'Anjou bleu, établissement public en charge du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT),
- au Président de l'EPCI compétents en matière de Programme local de l'Habitat (PLH),
- aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers, de la Chambre d'Agriculture,

Conformément à l'article R113-1 du Code de l'urbanisme, le centre national de la propriété forestière sera informé de la présente décision de prescrire la révision du PLU.

Mesures de publicité :

En application des dispositions des articles R 153-20 et R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- un affichage pendant un mois en mairie,
- une insertion en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département de la mention de cet affichage,
- une publication au recueil des actes administratifs de la commune pour les communes de 3 500 habitants et plus (article R 2121-10 du code général des

collectivités territoriales).

Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

2016-11-09/ Avenue des Tilleuls / rue Henri et Robert de Cholet : garages

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune a acquis au cours du mandat dernier (par droit de préemption) des garages situés à l'angle de l'avenue des Tilleuls et rue Henri et Robert de CHOLET.

Suite à la délibération du 2014-11-12 les baux se terminent le 31/12/2016.

Aussi, Monsieur le Maire propose de reconduire jusqu'à la réalisation de l'aménagement les baux en cours et de permettre la location des garages vacants au loyer mensuel de 27 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser :

- à louer les garages situés à l'angle de l'avenue des Tilleuls et de la rue Henri et Robert de Cholet pour un montant de 27 € mensuels.
- à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité :

- L'autorisation de louer les garages situés à l'angle de l'avenue des Tilleuls et de la rue Henri et Robert de CHOLET pour un montant de 27 € mensuels.
- L'autorisation à Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

2016-11-10/ Vente d'un terrain impasse Joachim du Bellay

Monsieur le Maire informe le Conseil la commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée AK 175 se situant Impasse Joachim du Bellay.

Cette parcelle correspond aujourd'hui à une descente de garage d'une maison individuelle.

Par courriel en date du 10 octobre 2016, l'Office Notarial du Lion d'Angers en charge de la vente de la maison située 5 Impasse Joachim du Bellay a sollicité la commune pour régulariser cette situation.

Cette parcelle d'une surface totale d'environ 20 m² est classée en zone Ub du PLU.

Compte tenu de la situation particulière de ce terrain issu d'une erreur de découpage cadastrale, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre ce terrain au prix de 4.50 € HT le m². En effet, cette parcelle n'est pas valorisable compte tenu de son occupation par la descente de garage de la maison située 5 impasse Joachim du Bellay.

Vu la sollicitation des domaines en date du 26 octobre 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- De vendre la parcelle AS 175 aux conditions susvisées,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la finalisation de cette vente.

Entendu cette proposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- Décide de vendre la parcelle AS 175 aux conditions susvisées.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la finalisation de cette vente.

⇒ COMMISSION VOIRIE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul PARIS

Compte rendu du 25 octobre 2016 :

Point sur les travaux du centre-bourg : la levée des réserves a été faite - **route d'Angers** : réseau d'eau potable en cours - **rue de la Maréchalerie** : la circulation alternée pendant quelques jours - **rue de la Corderie** : les travaux réalisés par la société JURET et le SIEMML sont terminés / **Maison de Retraite** : planning travaux - la

commission MAPA (marché à procédure adaptée) se réunira les 9 et 21 novembre / **Quai de Bretagne** : demande des riverains pour problème de vitesse, le radar a été installé / **Rue Anselme Bouvet** : des places de stationnement ont été mises en place / **Point travaux Merlon Monnet** : le merlon a été bâché (divers devis) / **Guirlandes de Noël** : location de nacelle les 5 et 6 décembre pour la mise en place dans la rue du Général Leclerc / **Tir aux pigeons** : intervention du FDGDON le 28 novembre / **Arrosage champ de course.**

2016-11-11/ Aménagement rues St Aubin et Croix Ruau à Andigné

La commune du Lion d'Angers souhaite aménager et sécuriser les rues Saint Aubin et Croix Ruau à Andigné (RD 216) qui desservent le cœur du bourg de la commune. La voie est assez étroite et ne présente pas toutes les caractéristiques nécessaires à la sécurité des usagers les plus vulnérables (trottoirs non accessibles, problématique de stationnement, abords de la mairie, de l'église...). De plus, un ressenti de vitesse a été exprimé par les riverains et usagers.

Cette opération d'aménagement va également comprendre un volet concernant les travaux à réaliser pour les réseaux d'eau pluviale et d'eaux usées ainsi que l'effacement des réseaux d'électricité. Le montant global de l'opération est estimé à 180 000 € HT pour un linéaire de voirie de 230 m.

Dans ce cadre, suite à un appel à concurrence, il est proposé de passer un marché de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise Anjou Maine Coordination pour un montant de 8 910 € HT.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de valider le principe de l'opération d'aménagement proposé pour les rues St Aubin et Croix Ruau, d'inscrire les crédits au budget et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la consultation des entreprises et à la signature des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux afférents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide le principe de l'opération d'aménagement proposé pour les rues St Aubin et Croix Ruau à Andigné.
- Précise que les crédits sont inscrits au budget.
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à la consultation des entreprises et à la signature des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux afférents.

Information

Monsieur le Maire informe le Conseil des prochaines réunions de la commission MAPA (marché à procédure adaptée) les 9 et 21 novembre 2016 pour le choix de l'entreprise qui sera chargée des **travaux de démolition et de désamiantage de l'ex Maison de Retraite** située 3 avenue des Tilleuls. De la même façon il sera également procédé au choix d'une entreprise pour une mission de Coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé, compte tenu de la présence d'amiante sur le chantier.

Prochaine commission Urbanisme – Voirie : le 20 septembre à 20h.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Nelly PÉANT

M MUHAMMAD : « Avant de passer la parole à Nelly, vous trouverez sur vos tables le guide des élus mis à jour. Ce sera la dernière mise à jour qui sera faite puisque pour les prochaines mises à jour nous utiliserons le site Internet dans l'espace « Élus ». De plus, nous avons le plaisir, pour tous les collègues d'Andigné, de vous doter d'une pochette porte-documents. »

Compte rendu du 27 octobre 2016 :

Journal du Lion a été distribué le 3 novembre avec le calendrier du SISTO – dossier central : aménagements du Parc de l'Isle Briand – création d'une nouvelle rubrique « culture locale » qui aura pour objectif de présenter l'histoire d'un lieu, d'un événement populaire / **Manifestations** : réflexion sur la mise en place pour 2017 d'une **fête le 14 juillet** – l'Amicale des Sapeurs-Pompiers s'est manifestée sur la faisabilité de l'organisation d'une telle manifestation (étude en cours) – **Commémoration du 11 novembre** – la cérémonie sera présidée par le Sous-préfet de Segré à 9h15 devant le Monument aux Morts place Charles de Gaulle – présence d'enfants – puis rendez-vous à pieds au cimetière pour une 2^{ème} cérémonie – partage du verre de l'amitié à l'espace Emile Joulain – et à 12h dépôt de gerbes au Monument aux Morts d'Andigné dans le cimetière / **Mondial du Lion** : événement majeur qui participe à la promotion de la ville, la fréquentation cette année montre les échos positifs ressentis de la communication en amont et ciblée sur tout l'ouest de la France et utilisation massive des réseaux sociaux – on a pu compter sur l'effet « vacances scolaires » associé à une année post-olympique – points négatifs : accès difficile via les travaux sur la 2x2 voies qui ont engendré des bouchons et problème de stationnement – une communication plus adaptée sera à envisager l'an prochain pour inviter les personnes à utiliser les parkings situés en ville sous-exploités cette année / **Boîte aux lettres du Père Noël** : installée dans le hall de la mairie début décembre, un lutin sera chargé de récupérer les lettres et les enverra au secrétariat du Père Noël à Libourne / **Site Internet** : durant la phase test, des problèmes techniques ont été observés ainsi que des manquements et points à faire évoluer / **Carte de Vœux 2017** : en cours de réalisation par Hélène GALON responsable service communication – réalisation d'une 1^{ère} ébauche de 2 cartes et présentation au bureau municipal pour le choix définitif / **Plan de la ville** : la matrice est bouclée – passage à la phase concrète de conception et d'impression / **Accueil des nouveaux habitants** : contenu du diaporama diffusé lors de la soirée / **Venue du LABORABUS**.

Prochaine commission Communication : le 30 novembre à 20h30.

⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SÉCURITÉ – CIMETIÈRE – MARCHÉ

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Nicole MELLIER

Compte rendu du 4 octobre 2016 :

Visite de l'ensemble des salles composant le complexe Saint Exupéry (Local des solidarités, salle de danse, salle Pallard, et les 3 salles du bâtiment St Exupéry) / **Espace Emile Joulain** : règlement et tarif. Travaux : des informations chiffrées ont été communiquées à la commission sur le coût du déplacement des sonos et la sonorisation de la salle de restauration. Cela sera vu pour le prochain budget. Une réparation des réfrigérateurs a été nécessaire / **Tarifs communaux** : un point sera fait à la prochaine commission sur les tarifs des salles communales, pour être présenté à la commission Finances / **Groupe scolaire Edmond Girard** : une réparation d'une porte de verrière a été faite par l'entreprise CRASNIER. Un dossier a été déposé pour obtenir un financement dans le cadre des préconisations « sécurité attentat ». (Devis pour travaux menuiseries et alarme) / **Bibliothèque Hervé Bazin** : des propositions d'éclairage ont été présentées à la commission émanant de plusieurs entreprises. Les devis doivent être revus, et des explications sur les systèmes proposés sont nécessaires. La décision est donc reportée / **Salle de la mare aux coqs** : Les chêneaux doivent être changés (travaux déjà votés) l'entreprise DUCHESNE retenue se chargera de la location de la nacelle, qu'elle refacturera à la commune (coût 425 €) / **Travaux mairie par la Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers** : des informations ont été données sur l'impact sur l'utilisation communale / **Piscine municipale** : Un bilan a été donné sur la saison qui vient de s'achever, qui a été plutôt bonne, compte tenu de la météo favorable / **Budget 2017** : une demande a été faite à chacun de réfléchir à

l'élaboration du budget 2017 (besoins sur les bâtiments communaux : aménagement locaux services techniques, besoins sportifs Judo, Tennis, travaux piscine...).

Mme BAUDEY : « Que s'est-il passé le week-end dernier à la salle de Mare aux Coqs car il n'y avait pas d'eau chaude dans les douches ?

Mme MELLIER : Nous avons fait un mail pour prévenir les associations utilisatrices car la chaudière est tombée en panne jeudi. Le chauffagiste ne pouvait pas intervenir avant lundi. »

2016-11-12/ SIEML : Versement d'un fonds de concours au SIEML - déplacement de 3 projecteurs de l'Eglise dont 1 sera reposé sur façade du n°5 place de l'Eglise

VU l'article L5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 10 novembre 2015 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ARTICLE 1

- Décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :
 - EP176-16-100 : déplacement du projecteur de l'Eglise sur façade du n°5 place de l'Eglise
 - Montant de la dépense : 608.13 € HT
 - Taux du fonds de concours : 75 %
 - Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 456.10 € HT.

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML le 10 novembre 2015.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

Le Président du SIEML,

Monsieur le Maire de la commune du Lion d'Angers,

Le Comptable de la Collectivité du Lion d'Angers,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Prochaine commission Patrimoine : le 21 novembre à 18h30.

COMMISSION CIMETIÈRE

Compte rendu du 17 octobre 2016 :

Les membres de la commission se sont rendus au Cimetière de la commune déléguée d'Andigné. Des besoins ont été identifiés pour 2017 (apport sable, reprises de concessions ...). Des concessions en mauvais état vont également être à reprendre au Cimetière du Lion d'Angers. Un point a été fait sur les tarifs qui seront à voter en décembre, une proposition de la commission sera faite à la commission Finances.

COMMISSION MARCHÉ

Compte rendu du 28 octobre 2016 :

Avant la réunion de la commission, une intervention a été faite par le SISTO sur le tri des déchets spécifiques au « marché » pour une présentation des nouvelles règles de tri applicables depuis le 1^{er} septembre dernier. L'ensemble des commerçants y avait été convié, ainsi que les personnels communaux concernés. Un échange constructif a eu lieu. Le but étant de réduire le volume collecté.

Puis la réunion s'est poursuivie entre les membres de la commission. Un échange a eu lieu sur l'impact de la loi Pinel, dont un volet concerne les commerçants non sédentaires, et la transmission de leur commerce. Notre règlement devra être adapté. Des emplacements libres ont été identifiés, et seront mis à disposition. Pour l'année 2017, seul le marché du 14 juillet tombe sur un jour férié, la commission souhaite qu'il soit maintenu. Une demande va être faite aux commerçants « alimentaires » pour intégrer la commission après le départ de plusieurs membres pour la fin d'année. Les tarifs 2017 ont été vus, et seront proposés à la commission Finances. La date de la galette du marché a été fixée au vendredi 20 janvier 2017.

⇒ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

2016-11-13/ Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

Le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir les devis et de régler les dépenses comme ci-dessous :

Commission Patrimoine :

lieu	désignation	entreprise	montant HT
Groupe Scolaire Edmond Girard	installation prises électriques dans 4 classes	DBE	370 €
Espace Emile Joulain	changement lave-linge BOSH	MOREAU	7kg 416,67 €
Andigné salle de restauration	remplacement panneau rayonnant	DBE	660 €
Local des solidarités	travaux toiture	HAMARD	4 272,54 €
Bâtiment des Pèlerins	réfection toiture	VIGNERON	3 160 €
Andigné Bibliothèque	achat de serre-livres	EURE FILM	163,28 €
Services Techniques	caisse à outils et outils	HEULIN ROUSSEAU	479,32 €
Réserves salles de sports	achat matériel - fourniture pour rangement	ROIMIER TESNIERE	595,63 €
Photocopieur Mairie	achat bac suppl et trieuse	OMR	2 015 €

Groupe Scolaire Edmond Girard (1 classe + cantine)	changement 13 ballasts grillés	DBE	1 560 €
Cimetière	gouttière	VIGNERON	160 €

Commission Voirie :

lieu	désignation	entreprise	montant HT
Mini-golf	démolition de jeux et apport de terre	DURAND	1 880 €

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « investissement ».

Clôture de la séance à 22h.

Prochain Conseil Municipal de la commune nouvelle : lundi 5 décembre 2016 à 20h30.

Le Maire,



Etienne GLÉMOT

Le secrétaire,

Nelly PÉANT

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le cinq décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune nouvelle du Lion d'Angers, convoqué le vingt-neuf novembre deux mille seize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Arsène DELANOE, MM Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, MME Ingrid LAMBERT, M Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Marc PAULOIN, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, M Hugues SAULOUP, MME Emeline STEINIRGER.

Étaient excusés :

Mme Anne-Sophie BARTHE, qui a donné pouvoir à Mme Sylvie RABIN.
Mme Nelly GAUTTIER, qui a donné pouvoir à M Alain DAILLEZ.
Mme Catherine MORICE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
Mme Nelly PÉANT, qui a donné pouvoir à Mme Nicole MELLIER.
M Patrick PISCIONE, qui a donné pouvoir à M Nooruddine MUHAMMAD.
M Michel RAYNAL, qui a donné pouvoir à M Marc PAULOIN.
M Benjamin SIRJEAN.
Mme Sandrine SOYÉ, qui a donné pouvoir à Bernard MENANT.
Mme Isabelle VIGNERON, qui a donné pouvoir à Mme Emeline STEINIRGER.

Secrétaire de séance : M Marc PAULOIN.

Nombre de Conseillers en exercice	36
Nombre de Conseillers présents	27
Nombre de suffrages exprimés.....	35
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

2016-12-01/ Services publics – Tarifs année 2017 : (tableaux tarifs affichés)

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, les grilles tarifaires affichées en parallèle de ce compte rendu.

2016-12-02/ Travaux en régie – certificats administratifs et décisions modificatives

En fin d'année, il est repris dans le budget l'ensemble des dépenses de fonctionnement : en personnel et en matériaux affectés à la réalisation de chantier, par le personnel communal, et ces montants sont réaffectés en section d'investissement à travers un certificat administratif signé par Monsieur le Maire pour valider ces dépenses.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer le certificat administratif et à engager les décisions modificatives nécessaires avant la clôture du budget.

Chantier-objet	Montant des matériaux : TTC	Charge en personnel	Total : TTC
Commission bâtiments			
Bureau service technique	510,76 €	1 770,00 €	2 280,76 €
Local technique SDF	460,99 €	1 180,00 €	1 640,99 €
Accessibilité Primaire- maternelle- David D'Angers - Mairie- salle Andigné	3 587,40 €	4 100,50 €	7 687,90 €
Ecole électricité-cuisine - carrelage	316,67 €	663,75 €	980,42 €
Atelier réparation remorque	115,20 €	206,50 €	321,70 €
Local solidarité	428,06 €	236,00 €	664,06 €
Halte nautique toilette	35,30 €	295,00 €	330,30 €
Sous total	5 454,38 €	8 451,75 €	13 906,13 €
Commission voirie			
cimetière	1 778,57 €	3 540,00 €	5 318,57 €
Travaux rue de la Pièce Neuve au LION D'ANGERS	2 745,88 €	5 044,50 €	7 790,38 €
Dalle béton accessibilité école	305,34 €	2 183,00 €	2 488,34 €
Travaux ANDIGNE	57,74 €	1 534,00 €	1 591,74 €
Aménagement Merlon	7 787,25 €	18 703,00 €	26 490,25 €
Sous total	12 674,78 €	31 004,50 €	43 679,28 €
Total	18 129,16 €	39 456,25 €	57 585,41 €

Soit un total de: 57 585,41 € à reprendre sur les comptes suivants

Décision modificative :

Recettes de fonctionnement

Compte 722 57 585,41 €

Dépenses d'investissement

compte 21318 57 585,41 €

Recette compte 021 virement

de la section fonctionnement 57 585,41 €

dépense compte 023 virement

de la section investissement 57 585,41 €

2016-12-03/ Société Protectrice des Animaux, Autonome de Maine & Loire (SPAA) – année 2017 :

Monsieur le Maire informe le Conseil que la convention avec la SPAA pour l'année 2017 s'élève à la somme de 1 366.20 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à régler cette prestation.

2016-12-04/ Délégation du Conseil Municipal au Maire pour les demandes de dégrèvements SAUR

Monsieur le Maire expose au Conseil que les dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art. L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans ce cadre, il a été décidé, à l'unanimité, de déléguer à Monsieur le Maire la validation de ces dégrèvements après avis de la Commission des Finances. Une information sera faite au Conseil dans le cadre de l'article L 2122-22 et-23 du CGCT.

2016-12-05/ Convention avec l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) pour la dématérialisation des données de l'état civil et des avis électoraux

La présente convention définit les modalités et conditions du partenariat entre la Commune et l'INSEE pour la transmission des données de l'état civil et des avis électoraux par Internet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'INSEE.

2016-12-06/ Accord local : nouvelle composition des E.P.C.I. (Etablissement Public de Coopération Intercommunale)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en application de l'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales une nouvelle composition des E.P.C.I. à fiscalité propre doit être fixée avant le 15 décembre 2016 ;

Considérant qu'en cas d'accord local, le nombre total de sièges ne peut excéder de plus de 25% le nombre de sièges qui serait attribué en application de l'article L.5211-6-1 III et IV et que la répartition des sièges tient compte de la population de chaque commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé l'accord local en approuvant le nombre et la répartition suivante :

Commune	Population Municipale	sièges
Erdre en Anjou	5 648	7
Les Hauts d'Anjou	5 412	7
Val d'Erdre Auxence	4 692	6
Le Lion d'Angers	4 465	6
Châteauneuf-sur-Sarthe	3 136	4
Bécon-les-Granits	2 752	4
Grez-Neuville	1 464	2
Thorigné-d'Anjou	1 189	2
Saint-Augustin-des-Bois	1 172	2
Sceaux-d'Anjou	1 132	2
Miré	1 056	2
Juvardeil	788	1
Montreuil-sur-Maine	688	1
Chenillé-Champteussé	368	2
Saint-Sigismond	364	1
Chambellay	357	1
La Jaille-Yvon	310	1
	34 993	51

2016-12-07/ Désignation des représentants du Conseil municipal à la future Communauté de communes

Monsieur le Maire précise au Conseil que la commune du Lion d'Angers dispose actuellement de 8 sièges au sein de la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers,

CONSIDÉRANT que la commune du Lion d'Angers disposera de 6 sièges au sein de la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou,

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle élection doit avoir lieu pour l'ensemble des conseillers communautaires.

CONSIDÉRANT que les membres du nouveau Conseil communautaire sont élus par le Conseil Municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

CONSIDÉRANT que la répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à bulletin secret, avec 31 voix pour et 4 votes blancs, et a désigné la liste proposée des 6 représentants désignés ci-dessous, pour siéger au Conseil communautaire de la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou :

1. Etienne GLEMOT
2. Marle-Claude HAMARD
3. Nooruddine MUHAMMAD
4. Isabelle CHARRAUD
5. Daniel CHALET
6. Bernard MENANT.

2016-12-08/ Espace Emile JOULAIN : modification du règlement intérieur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté les modifications concernant le règlement de l'Espace Emile JOULAIN.

2016-12-09/ Rapport préalable à la délégation de service public (DSP) pour la gestion de l'accueil périscolaire de la commune nouvelle du Lion d'Angers

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport préalable à la délégation de service public pour la gestion de l'accueil périscolaire de la commune du Lion d'Angers.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'actuelle DSP de l'accueil périscolaire est détenue par l'association RECREALION depuis le 1^{er} septembre 2014 et qu'elle arrive à échéance le 31 août 2017.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le lancement de la procédure de DSP va être lancé prochainement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé le rapport préalable à la DSP.

2016-12-10/ Avis au projet du GAEC GEMIN

Suite à l'enquête publique sur l'installation classée de la Foucheraie, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer concernant le projet :

- d'extension d'un élevage de volailles portant l'effectif à 39990 poulets par lot,
- d'approuver le plan d'épandage joint au projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de ne pas émettre d'avis défavorable au projet du GAEC GEMIN.

2016-12-11/ Bons de Tout-venant – modalités d'attribution pour l'année 2017

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, le fait que la commune délivre des bons de pierres de qualité tout-venant aux propriétaires de chemins privés sur la commune pour l'année 2017, avec les mêmes modalités que les années précédentes (à savoir valable 3 ans et principe de 3 tonnes délivrées pour 100 mètres linéaire de chemin).

2016-12-12/ Convention avec le Pays Segréen pour l'instruction des ADS (Autorisation Droit des Sols) : intégration d'Andigné

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 met fin à compter du 1^{er} juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat à toutes les communes compétentes dès lors qu'elles appartiennent à une communauté de 10 000 habitants ou plus.

Afin de pallier au désengagement de l'Etat, le PETR du Segréen a, par délibération du 21 janvier 2015, souhaité mettre en œuvre un service d'instruction commun des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol pour l'ensemble des communes, composant l'Anjou bleu, pays Segréen.

Par délibération en date du 1^{er} juin 2015, la commune historique du Lion d'Angers a décidé de confier l'instruction de tout ou partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol au service commun du PETR du Segréen

Jusqu'au 1^{er} septembre 2016, l'instruction de l'intégralité des actes d'autorisation du droit des sols de la commune historique d'Andigné était assuré par la Direction Départementale des Territoires à titre gratuit.

La création de la commune nouvelle emportant compétence en matière du droit des sols, l'instruction des autorisations droits des sols est assurée par le PETR du Segréen depuis le 1^{er} septembre dernier.

Afin de régulariser les termes de la convention, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention existante avec le PETR du Segréen.
- D'acter la participation communale de 1 343.85 € au titre de l'année 2016.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière comportant les modalités de cette mise à disposition.

2016-12-13/ Quai d'Anjou – installation débitmètre trop plein poste de relevage comptage de surverse – SAUR

Monsieur le Maire informe le Conseil que la police de l'eau impose l'installation d'un débitmètre sur le trop plein du poste de relevage et du comptage de surverse du quai d'Anjou.

Ces équipements sont obligatoires depuis 2015 pour les installations supérieures à 2000 équivalent habitant.

Les prix de ces installations sont évalués à 19 470 € HT pour le premier et 6 250 € HT pour le second. Les crédits seront inscrits sur le budget Assainissement 2017.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre en charge l'installation d'un débitmètre sur le trop plein du poste de relevage du Quai d'Anjou et du comptage de surverse.
- De retenir le devis de la SAUR d'un montant de 25 720 € HT relatif à ces travaux et à autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

2016-12-14/ Convention de service pour l'entretien des ouvrages de la STEP (Station d'Épuration) d'Andigné – SAUR

Monsieur le Maire informe le Conseil du besoin de conventionner avec notre fermier afin de l'autoriser à prendre en compte la gestion de la station, des réseaux et des deux postes de relevage de la commune délégué d'Andigné.

La SAUR propose une convention pour un prix annuel de 3 300 € HT à partir du 1^{er} janvier 2017. Celle-ci va nous permettre de pouvoir nous autoriser à faire des investissements à venir pour mettre aux normes la station d'Andigné et de mettre en place des postes télégrés.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prestation complémentaire.
- De retenir le devis de la SAUR d'un montant de 3 300 € HT relatif à cette convention.

2016-12-15/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT

Monsieur le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir les devis suivants et de régler les dépenses comme ci-dessous :

Commission Patrimoine :

Lieu	Désignation	Entreprise	Montant HT
Bibliothèque	éclairage	MAILLET	2 016,78 €
Andigné et maternelle	escabeaux	ROIMIER TESNIERE	420,84 €

Andigné Eglise	échelle	MANUTAN Collectivités	175 €
Andigné Mairie	vitrine d'affichage	MANUTAN Collectivités	820 €
Groupe Scolaire Edmond Girard (maternelle)	travaux électriques : sonnerie	DBE	185 €
St-Exupéry	pose projecteur à détecteur	DBE	290 €
Espace Emile Joulain	tables pliantes	MANUTAN Collectivités	252,22 €

Commission Voirie :

Lieu	Désignation	Entreprise	Montant HT
Isle aux Enfants	Création terrains de pétanque	DURAND	1 342 €
Camion Maxity	Protection de feux	RAMAGE	209,78 €
Terrain stabilisé	Herse	ESPACE EMERAUDE	435,78 €

→ **Demande de dégrèvement adressée par la SAUR** – sur la redevance assainissement à cause d'une fuite d'eau sur canalisation sous béton – pour Madame REMOUE Alice, 11 rue Henri et Robert de Cholet – Le Lion d'Angers.

- Consommation année de la fuite (2015) : 387 m³
- Moyenne des trois dernières années : 37 m³
- Le dégrèvement porte sur 350 m³.

→ **Attribution marché de désamiantage et de démolition ancien site maison de retraite et attribution marché CSPS (Coordonnateur en matière de Sécurité et Protection de la Santé)**

➤ **Attribution marché CSPS**

L'analyse des offres a été présentée.

La commission décide d'attribuer le marché CSPS à l'entreprise AAMOCS pour un montant de 1 505 € HT.

➤ **Analyse des offres pour le marché de désamiantage et de démolition de l'ancien site de la maison de retraite**

Monsieur LE GALL du cabinet LIGEIS qui assiste la commune, pour l'élaboration du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) et pour le suivi du chantier, présente l'analyse des offres. Il rappelle qu'il a été procédé à une négociation auprès des entreprises car il s'agit d'un marché à procédure adaptée.

Il est proposé de retenir l'entreprise CHAZE pour un montant de 229 750 € HT.

Clôture de la séance à 22h30.

Fait au Lion d'Angers, le 6 décembre 2016

compte rendu complet disponible à compter du 23 décembre 2016

Le Maire,

Étienne GLÉMOT



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU LUNDI 5 DECEMBRE 2016
PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille seize, le cinq décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune nouvelle du Lion d'Angers, convoqué le vingt-neuf novembre deux mille seize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Arsène DELANOE, MM Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, MME Ingrid LAMBERT, M Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Marc PAULOIN, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, M Hugues SAULOUP, MME Emeline STEINIRGER.

Étaient excusés :

Mme Anne-Sophie BARTHE, qui a donné pouvoir à Mme Sylvie RABIN.
Mme Nelly GAUTTIER, qui a donné pouvoir à M Alain DAILLEZ.
Mme Catherine MORICE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
Mme Nelly PÉANT, qui a donné pouvoir à Mme Nicole MELLIER.
M Patrick PISCIONE, qui a donné pouvoir à M Nooruddine MUHAMMAD.
M Michel RAYNAL, qui a donné pouvoir à M Marc PAULOIN.
M Benjamin SIRJEAN.
Mme Sandrine SOYÉ, qui a donné pouvoir à Bernard MENANT.
Mme Isabelle VIGNERON, qui a donné pouvoir à Mme Emeline STEINIRGER.

Secrétaire de séance : M Marc PAULOIN.

Nombre de Conseillers en exercice	36
Nombre de Conseillers présents	27
Nombre de suffrages exprimés.....	35

Ouverture de la séance à 20h30.

➤ **Approbation des procès-verbaux des séances du 26 septembre 2016, 3 octobre 2016 et 7 novembre 2016.**

M SAULOUP : « Concernant le procès-verbal en date du 3 octobre par rapport au point relatif au bulletin municipal c'est une reconduction annuelle de marché sans commission MAPA (marché à procédure adaptée)?

M le Maire : Oui c'est reconduit annuellement comme cela a été prévu par la commission au départ.

M SAULOUP : Sur le procès-verbal en date du 7 novembre, par rapport au compte rendu de la commission Affaires Scolaires, sur le point du Conseil d'Administration du Collège du Val d'Oudon, j'ai une question concernant le projet de mare pédagogique sur

la parcelle de terrain situé entre le collège et le stade. Avez-vous été mis en relation avec le SBOS ?

M FUSELIEZ : Ils doivent se rapprocher de la police de l'eau.

M le Maire : C'est M MARECHAL du département qui gère ce dossier. Il nous a transmis le projet vendredi dernier.

M MUHAMMAD : Pour l'instant il n'y a rien de fait. Les études commencent. On a juste signalé qu'il y a le problème de l'eau à régler et qu'il fallait faire attention et que le seul responsable était le Maire et surtout que la police de l'eau soit respectée. Ensuite, qu'il faut associer d'autres acteurs, le SBOS, nous allons relayer.

M SAULOUP : Par rapport à la 3^{ème} salle de sports, je trouvais son emplacement non judicieux.

M le Maire : Je rappelle que l'emplacement c'est un sujet qui a été calé au mois de juillet. Il y a eu une réflexion. Je rappelle qu'on avait 2 solutions, la construire entre les deux salles ou près de la Guenelle. L'intérêt de la faire ici est que ça permet d'articuler les 2 autres salles en utilisation, puisqu'à 90 % cette salle va servir aux collégiens. C'est dans la journée sans qu'il y ait de problématique de parkings. Effectivement, une douzaine de jours/soirs par an elle va travailler en configuration 700 places.

M SAULOUP : Sur la modification du PLU est-ce qu'il y aura d'autres communes ?

M le Maire : La finalité, si je reformule ta question, pourquoi est-ce qu'on ne fait pas un PLU intercommunal ? Nous sommes les seuls à avoir intégré Andigné. Nous allons lancer l'appel d'offre. »

Adoption à l'unanimité pour les 3 procès-verbaux.

➤ **AGENDA de M. le Maire.**

M. le Maire présente son agenda.

➤ **Agenda de M. MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.**

M. le Conseiller départemental présente son agenda.

➤ **Compte rendu du Conseil Communautaire séance du 17 novembre 2016.**

M MUHAMMAD 1^{er} Adjoint, rapporte au Conseil le compte rendu du Conseil Communautaire.

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – RÉFORME

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

➔ **Commission « FINANCES » du 25 novembre 2016**

2016-12-01 / Services publics – Tarifs année 2017

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter la grille tarifaire des services publics, avec une application au 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver les nouveaux tarifs pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Approuve les tarifs municipaux pour l'année 2017.

2016-12-02/ Travaux en régie – certificats administratifs et décisions modificatives

En fin d'année, il est repris dans le budget l'ensemble des dépenses de fonctionnement : en personnel et en matériaux affectés à la réalisation de chantier, par le personnel communal, et ces montants sont réaffectés en section d'investissement à travers un certificat administratif signé par M. le Maire pour valider ces dépenses :

Chantier-objet	Montant des matériaux : TTC	Charge en personnel	Total : TTC
Commission bâtiments			
Bureau service technique	510,76 €	1 770,00 €	2 280,76 €
Local technique SDF	460,99 €	1 180,00 €	1 640,99 €
Accessibilité Primaire- maternelle- David D'Angers - Mairie- salle Andigné	3 587,40 €	4 100,50 €	7 687,90 €
Ecole électricité-cuisine - carrelage	316,67 €	663,75 €	980,42 €
Atelier réparation remorque	115,20 €	206,50 €	321,70 €
Local solidarité	428,06 €	236,00 €	664,06 €
Halte nautique toilette	35,30 €	295,00 €	330,30 €
Sous total	5 454,38 €	8 451,75 €	13 906,13 €
Commission voirie			
cimetière	1 778,57 €	3 540,00 €	5 318,57 €
Travaux rue de la Pièce Neuve au LION D'ANGERS	2 745,88 €	5 044,50 €	7 790,38 €
Dalle béton accessibilité école	305,34 €	2 183,00 €	2 488,34 €
Travaux ANDIGNE	57,74 €	1 534,00 €	1 591,74 €
Aménagement Merlon	7 787,25 €	18 703,00 €	26 490,25 €
Sous total	12 674,78 €	31 004,50 €	43 679,28 €
Total	18 129,16 €	39 456,25 €	57 585,41 €

Soit un total de: 57 585,41 € à reprendre sur les comptes suivants

Décision modificative :

Recettes de fonctionnement

Compte 722 57 585,41 €

Dépenses d'investissement

compte 21318 57 585,41 €

Recette compte 021 virement

de la section fonctionnement 57 585,41 €

dépense compte 023 virement

de la section investissement 57 585,41 €

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer ce certificat administratif et à engager les décisions modificatives nécessaires avant la clôture du budget.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit certificat administratif.
- Autorise Monsieur le Maire à engager les décisions modificatives nécessaires avant la clôture du budget.

2016-12-03/ Société Protectrice des Animaux, Autonome de Maine & Loire (SPAA) – année 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil que la convention avec la S.P.A.A. pour l'année 2017 s'éleve à la somme de 1 366.20 €.

La base de calcul étant le nombre d'habitants (liste préfectorale établie au 1^{er} janvier 2016) soit 4 554 habitants X 0.25 € par habitant HT + TVA 20 %.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à régler la facture à la S.P.A.A. de Maine & Loire, correspondant aux prestations de service relative à la Convention de Fourrière pour l'année 2017, d'un montant de 1 366.20 € TTC.

2016-12-04/ Délégation du Conseil Municipal au Maire pour les demandes de dégrèvements SAUR

Monsieur le Maire expose au Conseil que les dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art. L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Il rappelle que le Conseil Municipal lui a confié les délégations d'un certain nombre de compétences.

Il est proposé de déléguer à Monsieur le Maire la validation de ces dégrèvements après avis de la Commission des Finances.

Afin d'éviter de passer systématiquement en Conseil Municipal ces sujets récurrents, Monsieur le Maire propose la démarche suivante :

- Avis de la Commission « Finances » en charge du dossier,
- Décision de Monsieur le Maire suivant avis de la SAUR,
- Transmission de l'information au Conseil dans le cadre de l'article L 2122-22 et-23 du CGCT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Décide pour la durée du présent mandat, la possibilité de déléguer à Monsieur le Maire la validation des demandes de dégrèvements adressées par la SAUR pour des clients, sur la partie assainissement, de la façon suivante :
 - Après avis de la Commission « Finances » en charge du dossier,
 - Décision de Monsieur le Maire suivant avis de la SAUR,
 - Transmission de l'information au Conseil dans le cadre de l'article L 2122-22 et-23 du CGCT.
- Ne s'oppose pas à ce que Monsieur le Maire puisse subdéléguer cette compétence, en cas d'empêchement, au 1^{er} et 2nd Adjoint qui ont la signature.
- Charge Monsieur le Maire de rendre compte de ces décisions au Conseil Municipal à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, au titre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT.

→ Commission « DU PERSONNEL » du 25 novembre 2016 :

M ROUSSEAU, Adjoint délégué au Personnel, apporte quelques informations :

« Nous avons rencontré le jury du recrutement du Responsable des Services Techniques. C'est Madame Isabelle GINESTE qui arrivera parmi nous dès qu'elle le pourra puisqu'elle a un préavis de trois mois. Aujourd'hui elle travaille dans un centre de formation pour apprentis, elle est spécialisée sur tout ce qui est bâtiments. On espère l'avoir en début d'année, au plus tard début mars. »

→ Commission « ADMINISTRATION » du 25 novembre 2016 :

2016-12-05/ Convention avec l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) pour la dématérialisation des données de l'état civil et des avis électoraux

La présente convention définit les modalités et conditions du partenariat entre la Commune et l'INSEE pour la transmission des données de l'état civil et des avis électoraux par Internet.

A l'heure actuelle, il y a une obligation réglementaire et législative de transmettre ces documents à l'INSEE. Cette transmission se fait par voie papier. Il est proposé désormais

de faire une transmission plus simple dématérialisée, sans coût supplémentaire pour la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer ladite convention avec l'INSEE.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'INSEE relative à la dématérialisation des données de l'état civil et des avis électoraux.

2016-12-06/ Accord local : nouvelle composition des E.P.C.I. (Etablissement Public de Coopération Intercommunale)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en application de l'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales une nouvelle composition des E.P.C.I. à fiscalité propre doit être fixée avant le 15 décembre 2016.

Cette nouvelle composition est déterminée soit par accord local à la majorité qualifiée des communes membres ou à défaut d'accord à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne en application des III à VI de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les communes de Bécon-les-Granits, Chambellay, Châteauneuf-sur-Sarthe, Chenillé-Champteussé, Erdre en Anjou, Grez-Neuville, Les Hauts d'Anjou, La Jaille-Yvon, Juvardail, Le Lion-d'Angers, Miré, Montreuil-sur-Maine, Saint-Augustin-des-Bois, Saint-Sigismond, Sceaux-d'Anjou, Thorigné-d'Anjou, Val d'Erdre Auxence, sont membres de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou par arrêté préfectoral N° DRCL / BCL 2016 - 20 du 19 février 2016 ;

Considérant qu'en cas d'accord local, les communes membres doivent délibérer sur cette nouvelle composition avant le 15 décembre 2016 ;

Considérant qu'en cas d'accord local, le nombre total de sièges ne peut excéder de plus de 25% le nombre de sièges qui serait attribué en application de l'article L.5211-6-1 III et IV et que la répartition des sièges tient compte de la population de chaque commune.

Monsieur le Maire propose de valider l'accord local en approuvant le nombre et la répartition suivante :

Commune	Population Municipale	sièges
Erdre en Anjou	5 648	7
Les Hauts d'Anjou	5 412	7
Val d'Erdre Auxence	4 692	6
Le Lion-d'Angers	4 465	6
Châteauneuf-sur-Sarthe	3 136	4
Bécon-les-Granits	2 752	4
Grez-Neuville	1 464	2
Thorigné-d'Anjou	1 189	2
Saint-Augustin-des-Bois	1 172	2
Sceaux-d'Anjou	1 132	2
Miré	1 056	2
Juvardail	788	1
Montreuil-sur-Maine	688	1
Chenillé-Champteussé	368	2
Saint-Sigismond	364	1
Chambellay	357	1
La Jaille-Yvon	310	1
	34 993	51

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Valide l'accord local en approuvant le nombre et la répartition susmentionnés ci-dessus.

2016-12-07/ Désignation des représentants du Conseil municipal à la future Communauté de communes

Monsieur le Maire précise au Conseil que la commune du Lion d'Angers dispose actuellement de 8 sièges au sein de la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers,

CONSIDÉRANT que la commune du Lion d'Angers disposera de 6 sièges au sein de la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou,

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle élection doit avoir lieu pour l'ensemble des conseillers communautaires,

CONSIDÉRANT que les membres du nouveau Conseil communautaire sont élus par le Conseil Municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation,

CONSIDÉRANT que la répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne,

Monsieur le Maire propose la liste de 6 représentants désignés ci-dessous, pour siéger au Conseil communautaire de la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou :

1. Etienne GLEMOT
2. Marie-Claude HAMARD
3. Nooruddine MUHAMMAD
4. Isabelle CHARRAUD
5. Daniel CHALET
6. Bernard MENANT.

Suite au vote à bulletin secret,

Et après en avoir délibéré, avec 31 voix pour et 4 votes blancs, le Conseil Municipal,

- Approuve la liste complète des 6 représentants désignés ci-dessus, pour siéger au Conseil communautaire de la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou.

Prochaines commissions : Personnel le 16 décembre à 14h30
et Finances le 30 décembre à 13h30.

⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHÉ

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Alain DAILLEZ

Compte rendu du 21 novembre 2016 :

Visite des locaux techniques : ces locaux sont trop exigus compte tenu du nombre de personnes qui les utilisent, de plus les bureaux des 2 Agents de Maîtrise « Bâtiments » et « Voirie-Espaces verts » devraient être transférés prochainement sur ce site. Les besoins vont être étudiés pour voir de quelle manière il sera possible d'envisager l'agrandissement / **Salle de la Mare aux Coqs** : suite à la réfection des chéneaux qui fuyaient, il est nécessaire de refaire une partie des dalles aggro, et les peintures des plafonds du bar et du hall d'entrée vont être repris. Le travail sera fait en règle / **Groupe Scolaire Edmond Girard (salle de l'école maternelle) et Salle à Andigné (où les enfants vont manger)** : problème d'acoustique qui est très inconfortable pour les enfants comme pour le personnel. Rencontre prévue le 7 décembre avec un commercial spécialisé dans les produits acoustiques pour obtenir une proposition sur les moyens à mettre en œuvre afin de tenter de solutionner ce problème / **Salles de la Mare aux Coqs et Hélène Boucher** : les assurances ont donné leur accord sur les devis, et les

réparations sont commandées / **Etude des tarifs de location des différentes salles** : nous avons constaté qu'il y avait un gros travail d'harmonisation à réaliser. Pour mener à bien cette étude, nous envisageons de créer un groupe de travail pour traiter l'aspect financier mais aussi celui de la gestion tout en adaptant les différents règlements.

2016-12-08/ Espace Emile JOULAIN : modification du règlement d'utilisation

Monsieur le Maire informe le Conseil que les membres de la commission ont revu certains articles du règlement d'utilisation de l'Espace Emile Joulain.

Monsieur le Maire précise qu'un article a été ajouté sur la possibilité pour les utilisateurs de demander "un forfait ménage".

Une modification porte également sur de nouvelles jauges (*nombre de personnes autorisées en fonction de chaque configuration (avec tables, sans tables)*).

Il a aussi été décidé d'instaurer le versement d'arrhes à la réservation, pour calquer sur le mode de fonctionnement de la salle d'Andigné.

Suite à la lecture du nouveau règlement, Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver les modifications.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Approuve les modifications du règlement d'utilisation de l'Espace Emile JOULAIN et autorise Monsieur le Maire à signer ce nouveau règlement applicable à compter du 1^{er} janvier 2017.

Prochaine commission le 20 décembre à 18h30.

⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Sylvie RABIN

Compte rendu du 9 novembre 2016 :

Rencontre associative : les membres de la commission ont finalisé les préparatifs de cette rencontre, qui a lieu le 29 novembre, l'intendance, la présentation des sujets à aborder et les questions à traiter avec le CDOS lors de cette intervention. Le sujet central était « la responsabilité des dirigeants et des bénévoles ». La soirée a été appréciée car le sujet concerne toutes les associations, 25 d'entre elles étaient présentes / **Téléthon** : finalisation du programme, compte rendu de rencontres avec différentes associations, réponses à différents dossiers associatifs, résultat 2 291 € (*en 2015 : 1 862 €*) / **Subventions 2017** : le dossier de demande de subvention sera adressé à l'ensemble des associations Lionnaises début décembre.

Prochaine commission le 12 décembre à 20h.

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Joël PARÉ

Compte rendu du 15 novembre 2016 :

Dossiers sociaux : 3 dossiers sociaux – 1 dossier pour l'aide à l'adhésion sport – 5 dossiers d'aide aux vacances (*3 pour la classe de neige E Girard – 1 pour le Centre de loisirs – 1 pour le séjour Collège Val d'Oudon*) / **Bilan repas des Aînés** : 144 convives satisfaction sur le repas et animation – le four de la salle Emile Joulain a été très apprécié par la cuisinière / **Collecte pour la Banque Alimentaire des 25 et 26 novembre** : 1 549 kg (*en 2015 : 2 042 kg*) / **Cartes de vœux** : thème retenu « commune nouvelle » – démarrage des visites personnes âgées et isolées en fin d'année / **Atelier décorations de Noël** avec les résidents de l'EHPAD, les artisans, commerçants, le club rencontre loisirs et la pension de famille / **Questions diverses** :

Nombre de demandeurs d'emploi en novembre 2016 : 284 (127 hommes et 157 femmes) - **challenge seniors** (association sport loisirs) reconduit le 12 mai 2017, en commun avec les autres Communautés de communes Haut Anjou et Ouest Anjou avec une participation de 4 € par personne – proposition d'activités : Théâtre, Pilate, Badminton, Quizz etc... – **point sur les accueils ruraux** : en lien avec le 115, proposition d'un questionnaire sur l'accueil des sans-abris, leurs attentes, l'accompagnement, les besoins réels – **présentation des réflexions sur la mise en place d'un CIAS** suite au futur rapprochement des 3 Communautés de communes.

Compte rendu commission Logement du 9 novembre 2016 :

Propositions d'attribution : 2 T2, 2 T3 et 1 T4.

Prochaine commission le 19 décembre à 19h30.

⇒ COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – APS & CANTINE

➤ *Résultat du travail de la commission*

Rapporteur : Richard GUILLEMIN

Compte rendu du 24 novembre 2016 :

Conseil de l'école primaire Edmond Girard : 217 élèves cette année, la rentrée 2017 sera plus délicate car départ de 56 élèves au collège avec 205 élèves estimés (beaucoup de CM2 basculant en 6^{ème}). Rentrée 2018 : 220 élèves estimés, retour au même nombre d'effectif au minimum. Nomination d'une nouvelle EVS (Educatrice de Vie Scolaire) suite à un départ en retraite. Divers travaux effectués : 2 classes refaites au niveau du mobilier. La classe de neige est renouvelée l'année prochaine : départ du 17 au 24 mars en Haute Savoie / **AEPLA (restauration)** : l'assemblée s'est déroulée le 7 novembre : santé financière à l'équilibre. Très bon résultat financier qui permet d'acheter des jeux. Pas d'augmentation de tarif en 2017 (prix moyen (coût famille) = 3.79 €). Grosse activité (augmentation de 15 % des repas pris) 260 repas servis/jour (120 repas/jour pendant les vacances scolaires) 43 216 repas à l'année. Les parents ont souligné une cantine de qualité, un cuisinier très investi, une bonne dynamique, prix intéressant et une flexibilité (coût de facturation). Objectif : atteindre plus de producteurs locaux. Pôle investissement : une cellule de refroidissement sera achetée / **COPIL du 3 novembre avec la présence de RECREA'LION, écoles primaires (privée et publique) sauf la maternelle** : un regret : il a été souligné le manque de lien entre les écoles et RECREA'LION. Objectif du PEDT : mise en place d'actions dans les écoles + RECREA'LION autour du thème « la citoyenneté - connaître son territoire » quelques idées ont été suggérées : travailler autour des déchets (participer à l'action portant sur la propreté de la ville du 15 au 19 mai 2017 et intervention du SISTO pour sensibiliser les enfants) – découverte du Haras : faire travailler les 3 écoles ensemble (Le Lion-Andigné) – Le Conseil apportera son soutien pour organiser cette manifestation / **Ecole du Sacré Cœur** : une réunion a eu lieu le 10 octobre : problème à la cantine (isolation phonique + problème de discipline), des solutions ont été trouvées / **Divers** : l'aire de jeux (emplacement du mini-stade à Andigné) – toutes les communes de la Communauté de communes qui le souhaitent seront équipées d'un mini-stade. Implantation au Lion au stade de la Guenelle.

2016-12-09/ Rapport préalable à la délégation de service public (DSP) pour la gestion de l'accueil périscolaire de la commune nouvelle du Lion d'Angers

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport préalable à la délégation de service public (DSP) pour la gestion de l'accueil périscolaire de la commune du Lion d'Angers. Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'actuelle DSP de l'accueil périscolaire est détenue par l'association RECREALION depuis le 1^{er} septembre 2014 et qu'elle arrive à échéance le 31 août 2017.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le lancement de la procédure de DSP va être lancé prochainement.

Monsieur le Maire propose de valider le rapport préalable présenté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Valide le rapport préalable à la délégation de service public pour la gestion de l'accueil périscolaire de la commune du Lion d'Angers.
- Autorise le lancement de la procédure de DSP (Délégation de Service Public).

M SAULOUP : « Il serait bien qu'à la rentrée 2017, il y ait une harmonisation des horaires, parce que RECREA'LION va facturer le temps du mercredi midi, le temps d'attente des cars scolaires, puisque le collège a changé ses horaires le mercredi matin, ils se sont rendus compte qu'il y avait un coût.

M le Maire : C'est ce qui avait été convenu mais non appliqué. C'est une question qui est complexe parce que nous n'avons pas la main sur tous ces horaires. Ils dépendent des collèges. Eux-mêmes les déterminent en fonction du nombre d'élèves et des locaux à disposition.

M SAULOUP : Nous gérons les affaires scolaires malgré tout, le collège n'est pas tout seul dans la campagne. Il est au Lion d'Angers dans une ville qui a aussi d'autres écoles, une harmonisation serait intelligente en prenant en compte les besoins et les contraintes de la commune.

M le Maire : Pour que tout le monde comprenne bien, les horaires harmonisés ce sont les horaires des écoles publiques, privées et des collèges. Le problème est que chacun gère ses prérogatives, aujourd'hui nous, ville du Lion d'Angers, avons la main sur les horaires de l'école Edmond Girard. Je rappelle que nous avons des horaires qui n'ont pas changé à part les 9 demi-journées. Au collège du Val d'Oudon, c'est le Conseil d'administration qui valide les horaires avec l'accord du Conseil départemental pour les cars.

Mme MENANT : L'harmonisation avait déjà été demandé il y a 2 ans. Cela n'avait pas été accepté par le département.

M le Maire : Nous sollicitons donc Didier FUSELIEZ, membre du Conseil d'administration, afin qu'il fasse remonter les doléances. Les parents pénalisés sont ceux du primaire. Prochaine commission le 19 janvier à 18h30. »

⇒ **COMMISSION URBANISME – VOIRIE - ECONOMIE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle PRAT

Compte rendu du 23 novembre 2016 :

→ Analyse des documents d'urbanisme :

- 1 permis de construire
- 10 déclarations préalables
- 13 certificats d'urbanisme
- 7 DIA.

Implantation équipement multi-sports : terrains définis à Andigné rue de la Pezette et au stade de la Guenelle (à côté des vestiaires) pour Le Lion d'Angers / **ZAC de DURVAL** retour sur la réunion publique : l'aménageur (cabinet BESNIER) a présenté les travaux de finition qui débuteront début décembre. Inquiétudes et demandes des riverains concernant la vitesse excessive potentielle liée à l'ouverture complète de la voie, le manque de places de stationnement et l'installation d'équipements de loisirs sur la ZAC.

2016-12-10/ Avis au projet du GAEC GEMIN

Suite à l'enquête publique sur l'installation classée de la Foucherale, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer concernant le projet :

- d'extension d'un élevage de volailles portant l'effectif à 39 990 poulets par lot

- = d'approuver le plan d'épandage joint au projet.

Monsieur le Maire propose au Conseil de ne pas émettre d'avis défavorable au projet du GAEC GEMIN.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- décide de ne pas émettre d'avis défavorable au projet du GAEC GEMIN.

2016-12-11/ Bons de Tout-venant – modalités d'attribution pour l'année 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année la commune délivre des bons de pierres de qualité tout-venant aux propriétaires de chemins privés sur la commune. Monsieur le Maire propose au Conseil de reconduire cette opération pour l'année 2017 avec les mêmes modalités que les années précédentes (*à savoir valable 3 ans et principe de 3 tonnes délivrées pour 100 mètres linéaire de chemin*).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Les bons de tout-venant pour l'année 2017 dans les mêmes conditions que les années précédentes, à savoir valable 3 ans et principe de 3 tonnes délivrées pour 100 mètres linéaire de chemin.

2016-12-12/ Convention avec le Pays Segréen pour l'instruction des ADS (Autorisation Droit des Sols) : Intégration d'Andigné

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014 met fin au 1^{er} juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat à toutes les communes compétentes dès lors qu'elles appartiennent à une communauté de 10 000 habitants ou plus.

Afin de passer au désengagement de l'Etat, le PETR du Segréen a, par délibération du 21 janvier 2015, souhaité mettre en œuvre un service d'instruction commun des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol pour l'ensemble des communes, composant l'Anjou bleu, pays Segréen.

Par délibération en date du 1^{er} juin 2015, la commune historique du Lion d'Angers a décidé de confier l'instruction de tout ou partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol au service commun du PETR du Segréen

Jusqu'au 1^{er} septembre 2016, l'instruction de l'intégralité des actes d'autorisation du droit des sols de la commune historique d'Andigné était assuré par la Direction Départementale des Territoires à titre gratuit.

La création de la commune nouvelle emportant compétence en matière du droit des sols, l'instruction des autorisations droits des sols est assurée par le PETR du Segréen depuis le 1^{er} septembre dernier.

Afin de régulariser les termes de la convention, Monsieur le Maire demande au Conseil :

- De l'autoriser à signer l'avenant à la convention existante avec le PETR du Segréen.
- D'acter la participation communale de 1 343.85 € au titre de l'année 2016.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière comportant les modalités de cette mise à disposition.

M CHALET : « C'est une partie de l'année 2016 : 1 343.85 €, calculé sur la base du nombre de dossiers traités ces dernières années.

M le Maire : Ce sera ce montant-là annuellement. Avec toutes les communes nouvelles il va rester une seule commune dans le Segréen, sur les 65, qui ne sera pas au droit du sol du PETR c'est Chambellay. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Décide :
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention existante avec le PETR du Segréen.
 - D'acter la participation communale de 1 343.85 € au titre de l'année 2016.
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière comportant les modalités de cette mise à disposition.

⇒ **COMMISSION VOIRIE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul LEQUEUX

Compte rendu du 23 novembre 2016 :

Point route d'Angers : pour rappel, le chantier concerne le remplacement de tuyaux d'adduction d'eau potable, de canalisation d'eaux usées, d'installation de nouveaux mâts pour l'éclairage public et d'effacement des réseaux. L'ensemble a pris un peu de retard sans pour autant compromettre (pour l'instant) la date prévisionnelle de fin de travaux / **Rue de la Corderie** : les mâts d'éclairage public vont être installés. En décembre EDF interviendra pour connecter les nouveaux réseaux désormais disposés sous la chaussée, il restera l'enlèvement des poteaux en béton et les anciens réseaux aériens / **Merlon Monnet : point travaux** : le chemin piétonnier a été repris et un passage a été créé pour passer de l'autre côté du merlon afin de conserver la continuité de ce chemin. Ce travail est conforme aux attentes des riverains précédemment réunis pour en convenir. Les plantations seront réalisées à compter du mois de décembre. Le chemin piétonnier et les plantations ont été réalisés par les agents communaux. La bâche a résisté aux forts coups de vent de la mi-novembre / **Mini-Golf – point travaux** : l'entreprise DURAND a démolli les éléments du mini-golf. Un terrain de pétanque a été aménagé pour un montant total de 1 341 € HT. Le département aménagera ce terrain en décembre avec une passerelle au-dessus de la zone marécageuse, des tables, des bancs... l'ensemble intégrera naturellement dans le réseau touristique cycliste Vélo-Francette / **Situation financière budget fonctionnement / investissement** : un tableau de synthèse a été présenté puis analysé. Il faut retenir que presque toutes les lignes sont à des niveaux inférieurs aux prévisions, témoignant d'une bonne maîtrise des dossiers, tant en fonctionnement qu'en investissement / **Tlr aux pigeons** : une action a été menée le 28 novembre : entre 100 et 150 pigeons ont été prélevés / **Terrain de Football – sablage** : c'est une opération reconduite chaque année pour garantir une bonne stabilité du terrain, l'entreprise CHUPIN de St Germain sur Moine a réalisé le sablage pour 1 050 € / **Divers** : le tracteur de la commune a 41 ans, il est très usé et souvent capricieux. Les services techniques vont préparer une fiche d'expression de leurs besoins pour cibler un matériel adapté et à priori d'occasion / **Informations et questions diverses** : l'affermage pour la station d'épuration et du réseau d'assainissement se termine avec la SAUR fin 2017. Nous devons décider rapidement pour savoir si la commune lance la procédure de renouvellement. Compte tenu des incertitudes sur la nature des schémas d'organisation à venir, soit ce dossier est maîtrisé par la commune, soit le contrat est prorogé d'un an, en laissant aux nouveaux services de la nouvelle Communauté de communes de s'en charger sans recul technique.

M CHALET : « Comme vous l'avez compris, le contrat avec la SAUR se termine le 31 décembre 2017, la compétence assainissement, aujourd'hui non communautaire, sera transférée à la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2018, ce qui explique la question que l'on s'est posée : est-ce qu'on prolonge d'un an et c'est la Communauté de communes qui traitera le dossier en 2018 ou est-ce qu'on fait le travail en 2017 pour que le dossier soit préparé pour que la Communauté de communes ait un dossier finalisé ? On en a discuté en commission et on a souhaité lancer l'appel à candidature dès le mois de janvier prochain et nous recruterons un cabinet pour nous aider à monter cette délégation de service public afin que ce soit opérationnel au 31 décembre 2017. »

/ **Les illuminations de Noël dans la rue du Général Leclerc** seront disposées les 5 et 6 décembre et retirées le 9 janvier. Un éclairage sera permanent du 23 décembre au 2 janvier 2017.

Mme STEINIRGER : « Est-ce que le problème de l'éclairage à l'école Edmond Girard et de la salle des Tilleuls est réglé ?

M CHALET : Sur la partie Edmond Girard cela a été compliqué et ça a pris un peu plus de temps mais c'est réglé depuis la semaine dernière.

Mme STEINIRGER : ça grille quand même facilement et la salle Hélène Boucher c'est pareil.

M CHALET : Sur le parking Edmond Girard, ce sont des vieux candélabres, on a changé les candélabres dans Les Landes pour 50 000 €, on essaiera de faire la même chose l'année prochaine avec une aide du SIEML de 50 %, il y a un bureau demain matin au SIEML j'espère qu'on pourra renouveler à nouveau ces 50 % pour l'année prochain, je n'en suis pas sûr. On a fait Les Landes, il y a encore une autre partie dans le secteur qui n'est pas réalisée, on ne va pas pouvoir tout faire mais ce sont des vieux candélabres.

M LEQUEUX : Il y a aussi une ampoule grillée dans le passage du chemin de l'école buissonnière. »

2016-12-13/ Quai d'Anjou – installation débitmètre trop plein poste de relevage – SAUR

Monsieur le Maire informe le Conseil que la police de l'eau impose l'installation d'un débitmètre sur le trop plein du poste de relevage du quai d'Anjou.

Ces équipements sont obligatoires depuis 2015 pour les installations supérieures à 2000 équivalent habitant. Les prix de ces installations sont évalués à 19 470 € HT pour le premier et 6 250 € HT pour le second. Les crédits seront inscrits sur le budget Assainissement 2017. Monsieur le Maire demande au Conseil :

- De l'autoriser à prendre en charge l'installation d'un débitmètre sur le trop plein du poste de relevage du Quai d'Anjou et du comptage de surverse.
- De retenir les devis de la SAUR d'un montant de 25 720 € HT relatifs à ces travaux et à autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à prendre en charge l'installation d'un débitmètre sur le trop plein du poste de relevage du Quai d'Anjou.
- Retient les devis de la SAUR d'un montant total de 25 720 € HT relatifs à ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.
- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

2016-12-14/ Convention de service pour l'entretien des ouvrages de la STEP d'Andigné – SAUR

Monsieur le Maire informe le Conseil du besoin de conventionner avec notre fermier afin de l'autoriser à prendre en compte la gestion de la station, des réseaux et des deux postes de relevage de la commune délégué d'Andigné.

La SAUR propose une convention pour un prix annuel de 3 300 € HT à partir du 1^{er} janvier 2017. Celle-ci va nous permettre de pouvoir nous autoriser à faire des investissements à venir pour mettre aux normes la station d'Andigné et de mettre en place des postes télélogés.

Monsieur le Maire demande au Conseil :

- De l'autoriser à signer cette convention de prestation complémentaire.
- De retenir le devis de la SAUR d'un montant de 3 300 € HT relatif à cette convention.

M CHALET : « Sur Andigné c'est la SAUR qui le faisait mais il n'y avait pas de convention, c'était à titre gratuit. Il était convenu avec la SAUR de régulariser cette convention pour l'année 2017, auparavant c'était les employés communaux qui le faisaient. Nous avons voulu mettre les règles de sécurité »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prestation complémentaire.
- Retient le devis de la SAUR d'un montant de 3 300 € HT relatif à cette convention.

Prochaine commission Urbanisme – Voirie : le 21 décembre à 19h.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Nooruddine MUHAMMAD

Compte rendu du 30 novembre 2016 :

Journal du Lion : La distribution a été bien accomplie – le prochain numéro est en cours de programmation – thème central : les aménagements consacrés dans le Parc de l'Isle Briand et notamment à l'occasion de la création du groupement d'intérêt public (GIP). Une réunion aura lieu le 16 décembre / **Cérémonie des Vœux 2017** : le 7 janvier à 11h au Lion d'Angers et le 15 janvier à 11h pour la commune déléguée d'Andigné / **Réflexion sur mise en place d'une fête le 14 juillet** : un appel à projet a été fait, les pompiers ont répondu positivement et ont exposé leur projet qui a ensuite été présenté au bureau municipal (accord de principe) – cette animation se coordonnera avec la course du 14 juillet et aussi avec le marché hebdomadaire car le 14 juillet 2017 est un vendredi / **Site Internet** : en cours de finalisation, il sera dévoté et mis en service début janvier / **Carte de Vœux 2017**.

Prochaine commission le 5 janvier à 20h.

⇒ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

→ Vœux du Maire à la population Le Lion d'Angers : samedi 7 janvier à 11h.

→ Vœux du Maire à la population Andigné : dimanche 15 janvier à 11h.

→ Vœux au personnel : lundi 9 janvier à 17h en mairie du Lion d'Angers.

2016-12-15/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ Devis d'Investissement Inférieurs à 5 000 € HT

Monsieur le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir les devis et de régler les dépenses comme ci-dessous :

Commission Patrimoine :

lieu	désignation	entreprise	montant ht
Bibliothèque	éclairage	MAILLET	2 016,78 €
Andigné et maternelle	escabeaux	ROIMIER TESNIERE	420,84 €
Andigné Eglise	échelle	MANUTAN Collectivités	175 €
Andigné Mairie	vitrine d'affichage	MANUTAN Collectivités	820 €
Groupe Scolaire Edmond Girard (maternelle)	travaux électriques : sonnerie	DBE	185 €

St-Exupéry	pose projecteur à détecteur	DBE	290 €
Espace Emile Joulain	tables pliantes	MANUTAN Collectivités	252,22 €

Commission Voirie :

lieu	désignation	entreprise	montant ht
Isle aux Enfants	Création terrains de pétanque	DURAND	1 342 €
Camion Maxity	Protection de feux	RAMAGE	209.78 €
Terrain stabilisé	Herse	ESPACE EMERAUDE	435.78 €

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « investissement ».

→ **Demande de dégrèvement adressée par la SAUR** – sur la redevance assainissement à cause d'une fuite d'eau sur canalisation sous béton – pour Madame REMOUE Alice, 11 rue Henri et Robert de Cholet – Le Lion d'Angers.

- Consommation année de la fuite (2015) : 387 m³
- Moyenne des trois dernières années : 37 m³
- Le dégrèvement porte sur 350 m³.

→ **Attribution marché de désamiantage et de démolition ancien site maison de retraite et attribution marché CSPS (Coordonnateur en matière de Sécurité et Protection de la Santé)**

➤ **Attribution marché CSPS**

L'analyse des offres a été présentée.

La commission décide d'attribuer le marché CSPS à l'entreprise AAMOCS pour un montant de 1 505 € HT.

➤ **Analyse des offres pour le marché de désamiantage et de démolition de l'ancien site de la maison de retraite**

Monsieur LE GALL du cabinet LIGEIS qui assiste la commune, pour l'élaboration du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) et pour le suivi du chantier, présente l'analyse des offres. Il rappelle qu'il a été procédé à une négociation auprès des entreprises car il s'agit d'un marché à procédure adaptée.

Il est proposé de retenir l'entreprise CHAZE pour un montant de 229 750 € HT.

Clôture de la séance à 22h30.

Prochain Conseil Municipal de la commune nouvelle : lundi 9 janvier 2017 à 20h30.

Le Maire,



Etienne GLÉMOT

Le secrétaire,

Marc PAULOIN